

Communauté de Communes du Val de Somme

Etude préalable à l'élaboration d'un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales Réunion intermédiaire phase 1 : diagnostic



Plan de la présentation

- I. CONTEXTE DE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES SUR LE TERRITOIRE
- II. PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE : ENTRETIENS ET VISITES DE TERRAIN
- III. PREMIERS ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC
- IV. L'INFLUENCE DE LA TYPOLOGIE DE L'URBANISATION SUR LA GESTION DES EAUX PLUVIALES
- V. ORIENTATIONS POUR LA SUITE

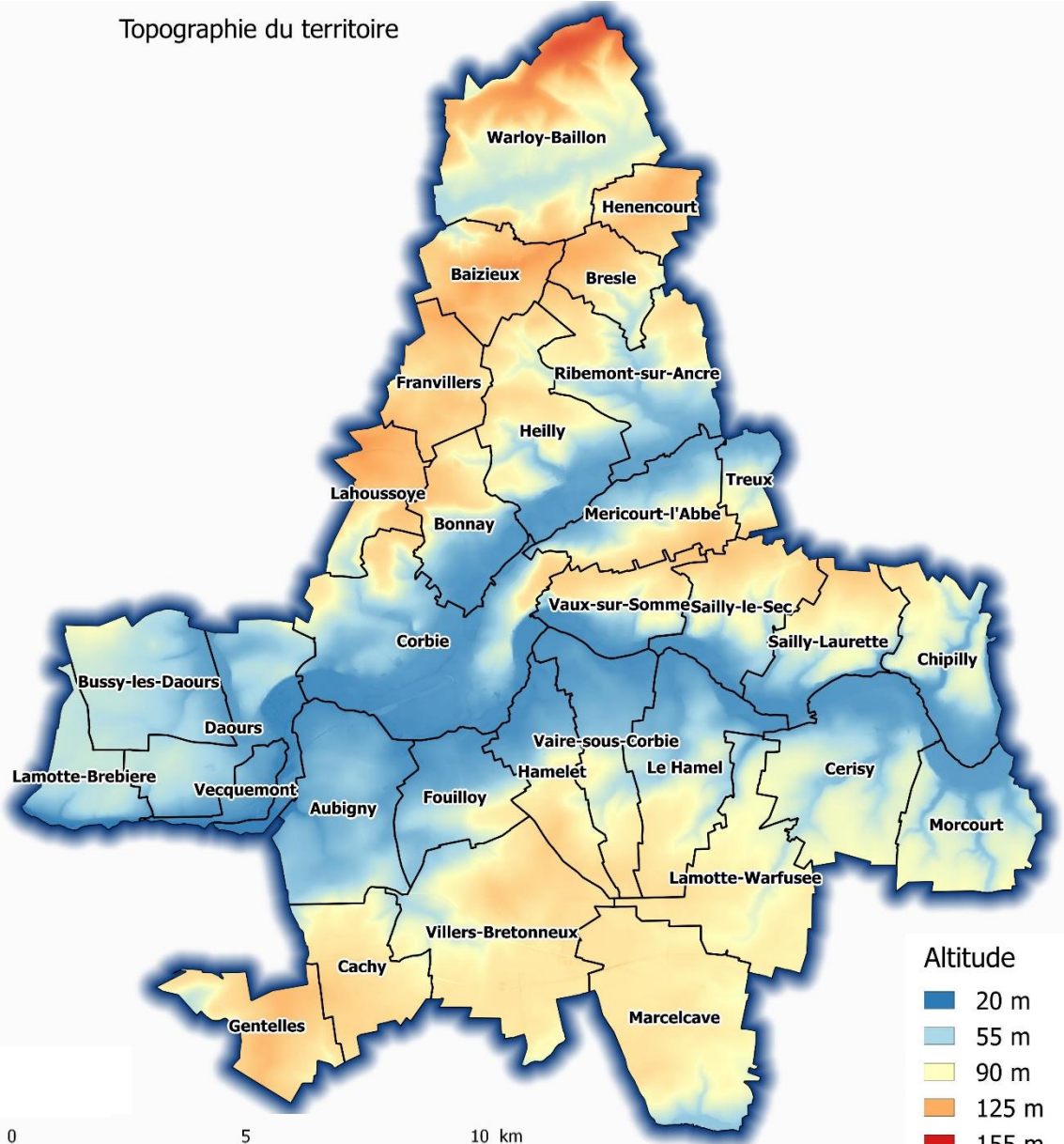


Plan de la présentation

- I. CONTEXTE DE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES SUR LE TERRITOIRE**
- II. PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE : ENTRETIENS ET VISITES DE TERRAIN
- III. PREMIERS ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC
- IV. L'INFLUENCE DE LA TYPOLOGIE DE L'URBANISATION SUR LA GESTION DES EAUX PLUVIALES
- V. ORIENTATIONS POUR LA SUITE

Un relief marqué propice au ruissellement

Topographie du territoire



Plusieurs entités :

- Boucles de la Haute Somme
- Vallée de l'Hallue
- Basse vallée de l'Ancre
- Vallée de la Luce
- Plateau du Santerre
- Vallons secs

Altitude

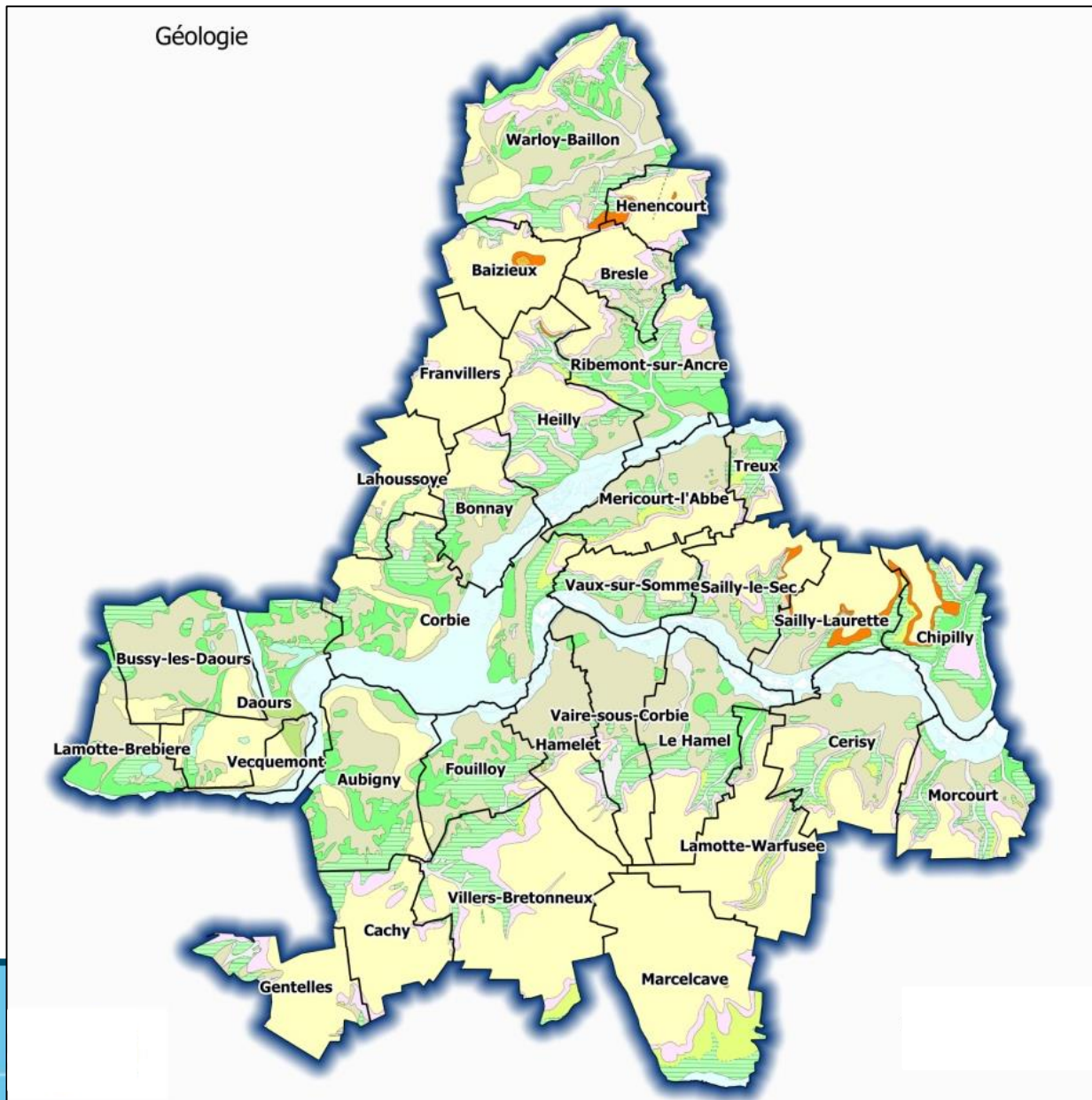


Un territoire majoritairement favorable à l'infiltration

Craie favorable à l'infiltration
Limons sur les plateaux moins perméables

Géologie

- Remblais indifférenciés
- Colluvions de fonds topographiques (limons de fond de vallon, limons de vallées sèches, limons de lavage), Quaternaire
- Travertins, Holocène
- Alluvions fluviales récentes (graviers, sables, silts, tourbes et limons remaniés), Holocène
- Alluvions fluviales anciennes, localement altérées ou solifluées (graviers et cailloutis de silex associés à des sables, des limons et des fragments de craie), Pléistocène
- Limons loessiques, limons loessoides ou limons sableux, Pléistocène
- Formations résiduelles à silex (argiles à silex s.s. et limons argileux rouges à silex), Cénozoïque
- Sables et grès mamelonnés (Sables d'Ostricourt, Sables de Bracheux, Sables du Quesnoy), Sparnacien (pro parte altérés de sables thanétiens)
- Craie blanche localement phosphatée à rares silex, Santonien supérieur à Campanien, (f, g, h, i, j) zones caractérisées par l'étude des Foraminifères
- Craie blanche localement phosphatée à silex, Santonien, (d, e, f) zones caractérisées par l'étude des Foraminifères
- Craie blanche pauvre en silex (Craie à Micraster decipiens puis à Micraster corangulum), Coniacien - Santonien
- Craie blanche à nombreux silex (Craie à Micraster leskei), Turonien supérieur à Coniacien inférieur
- Colluvions sur versants (colluvions limoneuses et crayeuses, limons de pentes, biefs à silex et colluvions diverses), Quaternaire
- Réseau hydrographique
- Craie marneuse, Marnes à Inoceramus labiatus ("dièves") et Marnes à Terebratulina rigida, Turonien inférieur à moyen



Analyse des débits spécifiques des cours d'eau proches du territoire

	Surface du bassin versant (km ²)	QJ décennal (m ³ /s)	Débit spécifique (l/s/ha)
Somme à Abbeville	5560	71	0,1
Somme à Ham	390	3,9	0,1
Nièvre à l'Etoile	269	4,5	0,2
Authie à Dompierre-sur-Authie	784	20	0,3
Ancre à Bonnay	222	4,6	0,2
Hallue à Bavelincourt	115	1,8	0,2
Avre à Moreuil	624	4,9	0,1
Selle à Plachy-Buyon	524	7,4	0,1
Maye à Arry	109	3,5	0,3

0,1 à 0,3 l/s/ha



Un débit de ruissellement naturel très faible

- infiltration importante vers le sol et le sous-sol (craie blanche du Santonien)
- réseau hydrographique naturel de faible capacité (y.c. vallons secs)

Donc :

- infiltration des EP à privilégier puisqu'elle est a priori aisée
- débit de rejet des EP en surface idéalement très faible mais difficile à mettre en œuvre

Prescriptions en matière de gestion des EP dans les documents cadre

SDAGE Artois-Picardie 2016 – 2021

- **Orientation A-2** : Maîtriser les rejets par temps de pluie en milieu urbain par des voies alternatives (maîtrise de la collecte et des rejets) et préventives (règles d'urbanisme notamment pour les constructions nouvelles)

Gérer les eaux pluviales et réaliser les zonages pluviaux : favoriser l'infiltration, limiter l'imperméabilisation, gestion à la parcelle, maîtrise des rejets, techniques alternatives

- **Orientation A-4** : Adopter une gestion des sols et de l'espace agricole permettant de limiter les risques de ruissellement, d'érosion et de transfert de polluants

Gérer les fossés et veiller à éviter le retournement des prairies et préserver, restaurer les éléments fixes du paysage

- **Orientation C-2** : Limiter le ruissellement en zones urbaines et en zones rurales pour réduire les risques inondation et les risques d'érosion des sols et coulées de boues

Ne pas aggraver les risques inondations : limitation de l'imperméabilisation, favorisation de l'infiltration et la rétention, techniques alternatives et intégration paysagère, maintien des éléments de paysage

Prescriptions en matière de gestion des EP dans les documents cadre

SCoT du Grand Amiénois

- Limiter l'imperméabilisation des sols

dispositifs de rétention et de récupération des eaux de pluie, techniques alternatives

- Favoriser les économies d'eau et la réutilisation des eaux de pluie

*dispositifs de récupération d'eau de pluie,
réutilisation des eaux pluviales par les collectivités et les habitants*



Plan de la présentation

- I. CONTEXTE DE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES SUR LE TERRITOIRE
- II. PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE : ENTRETIENS ET VISITES DE TERRAIN**
- III. PREMIERS ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC
- IV. L'INFLUENCE DE LA TYPOLOGIE DE L'URBANISATION SUR LA GESTION DES EAUX PLUVIALES
- V. ORIENTATIONS POUR LA SUITE



Entretiens et visites de terrain

Entretiens réalisés avec l'ensemble des communes

lundi 17 juillet	mardi 18 juillet	mercredi 19 juillet	jeudi 20 juillet	vendredi 21 juillet	lundi 31 juillet	mardi 1 août	mercredi 2 août	jeudi 3 août	mercredi 6 septembre
	Hénencourt	Sailly Laurette	Lamotte Warfusée	Warloy-Baillon		Vaux-Sur-Somme		Daours	Treux
Corbie	Lahoussoye	Villers-Bretonneux	Morcourt	Méricourt l'Abbé	Bonnay	Hamelet		Sailly Le Sec	Baizieux
Aubigny	Heilly	Cerisy	Ribemont	Vaire-sous-Corbie	Gentelles		Franvillers	Lamotte-Brebière	Bussy-lès-Daours
Le Hamel	Marcelcave	Fouilloy	Cachy		Bresle		Vecquemont	Chipilly	





Diagnostic de territoire

Etude préalable au schéma directeur de
gestion des eaux pluviales

Commune de Baizieux



Document Synthétique - Commune de Baizieux

Préambule

Le présent document constitue une synthèse de la gestion des eaux pluviales (EP) sur la globalité de la Communauté de Communes du Val de Somme. Les ouvrages et désordres liés au pluvial sont localisés avec précision. Ce document identifie également les zones potentielles d'urbanisation future. Une première carte présente le territoire communal et une seconde le centre-bourg.

Date d'entretien : 06/07/17

Description de la gestion des eaux pluviales (EP)

Type d'assainissement : Assainissement non collectif (ANC)

Type de réseau : séparatif

Gestion des eaux pluviales :

La gestion des EP s'effectue globalement par collecte du fil d'eau. Les EP sont dirigées vers cinq exutoires :

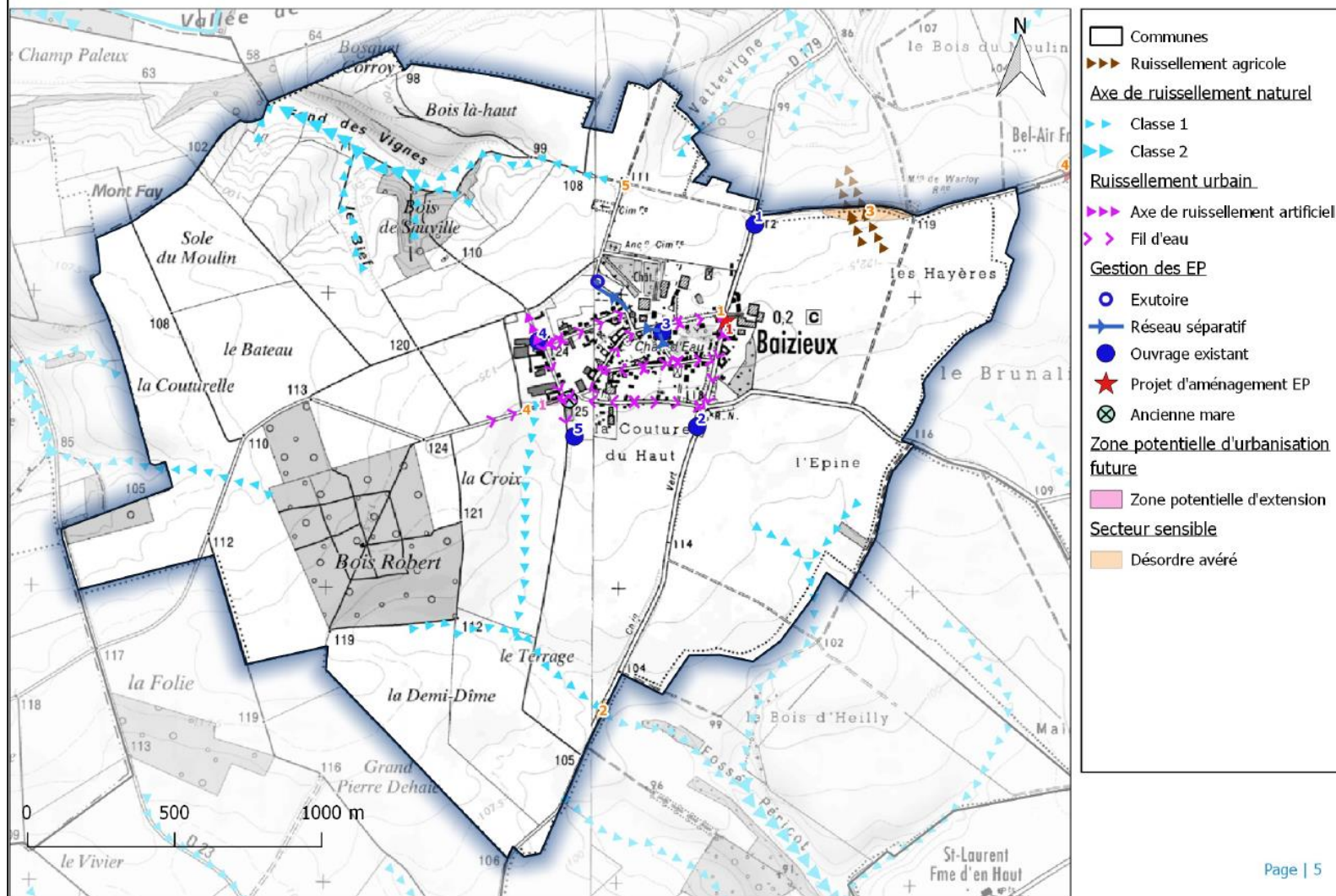
- arrivées des EP dans la mare (ouvrage 3), située rue du Château via deux buses connectées à des canalisations en provenance des rues du Fresno et du Château ;
- rejet des EP dans un bassin d'infiltration (ouvrage 5) situé chemin rural de Corbie à Baizieux ;
- rejet des EP dans les champs via une canalisation collectant les EP de la rue Neuve ;
- rejet des EP de la Grande rue dans un puits d'infiltration (ouvrage 4) ;
- rejet des EP de rue de la Folle Emprise et François Castrique vers un fossé d'infiltration empierré le long de la RD 179 (ouvrage 2).

Des portions de réseaux sont présentes rues du Château, du Fresno et Neuve.

La buse d'arrivée des EP au niveau de la mare en provenance de la canalisation de la rue du Château est située trop bas. Par conséquent la canalisation est souvent mise en charge lors de précipitations. Deux séries de fossés d'infiltration se situent le long de la RD 179 respectivement au Nord et au Sud de la commune.



Document Synthétique - Commune de Baizieux





Document Synthétique - Commune de Baizieux

Ouvrages de gestion des eaux pluviales

N°	Type	Précisions
1	Fossé	Séries de fossés présents le long de la RD 179 au Nord du village. Ces ouvrages permettent le stockage et l'élimination des EP de cette voirie.
2	Fossé	Séries de fossés présents le long de la RD 179 au Sud du village. Ces ouvrages permettent le stockage et l'élimination des EP de cette voirie. Il s'agit de fossés empierrés réalisés par le département.
3	Mare	Il s'agit du principal exutoire des EP du centre-bourg. Cette mare, située rue du Château, récupère les EP via deux buses connectées aux rues du Château et du Fresnoy. Cette mare communale est parfois à sec car elle se trouve en terrain perméable.
4	Puits d'infiltration	Un puits d'infiltration des EP est situé au bout de la Grande Rue, juste avant la ruelle de Lenglet. Ce puits d'infiltration récupère le fil d'eau de la Grande Rue car cette dernière possède un point haut. Ce puits d'infiltration fonctionne bien pour des précipitations de faible intensité. Lors des gros orages, le ruissellement urbain file vers la ruelle Lenglet.
5	Bassin d'infiltration	Ce bassin d'infiltration est situé à l'extérieur de la commune, dans le chemin rural de Corbie à Baizieux. Il s'agit d'un exutoire des EP de la commune.

Page | 7

Document Synthétique - Commune de Baizieux

Désordres liés à la gestion des eaux pluviales

N°	Fréquence	Remarques
1	Lors d'évènements pluvieux importants	Les EP de la rue François Castrique sont gérées au fil d'eau. La rue ne comporte pas de bouche d'égout. Le fil d'eau s'engouffre plus en aval dans une bouche d'égout située rue du Château, au niveau de l'intersection entre les rues du Château et François Castrique. Lors des fortes précipitations, les EP ruissellent suivant la pente et viennent inonder le garage de l'habitation situé en face de la rue François Castrique. La bouche d'égout aurait dû être positionnée plus en amont dans la rue François Castrique. Cependant l'inondation de l'habitation est due à la réalisation de la descente de garage dans le sens de la pente. Aujourd'hui la propriétaire de l'habitation est contrainte à chaque orage de protéger son entrée de garage par un batardeau.
2	Lors d'évènements pluvieux importants	A l'extérieur du centre-bourg, des coulées de boues drainées en provenance des parcelles agricoles du lieu dit du Terrage, se produisent sur la route départementale D 179 suivant l'axe Baizieux - Franvillers, lors d'orages conséquents. Les ruissellements agricoles traversent la chaussée et se dirigent vers le Fossé Péricot. Ceci provoque des inondations fréquentes de la chaussée.
3	Lors d'évènements pluvieux importants	Lors de précipitations importantes, des EP en provenance d'une parcelle agricole située au lieu dit les Hayères ruissellent et sont à l'origine de coulées de boues qui traversent l'axe Baizieux - Hénencourt (route du Moulin) et créent des inondations. Par conséquent cet axe est régulièrement impraticable à la circulation.
4	Lors d'évènements pluvieux importants	La rue Béhencourt rencontre des problèmes d'accumulation d'eau. Cette rue avec un faible dénivelé ne possède ni bouche d'égout, ni bordure. Néanmoins, cette rue sera bordurée quand les travaux d'urbanisation seront terminés.
5	Lors d'évènements pluvieux importants	Au niveau de l'évacuation des EP, dans les champs, rue Neuve une accumulation d'eau se crée et gêne les usagers qui viennent faire demi-tour pour se rendre au cimetière.

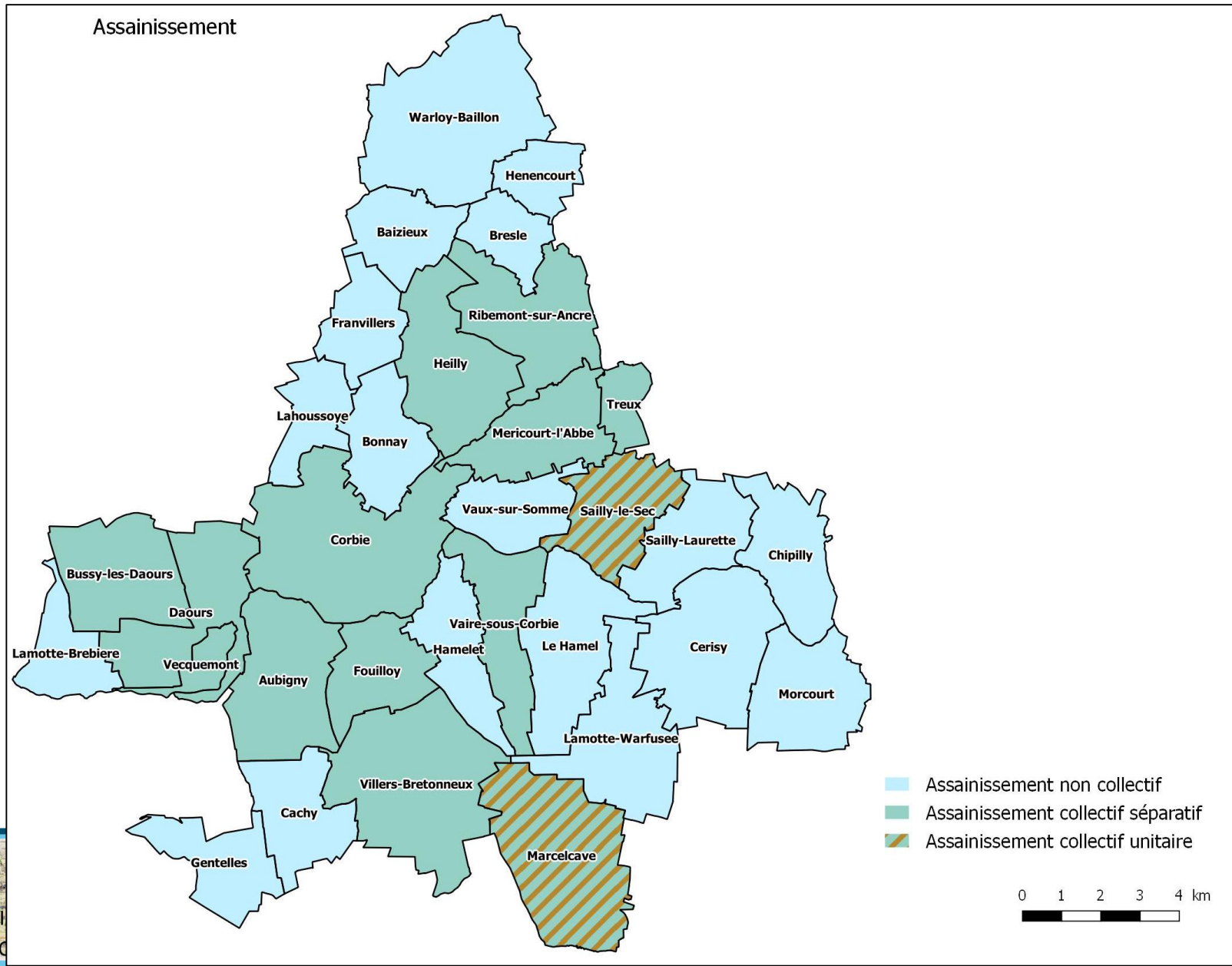
Page | 8

Plan de la présentation

- I. CONTEXTE DE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES SUR LE TERRITOIRE
- II. PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE : ENTRETIENS ET VISITES DE TERRAIN
- III. PREMIERS ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC**
- IV. L'INFLUENCE DE LA TYPOLOGIE DE L'URBANISATION SUR LA GESTION DES EAUX PLUVIALES
- V. ORIENTATIONS POUR LA SUITE



Un assainissement majoritairement non collectif



Différentes pratiques de gestion des eaux pluviales

Collecte des eaux pluviales

- Réseau unitaire ou séparatif pour les communes les plus importantes
- Collecte au fil d'eau du caniveau et par quelques canalisations menant à l'exutoire dans les communes plus petites



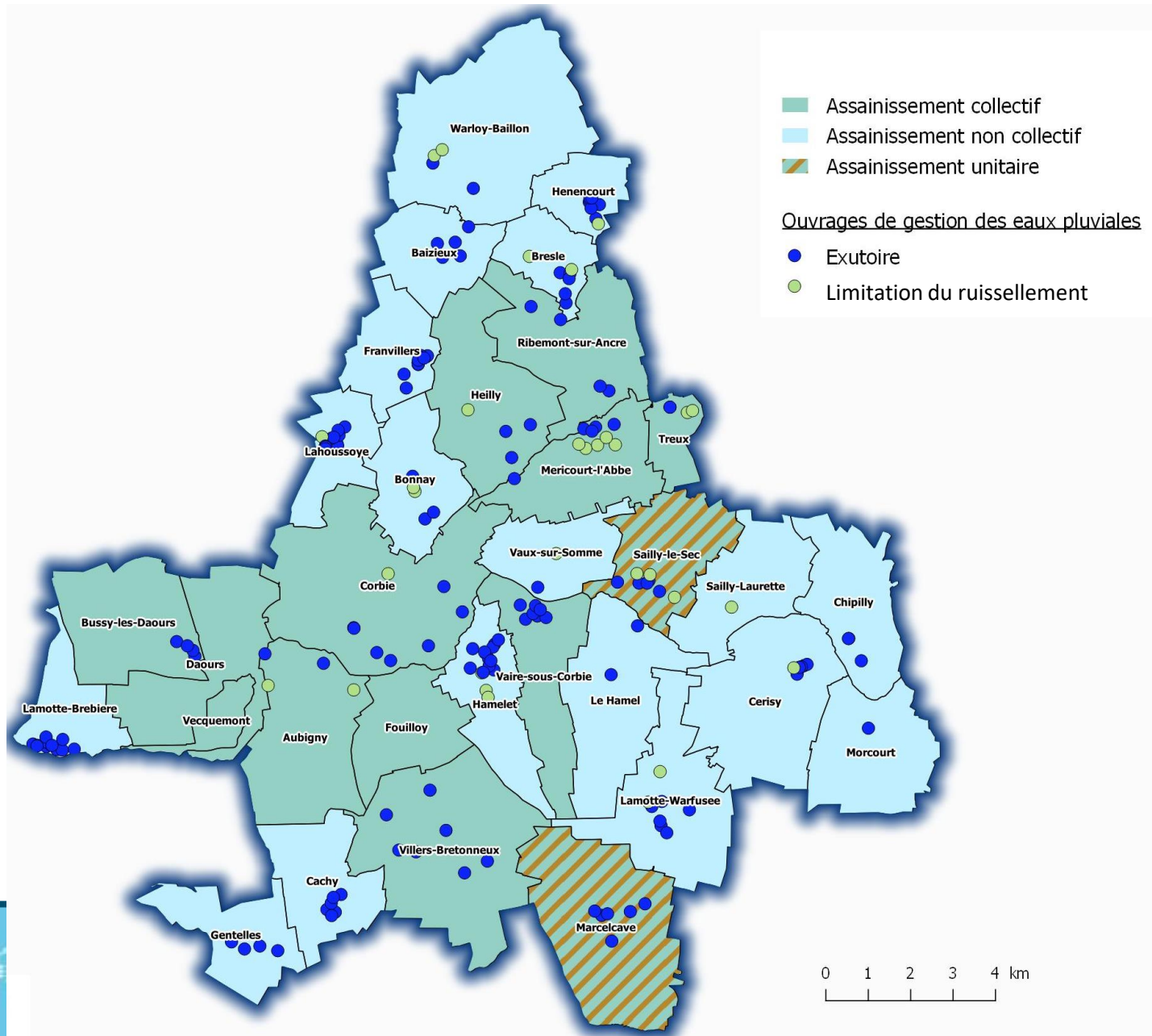
Gestion des eaux de toitures

- Eaux de toitures des habitations anciennes rejetées au réseau ou au fil d'eau du caniveau
- Gestion à la parcelle mise en place pour les habitations récentes



De nombreux aménagements de gestion des eaux pluviales

177 ouvrages ou aménagements



Divers aménagements de gestion des eaux pluviales



Des aménagements plus ou moins bien intégrés



Corbie



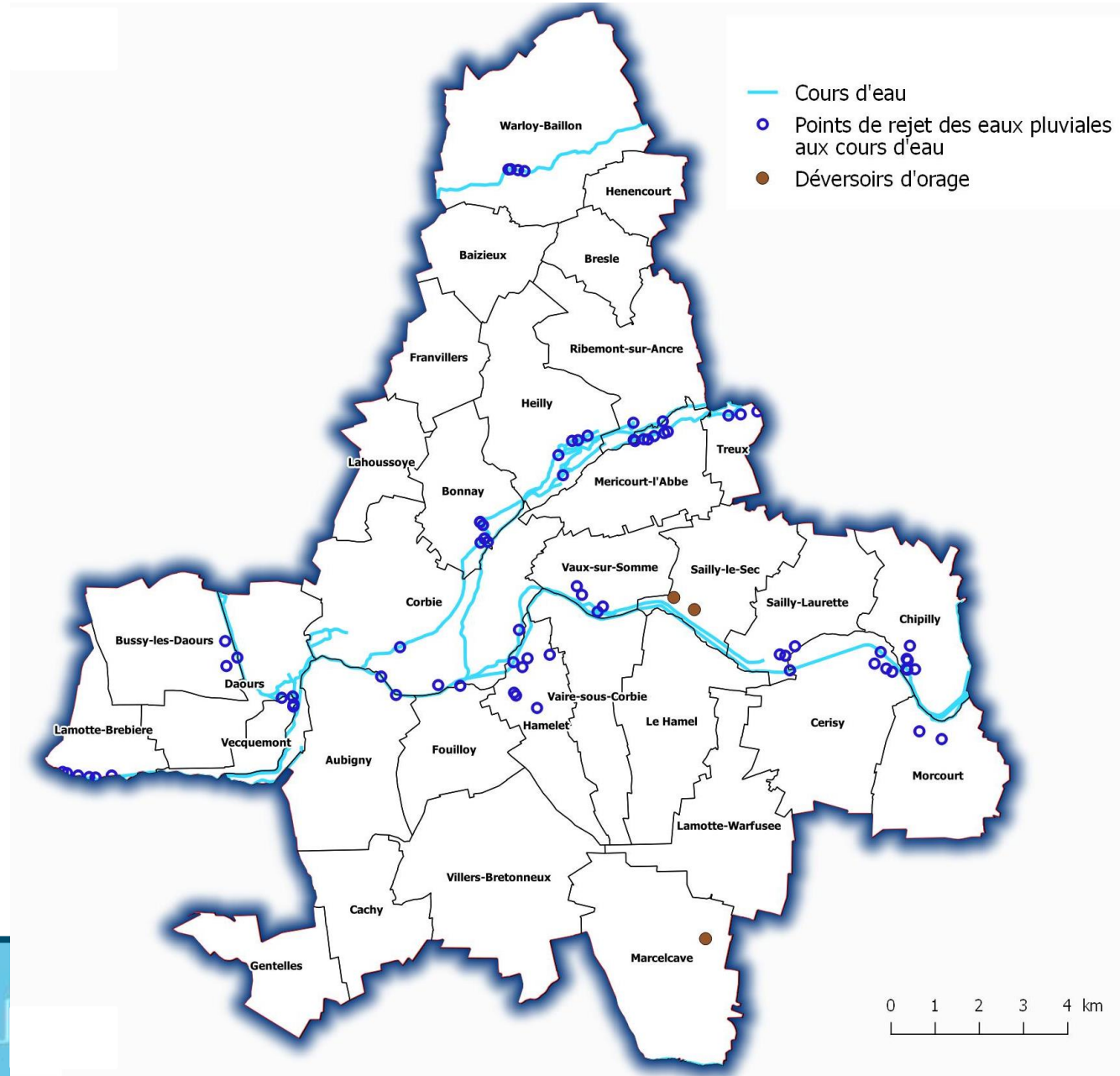
Corbie



Lahoussoye



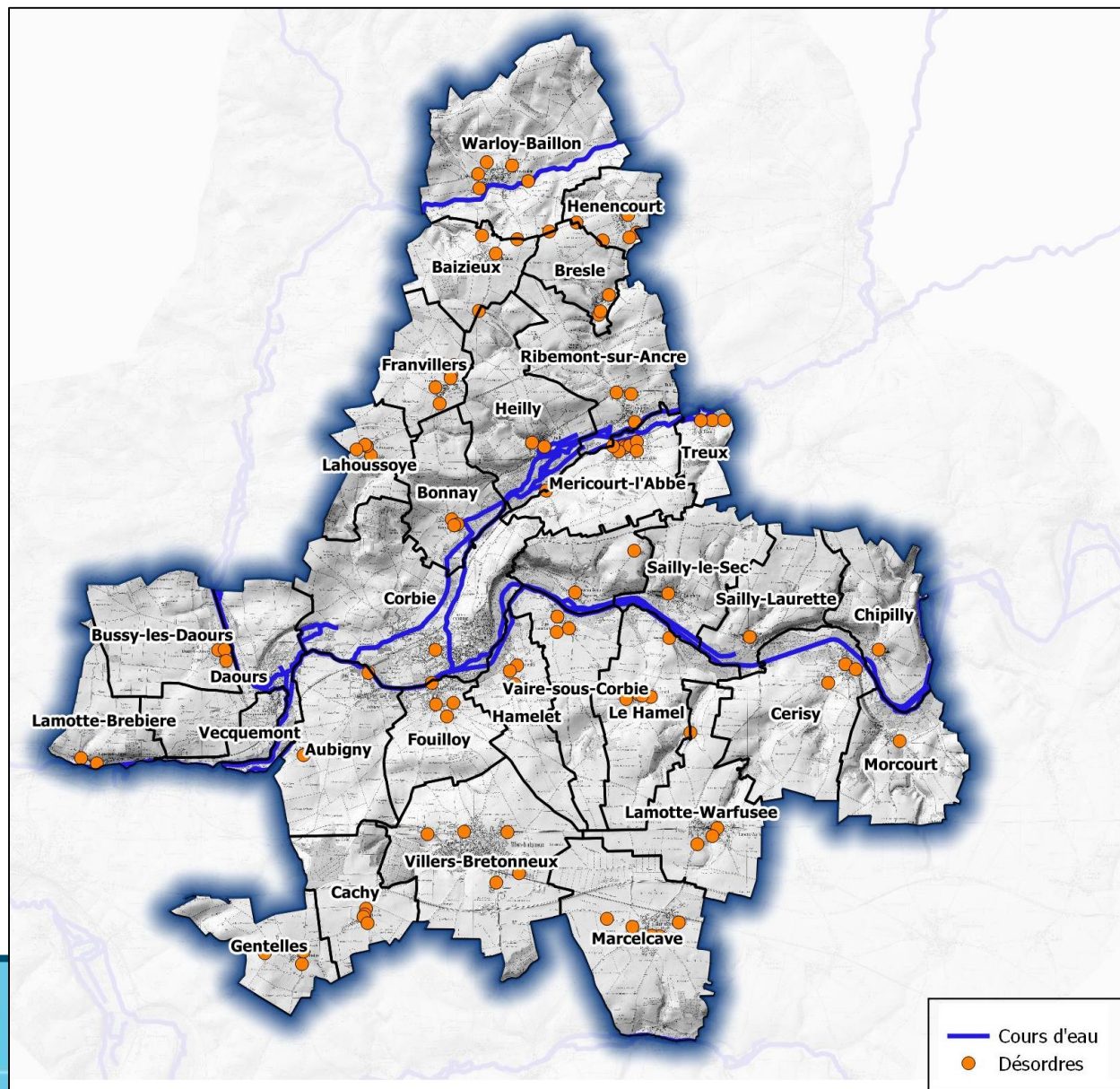
Un enjeu de qualité au niveau des rejets dans les cours d'eau



De nombreux points de désordres liés aux EP

99 points de désordres

30 communes touchées
avec plus ou moins
d'impacts



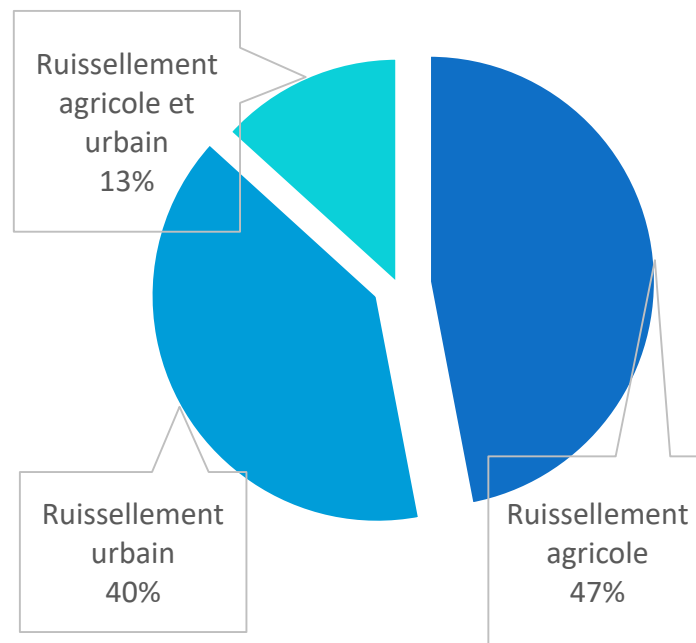
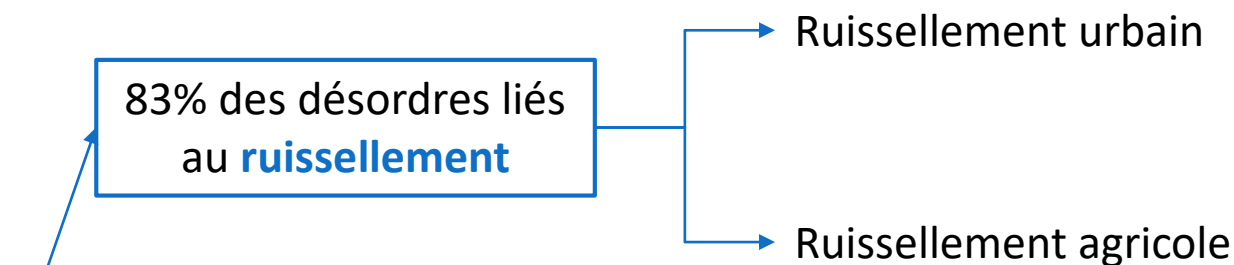
Une majorité de désordres liés au ruissellement

99 points de désordres

83% des désordres liés
au **ruissellement**

27% des désordres
concernés par des
**débordements de
réseaux**

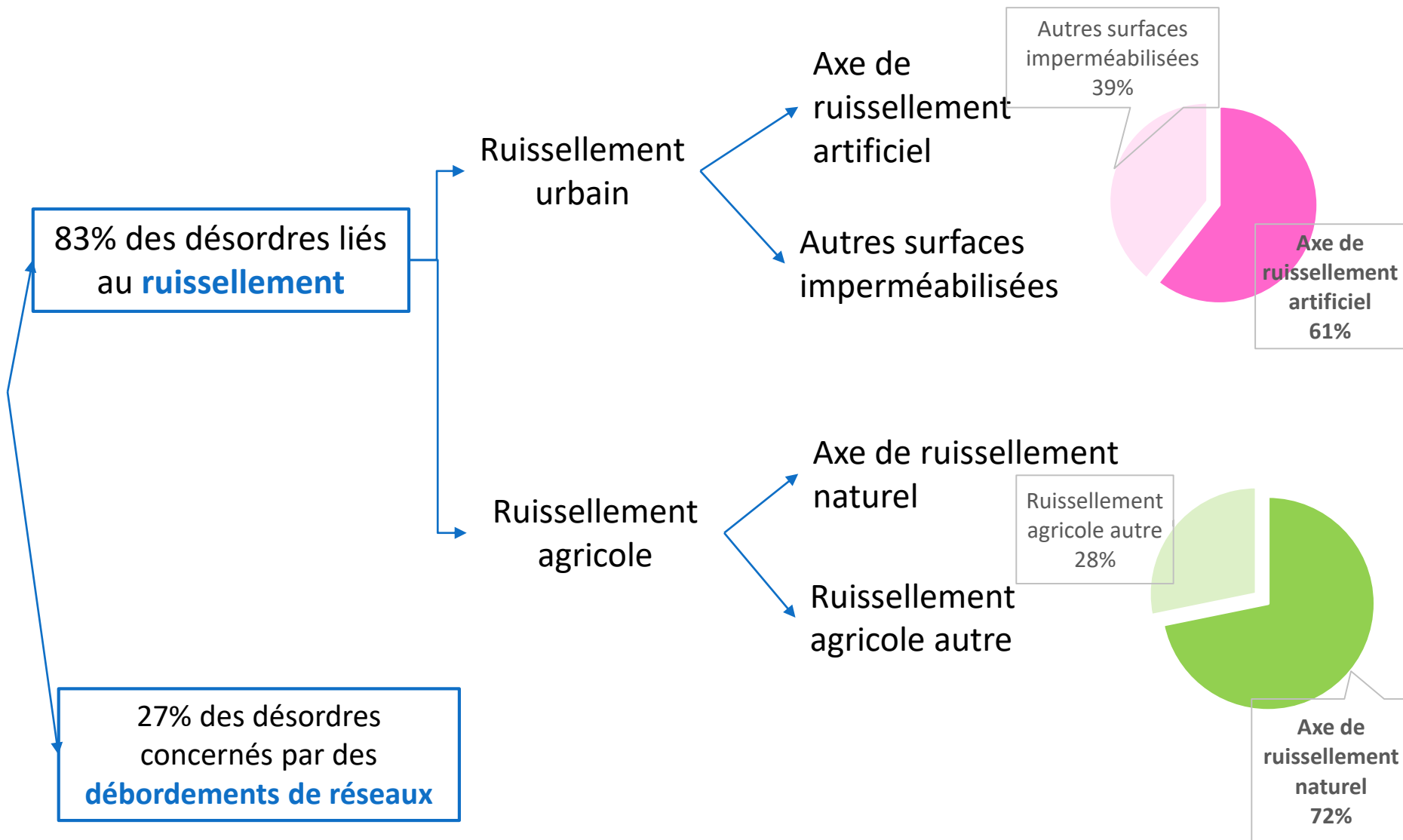
Une majorité de désordres liés au ruissellement



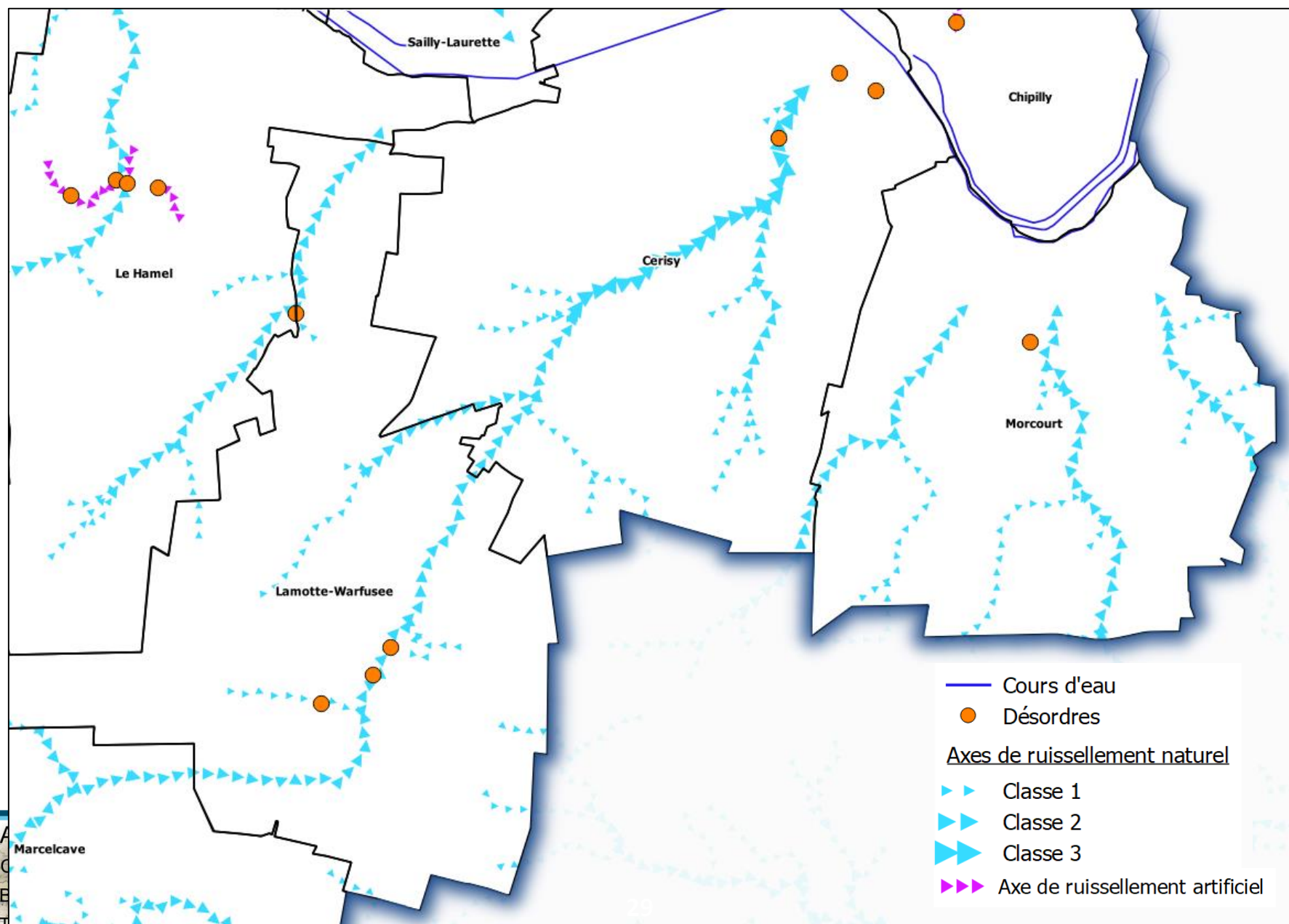
27% des désordres concernés par des **débordements de réseaux**



Les axes de ruissellement créent des désordres



Les axes de ruissellement créent des désordres



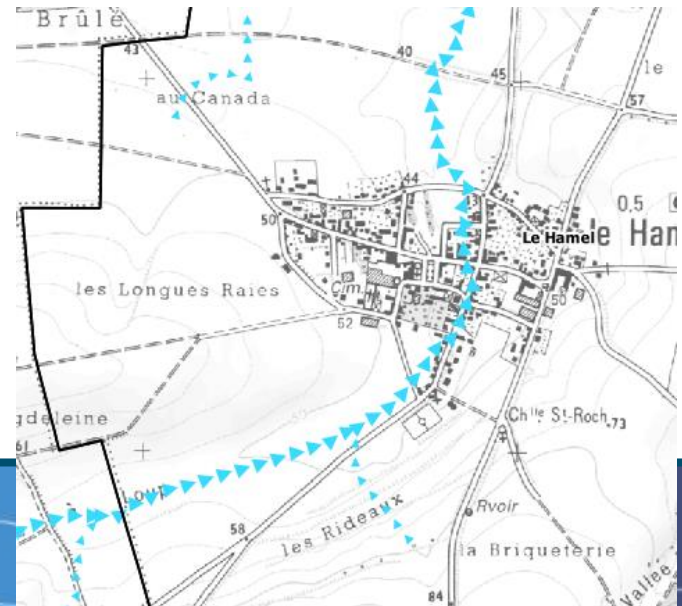
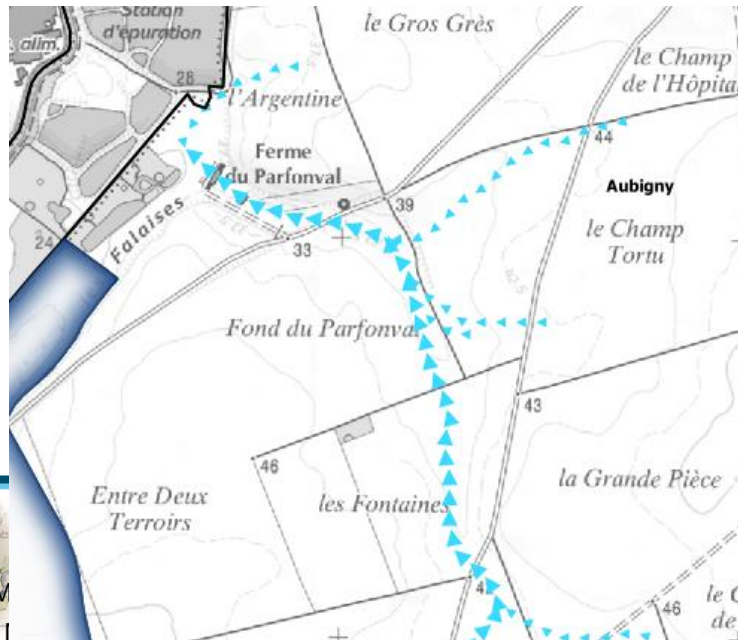
Des vallées sèches à l'origine de désordres



Ferme de Parfonval, route D167, Aubigny – coulée de boue



Vallée à Loup, Le Hamel – coulées de boue



Les voiries peuvent constituer des axes de ruissellement artificiel



Sailly-Laurette



Bresle



Saturation du système de collecte des EP

83% des désordres liés
au **ruissellement**

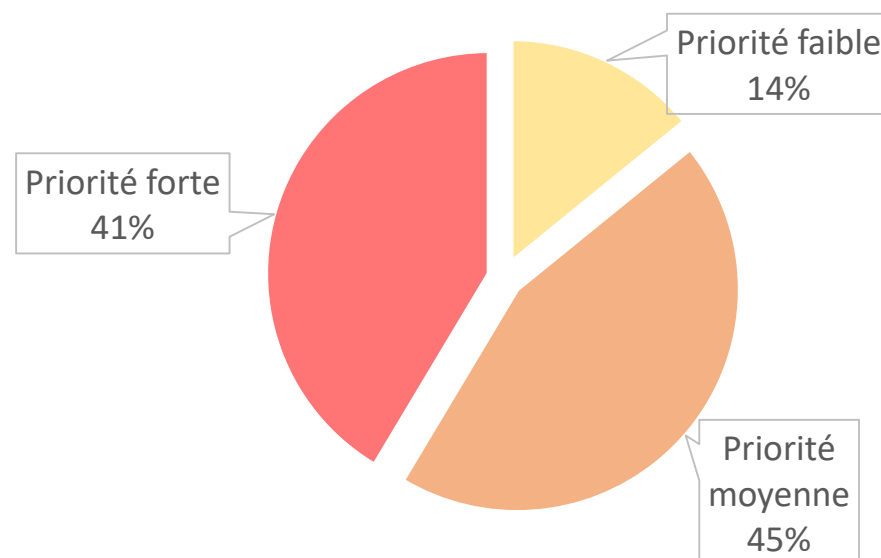
27% des désordres
concernés par des
**débordements de
réseaux**

- ✓ Saturation du réseau, surtout séparatif mais aussi unitaire
- ✓ Problèmes d'entretien des réseaux et des avaloirs



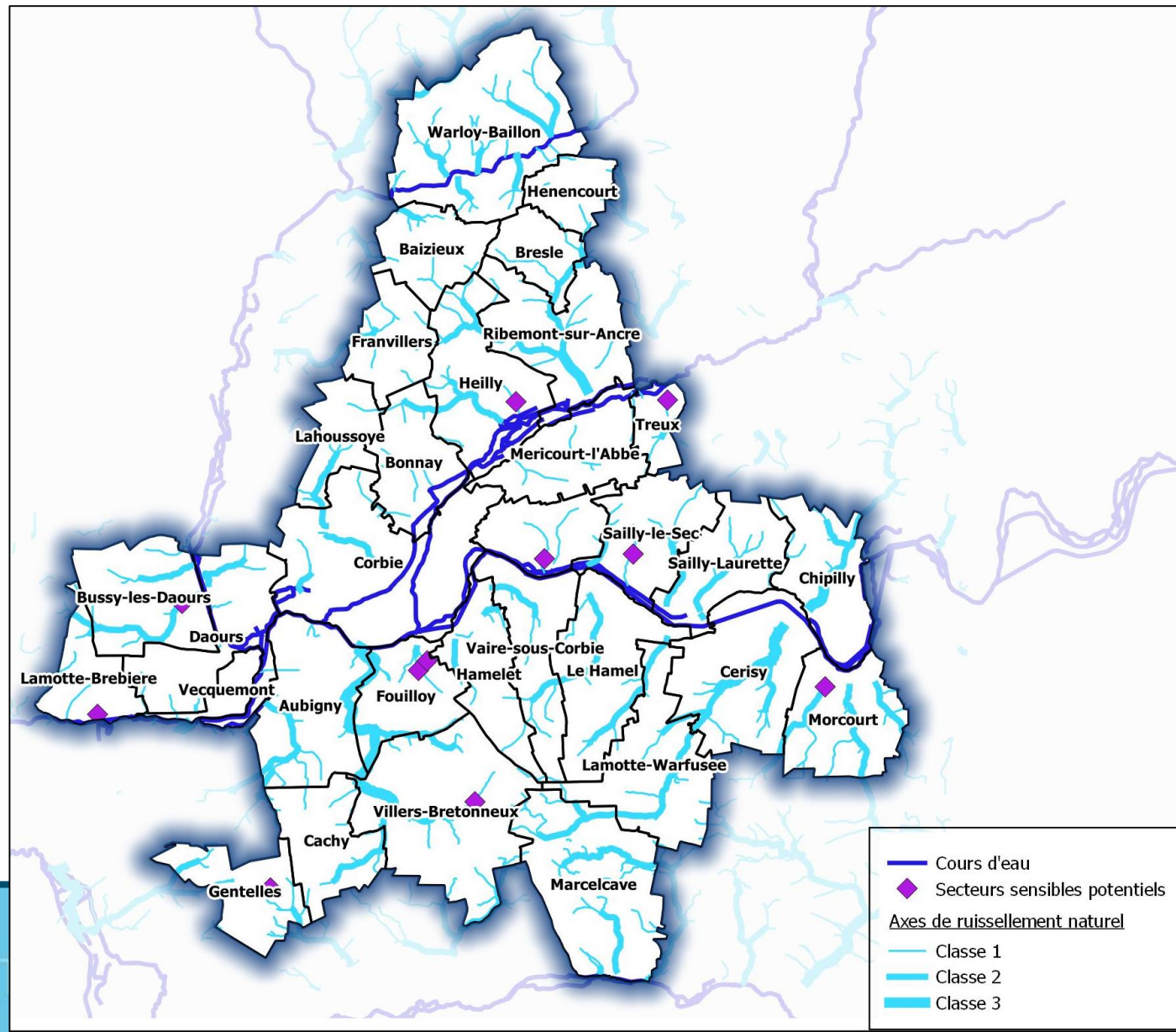
Hiérarchisation des désordres

		Fréquence du désordre	
		Exceptionnelle	Lors des orages estivaux ou des très fortes pluies
Enjeux touchés	Voirie secondaire/champs /jardin	Faible	Moyenne
	Habitation/bâtiment/voirie structurante	Moyenne	Forte



Secteurs sensibles potentiels

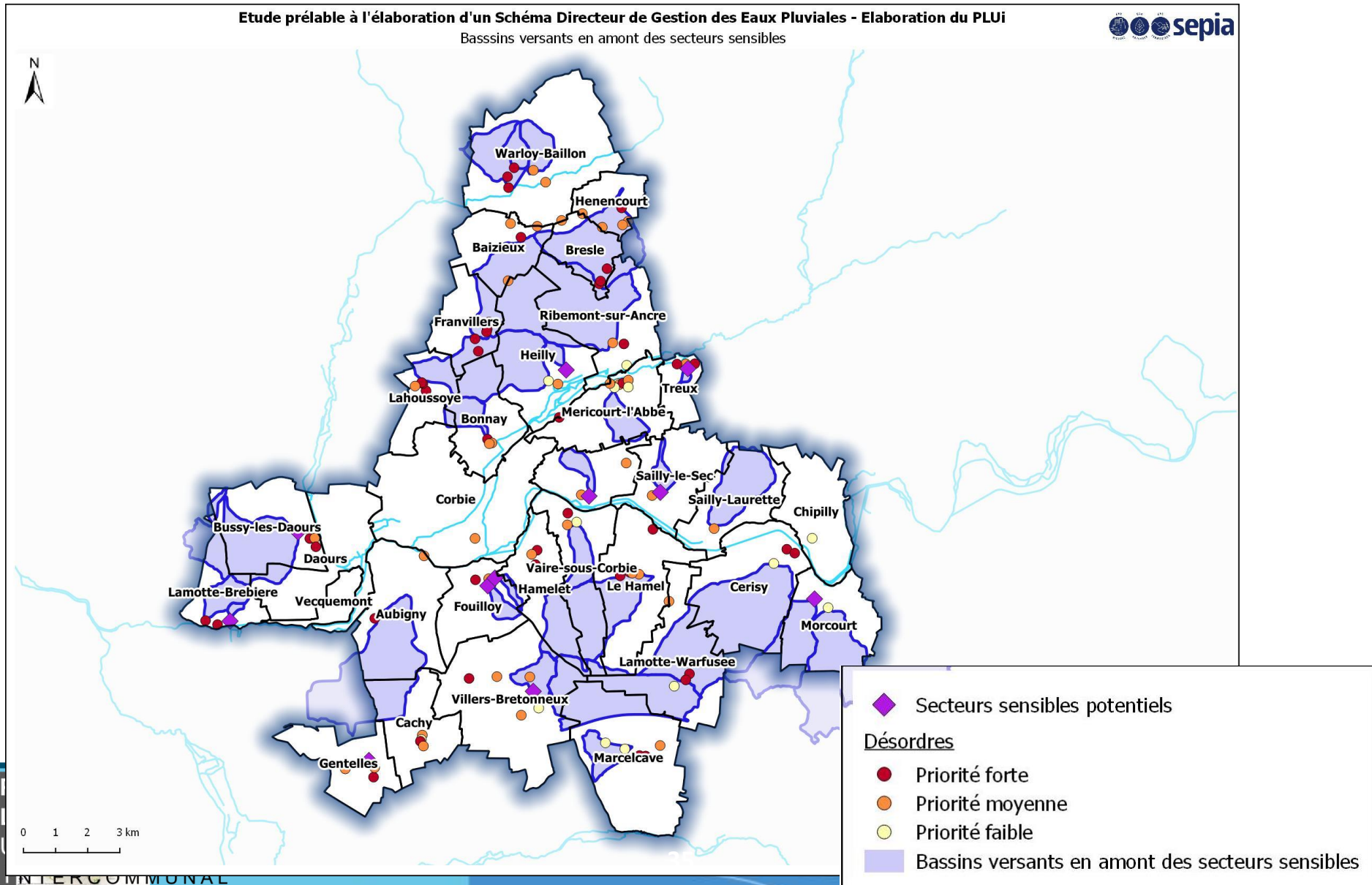
Secteurs urbanisés
situés sur des axes
de ruissellement



Bassins versants en amont des secteurs sensibles

Etude préalable à l'élaboration d'un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales - Elaboration du PLUi

Bassins versants en amont des secteurs sensibles



Plan de la présentation

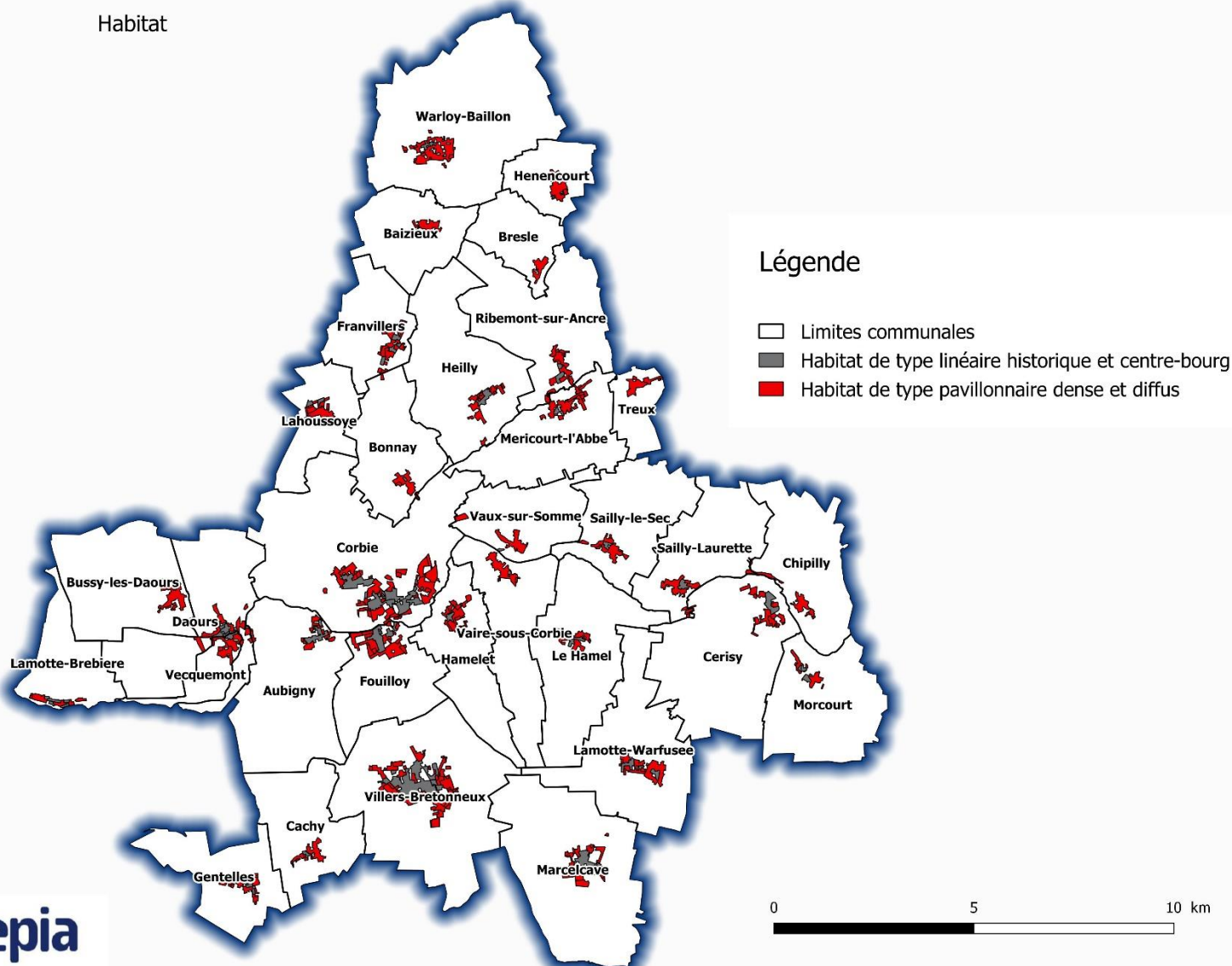
- I. CONTEXTE DE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES SUR LE TERRITOIRE
- II. PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE : ENTRETIENS ET VISITES DE TERRAIN
- III. PREMIERS ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC
- IV. L'INFLUENCE DE LA TYPOLOGIE DE L'URBANISATION SUR LA GESTION DES EAUX PLUVIALES**
- V. ORIENTATIONS POUR LA SUITE



Deux principaux types d'habitat...

Etude préalable à l'élaboration d'un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales - Elaboration du PLUi

Habitat



...qui induisent une imperméabilisation différente



Centre bourg

100 – 150 m² imperméabilisé par habitation



Habitat pavillonnaire contemporain

300 – 500 m² imperméabilisé par habitation



Des espaces verts qui pourraient être valorisés pour la gestion des EP



Bussy



Saily-le-Sec



Marcelcave



De nombreux trottoirs et accotements enherbés



Des exemples d'imperméabilisation contemporaine



Corbie



Marcelcave



Corbie



Daours



Une réflexion à avoir sur les bordures



Bonnay



Ribemont



Cachy



Corbie



Un habitat vulnérable : les descentes de garage



Lahoussoye



Lamotte-Brebière



Bussy-lès-Daours



Un habitat adapté au risque inondation



Marcelcave



Plan de la présentation

- I. CONTEXTE DE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES SUR LE TERRITOIRE
- II. PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE : ENTRETIENS ET VISITES DE TERRAIN
- III. PREMIERS ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC
- IV. L'INFLUENCE DE LA TYPOLOGIE DE L'URBANISATION SUR LA GESTION DES EAUX PLUVIALES
- V. ORIENTATIONS POUR LA SUITE**



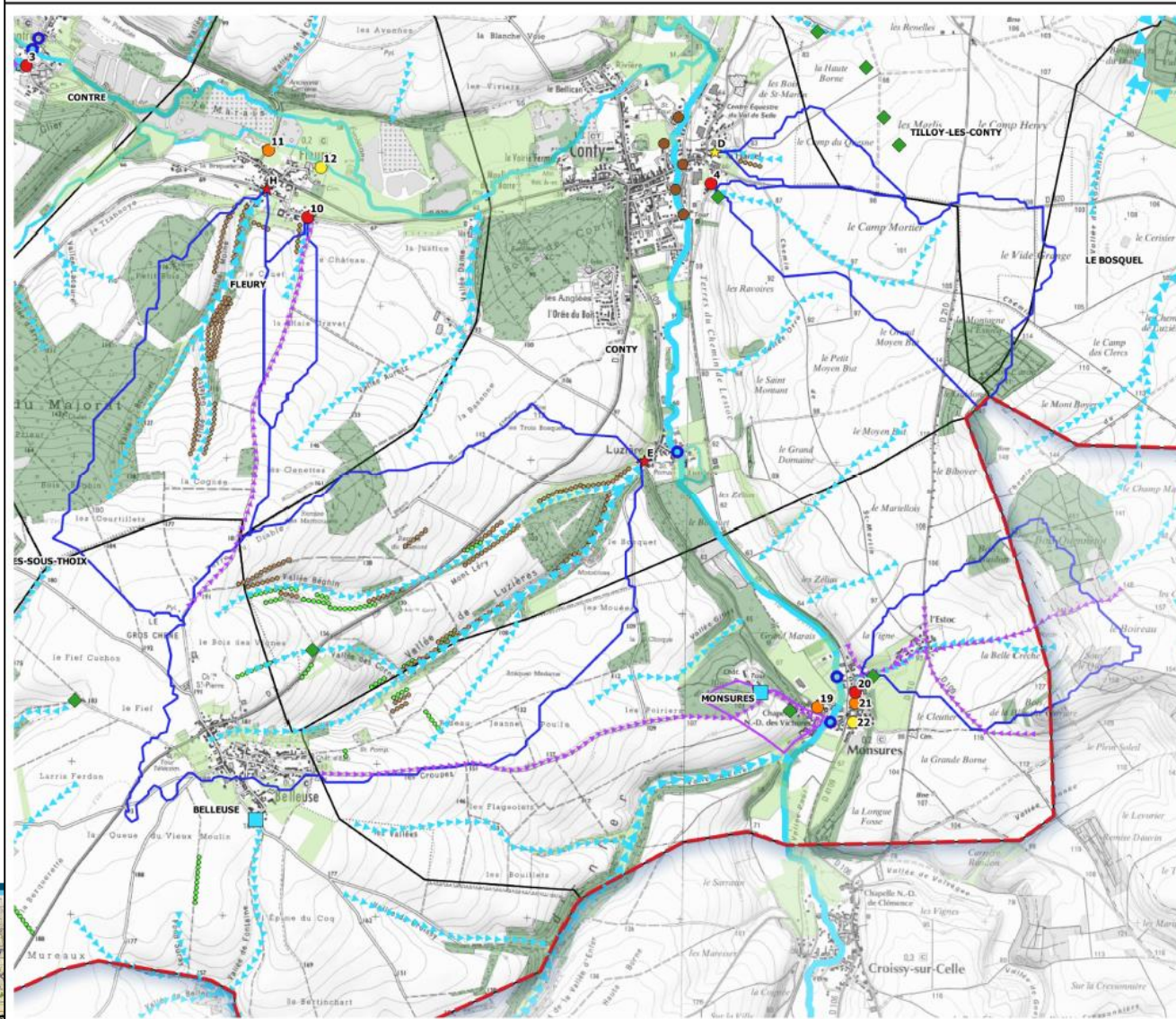
Suites de la phase 1

- ✓ **Ateliers par grappes de communes** pour valider les synthèses communales, la hiérarchisation des désordres, et aborder la suite
- ✓ Caractérisation des bassins versants en amont des secteurs sensibles et évaluation de leur sensibilité au ruissellement
- ✓ Recensement des haies et talus qui jouent un rôle pour le ralentissement des écoulements
- ✓ Identification des configurations génératrices d'écoulement
- ✓ Identification des secteurs sensibles pour l'impact sur le milieu naturel
- ✓ Cartographie de synthèse du fonctionnement hydrologique du territoire
- ✓ Objectifs de gestion des eaux pluviales sur le territoire



Cartes de synthèse du fonctionnement hydrologique

Etude préalable à l'élaboration d'un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales - Elaboration du PLUI



Phase 1 : Diagnostic de territoire

Carte n°1

- Limites du territoire du Contynois
- Limites communales
- Cours d'eau

Axes de ruissellement naturel

- Classe 1
- Classe 2
- Classe 3
- Axe de ruissellement artificiel

Aléa inondation PPRI

- Aléa faible de ruissellement
- Aléa moyen de ruissellement
- Aléa fort de ruissellement
- Déversoirs d'orage
- Points de rejet des eaux pluviales au cours d'eau

Secteurs sensibles avérés

- Priorité 1
- Priorité 2
- Priorité 3
- ★ Sensibilité forte
- ★ Sensibilité moyenne
- ★ Sensibilité faible
- ◆ Problématiques recensées dans le cadre du diagnostic agricole

Bassins versants en amont des secteurs sensibles

- Bassin naturel
- Bassin modifié par la voirie

Éléments du paysage ralentissant les écoulements

- Prairies
- Bois
- Haies
- Talus
- Mares à préserver et entretenir

N
0 200 400 600 m
Réalisation : SEPIA Conseils - Mai 2017

Objectifs de gestion des eaux pluviales

Premières pistes de solutions pour limiter les désordres :

- ✓ Ruissellement agricole : mise en place de **techniques douces, encadrement de l'urbanisation**
- ✓ Ruissellement urbain : **limitation de l'imperméabilisation**, des techniques alternatives à la **gestion intégrée**



Objectifs de gestion des eaux pluviales

Un enjeu gestion des
eaux pluviales

+

Un enjeu urbanisme



Perspectives pour la phase 2

En phase 2 :

- ✓ Croisement du diagnostic du fonctionnement hydrologique avec les zones d'urbanisation future (dents creuses et extension)
- ✓ Orientations de gestion des eaux pluviales sur ces zones pour éviter les désordres futurs



Merci de votre attention !





Avec le soutien financier de :



Opération cofinancée
par le fonds européen
de développement régional
(FEDER)

Communauté de Communes du Val de Somme

Étude préalable à l'élaboration d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales

Phase 1 : Diagnostic du territoire

Rapport

17A061 - Septembre 2017 – V0

Version
V0

Date
26/09/2017

Rédigé / relu par
F. MONTIGNY/S. RAVEL

Commentaires
Rapport intermédiaire de phase 1



sepia

Ingénierie
et gouvernance
de l'eau

53 rue de Turbigo
75003 Paris
T. +33 (0)1 53 01 92 95
www.sepia-conseils.fr

Sommaire

SOMMAIRE.....	3
LISTE DES FIGURES.....	5
LISTE DES TABLEAUX.....	7
ANNEXES	8
1. OBJECTIFS DE L'ETUDE	9
1.1. CADRE ET OBJECTIFS DE L'ETUDE EN LIEN AVEC LE PLUI	9
1.2. DEROULEMENT DE L'ETUDE EN 3 PHASES	10
1.3. METHODOLOGIE GENERALE DU DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE	11
2. CARACTERISTIQUES GENERALES DU TERRITOIRE	12
2.1. CLIMATOLOGIE ET PLUVIOMETRIE	12
2.1.1. Contexte général de la pluviométrie sur le territoire	12
2.1.2. Coefficients de Montana et hauteurs de précipitations	14
2.2. TOPOGRAPHIE	16
2.3. GEOLOGIE	18
2.4. CAVITES	20
2.5. HYDROGRAPHIE ET HYDROLOGIE	21
2.5.1. Organisation du réseau hydrographique	21
2.5.2. Fonctionnement hydrologique et aléa inondation	23
2.5.3. Qualité des masses d'eau.....	24
2.6. DES POTENTIALITES ECOLOGIQUES A PRESERVER.....	29
2.6.1. Zones humides	29
2.6.2. Sites Natura 2000.....	29
2.6.3. Espaces naturels sensibles	30
2.6.4. ZNIEFF	31
3. CONTEXTE DE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES SUR LE TERRITOIRE	33
3.1. ORGANISATION ADMINISTRATIVE	33
3.2. PRESCRIPTIONS EN MATIERE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES	34
3.2.1. Le SDAGE Artois-Picardie 2016-2021	34
3.2.2. Les SAGE Somme aval et cours d'eau côtiers et SAGE Haute Somme	35
3.2.3. Le SCoT du Grand Amiénois	39
3.3. ETUDES DEJA REALISEES SUR LA GESTION DES EAUX PLUVIALES.....	39
3.3.1. Etudes sur la gestion des eaux pluviales	39
3.3.2. Etudes de lutte contre le ruissellement agricole	41
3.4. TYPOLOGIE DE L'URBANISATION AU REGARD DE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES.....	43
3.4.1. Organisation générale du paysage et de l'urbanisation	43
3.4.1. Extension et transformation du territoire	45
3.4.1. Deux types d'habitat contrastés	48
3.4.2. Prise en compte des axes de ruissellement dans l'urbanisation	50
4. ETAT DES LIEUX DE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES	52
4.1. UN DIAGNOSTIC CONDUIT AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE	52
4.2. PRESENTATION DE LA GESTION ACTUELLE DES EAUX PLUVIALES	52
4.2.1. Description générale des réseaux d'assainissement et stations d'épuration.....	52
4.2.2. Une gestion des eaux de toitures au fil d'eau du caniveau ou à la parcelle	53
4.2.3. Une gestion des eaux de voirie au fil d'eau ou par des canalisations	53
4.2.4. Des exutoires de plusieurs types	54

4.3.	DEUX ENJEUX PRIORITAIRES SUR LE TERRITOIRE	54
4.3.1.	<i>Une centaine de désordres liés aux eaux pluviales sur le territoire</i>	54
4.3.2.	<i>Des rejets vers les cours d'eau qui impactent le milieu naturel</i>	57
5.	EVALUATION DE LA SENSIBILITE AU RUISSELLEMENT DU TERRITOIRE.....	58
5.1.	ANALYSE DES DEBITS SPECIFIQUES DES COURS D'EAU LOCAUX.....	58
5.2.	ANALYSE DES ARRETES DE CATASTROPHE NATURELLE POUR COULEES DE BOUE.....	60
5.3.	DEFINITION DES SECTEURS SENSIBLES	61
5.3.1.	<i>Secteurs sensibles constatés : désordres recensés</i>	61
5.3.2.	<i>Secteurs sensibles potentiels : une urbanisation actuelle située sur des axes de ruissellement</i>	61
5.4.	HIERARCHISATION DES SECTEURS SENSIBLES CONSTATES	61
5.5.	BASSINS VERSANTS A L'AMONT DES SECTEURS SENSIBLES	64
5.5.1.	<i>Cartographie des axes de ruissellement et des bassins versants</i>	64
6.	ANNEXES.....	66
6.1.	ANNEXE 1 : METHODOLOGIE DETAILLEE	66
6.1.1.	<i>Collecte et synthèse des données pour l'état des lieux de la gestion des eaux pluviales sur le territoire .</i>	66
6.1.2.	<i>Délimitation des bassins versants à l'amont des secteurs sensibles</i>	67
6.2.	ANNEXE 2 : DESORDRES CONSTATES SUR LE TERRITOIRE	69
6.3.	ANNEXE 3 : ARRETES DE CATASTROPHE NATURELLE POUR INONDATIONS ET COULEES DE BOUE SUR LE TERRITOIRE D'ETUDE	82
6.4.	ANNEXE 4 : SYNTHES COMMUNALES	83

Liste des figures

Figure 1 : Territoire du Val de Somme	10
Figure 2 : Normales mensuelles à la station de Beauvais (60).....	13
Figure 3 : Normales mensuelles à la station d'Abbeville (80)	13
Figure 4 : Normales mensuelles à la station de Saint-Quentin (02)	13
Figure 5 : Courbes Hauteur-Durée-Fréquence à Abbeville (80) et Saint-Quentin (02).....	15
Figure 6 : La vallée de l'Ancre à Bonnay	16
Figure 8 : Topographie du territoire d'étude	17
Figure 9 : Pentes du territoire d'étude	18
Figure 10 : Extrait de la carte géologique 1/50 000 vecteur harmonisée.....	19
Figure 11 : Cartographie des cavités souterraines abandonnées non minières recensées par le BRGM.....	20
Figure 12 : Réseau hydrographique sur le territoire du Val de Somme	21
Figure 13 : Risque inondation par remontée de nappes et axes de ruissellement topographiques	23
Figure 14 : Communes concernées par le PPRI et aléa inondation du PPRI	24
Figure 15 : Evaluation de l'état de la masse d'eau Ancre	25
Figure 16 : Evaluation de l'état de la masse d'eau de l'Ancre à Bonnay	26
Figure 17 : Evaluation de l'état de la masse d'eau Hallue	26
Figure 18 : Evaluation de l'état de la masse d'eau de l'Hallue à Daours	27
Figure 19 : Evaluation de l'état de la masse d'eau Somme canalisée de l'écluse n°13 Sailly aval à Abbeville	27
Figure 20 : Evaluation de l'état de la masse d'eau Somme canalisée de l'écluse n°13 Sailly aval à Abbeville à la station d'Epagne-Epagnette	28
Figure 21 : Potentialités écologiques sur le territoire du Val de Somme	29
Figure 22 : Objectifs de l'étude du contexte de la gestion des eaux pluviales sur le territoire.....	33
Figure 23 : Intercommunalités autour du territoire du Val de Somme	34
Figure 24 : Localisation des SAGE sur le territoire.....	36
Figure 25 : Enjeux et objectifs généraux du SAGE Haute Somme	38
Figure 26 : Scénarios d'aménagement proposés.....	42
Figure 27 : Propositions d'aménagements	42
Figure 28 : Carte des entités paysagères	43
Figure 29 : Occupation du sol	44
Figure 30 : Implantation géographique des communes	45
Figure 31 : Exemple d'un lotissement contemporain	46
Figure 32 : Imperméabilisation des sols à Corbie au cours des dernières décennies.....	46
Figure 33 : Exemples d'imperméabilisation importante des espaces publics et privés	47
Figure 33 : Exemples de bordures de trottoirs et caniveaux en bord d'espaces verts	47

Figure 34 : Exemples d'absence de bordures surélevées permettant la gestion des eaux pluviales au niveau des accotements	48
Figure 35 : Typologie d'habitat sur le territoire du Val de Somme.....	48
Figure 36 : Habitat de type centre-bourg à Corbie	49
Figure 37 : Lotissement contemporain à Villers-Bretonneux	49
Figure 38 : Rue de la Gare à Ribemont-sur-Ancre et rue Jean l'Heureux à Marcelcave : constructions surélevées par rapport à la rue	50
Figure 39 : Vallon sec occupé par des habitations récentes à Cerisy	51
Figure 40 : Vallon secs occupé par des habitations récentes à Ribemont-sur-Ancre	51
Figure 41 : Type d'assainissement sur le territoire	52
Figure 42 : Répartition des dysfonctionnements liés au ruissellement selon le type de ruissellement	55
Figure 43 : Répartition des désordres concernés par du ruissellement agricole.....	56
Figure 44 : Répartition des désordres concernés par du ruissellement urbain	56
Figure 45 : Impacts potentiels des eaux pluviales sur la qualité des milieux naturels	57
Figure 46 : Débits spécifiques de crue décennale en fonction de la superficie du bassin versant.....	59
Figure 47 : Nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle liés aux coulées de boue par mois	60
Figure 48 : Bassins versants en amont des secteurs sensibles	65
Figure 49 : Attribution d'un ordre à chaque branche d'axe de ruissellement (selon la méthode Shreve utilisée pour la classification des réseaux hydrographiques)	68

Liste des tableaux

Tableau 1 : Coefficients de Montana pour les stations d'Abbeville, de Beauvais et de Saint-Quentin pour des pluies de 1 heure à 96 heures	14
Tableau 2 : Hauteurs cumulées de pluie pour une pluie de 1 heure et 24 heures aux stations d'Abbeville et de Saint-Quentin	15
Tableau 3 : Espaces Naturels Sensibles sur le territoire	30
Tableau 4 : Taille des bassins versants et débits de crues dans le département de la Somme.....	58
Tableau 5 : Détermination de la priorité des dysfonctionnements en fonction de la fréquence et des enjeux touchés	61
Tableau 6 : Hiérarchisation des secteurs sensibles constatés	62
Tableau 7 : Superficies de bassins versants en amont de secteurs sensibles situés en dehors du territoire du Val de Somme	64
Tableau 8 : Planning des entretiens avec les communes de la CCVS	66
Tableau 9 : Dysfonctionnements recensés sur le territoire.....	70

Annexes

Annexe 1 : Méthodologie détaillée

Annexe 2 : Désordres constatés sur le territoire

Annexe 3 : Arrêtés de catastrophe naturelle pour inondations et coulées de boue sur le territoire d'étude

Annexe 4 : Synthèses communales

1. Objectifs de l'étude

1.1. Cadre et objectifs de l'étude en lien avec le PLUi

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), la Communauté de Communes Val de Somme (CCVS) s'est engagée à **intégrer la gestion des eaux pluviales dans l'aménagement de son territoire.**

En effet, la nécessité de prendre en compte dans les documents d'urbanisme, de planification et d'aménagement, les contraintes environnementales et les objectifs en matière de reconquête de la qualité de l'eau ou de préservation de l'environnement, est une évidence progressivement renforcée par la réglementation.

Afin d’y parvenir, la Communauté de Communes du Val de Somme (CCVS) a souhaité réaliser une étude préalable à la réalisation de son Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales (SDGEP) assortie d’un pré-zonage pluvial sur les 32 communes du territoire de la CCVS.

Cette étude a pour objectif principal d'appréhender la gestion des eaux pluviales de façon globale et cohérente à l'échelle du Val de Somme en intégrant la notion de bassin versant. Sa conception, **en lien étroit avec celle du PLUi**, devra permettre de prendre en compte les contraintes inhérentes à la gestion du pluvial vis-à-vis de la situation actuelle et mais également future. Cette démarche visera à **limiter les risques d'atteinte aux biens et personnes mais également à respecter les objectifs de qualité des milieux récepteurs**.

Le territoire de la Communauté de Communes Val de Somme se situe dans la région les Hauts-de-France, dans le département de la Somme, à l'Est d'Amiens. Cette intercommunalité appartient au Pays du Grand Amiénois, qui rassemble 12 EPCI dont la C CVS.

La CCVS compte 25 459 habitants (Insee, 2014), répartis sur une superficie de 238 km². Les deux villes principales, Corbie et Villers-Bretonneux représentent à elles deux, 42% de la population totale. La densité de population est de 107.1 habitants/km² sur le territoire de la CCVS contre une densité moyenne de 113 habitants/km² dans le Pays du Grand Amiénois. La CCVS se compose des 32 communes suivantes :

- | | | | |
|--------------|---------------|-----------------|------------------|
| - Aubigny | - Corbie | - Lahoussoye | - Saily-Laurette |
| - Baizieux | - Daours | - Lamotte- | - Saily-le-Sec |
| - Bonnay | - Fouilloy | Brebière | - Treux |
| - Bresle | - Franvillers | - Lamotte- | - Vaire-sous- |
| - Bussy-lès- | - Gentelles | Warfusée | Corbie |
| Daours | - Hamelet | - Le Hamel | - Vaux-sur-Somme |
| - Cachy | - Heilly | - Marcelcave | - Vecquemont |
| - Cerisy | - Hénencourt | - Méricourt- | - Villers- |
| - Chipilly | | l'Abbé | Bretonneux |
| | | - Morcourt | - Warloy-Baillon |
| | | - Ribemont-sur- | |
| | | Ancre | |

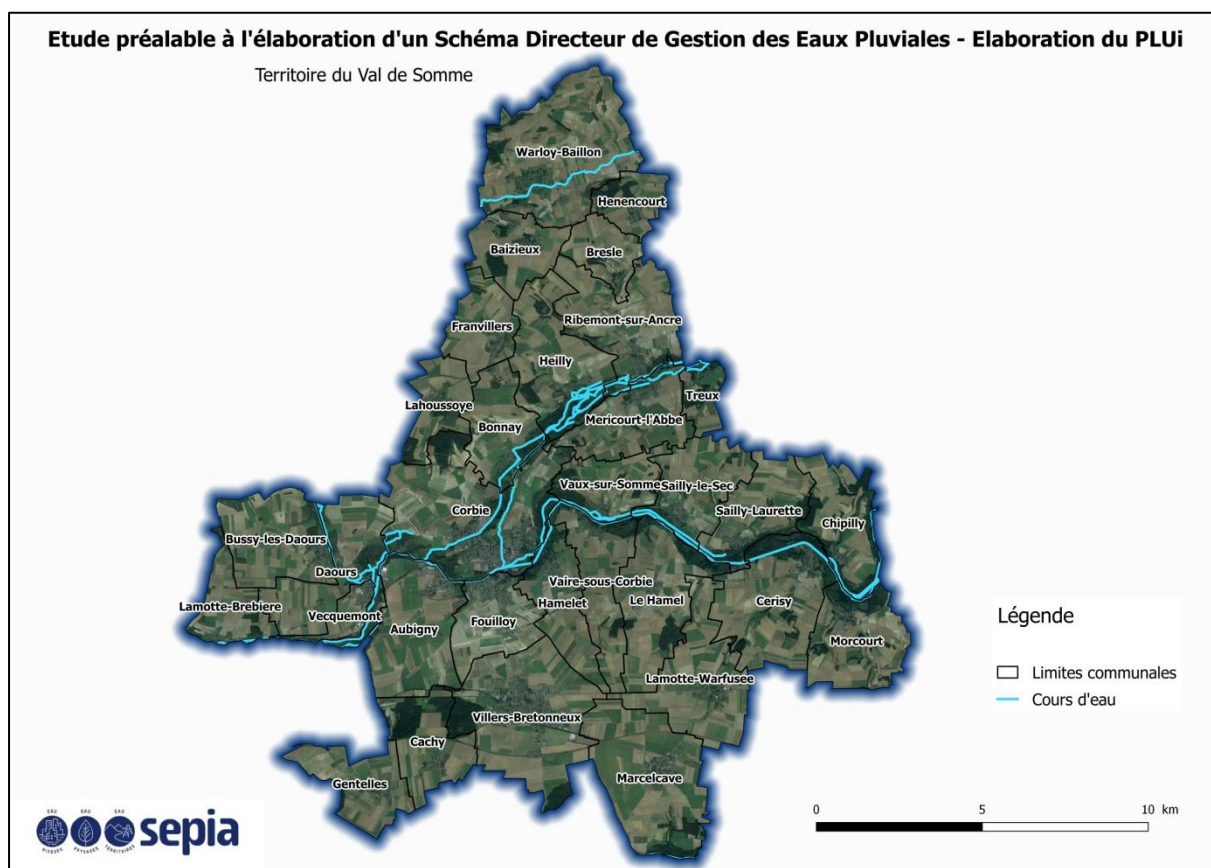


Figure 1 : Territoire du Val de Somme

1.2. Déroulement de l'étude en 3 phases

La présente étude est réalisée en trois phases :

- ✓ Phase 1 : Elaboration d'un diagnostic du territoire. Il complétera le diagnostic du PLUi et identifiera les enjeux et les objectifs généraux en matière de gestion du pluvial.
- ✓ Phase 2 : Evaluation des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) du PLUi au regard de la maîtrise des eaux pluviales. Définition des orientations de gestion des eaux pluviales sur le domaine d'étude.
- ✓ Phase 3 : Elaboration d'un pré-zonage pluvial à l'échelle du Val de Somme. Cette étape permettra de définir les règles, les servitudes et s'il y a lieu, les emplacements réservés qui figureront dans le règlement mais aussi dans les cartes et annexes du PLUi.

Ce document constitue le **rapport de la phase 1**.

1.3. Méthodologie générale du diagnostic du territoire

Le diagnostic de territoire présenté a été précédé d'une phase préliminaire réalisée par l'EPTB Somme – AMEVA qui a mené un diagnostic initial sur la gestion des eaux pluviales en 2016 : l'EPTB Somme – AMEVA a réalisé des entretiens téléphoniques avec les élus du territoire et un Porter à Connaissance qui a servi de base pour la présente étude.

L'état des lieux et le diagnostic territorial en matière de gestion des eaux pluviales se décompose ainsi :

- **Caractéristiques générales du territoire** : contexte territorial avec mise en exergue des facteurs influant sur le ruissellement et les fonctionnements hydraulique et hydrologique globaux, sur la base d'une analyse bibliographique des données disponibles ;
- **Contexte de la gestion des eaux pluviales sur le territoire** : contexte administratif et réglementaire de la gestion des eaux pluviales, documents cadres existants, ainsi que typologies du paysage et de l'habitat au spectre de la gestion des eaux pluviales. En plus d'une analyse bibliographique nécessaire, l'organisation urbaine a été étudiée ;
- **Etat des lieux de la gestion des eaux pluviales** : sur la base d'entretiens réalisés avec les représentants de communes, de visites de terrain et d'analyses cartographiques, description de la gestion des eaux pluviales sur le territoire et des désordres constatés sur le territoire : synthèse des données collectées ;
- **Evaluation de la sensibilité au ruissellement du territoire** : définition des secteurs sensibles, hiérarchisation multicritère des secteurs sensibles constatés, cartographie et caractérisation des bassins versants en amont des secteurs sensibles sur la base d'une analyse numérique et cartographique ; évaluation de la sensibilité au ruissellement des bassins versants ;

2. Caractéristiques générales du territoire

Dans cette partie sont rappelées les caractéristiques du territoire, notamment celles qui sont liées à la production de ruissellement sur le territoire : la pluviométrie, la topographie et la géologie.

Cette partie présente également le contexte hydrographique et hydrologique, ainsi que les potentialités écologiques.

2.1. Climatologie et pluviométrie

Le premier facteur entrant en jeu dans des phénomènes de ruissellement est la pluviométrie. La période de retour, la durée et l'intensité d'un épisode pluviométrique vont déterminer les débits ruisselés et la réponse du territoire à cet événement.

2.1.1. Contexte général de la pluviométrie sur le territoire

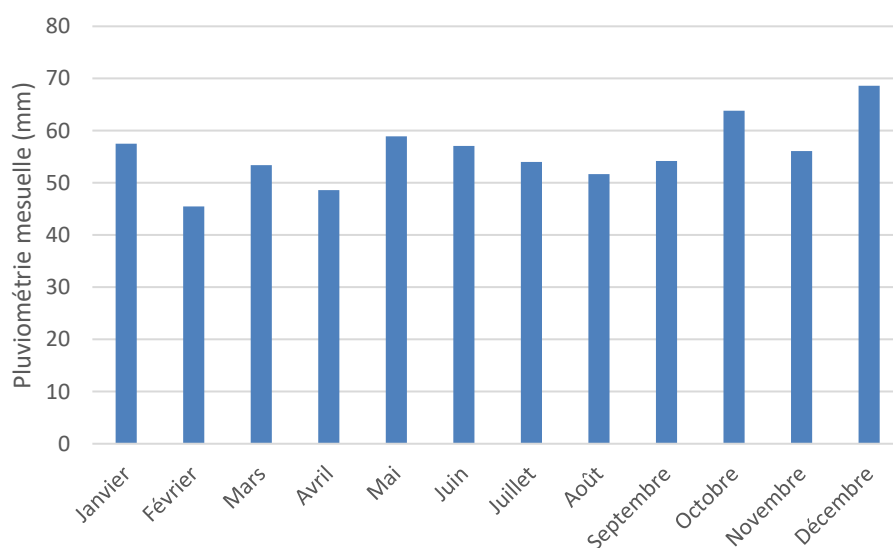
Le climat régional est semi-océanique avec un vent dominant en provenance du sud-ouest. Le climat est humide en particulier du fait de la proximité de la mer, qui limite les variations du climat local. Les précipitations sont donc bien réparties tout au long de l'année avec un maximum observé en hiver.

En période hivernale, les précipitations sont de faible intensité et de longue durée, menant à un cumul important. *A contrario*, la période printanière et estivale est caractérisée par des pluies d'orages, des épisodes pluvieux intenses et brefs.

Les vents d'ouest et de sud-ouest sont les plus courants et amènent l'essentiel des pluies.

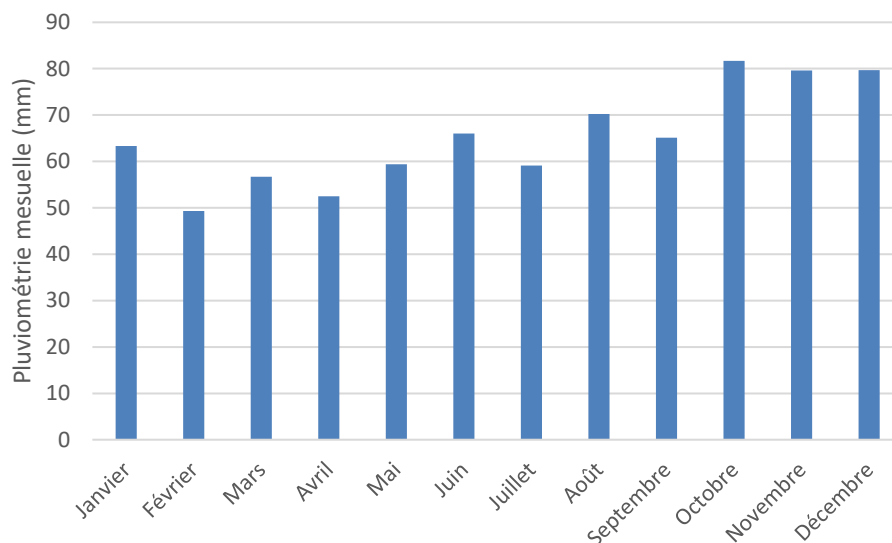
Les stations Météo France les plus proches pour lesquelles les statistiques sont disponibles sont situées à Abbeville dans la Somme (80), à 53 km de Corbie, à Saint-Quentin dans l'Aisne (02) à 70 km de Corbie, et à Beauvais, dans l'Oise (60), à 60 km de Corbie.

La pluviométrie annuelle moyenne est de 669,4 mm sur la période 1981 – 2010 à Beauvais, de 782,6 mm à Abbeville et de 702,6 à Saint-Quentin. Les normales mensuelles de précipitation sont présentées sur les graphiques ci-dessous.



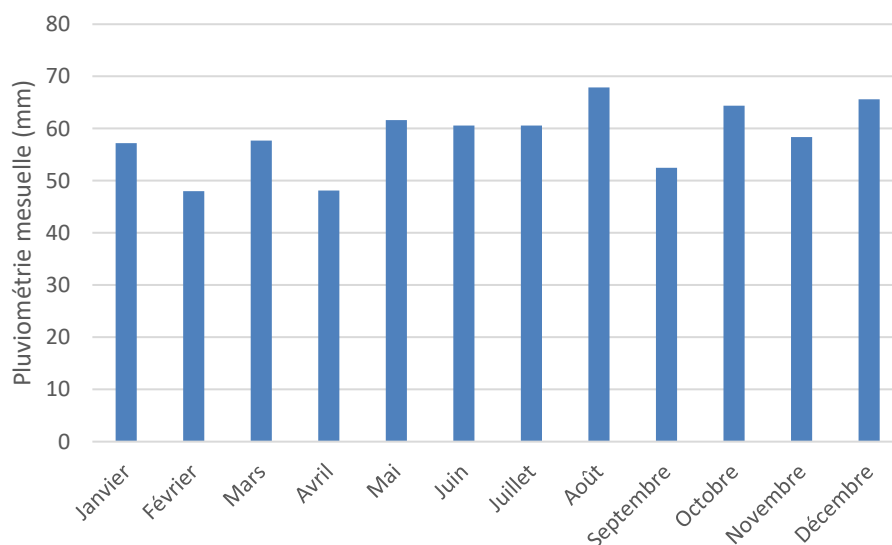
Source : Météo France

Figure 2 : Normales mensuelles à la station de Beauvais (60)



Source : Météo France

Figure 3 : Normales mensuelles à la station d'Abbeville (80)



Source : Météo France

Figure 4 : Normales mensuelles à la station de Saint-Quentin (02)

Les précipitations sont bien réparties tout au long de l'année avec 123 jours de pluie en moyenne, et un maxima observé en hiver, d'octobre à décembre. Cependant pour la station météorologique de Saint-Quentin, le mois le plus pluvieux est en août.

Deux principaux types de pluie sont associés à des désordres sur le territoire :

- **Les pluies orageuses** : des précipitations de forte intensité peuvent tomber sur une période très courte. Ces maxima pluviométriques ont lieu de mai à août. Ces précipitations de forte intensité peuvent entraîner d'importants ruissellements sur des surfaces imperméabilisées ou laissées à nu ;
- **Les pluies d'hiver** : sur la période allant d'octobre à janvier, les précipitations mensuelles sont de faible intensité mais de longue durée. Ces précipitations engorgent le sol et n'ont pas toujours le temps de s'évacuer entre deux épisodes pluvieux, d'autant plus que l'évapotranspiration est faible en cette saison. Cette accumulation d'eau peut être à l'origine de la formation d'une croûte de battance dans les zones agricoles, de stagnation d'eau en surface et de ruissellement.

2.1.2. Coefficients de Montana et hauteurs de précipitations

L'objectif de ce paragraphe est de définir les données pluviométriques de référence qui pourront être utilisées dans la suite de la démarche. Ces données pluviométriques serviront notamment à dimensionner des aménagements de gestion des eaux pluviales.

La formule de Montana permet d'estimer une quantité de pluie $h(t)$ tombée au cours d'un épisode pluvieux en fonction de la durée t de cet épisode : $h(t) = a \cdot t^{1-b}$. La quantité de pluie $h(t)$ s'exprime en millimètres et la durée t en minutes.

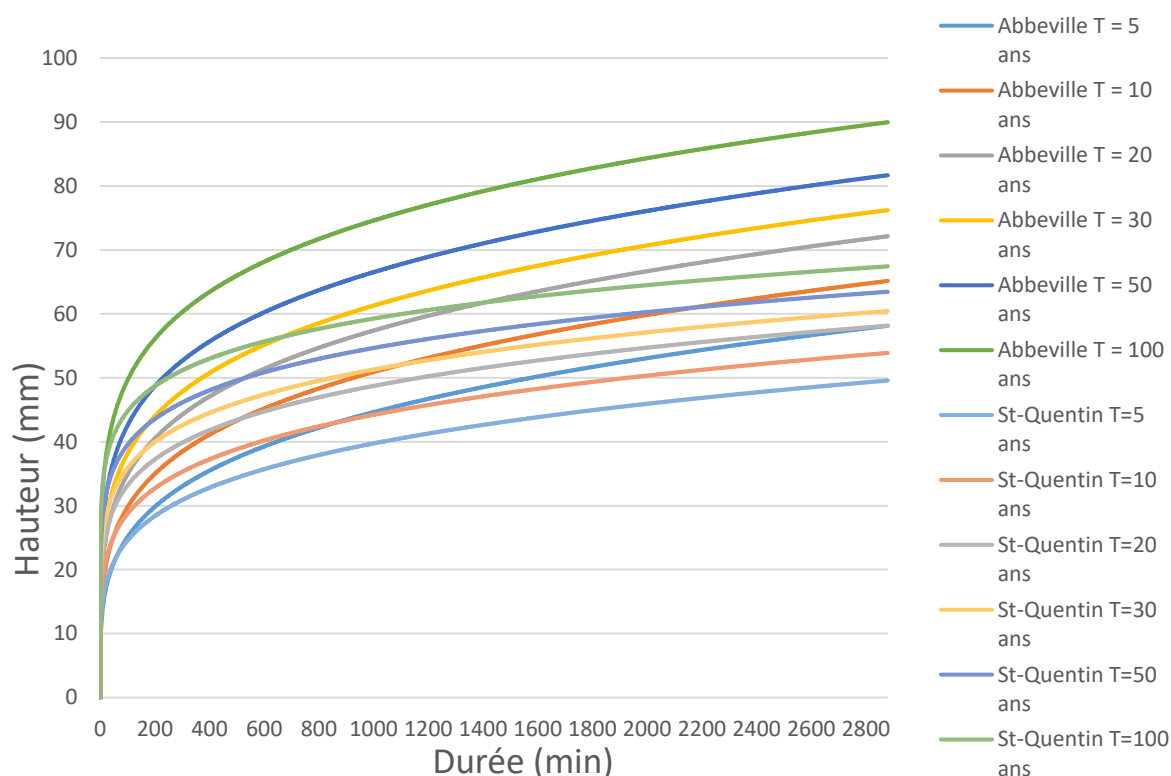
Les coefficients de Montana a et b pour les stations d'Abbeville et de Beauvais dépendent de la période de retour de la pluie considérée et sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Coefficients de Montana pour les stations d'Abbeville, de Beauvais et de Saint-Quentin pour des pluies de 1 heure à 96 heures

Durée de retour	Abbeville		Beauvais		Saint-Quentin	
	a	b	a	b	a	b
5 ans	7,937	0,75	8,92	0,788	9.382	0.791
10 ans	10,183	0,767	11,184	0,801	12.153	0.813
20 ans	12,91	0,784	13,65	0,813	15.376	0.833
30 ans	14,772	0,794	15,228	0,819	17.584	0.845
50 ans	17,418	0,806	17,335	0,828	20.642	0.859
100 ans	21,967	0,823	20,469	0,838	25.517	0.878

Source : Météo-France

Le graphique ci-dessous présente l'ensemble des pluies de périodes de retour 5, 10, 20, 30, 50 et 100 ans pouvant théoriquement tomber sur le territoire du Val de Somme, selon qu'on considère les données d'Abbeville ou de Saint-Quentin. Ces courbes, dites courbes « Intensité – Durée – Fréquence », permettent de lire simplement les hauteurs de pluies qu'il conviendra de gérer en fonction de la durée de l'épisode pluvieux.



Courbes établies sur la base des coefficients de Montana

Figure 5 : Courbes Hauteur-Durée-Fréquence à Abbeville (80) et Saint-Quentin (02)

A titre d'exemple, on lit ainsi qu'une pluie de 12 heures (720 minutes) survenant en moyenne :

- une fois tous les 20 ans cumule entre 46 et 53 mm,
- une fois tous les 50 ans cumule entre 52 et 62 mm.

Les statistiques météorologiques calculées pour les pluies moyennes et exceptionnelles sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 2 : Hauteurs cumulées de pluie pour une pluie de 1 heure et 24 heures aux stations d'Abbeville et de Saint-Quentin

Période de retour	Abbeville		Saint - Quentin	
	1 heure	24 heures	1 heure	24 heures
5 ans	22,2 mm	46,3 mm	21.4 mm	39.1 mm
10 ans	27,0 mm	52,4 mm	25.1 mm	44.2 mm
20 ans	32,4 mm	59,0 mm	28.6 mm	49.7 mm
30 ans	36,0 mm	63,1 mm	30.6 mm	53.2 mm
50 ans	40,8 mm	68,5 mm	33.1 mm	58.0 mm
100 ans	48,3 mm	76,3 mm	36.3 mm	65. 3mm

Source : Météo France

2.2. Topographie

Les gradients de pente sont propices à la formation de ruissellement. En effet, sur terrain plat ou à faible pente, les eaux ont tendance à stagner et à s'infiltrer sous l'influence de la gravité. En revanche, sur terrains pentus, cette même gravité incite les gouttes d'eaux à dévaler la pente vers les points bas. Plus la pente est forte et plus vitesses d'écoulement sont importantes.

La Figure 7 représente la topographie du territoire, marqué par l'axe des vallées de la Somme, de l'Ancre et de l'Hallue.



Source : Images de Picardie

Figure 6 : La vallée de l'Ancre à Bonnay

L'autre entité caractéristique du territoire est le **plateau du Santerre, établi sur un socle de craie recouvert une couche de limon**, qui s'étend largement sur une surface plane.

Les plateaux sont creusés par des vallons secs.

La genèse des vallons secs est sujette à diverses interprétations.

Une première hypothèse attribue cette genèse à la période tardiglaciaire, lorsque l'eau à l'état de glace dans la partie supérieure du sous-sol formait ce qu'on nomme « pergélisol » (ou « permafrost »). Au printemps, l'eau de fonte des neiges hivernales ne pouvait s'infiltrer et ruisselait en abondance, creusant des vallées dans la surface du plateau. Le réchauffement du climat au cours des 15 000 dernières années entraîna la fonte de ce pergélisol de sorte qu'aujourd'hui les eaux de pluie peuvent s'infiltrer dans le sol et le sous-sol redevenus perméables. Elles ne ruissellent plus : l'ancienne vallée drainée est devenue sèche.

Une autre hypothèse en attribue l'origine à un climat plus humide que l'actuel qui aurait beaucoup gonflé la nappe souterraine. Celle-ci ayant alors son sommet tout près de la surface topographique aurait alimenté des sources desquelles serait né un cours d'eau qui aurait creusé la vallée visible ici. L'assèchement récent du climat aurait fait baisser la nappe souterraine à son niveau actuel, sous le fond de vallée : les sources disparurent ainsi que le cours d'eau et la vallée devint sèche. L'homme a ensuite aplani le fond de vallée pour le mettre en culture.

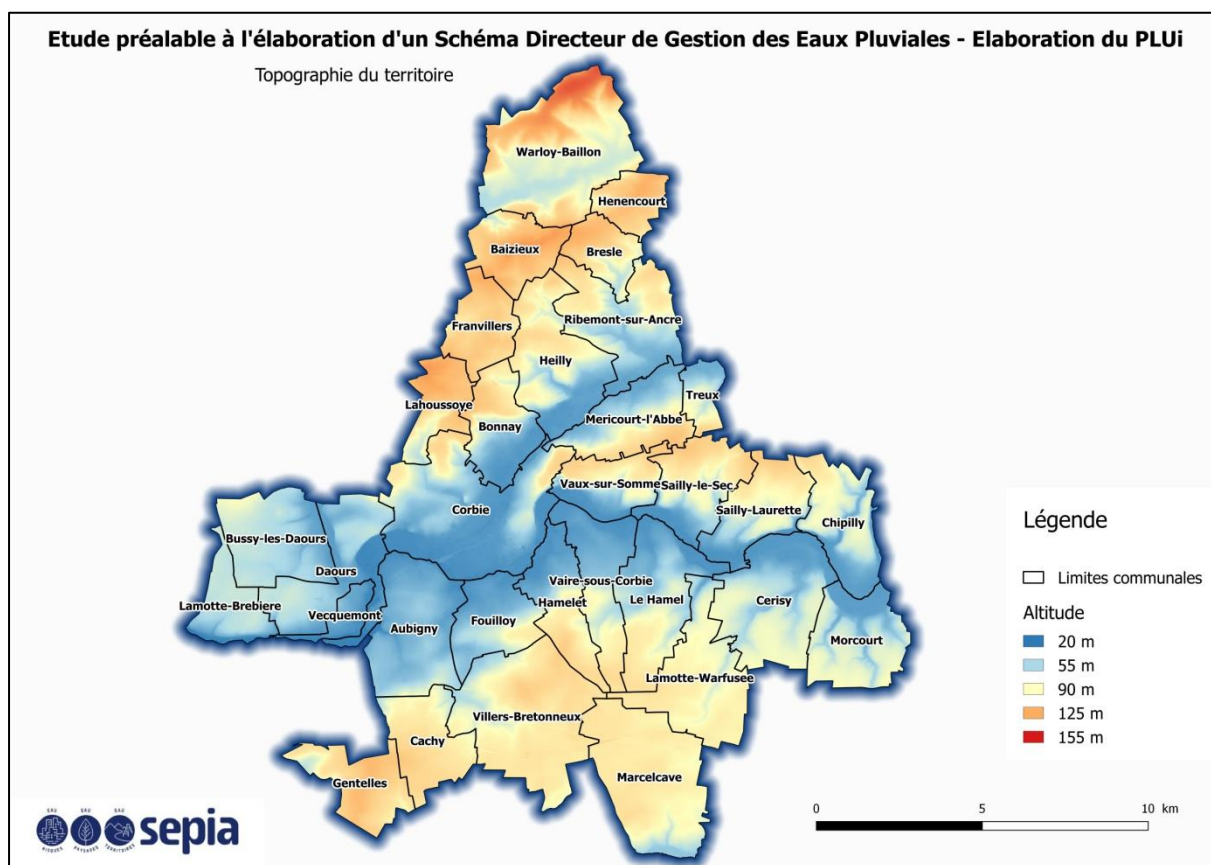


Figure 7 : Topographie du territoire d'étude

Les pentes les plus importantes se situent au niveau des versants des vallées des cours d'eau et des vallées sèches, comme illustré sur la figure ci-dessous.

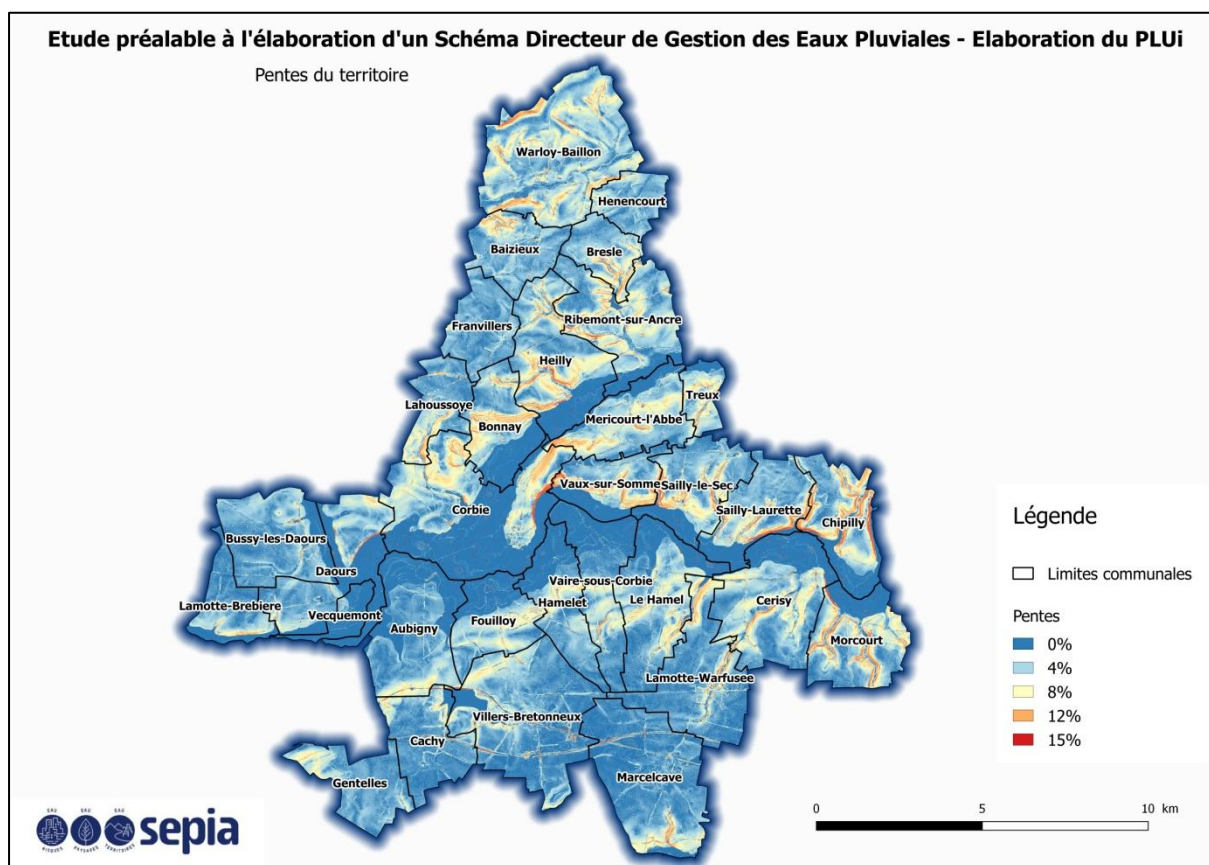


Figure 8 : Pentes du territoire d'étude

2.3. Géologie

La géologie concerne les couches souterraines situées sous le sol et n'intervient pas directement sur la genèse du ruissellement, mais sur les mécanismes d'infiltration dans le sol.

Le plateau picard est entaillé par les vallées de la Somme, l'Hallue, l'Ancre et leurs affluents. On compte également de nombreuses et petites vallées sèches, qui partant du plateau rejoignent les différentes vallées en eau.

La masse du plateau est majoritairement constituée par de la **Craie blanche** (Crétacé supérieure), plutôt favorable à l'infiltration, plus ou moins riche en silex, doucement ondulée suivant une direction dominante ouest/nord-ouest – est/sud-est. Elle n'affleure en général que sur les bords des vallées, étant cachée sur les zones les plus élevées par des placages de limons à silex et de limons des plateaux, le long des vallées par les alluvions pléistocènes.

Etude préalable à l'élaboration d'un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales - Elaboration du PLUi

Géologie



- Colluvions de fonds topographiques (limons de fond de vallon, limons de vallées sèches, limons de lavage), Quaternaire
- Alluvions fluviales récentes (graviers, sables, silts, tourbes et limons remaniés), Holocène
- Limons loessiques, limons loessoides ou limons sableux, Pléistocène
- Formations résiduelles à silex (argiles à silex s.s. et limons argileux rouges à silex), Cénozoïque
- Sables et grès mamelonnés (Sables d'Ostricourt, Sables de Bracheux, Sables du Quesnoy), Sparnacien (pro parte altérites de sables thanétiens)
- Craie blanche localement phosphatée à rares silex, Santonien supérieur à Campanien, (f, g, h, i, j) zones caractérisées par l'étude des Foraminifères
- Craie blanche localement phosphatée à silex, Santonien, (d, e, f) zones caractérisées par l'étude des Foraminifères
- Craie blanche pauvre en silex (Craie à Micraster decipiens puis à Micraster coranginum), Coniacien - Santonien
- Colluvions sur versants (colluvions limoneuses et crayeuses, limons de pentes, biefs à silex et colluvions diverses), Quaternaire
- Réseau hydrographique

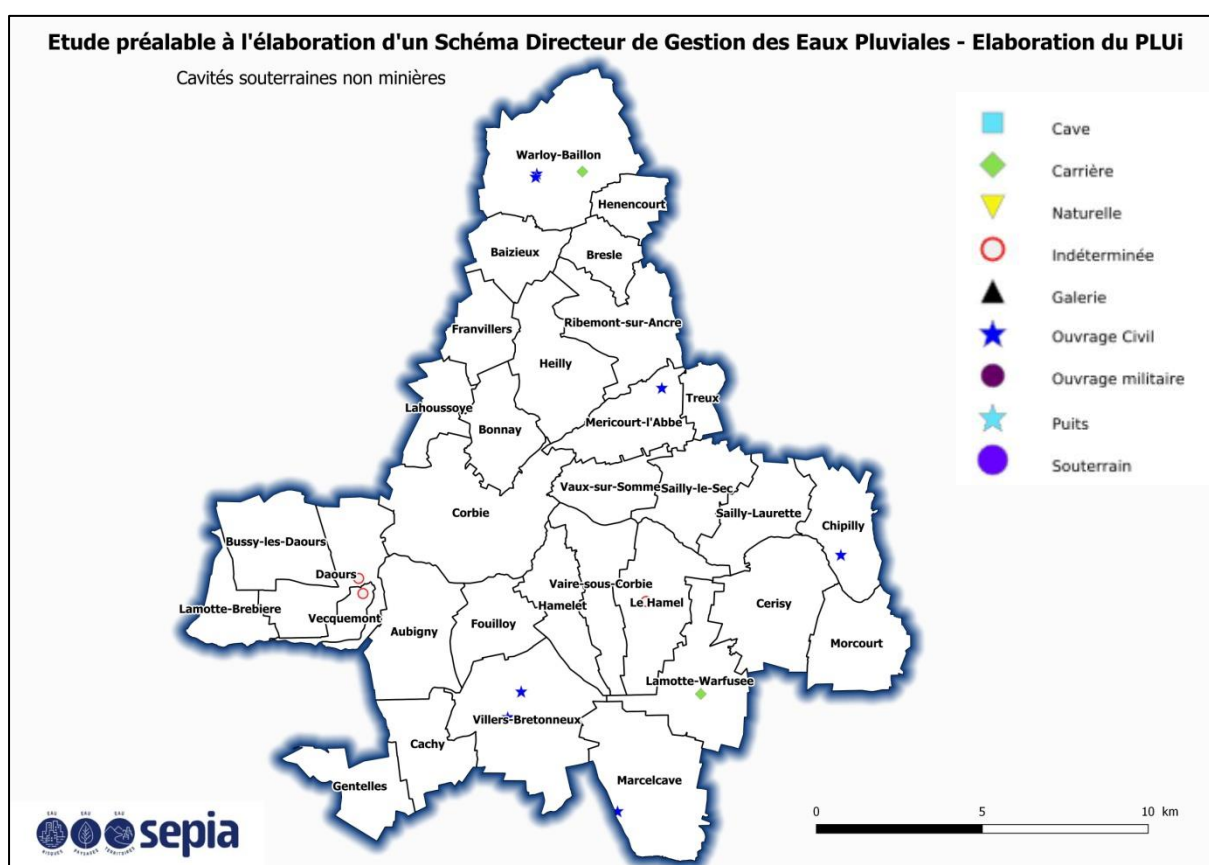
Source : BRGM

Figure 9 : Extrait de la carte géologique 1/50 000 vecteur harmonisée

2.4. Cavités

Les cavités peuvent influencer le fonctionnement hydrologique du territoire en absorbant le ruissellement en quantité importante.

Le SCoT du Grand Amiénois souligne que le territoire est confronté à la problématique des cavités souterraines issues d'activités humaines passées (extraction de marne, création de refuges souterrains en temps de guerre, etc.) d'autant plus que la connaissance du risque est partielle dans le domaine. La localisation et les caractéristiques de ces cavités sont largement méconnues. Les cavités recensées par le BRGM sont présentées sur la figure ci-dessous.



Source : BRGM, Infoterre

Figure 10 : Cartographie des cavités souterraines abandonnées non minières recensées par le BRGM

Plusieurs types de cavités sont susceptibles de concerner le territoire :

- les **bétoires** sont des zones d'engouffrement naturelles. Ces dépressions se localisent principalement sur les grands axes de ruissellement. C'est l'action physico-chimique de l'eau qui peu à peu creuse et forme ces gouffres. Les bétoires constituent des points d'engouffrement des eaux superficielles vers la nappe phréatique de la craie.
- les **marnières** sont des cavités anthropiques creusées pour extraire de la craie. Les marnières sont des cavités abandonnées, parfois depuis des siècles, sans aucune mesure de sécurisation. Les marnières présentent un risque d'effondrement, notamment du fait des infiltrations d'eau qui rendent la craie plus fragile. Les modifications en surface peuvent aussi influencer les marnières. Ces cavités sont aussi appelées des catiches.

2.5. Hydrographie et hydrologie

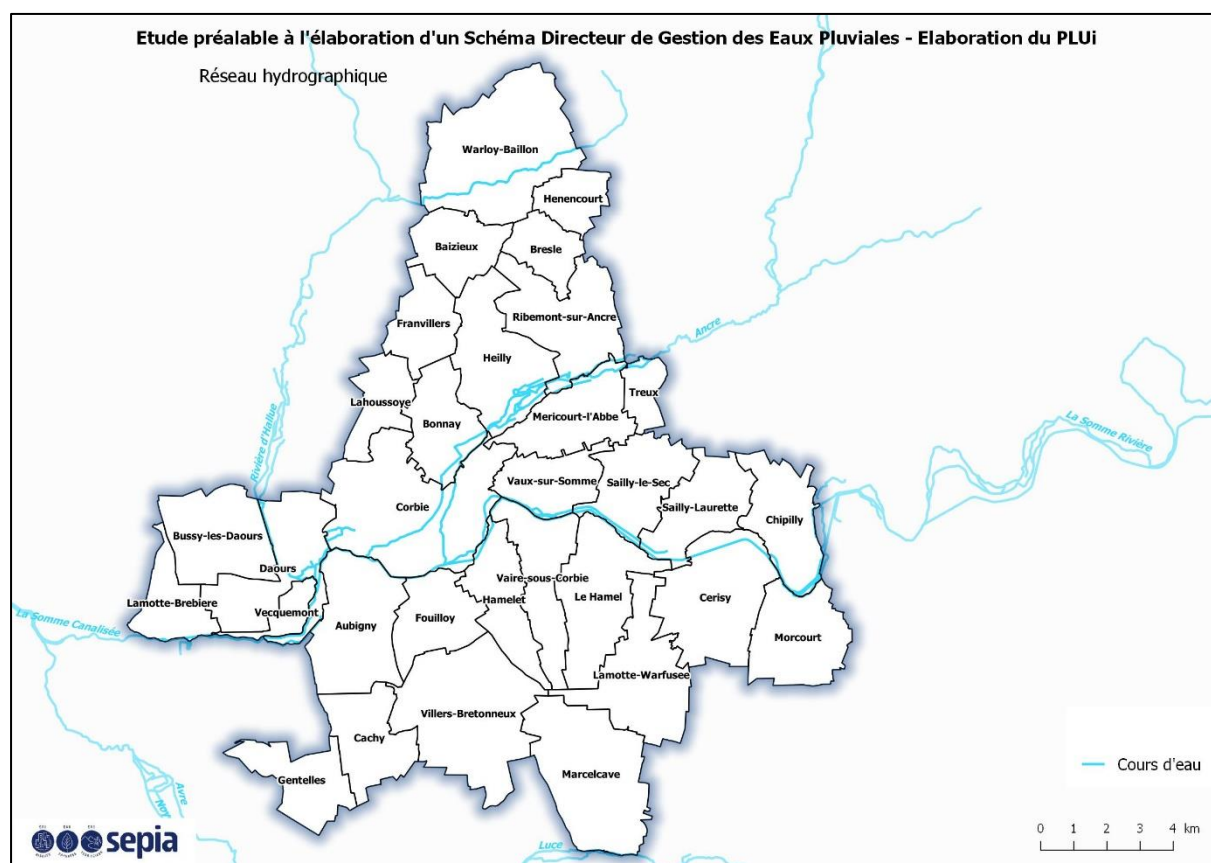
Le réseau hydrographique correspond à l'ensemble hiérarchisé et structuré des chenaux qui assurent le drainage superficiel d'un bassin versant.

2.5.1. Organisation du réseau hydrographique

Le territoire est marqué principalement par trois vallées :

- La vallée de la Somme,
- La vallée de l'Ancre,
- La vallée de l'Hallue.

La Luce, affluent de l'Avre, est également présente sur la commune de Marcelcave.



Source : BD Carthage

Figure 11 : Réseau hydrographique sur le territoire du Val de Somme

L'**Ancre** prend sa source sur la commune de Miraumont au nord-est d'Albert dans le département de la Somme, et se jette en rive droite du fleuve Somme (dont elle est l'affluent) sur le territoire communal de Corbie après un linéaire de 40 km. L'Ancre s'écoule selon un axe nord-est sud-ouest et traverse 6 communes du Val de Somme : Bonnay, Corbie, Heilly, Méricourt-l'Abbé, Ribemont-sur-Ancre et Treux. Dans le cadre du plan de gestion, un inventaire des rejets directs dans la rivière a été réalisé. Ainsi, sur l'ensemble de l'Ancre et de ses affluents, 313 points de rejets ont été dénombrés dont 222 correspondaient à des collecteurs pluviaux (soit 71 %).

L'Hallue prend sa source sur la commune de Vadencourt à une altitude de 55 m. Après un parcours de 16 km vers le Sud, elle conflue en rive droite de la Vieille Somme sur les communes de Daours et Vecquemont à une altitude de 28 m. Sa pente moyenne de 1,7 ‰ est caractéristique d'une rivière de plaine. L'Hallue collecte les eaux de nombreux fossés et ruisseaux : deux ruisseaux sur la rive droite (300 et 150 m) au niveau de la commune de Contay ; "le ruisseau de Villaincourt" (500 m) sur la rive gauche à Béhencourt ; "le ruisseau", "le relais" (600 m) et "le ruisseau des Ramonettes" (500 m) à Fréchencourt. A Daours, "le fossé de Pont" draine les eaux du marais de Pont Noyelles. L'Hallue et ses affluents drainent un bassin versant de 218 km² couvrant le territoire de 33 communes. Elle s'écoule sur le territoire de 12 communes dont 3 sont situés sur le territoire de la communauté de communes du Val de Somme : Bussy-lès-Daours, Daours et Vecquemont. La rivière est principalement alimentée par la nappe de la craie ainsi que par la nappe alluviale du fond de vallée. Ces deux aquifères sont en étroite relation avec des échanges transverses.

Dans le cadre du plan de gestion, un inventaire des rejets directs dans la rivière a été réalisé. Ainsi, sur l'ensemble de l'Hallue et de ses affluents, 106 points de rejets ont été dénombrés dont 92 qui correspondaient à des collecteurs pluviaux (soit 87 %).

Ces rejets sont concentrés à 49 % sur la commune de Daours, le pont de la RD N°1 à Daours étant particulièrement concerné. En effet, le calage de l'ouvrage et les rejets pluviaux issus de la voirie entraînent une forte accumulation de sédiments sablonneux en amont. Cette situation conduit à un rehaussement important de la ligne d'eau sur ce secteur urbanisé.

La Somme prend sa source dans l'Aisne à Fonsommes et se jette dans la Manche, par le biais de la baie de Somme, au niveau de Saint-Valery-sur-Somme. Le long de ce parcours de 245 km une quinzaine d'affluents vient grossir les eaux du fleuve et 91 communes sont traversées. Son bassin versant de près de 6 000 km² s'étend sur 4 départements : la Somme et l'Aisne, majoritairement, ainsi que l'Oise et le Pas-de-Calais.

Sur les 32 communes du territoire d'étude, 15 sont riveraines du fleuve Somme : Aubigny, Cerisy, Chipilly, Corbie, Daours, Fouilloy, Hamelet, Lamotte-Brebière, Le Hamel, Morcourt, Sailly-Laurette, Sailly-le-Sec, Vaire-sous-Corbie, Vaux-sur-Somme et Vecquemont.

Sur ce territoire, le fleuve Somme a été canalisé pour les besoins de navigation. Le tracé de la Somme canalisée correspond plus ou moins au tracé originel du fleuve. Elle assure l'écoulement normal du fleuve tout en maintenant une ligne d'eau suffisante pour la navigation. Chaque bief dispose ainsi d'un bras de décharge (correspondant généralement à des bras de rivière naturelle) permettant l'évacuation du débit vers l'aval. Sur le territoire de la communauté de communes du Val de Somme, quatre biefs distincts sont présents : Sailly-Laurette, Corbie, Daours et Lamotte Brebière.

L'Avre prend sa source sur la commune de Crapeaumesnil dans le département de l'Oise à une altitude de 82 m. Elle se jette en rive gauche de la Somme à Amiens (altitude 25 m) après un parcours de 66,3 km. Sur ce linéaire, les eaux de l'Avre sont grossies par 4 affluents : la Luce au niveau de Thennes (rive droite), les Trois Doms à Pierrepont sur Avre (rive gauche), la Brache à Braches (rive gauche) et la Noye à Boves (rive gauche). L'Avre et ses affluents drainent un bassin versant de 1 260 km² recouvrant le territoire de 192 communes.

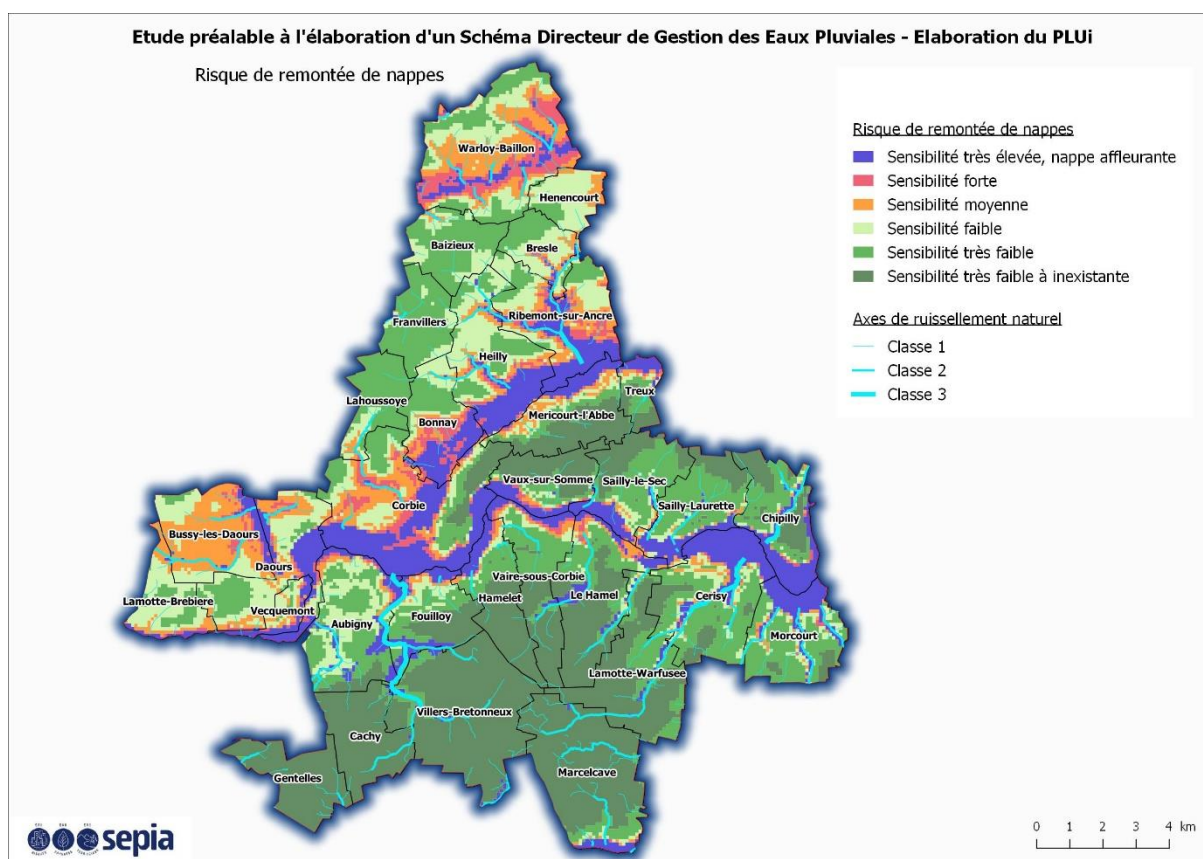
La Luce traverse douze communes mais seulement la commune de Marcelcave fait partie de la communauté de communes du Val de Somme. Le tracé du lit mineur de la Luce a largement été modifié par l'homme, pour permettre l'exploitation de moulins (aujourd'hui disparus) ou encore faciliter le drainage de terres agricoles.

Dans le cadre du plan de gestion, un inventaire des rejets directs dans la rivière a été réalisé. Ainsi, sur l'ensemble de la Luce et de ses affluents, 43 points de rejets ont été dénombrés dont 27 qui correspondaient à des collecteurs pluviaux (soit 63%).

2.5.2. Fonctionnement hydrologique et aléa inondation

Suite à des années très pluvieuses, la hauteur de la nappe peut atteindre des niveaux exceptionnels et remonter à la surface du sol. Le territoire possède ainsi une **sensibilité particulière au risque d'inondation par remontée de nappe**, les fonds de vallée étant alors en grande partie inondés, ainsi que certains secteurs sur les plateaux. En effet, les remontées de nappe s'observent également sur les têtes de bassin des cours d'eau où les écoulements sont intermittents ainsi que sur de nombreuses vallées sèches.

Comme illustré sur la carte de risque de remontée de nappe établie par le BRGM ci-dessous, **les zones de fond de vallée sont les plus sensibles** : dans les lits majeurs de l'Ancre, de l'Hallue, de la Somme et de la Luce, mais également sur les vallées sèches les plus importantes (vallée du Diable à Villers-Bretonneux et Fouilloy, vallée aux Moines à Heilly, fonds de Saint-Laurent et vallée du Pont à Ribemont-sur-Ancre, Bresle et Hénencourt, vallée du Bois Reau à Cerisy).



Source : BRGM

Figure 12 : Risque inondation par remontée de nappes et axes de ruissellement topographiques

A la suite des **inondations de 2001**, 2 arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour inondations par remontées de nappe phréatique ont été pris en avril et en octobre 2001. Ils ont concerné sur le territoire 21 communes.

La commune de Warloy-Baillon possède également un arrêté de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle en date du 5 janvier 1989 pour une remontée de nappe phréatique entre janvier et avril 1988.

Un **Plan de Prévention des Risques Inondation** a été approuvé par arrêté préfectoral le 1^{er} décembre 2004 sur 118 communes de la vallée de la Somme et ses affluents. 21 communes du Val de Somme sont concernées par le PPRI. Elles sont identifiées sur la figure ci-dessous.

L'état écologique de cette masse d'eau est évalué en tant qu'état « moyen à médiocre » depuis 2006, en raison de son état biologique. L'objectif d'atteinte du « bon état » écologique de cette masse d'eau a été fixé à 2027 par le SDAGE Artois-Picardie.

L'état chimique est mauvais depuis les premières mesures en 2007. Ce mauvais état chimique est dû à la présence d'Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP). Le « bon état » chimique de cette masse d'eau a ainsi été fixé en 2027.

Les HAP sont des molécules issues de la combustion de carburants automobiles ou de matières fossiles. En raison de leur forte toxicité et de leur fort potentiel de bioconcentration dans les organismes, ils sont considérés comme polluants organiques persistants (POP). Cancérigènes et à caractère mutagène, ils peuvent entraîner une diminution de la réponse immunitaire et augmenter le risque d'infection chez l'homme. Les émissions de HAP dans les eaux sont généralement d'origine diffuse et surviennent à la suite d'événements pluvieux par le lessivage de l'atmosphère, le ruissellement urbain et éventuellement par la remise en suspension de sédiments contaminés.

Néanmoins, sans la prise en compte des HAP qui sont des substances ubiquistes, l'Ancre possède un bon état chimique.

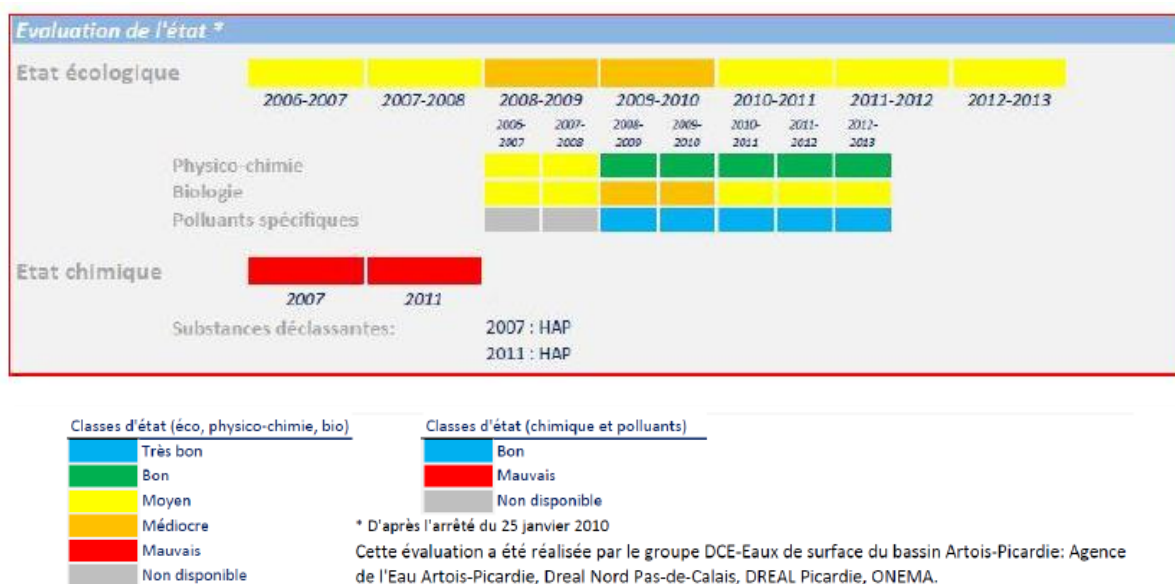


Figure 14 : Evaluation de l'état de la masse d'eau Ancre

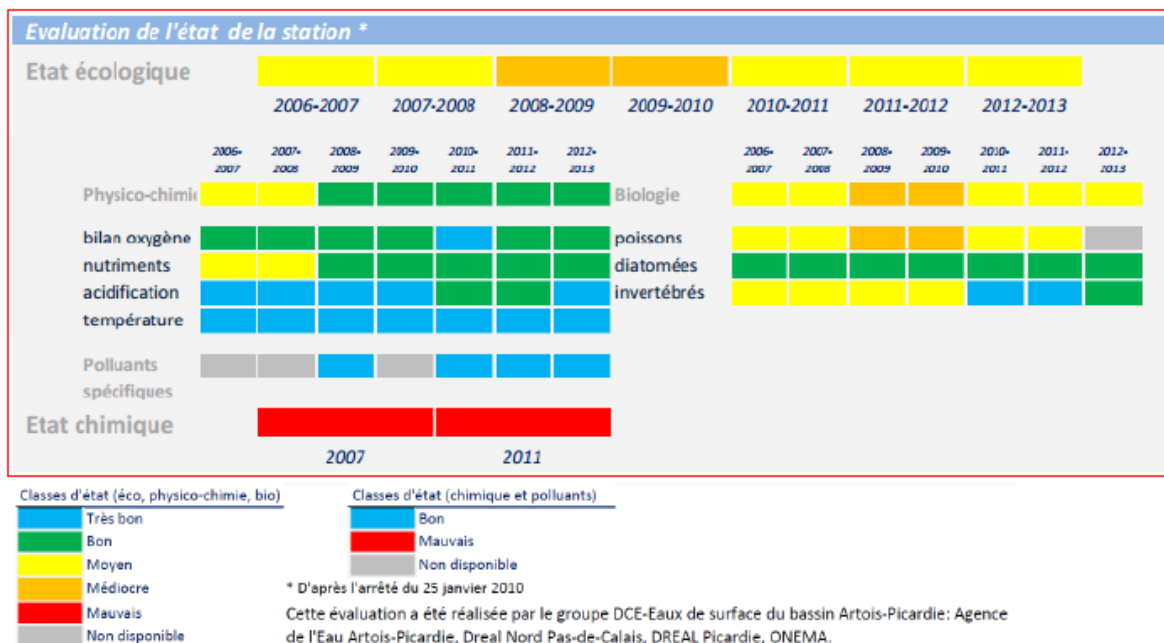


Figure 15 : Evaluation de l'état de la masse d'eau de l'Ancre à Bonnay

2.5.3.2. L'Hallue

Les états écologique et chimique de cette masse d'eau sont « bons » depuis 2007. Le bon état général de cette masse a donc été atteint en 2015.

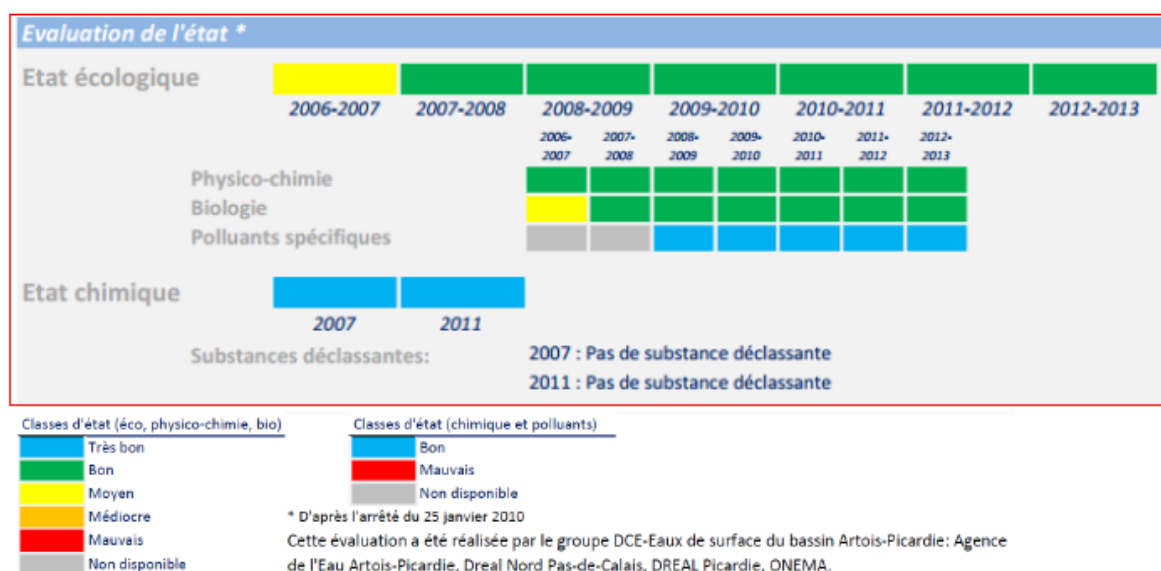


Figure 16 : Evaluation de l'état de la masse d'eau Hallue

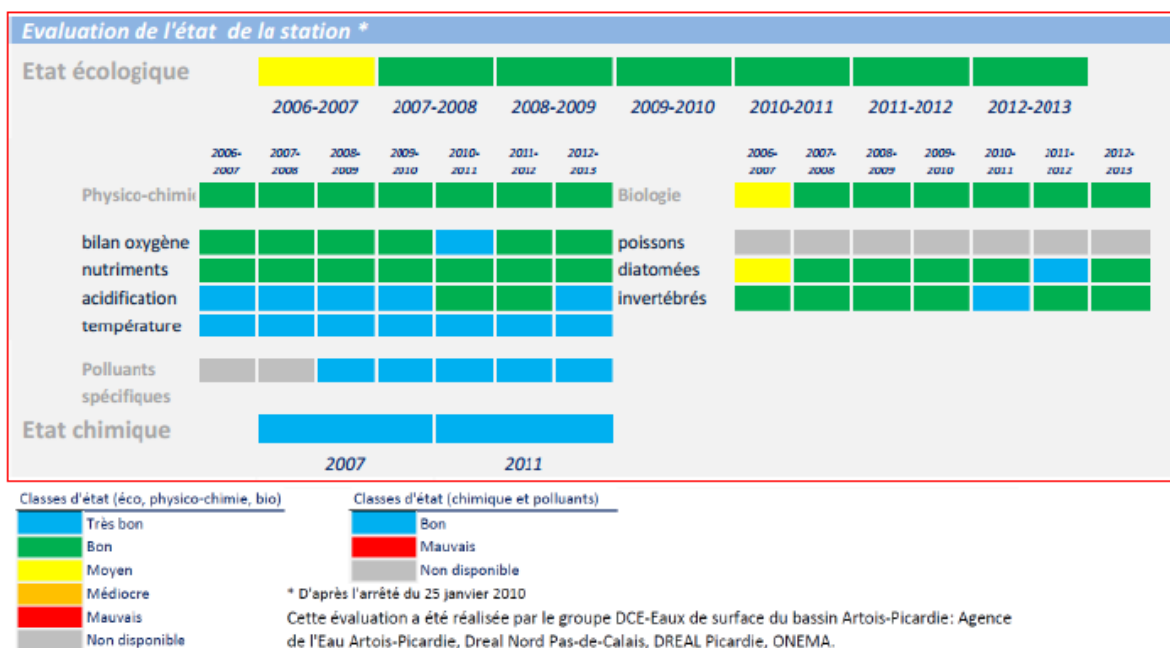


Figure 17 : Evaluation de l'état de la masse d'eau de l'Hallue à Daours

2.5.3.3. La Somme canalisée de l'écluse n°13 Sailly aval à Abbeville

L'état écologique de cette masse d'eau est « bon » depuis 2008, mais seulement depuis 2010 à la station d'Ailly-sur-Somme. Le bon potentiel écologique de cette masse d'eau a été atteint en 2015.

En revanche, un mauvais état chimique a été évalué en 2011. Ce mauvais état chimique est dû à la présence d'Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP). L'atteinte du bon état chimique de cette masse d'eau est fixée à 2027. Néanmoins, sans la prise en compte des HAP qui sont des substances ubiquistes, la « Somme canalisée de l'écluse n°13 Sailly aval à Abbeville » possède un bon état chimique.

Ainsi, sans la prise en compte des HAP, cette masse d'eau possède un bon état global.



Figure 18 : Evaluation de l'état de la masse d'eau Somme canalisée de l'écluse n°13 Sailly aval à Abbeville

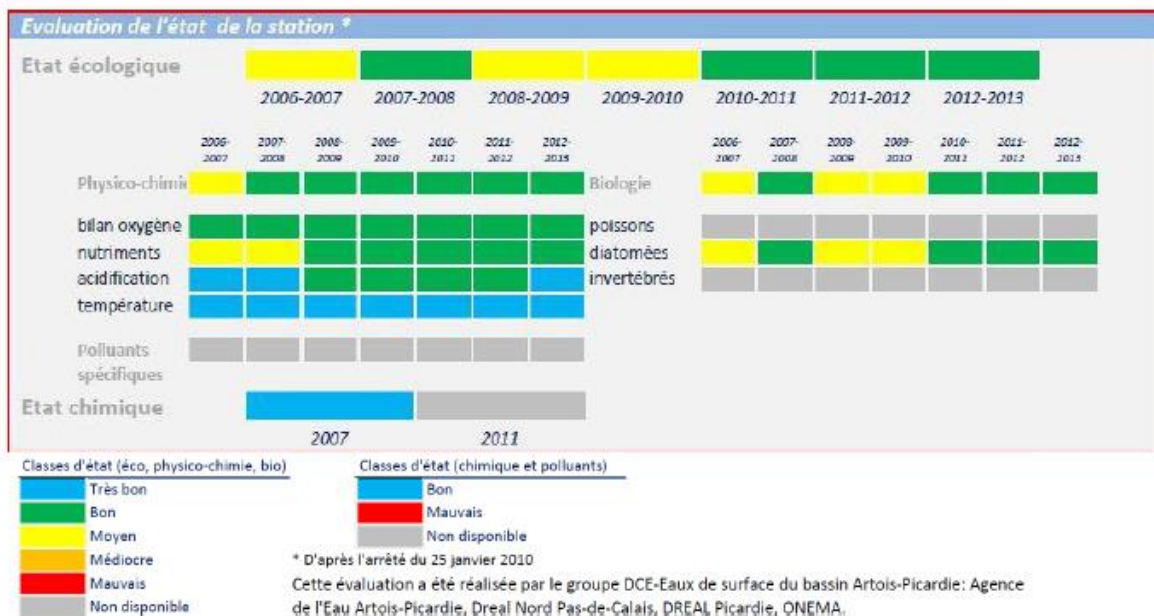
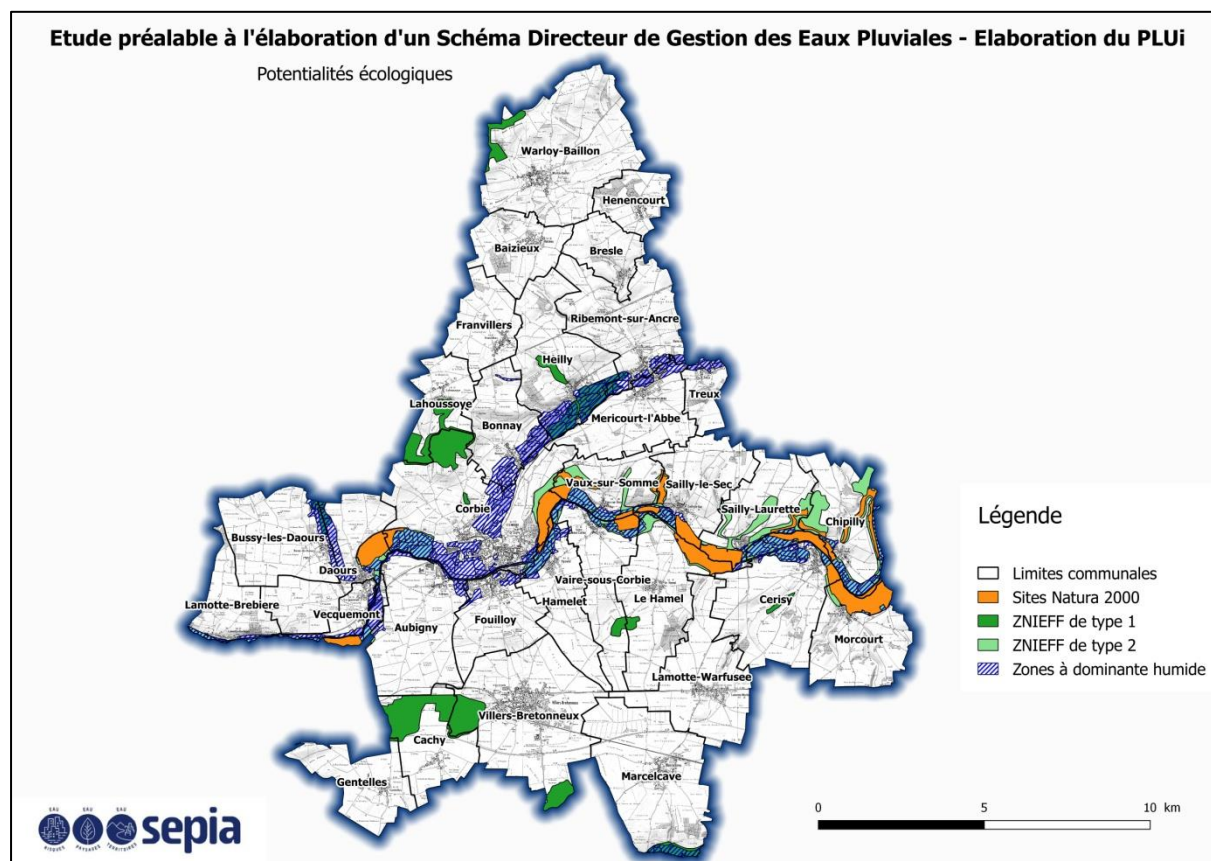


Figure 19 : Evaluation de l'état de la masse d'eau Somme canalisée de l'écluse n°13 Sailly aval à Abbeville à la station d'Epagne-Epagnette

2.6. Des potentialités écologiques à préserver

Le territoire présente de nombreuses **potentialités écologiques** à préserver (zones à dominante humide, site Natura 2000, espaces naturels sensibles, ZNIEFF). Elles sont représentées sur la figure ci-dessous.



Source : Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN)

Figure 20 : Potentialités écologiques sur le territoire du Val de Somme

2.6.1. Zones humides

Selon les données de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, le territoire du Val de Somme comprend 1549 ha de Zones à Dominantes Humides (ZDH). Les communes de Corbie, Daours, Cerisy et Heilly sont concernées par les surfaces les plus importantes.

Ces ZDH présentes au sein du lit majeur de l'Ancre, l'Hallue, la Luce, la Somme et de leurs affluents sont majoritairement constituées de prairies (23 %), de plans d'eau (21 %) et de taillis hygrophiles (20%).

2.6.2. Sites Natura 2000

Le territoire du Val de Somme est concerné par 3 sites Natura 2000 :

- la ZSC « Moyenne vallée de la Somme » concerne 10 communes du Val de Somme : Cerisy, Chipilly, Corbie, Hamolet, Le Hamel, Morcourt, Sailly-Laurette, Sailly-le-Sec, Vaire-sous-Corbie et Vaux-sur-Somme. Le fleuve se caractérise par une succession de méandres concentrant deux grandes entités d'habitats : les zones humides et les coteaux calcaires. Ce patrimoine écologique et paysager remarquable, façonné au cours des siècles par l'homme, est aujourd'hui caractérisé par un vieillissement généralisé de ses milieux, et une dégradation grandissante de sa biodiversité.
- la ZSC « Marais de la moyenne Somme entre Amiens et Corbie » concerne 4 communes du Val de Somme : Corbie, Daours, Lamotte-Brebière et Vecquemont. L'intérêt écologique du site est par conséquent remarquable d'un point de vue floristique (9 plantes protégées, grande diversité) et faunistique (présence de plusieurs espèces de papillons et libellules rares...). Le site est également inventorié en ZICO (Zone importante pour la Conservation des Oiseaux) pour son intérêt ornithologique, avec plusieurs oiseaux menacés au niveau national.
- la ZPS « Etangs et marais du bassin de la Somme » est présente au niveau des communes de Cerisy, Chipilly, Corbie, Daours, Hamolet, Lamotte-Brebière, Le Hamel, Morcourt, Sailly-Laurette, Sailly-le-Sec, Vaire-sous-Corbie, Vaux-sur-Somme et Vecquemont. Le site constitue un ensemble exceptionnel avec de nombreux intérêts spécifiques notamment ornithologiques favorables à la nidification et aux haltes migratoires. Le système de biefs formant les étangs de la Haute Somme crée un régime des eaux particulier, où la Somme occupe la totalité de son lit majeur. Les hortillonnages d'Amiens constituent un exemple de marais apprivoisé intégrant les aspects historiques, culturels et culturels (maraîchage) à un vaste réseau d'habitats aquatiques.

2.6.3. Espaces naturels sensibles

Le territoire du Val de Somme est concerné par **5 Espaces Naturels Sensibles**.

Tableau 3 : Espaces Naturels Sensibles sur le territoire

<i>Nom</i>	<i>Communes</i>	<i>Surface</i>	<i>Propriétaire</i>	<i>Type de milieux</i>
Le Larris de Vaux	Vaux-sur-Somme	1,4 ha	Commune de Vaux-sur-Somme	Pelouses calcicoles
Le Larris Sainte Colette	Corbie	1,8 ha	Commune de Corbie	Pelouses calcicoles
Le Marais communal de Morcourt	Morcourt	40,2 ha	Commune de Morcourt	Marais tourbeux et étangs
Les étangs de la Barette	Corbie Vaux-sur-Somme	39,8 ha	Conseil départemental de la Somme	Marais tourbeux et étangs
Les montagnes de Chipilly	Chipilly	8 ha	Commune de Chipilly	Pelouses calcicoles

Les caractéristiques de ces sites sont les suivantes :

- La Larris de Vaux** : Le larris de la commune de Vaux-sur-Somme a bénéficié d'un contrat Natura 2000 sur une superficie d'environ 1,5 ha durant la période 2009-2014. Le site situé dans une vallée sèche entaillant le versant nord de la vallée de la Somme, fait partie du réseau de coteaux crayeux de la Haute Somme. Sur les plateaux se concentraient culture et élevage. Les versants plus pentus étaient quant à eux réservés au pâturage. Le larris s'est ainsi formé. Il est caractéristique avec sa craie affleurante et sa faune et flore d'affinité méditerranéenne. Ce dernier grand larris de la Haute Somme a été pâturé jusque dans les années 50 et l'est de nouveau depuis 1997.
- Le Larris Sainte Colette** : Ce larris se situe à l'est d'Amiens sur la commune de Corbie. Ce site présente un intérêt paysager important puisqu'il offre un large point de vue sur les étangs de la

Barette en contre-bas. Les pelouses abritent une petite population d'Orchidées militaires, menacées par l'abandon de la gestion agro-pastorale quelques dizaines d'années auparavant et qui a favorisé la fermeture progressive de ces milieux. La dynamique d'embroussaillage par des espèces rudérales constitue la principale menace sur le site. Le larris offre pourtant un potentiel écologique intéressant qu'il est nécessaire de préserver.

- **Le Marais communal de Morcourt** : Le Marais communal de Morcourt est situé dans le lit majeur de la Somme, dans le méandre de Morcourt. Ce site fait partie du vaste complexe de marais tourbeux alcalins de la Haute Vallée de la Somme. Cet espace naturel, d'une superficie de plus de 40 hectares, bénéficie d'un contrat Natura 2000, dont l'objectif est la restauration des milieux tourbeux et paratourbeux, par des opérations de déboisement et de fauche, visant en particulier les prairies paratourbeuses à Molinie bleue et Sélin à feuilles de Carvi en forte régression dans la vallée de la Somme.
- **Les Etangs de la Barette** : Les Etangs de la Barette sont en grande partie occupés par de vastes plans d'eau issus de l'exploitation ancienne de la tourbe. Logés sur les communes de Corbie et de Vaux-sur-Somme, ce site présente divers milieux naturels et une riche variété d'espèces faunistiques et floristiques typiques. A titre d'exemple, sont présents le Potamot coloré ou la Grande Douve pour la flore et le Busard des roseaux pour la faune. Le Conservatoire d'espaces naturel de Picardie prend en charge les opérations de préservation de ce site.
- **Les Montagnes de Chipilly** : Dans un secteur dominé par les grandes cultures, les larris de « la Montagne » représente un élément de diversité paysagère et biologique important, caractérisés par une faune et une flore liées aux milieux secs et ensoleillés et offrant une vue sur les marais du fond de vallée.

2.6.4. ZNIEFF

Le territoire est concerné par **13 ZNIEFF de type 1** :

- Marais de la vallée de l’Hallue entre Montigny sur l’Hallue et Bussy les Daours ;
- Bois l’abbé, bois d’Aquennes et bois de Blangy ;
- Réseau de coteaux de la vallée de la Somme entre Curlu et Corbie ;
- Méandres et cours de la Somme entre Bray sur Somme et Corbie ;
- Larris et bois des bouillères à Lahoussoye, bois d’escardonneuse, bois de Parmont à Fréchencourt et Larris du Mont Villermont à Corbie ;
- Marais et larris de Daours/Corbie ;
- Marais de la vallée de la Somme entre Daours et Amiens ;
- Marais de la vallée de l’Ancre et Larris de la vallée aux moines à Heilly ;
- Bois de Vaire-sous-Corbie ;
- Marais de la Haute Vallée de la Luce ;
- Larris de la grande vallée et de la vallée d’Amiens à Démuin ;
- Bois de Vadencourt et Larris du mont d’Harponville.

Le territoire est concerné par une **ZNIEFF de type 2** :

- Haute et moyenne vallée de la Somme entre Croix-Fonsommes et Abbeville

3. Contexte de la gestion des eaux pluviales sur le territoire

Le contexte de la gestion des eaux pluviales sur le territoire est étudié selon 3 axes représenté sur le schéma ci-dessous.

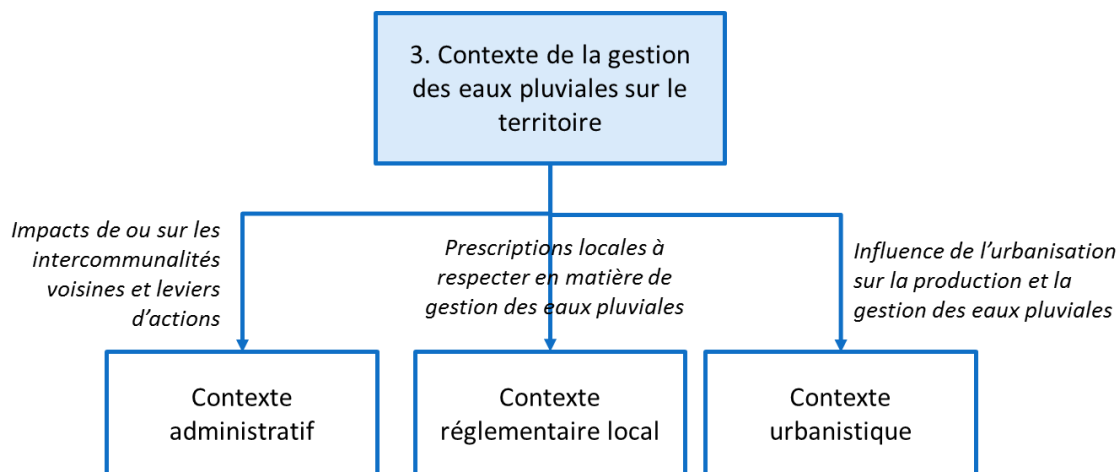


Figure 21 : Objectifs de l'étude du contexte de la gestion des eaux pluviales sur le territoire

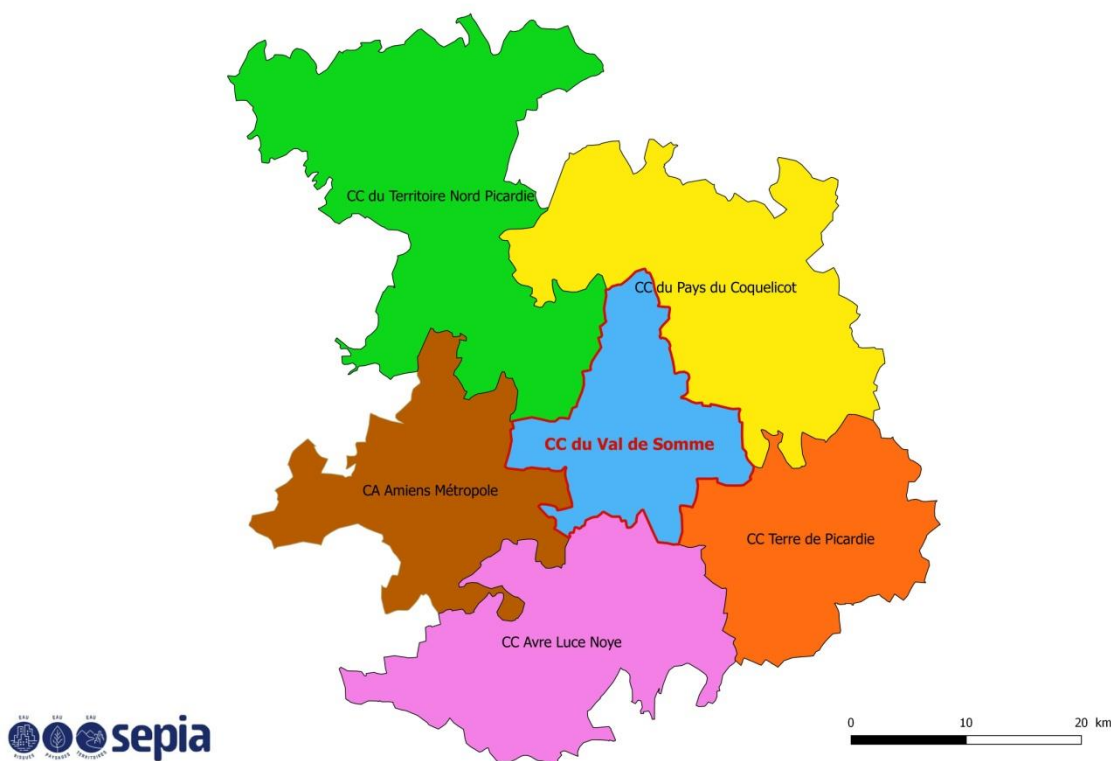
3.1. Organisation administrative

Les intercommunalités entourant le territoire du Val de Somme peuvent avoir un impact sur la gestion des eaux pluviales et le ruissellement sur le territoire d'études lorsqu'elles sont situées en amont.

Le territoire du Val de Somme est **entouré de 5 intercommunalités**, comme illustré sur la figure ci-dessous :

- 4 intercommunalités incluses **dans le périmètre du SCoT du Grand Amiénois** :
 - CA Amiens Métropole,
 - CC Avre Luce Noye,
 - CC du Pays du Coquelicot,
 - CC du Territoire Nord Picardie ;
- 1 intercommunalité **hors périmètre du SCoT du Grand Amiénois** :
 - CC Terre de Picardie.

Organisation administrative



Source : data.gouv.fr

Figure 22 : Intercommunalités autour du territoire du Val de Somme

3.2. Prescriptions en matière de gestion des eaux pluviales

Trois documents cadres donnent des prescriptions en matière de gestion des eaux pluviales sur le territoire : le SDAGE Artois-Picardie 2016-2021, le SAGE Somme aval et cours d'eau côtiers et le SCoT du Grand Amiénois.

3.2.1. Le SDAGE Artois-Picardie 2016-2021

Le territoire du Val de Somme est inclus dans le périmètre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Artois-Picardie adopté par le Comité de Bassin le 16 octobre 2015 et approuvé par arrêté préfectoral le 23 novembre 2015.

Les orientations et dispositions concernant la gestion des eaux pluviales sont les suivantes :

- **Orientation A-2 : Maîtriser les rejets par temps de pluie en milieu urbanisé par des voies alternatives (maîtrise de la collecte et des rejets) et préventives (règles d'urbanisme notamment pour les constructions nouvelles)**
 - **Disposition A-2.1 : Gérer les eaux pluviales** - Les orientations et prescriptions des SCOT et des PLU communaux et intercommunaux comprennent des dispositions visant à favoriser l'infiltration des eaux de pluie à l'emprise du projet et contribuent à la réduction des volumes collectés et déversés sans traitement au milieu naturel. La conception des aménagements ou des ouvrages d'assainissement nouveaux intègre la gestion des eaux pluviales dans le cadre d'une stratégie de maîtrise des rejets. Les maîtres d'ouvrage évaluent l'impact de leur réseau d'assainissement sur le milieu afin de respecter les objectifs physicochimiques assignés aux masses d'eau. Dans les dossiers d'autorisation ou de déclaration au titre du Code de l'Environnement ou de la santé

correspondant, l'option d'utiliser les techniques limitant le ruissellement et favorisant le stockage et ou l'infiltration sera obligatoirement étudiée par le pétitionnaire. La solution proposée sera argumentée face à cette option de « techniques alternatives ».

- Disposition A-2.2 : Réaliser les zonages pluviaux - Lors de la réalisation des zonages, les collectivités, veilleront à identifier les secteurs où des mesures (techniques alternatives, ...) doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation et maîtriser le débit et l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement ainsi que les secteurs où il est nécessaire de prévoir des installations de collecte, de stockage éventuel et si nécessaire de traitement des eaux pluviales et de ruissellement. Les zonages pluviaux seront pris en compte dans les documents d'urbanisme et figureront dans leurs annexes.

- **Orientation A-4 : Adopter une gestion des sols et de l'espace agricole permettant de limiter les risques de ruissellement, d'érosion et de transfert de polluants vers les cours d'eau, les eaux souterraines et la mer**

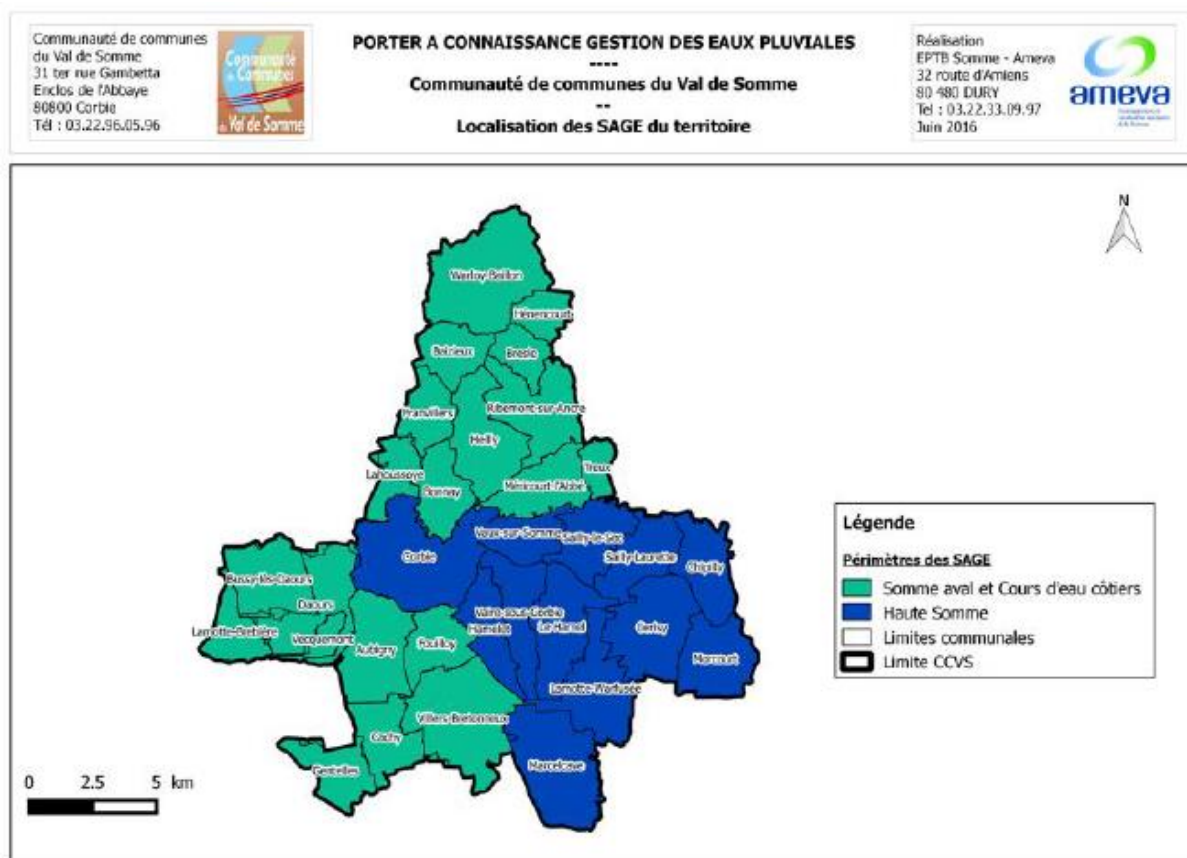
- Disposition A-4.2 : Gérer les fossés - Les gestionnaires de fossés (commune, gestionnaires de voiries, propriétaires privés, exploitants agricoles...) les préservent, les entretiennent voire les restaurent, afin de garantir leurs fonctionnalités hydrauliques, d'épuration et de maintien du patrimoine naturel et paysager.
- Disposition A-4.3 : Veiller à éviter le retournement des prairies et préserver, restaurer les éléments fixes du paysage - L'autorité administrative, les collectivités et les maîtres d'ouvrages veillent à éviter l'urbanisation et le retournement des surfaces en prairies dans les zones à enjeu pour la lutte contre l'érosion, la préservation des zones humides et des aires d'alimentation des captages. Les collectivités veillent dans leurs documents d'urbanisme au maintien des prairies et des éléments de paysage, notamment par la mobilisation de certains outils tels que les zones agricoles protégées, les orientations d'aménagement et de programmation, les espaces boisés classés (y compris les haies), l'identification des éléments de paysage dans les documents d'urbanisme. Dans le cas, exceptionnel, d'une urbanisation dans les zones à enjeu pour la lutte contre l'érosion, la préservation des zones humides et des aires d'alimentation des captages, cette compensation maintenant les fonctionnalités « eau » de la prairie prendra la forme : soit de dispositifs qualitatifs de protection de la ressource en eau ou de lutte contre les aléas érosion (linéaire de haies, plantation d'arbres, fascines...) ; soit d'une compensation de prairie permanente en surface au moins équivalente.

- **Orientation C-2 : Limiter le ruissellement en zones urbaines et en zones rurales pour réduire les risques inondation et les risques d'érosion des sols et coulées de boues**

- Disposition C-2.1 : Ne pas aggraver les risques inondations - Pour l'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones, les orientations et les prescriptions SCOT, les PLU communaux et intercommunaux comprennent des dispositions visant à ne pas aggraver les risques d'inondations notamment à l'aval, en limitant l'imperméabilisation, en privilégiant l'infiltration, ou à défaut, la rétention des eaux pluviales et en facilitant le recours aux techniques alternatives et au maintien, éventuellement par identification, des éléments de paysage (haies...) en application de l'article L 123- 1-5 III 2° du code de l'urbanisme. Les autorisations et déclarations au titre du Code de l'Environnement (loi sur l'eau) veilleront à ne pas aggraver les risques d'inondations en privilégiant le recours par les pétitionnaires à ces mêmes moyens.

3.2.2. Les SAGE Somme aval et cours d'eau côtiers et SAGE Haute Somme

Le territoire de la CCVS est concerné par 2 SAGE distincts : le SAGE Somme aval et cours d'eau côtiers et le SAGE Haute Somme. Les communes concernées par chaque SAGE sont identifiées sur la figure ci-dessous :



Source : AMEVA, Porter à connaissance

Figure 23 : Localisation des SAGE sur le territoire

3.2.2.1. Le SAGE Somme aval et cours d'eau côtiers

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Somme aval et cours d'eau côtiers est en cours d'élaboration.

Le SAGE « Somme aval et Cours d'eau côtiers » concerne 569 communes réparties sur 3 départements : 485 communes dans la Somme, 76 dans l'Oise et 8 dans le Pas-de-Calais. Il couvre une superficie de plus de 4 500 km² et 650 km de cours d'eau dont l'axe principal est le fleuve Somme. Son bassin intègre les principaux affluents de la Somme : l'Avre, l'Ancre, la Selle, ... et s'étend sur un territoire plus étendu que le bassin versant de la Somme car il intègre les fleuves côtiers. Ce SAGE est piloté par le Syndicat mixte AMEVA qui en est la structure porteuse.

Le SAGE « Somme aval et Cours d'eau côtiers » couvre l'ensemble du territoire du Val de Somme. Le territoire de la Somme aval et ses cours d'eau côtiers possède de nombreux enjeux : reconquête du bon état des eaux, restauration des zones humides de la vallée de la Somme et du littoral, gestion de la rareté de l'eau pendant les périodes de sécheresse, conciliation des différents usages (activités industrielles et agricoles, assainissement, régulation des niveaux d'eau), prévention des inondations.

L'état des lieux et le diagnostic du territoire ont été validés le 26 mai 2016, et la stratégie en mai 2017.

Les objectifs du SAGE sont les suivants :

- Atteindre le bon état des masses d'eau superficielles
- Réduire à la source les pollutions diffuses issues des intrants agricoles et urbains
- Restaurer les milieux aquatiques dégradés
- Réduire à la source les pollutions diffuses issues des intrants agricoles et urbains
- Connaître et diminuer les pollutions émanant des activités continentales vers la Baie de Somme et la frange littorale
- Maîtriser les flux en Bie de Somme pour maintenir les usages en mer
- Améliorer les connaissances sur les contaminations de sédiments
- Atteindre le bon état des masses d'eau souterraines
- Assurer la pérennité d'une eau potable
- Promouvoir à la source les actions de réduction ou de suppression des usages de produits phytosanitaires
- Surveiller la qualité de la nappe dans le Vimeu et l'évolution quantitative et spatiale de la pollution
- Améliorer la connaissance de l'état qualitatif des masses d'eau de surface et souterraines
- Gérer durablement la ressource en eau souterraine
- Considérer le changement climatique et anticiper ses effets attendus
- Améliorer les connaissances de la pression quantitative sur le bassin de l'Avre
- Résorber et prévenir les déséquilibres globaux ou locaux des ressources en eau souterraine
- Préserver et restaurer la fonctionnalité des cours d'eau et des milieux naturels aquatiques associés
- Connaître, préserver et restaurer les zones humides du territoire
- Lutter contre la prolifération des espèces exotiques envahissantes
- Promouvoir la restauration de la continuité écologique et sédimentaire des cours d'eau de la liste 1 pour atteindre les objectifs de la DCE
- Renforcer la prise en compte du risque d'inondation par remontée de nappe dans l'aménagement du territoire
- Renforcer la prise en compte des phénomènes d'érosion des sols et de ruissellement dans l'aménagement du territoire
- Renforcer la cohérence entre les politiques de gestion du trait de côte et de défense contre la submersion marine
- Assurer la pérennité d'une eau potable
- Assurer la distribution d'eau potable à l'ensemble de la population
- Diminuer les flux de polluants vers les milieux superficiels
- Maîtriser les rejets par temps de pluie
- Maîtriser les risques sanitaires liés aux rejets dans les zones protégées (baignade, conchyliculture, de pêche, etc.)
- Réduire les risques d'érosion des sols, de ruissellement et de transferts de polluants liés à l'activité agricole
- Maîtriser les rejets d'industries et ateliers pour réduire la pollution par les micro-polluants

- Concilier les usages de tourisme et de loisirs liés à l'eau avec la préservation des milieux
- Sensibiliser et mobiliser tous les publics du territoire sur la valeur patrimoniale de la ressource en eau
- Mettre en place une gouvernance cohérente avec les objectifs du SAGE
- Atteindre les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau
- Maîtriser les écoulements en cohérence avec la préservation des milieux aquatiques
- Réduire significativement les apports excessifs en nutriments dans le milieu marin

3.2.2.2. Le SAGE Haute Somme

Les enjeux liés à ce SAGE sont la préservation et la gestion des milieux naturels de la ressource en eau (d'un point de vue quantitatif et qualitatif), ainsi que la réduction des risques majeurs.

Le périmètre du SAGE a été défini par arrêté le 21 Avril 2006. La Commission Locale de l'Eau a été créée le 16 Mai 2007 et renouvelée le 20 Décembre 2013. L'état des lieux a été réalisé en 2010. Le PAGD (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques) et le règlement ont été validés le 18 septembre 2015 par la Commission Locale de l'Eau. Son adoption en CLE s'est déroulée le 27 février 2017 et le SAGE a été approuvé par arrêté préfectoral le 15 juin 2017. Le SAGE est donc entré en phase de mise en œuvre.

Les enjeux du SAGE et ses objectifs généraux sont les suivants :

Enjeu 1 : Préserver et Gérer la ressource en eau

- 1A ~ Protéger la ressource en eau et les captages d'alimentation en eau potable
- 1B ~ Optimiser l'utilisation de la ressource et stabiliser la consommation
- 1C ~ Lutter contre les pollutions générées par les eaux usées
- 1D ~ Lutter contre les pollutions diffuses d'origine agricole
- 1E ~ Lutter contre les pollutions d'origine industrielle
- 1F ~ Réaliser un suivi des sédiments pollués
- 1G ~ Lutter contre l'utilisation de produits phytosanitaires en zones non agricoles

Enjeu 2 : Préserver et Gérer les milieux naturels aquatiques

- 2A ~ Préserver et reconquérir les milieux humides
- 2B ~ Améliorer l'hydromorphologie des cours d'eau et restaurer les potentialités piscicoles
- 2C ~ Concilier les usages liés aux milieux aquatiques

Enjeu 3 : Gérer les risques majeurs

- 3A ~ Contrôler et limiter l'aléa inondation/ruissellement/érosion des sols
- 3B ~ Contrôler et réduire la vulnérabilité vis-à-vis des risques majeurs
- 3C ~ Anticiper et se préparer à gérer la crise
- 3D ~ Entretenir la culture et la prévention/mémoire du risque

Enjeu 4 : Communication et gouvernance

- 4A ~ Communiquer et sensibiliser les usagers de la ressource en eau
- 4B ~ Communiquer autour du SAGE
- 4C ~ Garantir la gouvernance autour du SAGE

Source : PAGD et règlement du SAGE Haute Somme

Figure 24 : Enjeux et objectifs généraux du SAGE Haute Somme

3.2.3. Le SCoT du Grand Amiénois

Le SCoT a été adopté le 21 décembre 2012. Il a inscrit l'objectif d'inciter à une meilleure gestion de l'eau de pluie dans l'espace urbanisé et agricole. Cet objectif se décline en deux mesures :

- **Limitier l'imperméabilisation des sols** : à l'échelle du bassin versant, [les communautés de communes] traiteront la question des eaux pluviales dans le cadre de leur document d'urbanisme via l'élaboration de schémas de gestion des eaux pluviales et définiront les modalités destinées à limiter les surfaces imperméabilisées et permettre l'installation de dispositifs de rétention et de récupération des eaux de pluie. L'utilisation de techniques alternatives, tant au niveau des espaces publics qu'au niveau des opérations d'aménagement, sera privilégiée. »
- **Favoriser les économies d'eau et la réutilisation des eaux de pluie** : il s'agit d'encourager la mise en place de dispositifs de récupération d'eau de pluie ainsi que ceux économes en eau dans les constructions existantes ou futures, dès le début des démarches d'aménagement, et d'encourager la réutilisation des eaux pluviales par les collectivités (pour l'entretien des espaces publics notamment) et par les habitants.

3.3. Etudes déjà réalisées sur la gestion des eaux pluviales

3.3.1. Etudes sur la gestion des eaux pluviales

3.3.1.1. Etude diagnostic des réseaux de collecte des eaux pluviales sur la commune de Méricourt l'Abbé

En 2009, la commune de Méricourt l'Abbé a fait l'objet d'une étude diagnostic des réseaux de collecte des eaux pluviales, réalisée par le cabinet EVIA. Cette dernière avait pour objectif de déterminer les insuffisances du système d'assainissement actuel et leur localisation, puis de proposer des solutions techniques et économiques pour les résoudre.

Dans cette étude, la vérification du dimensionnement des tronçons de canalisations du réseau d'eaux pluviales a été réalisé, pour une pluie de période de retour de 10 ans. Ainsi, l'étude met en évidence que sur les 14 tronçons de canalisation recensés, 12 sont sous-dimensionnés.

Des inspections télévisées du réseau ont également été réalisées et ont permis de relever quelques problèmes du type obstacle dans le réseau, emboîtement de canalisations et pénétration de racelles.

Des essais de perméabilité ont également été réalisés sur la parcelle derrière le terrain de football, à côté du cimetière, dans la rue de la Gare, et sur la place du 8 Mai 1945 (Grande Rue) pour mesurer la possibilité d'infiltration des eaux pluviales en amont du fossé.

Ainsi, les essais de sols ont révélé une bonne capacité d'infiltration du sol au niveau de la place du 8 mai 1945 et du terrain multisports (ancien terrain de football), avec néanmoins la présence de la nappe à faible profondeur (0.90m) au niveau du terrain multisports. Cependant, l'infiltration du sol au niveau de la rue de la Gare est médiocre et la nappe a été décelée à très faible profondeur (0.60m).

Suite aux différentes investigations et relevés réalisés lors de l'étude, le bureau d'études a proposé différentes propositions d'aménagements à la commune. Les propositions d'aménagement sont les suivantes :

- 1) Création d'ouvrages d'infiltration et de rétention : Rue de la Gare
- 2) Création d'ouvrages d'infiltration et de rétention : Place du 8 Mai 1945 (Grande Rue)
- 3) Création d'ouvrages d'infiltration et de rétention : Aire de sport Raymonde Michel

4) Travaux d'aménagement divers : curage du fossé le long de la voie ferrée, création de saignées dans les chemins communaux, tronçons de canalisations à remplacer, restructuration des réseaux, etc.

La commune a réalisé les travaux d'aménagement divers qui étaient proposés par le bureau d'étude. Cependant, elle n'a pas eu les fonds nécessaires pour créer un ouvrage d'infiltration et de rétention.

3.3.1.2. Schéma directeur de gestion des eaux pluviales sur la commune de Lamotte-Brebière

Un schéma directeur d'aménagement des eaux pluviales a été réalisé, sur la commune de Lamotte-Brebière, en 2012, par Latitudes. Ce dernier comprend l'analyse de la gestion actuelle des eaux pluviales, la présentation des aménagements couramment utilisés en matière de gestion hydraulique, un programme des aménagements adaptés aux problématiques du territoire communal, le règlement pluvial et les recommandations à intégrer dans le PLU.

L'étude a préconisé en ce qui concerne le ruissellement agricole le maintien d'éléments naturels existants, une sensibilisation des exploitants locaux sur les techniques culturales et des aménagements sur les exploitations agricoles à réaliser afin de limiter le ruissellement, le rehaussement des chemins agricoles, etc.

En partie urbanisée, elle a préconisé la création de noues, une modification du puisard rue de l'école, une réfection ponctuelle des accotements, une réfection de bordurage existant et orientation pour les bordurages futurs, un renforcement du réseau existant (nouveaux avaloirs, la création d'un réseau enterré...), etc.

LE plan de zonage pluvial a identifié les éléments suivants :

- Les espaces inconstructibles car consacrés à la gestion des eaux pluviales,
- Les espaces urbanisés sensibles aux ruissellements, situés sur la ligne de thalweg.

Deux règles fortes ont été proposées pour réglementer les pratiques :

- L'interdiction des rejets de tout ordre sur le domaine public (descentes de gouttières, écoulements de cour...)
- La réglementation des descentes de sous-sol : interdiction d'une descente directement après la limite entre domaine privé et domaine public, limitation de la pente de l'entrée à 15% entre la limite domaine public / domaine privé et le seuil du sous-sol et interdiction de gérer les eaux pluviales de l'entrée uniquement par un puits de perte.

Des recommandations à intégrer au PLU ont également été intégrées :

- Partie agricole :
 - L'usage des haies en limite d'exploitations à utiliser pour les terres agricoles présentant une pente moyenne à forte et dont les cultures linéaires sont tout ou en partie faites dans le sens de l'écoulement naturel. Les plantations permettent de stopper l'écoulement naturel.
- Parties construites et/ou constructibles :
 - La recommandation de gestion des eaux pluviales sur son terrain par des techniques autres que les puits de perte, et de préférence par des techniques alternatives
 - La mention dans les arrêtés de permis de construire de la nécessité d'un entretien accru pour les dispositifs de puits de perte, de caniveaux enterrés et autres techniques difficiles d'accès.
- Partie ouverte à l'urbanisation :
 - La recommandation d'utiliser des bordures franchissables pour la réalisation des nouvelles voiries lorsque ces bordurages doivent servir à des entrées charretières. Les bordures infranchissables restent acceptables selon qu'elles ne font pas l'objet de nombreux abaissements de bordures.
 - La recommandation de réaliser des chaussées de forme monopente sous réserve que l'accotement « bas » soit aménagé pour recueillir et gérer les eaux pluviales générées par l'ensemble des espaces communs.

3.3.1.3. Etude de déconnexion des eaux pluviales sur la commune de Sailly-le-Sec

En 2014, la commune de Sailly-le-Sec a fait l'objet d'une étude de déconnexion des eaux pluviales, réalisé par ACTEA. Cette dernière avait pour objectif de limiter l'arrivée d'eaux pluviales à la station d'épuration en proposant un maximum de zones à déconnecter.

Suite à l'étude, des travaux ont été réalisés au niveau de la place publique, de la rue Verte et de la rue de Sailly-Laurette. Ces travaux consistaient majoritairement à créer des bassins d'infiltration et un bassin de rétention, à remplacer et raccorder des bouches d'égout à ces bassins et à aménager de nouvelles bouches d'égout.

3.3.2. Etudes de lutte contre le ruissellement agricole

3.3.2.1. Sur le bassin versant de Warloy-Baillon

Un programme de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols a été réalisée sur le bassin versant de Warloy-Baillon en 2011.

La commune de Warloy-Baillon est située au cœur de la vallée alluviale de l'Hallue. Les versants nord et sud situés de part et d'autre de la commune, sont formés de nombreuses vallées sèches entrecoupés d'un important réseau de chemins. L'ensemble est sujet à des ruissellements lors d'épisodes climatiques intenses, entraînant des préjudices pour les agriculteurs et la population.

Le bassin versant de Warloy-Baillon a connu une remontée de nappe en 2001, ainsi que plusieurs épisodes climatiques intenses dont celui d'août 2008 qui a occasionné l'inondation de plusieurs habitations dans le centre de la commune.

Le bassin versant de Warloy-Baillon appartient au bassin versant de la Somme. Il s'étend sur une superficie de 925 ha répartis sur 5 communes : Warloy-Baillon, Baizieux, Bresle, Hénencourt et Vadencourt.

La chambre d'agriculture a proposé deux scénarios d'aménagement :

- Scénario 1 : Aménagement optimisé ;
- Scénario 2 : Aménagement sécuritaire.

	Scénario 1	Scénario 2
Volume à gérer	18 047 m ³	
Volume retenu	11 411 m ³	12 598 m ³
Taux de rétention global	63 %	70 %
dont aménagement de ralentissement	8 %	8 %
dont aménagement de rétention	19 %	24 %
Nombre de propositions	80	80
dont aménagement de ralentissement	24	24
dont aménagement de rétention	24	24
dont mesures de maintien / entretien de l'existant	32	32
Coût moyen des aménagements		
Hors frais annexes	73 €/Ha	80 €/Ha
Tous frais compris	85 €/Ha	93 €/Ha

Figure 25 : Scénarios d'aménagement proposés

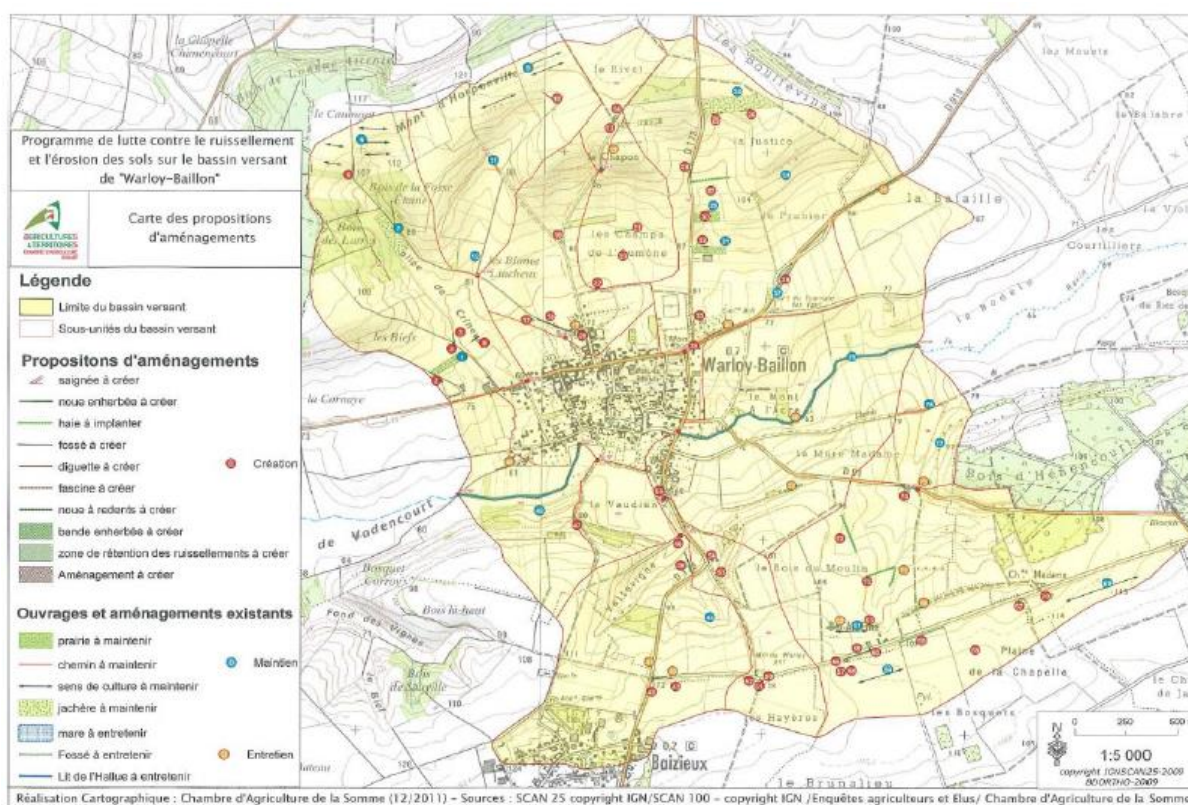


Figure 26 : Propositions d'aménagements

3.3.2.2. Sur le bassin versant de Treux

Un programme de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols a été réalisée sur le bassin versant de Treux en juin 2012, mais nous ne disposons pas d'information sur cette étude.

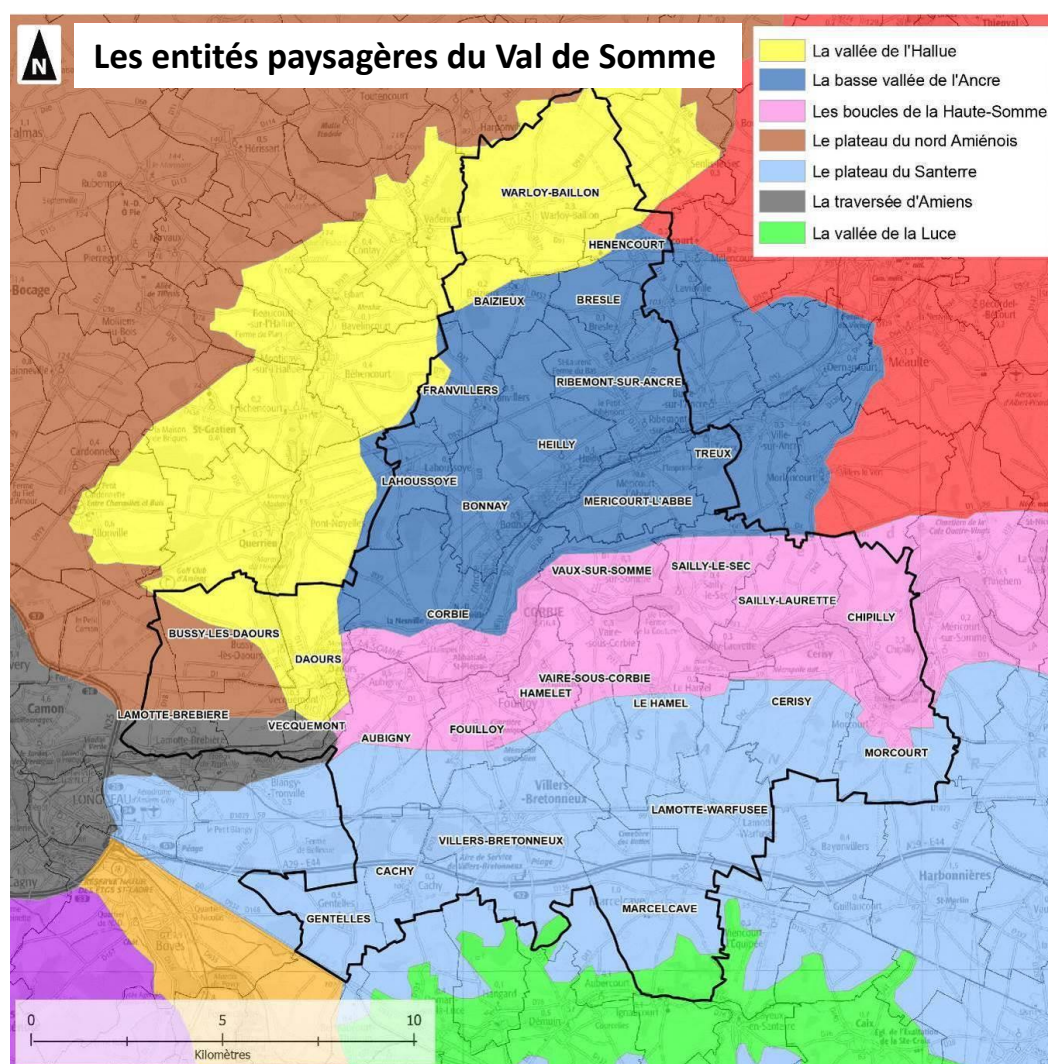
3.4. Typologie de l'urbanisation au regard de la gestion des eaux pluviales

La typologie du paysage et de l'habitat influence directement la production et la gestion des eaux pluviales d'un territoire. Le **taux d'imperméabilisation**, la **pente**, les **formes urbaines** sont en effet autant de facteurs qui peuvent aggraver les ruissellements ou apporter des opportunités pour une gestion intégrée économe en espaces, en installations et en coûts d'aménagement et d'entretien.

3.4.1. Organisation générale du paysage et de l'urbanisation

5 entités paysagères principales ont été identifiées sur le territoire du Val de Somme : 3 vallées sur les 2/3 nord du territoire (vallée de l'Hallue, basse vallée de l'Ancre et boucles de la Haute-Somme), et le plateau du Santerre au sud.

A la marge sont également présents la traversée d'Amiens, le plateau du nord Amiénois et la vallée de la Luce au sud.



Source : Atelier paysage et environnement du PLUi, atlas des paysages de la Somme

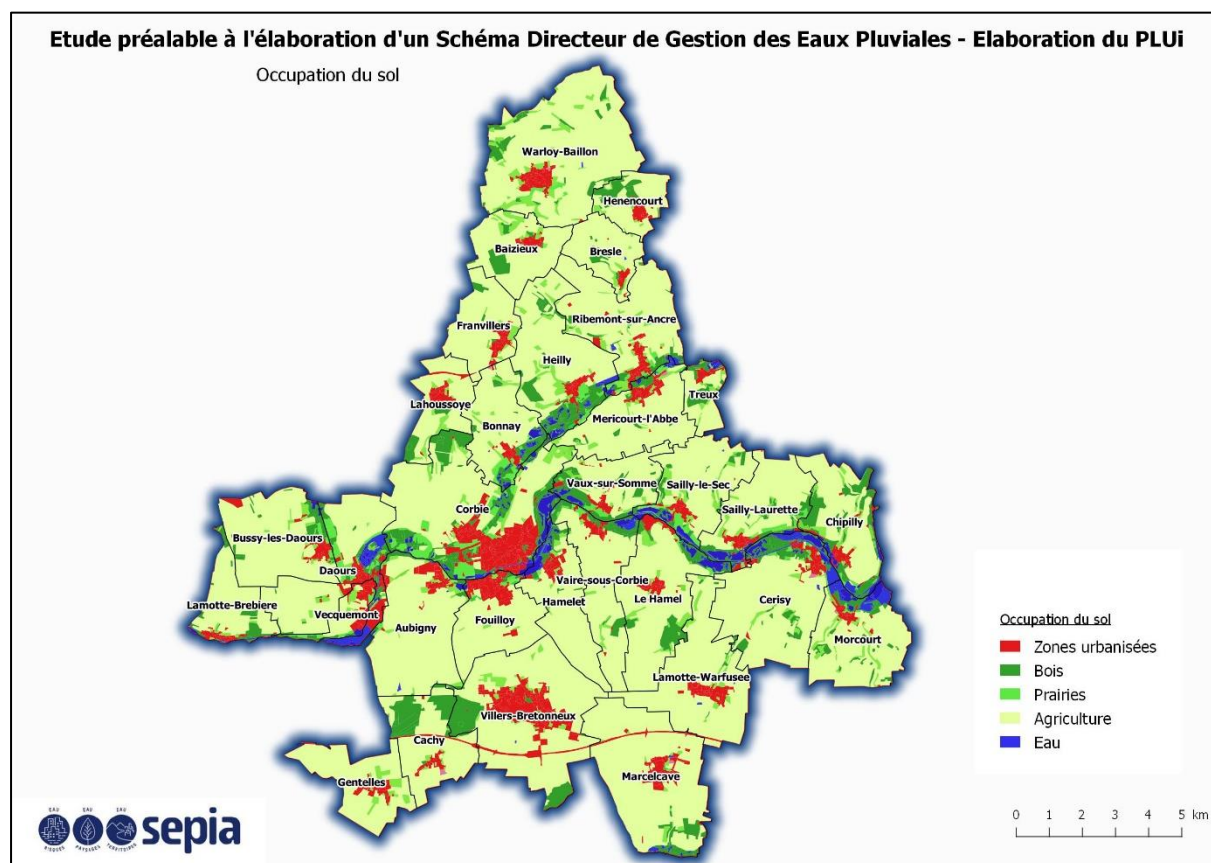
Figure 27 : Carte des entités paysagères

Les caractéristiques des principales entités paysagères sont les suivantes :

- Le **plateau du Santerre** est propice aux grandes cultures. Sur un socle de craie s'est déposée une couche de limons. Les rivières sont rares, espacées et peu encaissées et le terrain est particulièrement plat. Les petits bois qui ponctuent le paysage correspondent pour la plupart à des poches de résidus de sous-sols argileux ;
- **Les Boucles de la Haute Somme** présente un paysage humide en fort contraste avec le plateau du Santerre ;
- **La Basse Vallée de l'Ancre** présente un fond de vallée marqué par la présence d'étangs et de peupleraies. Les versants sont dissymétriques, avec un côté Nord plus abrupt et un versant ensoleillé plus ouvert. Les reliefs sont cultivés et traversés par des rideaux picards qui structurent le paysage. L'urbanisation se présente sous la forme de villages-rue en fond de vallée ;
- **La Vallée de l'Hallue** est une vallée agricole aux versants cultivés. Le fond de vallée est vert et est occupé par des boisements et une trame bocagère résiduelle. L'urbanisation se présente sous la forme de villages et bourgs de taille modeste.

Comme illustré sur la figure ci-dessous, les villes et villages sont ainsi majoritairement implantés en fond de vallée au bord de la Somme, de l'Ancre et de l'Hallue. Les implantations sur le plateau se trouvent principalement au sud du territoire.

Par ailleurs, 2 villages sont situés à flanc de coteau (Hamelet et Le Hamel) et un village sur une butte (Baizieux).

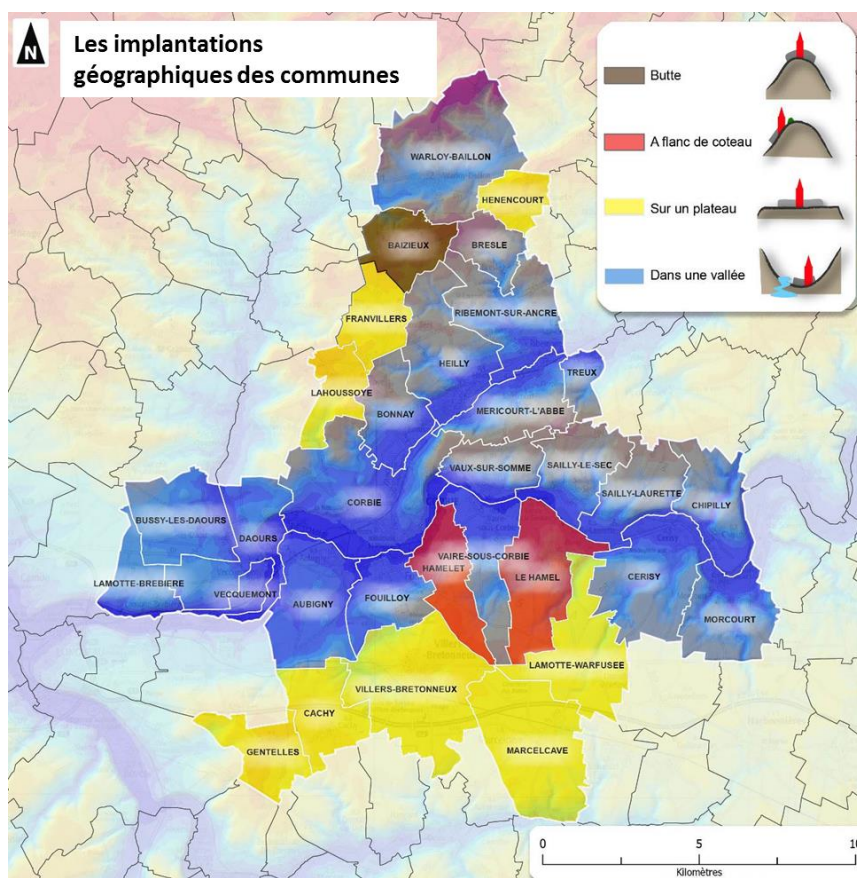


Source : Geopicardie

Figure 28 : Occupation du sol

L'implantation des communes, synthétisées sur la figure ci-dessous, joue évidemment un rôle sur leur vulnérabilité au ruissellement : les communes situées en fond de vallée sont plus susceptibles d'être touchées

par du ruissellement naturel ou agricole que des communes situées en hauteur, sur un plateau ou sur une butte.



Source : Atelier paysage et environnement du PLUi

Figure 29 : Implantation géographique des communes

3.4.1. Extension et transformation du territoire

3.4.1.1. Le développement des surfaces imperméabilisées

Le territoire du Val de Somme a connu un développement de l'urbanisation au cours des dernières décennies. Certains bourgs se sont étendus et l'urbanisation s'est faite notamment par **extension linéaire le long des voies de communication**.

L'urbanisation contemporaine consiste souvent en des quartiers de pavillons individuels construits au milieu de parcelles privées, selon un schéma qui tend à **augmenter notablement la superficie imperméabilisée par habitant**. En effet, le principe même de l'habitat pavillonnaire induit un linéaire de voirie plus important que l'habitat mitoyen ou groupé et ces voiries sont larges, une place conséquente étant donnée à l'automobile, aux places de stationnement et aux accès aux garages. Du fait de cet étalement récent, l'imperméabilisation croît plus rapidement que la population.

L'urbanisation contemporaine est donc la cause d'une augmentation des ruissellements en direction des espaces publics et des réseaux de collecte existants.



Figure 30 : Exemple d'un lotissement contemporain

De plus, l'urbanisation contemporaine tend à s'affranchir des contraintes topographiques et à rompre avec la logique initiale des centres bourgs.



Source : CPARAMA et Google Street View

Figure 31 : Imperméabilisation des sols à Corbie au cours des dernières décennies

D'une manière plus générale, les aménagements contemporains induisent donc une imperméabilisation importante de l'espace public ou privé, même s'ils restent peu nombreux.

Ces aménagements consistent en des **descentes de garage ou des accès privés aux parcelles, en parkings, places publiques et larges voiries** réalisés la plupart du temps pour faciliter le stationnement et limiter les espaces en pleine terres jugés difficiles à entretenir, voire incompatibles avec une certaine conception du confort.

Ils peuvent également résulter d'une application de principes routiers adoptés par défaut sans réelle réflexion paysagère ou pratique.



Figure 32 : Exemples d'imperméabilisation importante des espaces publics et privés

3.4.1.2. Le système bordures/caniveaux

L'organisation de l'espace public a également évolué avec l'adoption systématique des bordures surélevées et des caniveaux qui dirigent les eaux pluviales vers des avaloirs et des canalisations enterrées, même lorsque les espaces riverains de la voirie pourraient participer davantage à la gestion des eaux pluviales.



Figure 33 : Exemples de bordures de trottoirs et caniveaux en bord d'espaces verts



Figure 34 : Exemples d'absence de bordures surélevées permettant la gestion des eaux pluviales au niveau des accotements

3.4.1.3. La disparition des mares

Plusieurs mares qui existaient dans les bourgs autrefois ont aujourd'hui disparu, et ont été remplacées par des espaces verts ou des constructions.

Il est intéressant de noter qu'aujourd'hui, plusieurs désordres recensés sont constatés dans les secteurs d'anciennes mares, qui collectaient auparavant naturellement le ruissellement.

Le potentiel de réhabilitation de ces mares sera étudié en phase 2.

3.4.1. Deux types d'habitat contrastés

Sur le territoire du Val de Somme, nous distinguons d'une part l'**habitat type centre bourg et linéaire historique**, et d'autre part l'**habitat pavillonnaire**, car ces deux types présentent des caractéristiques bien distinctes.

Cette typologie est représentée sur le territoire du Val de Somme ci-dessous.

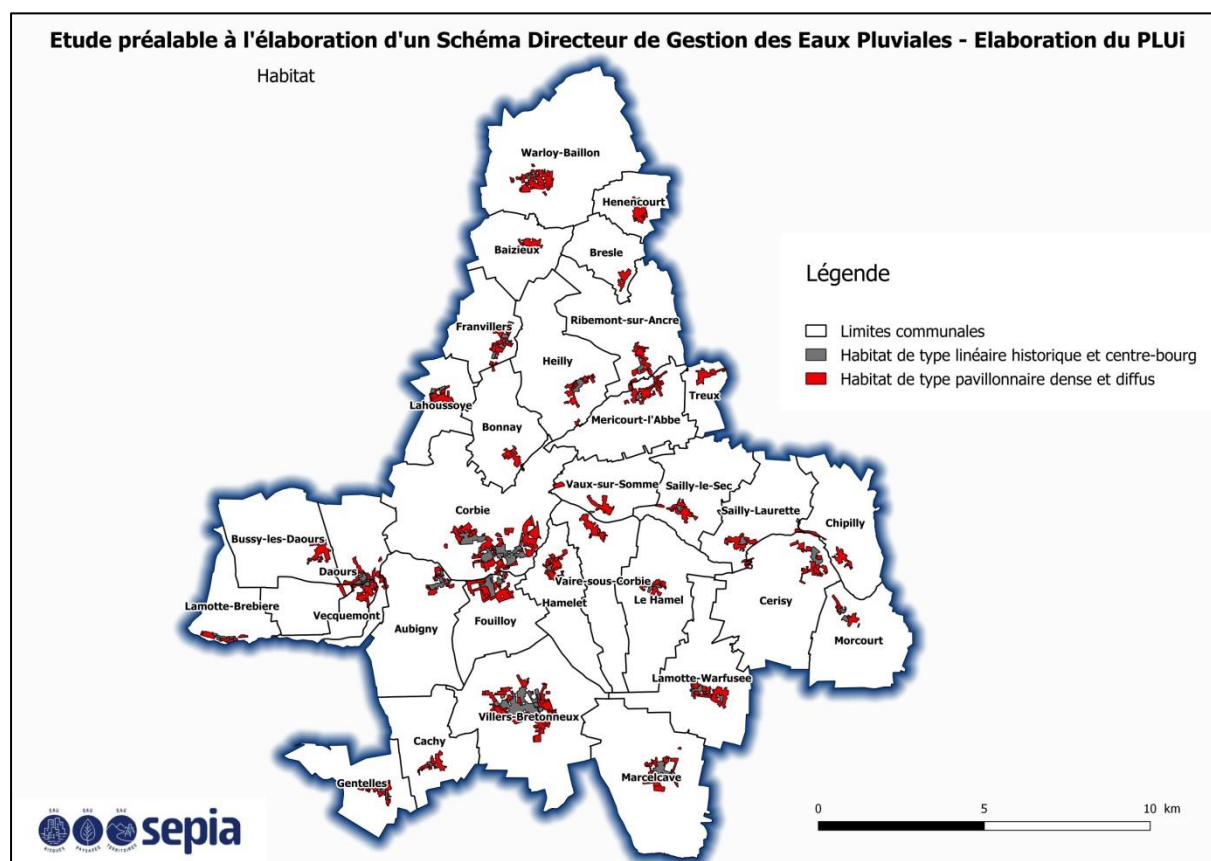


Figure 35 : Typologie d'habitat sur le territoire du Val de Somme

L'habitat de type centre bourg correspond généralement également à un habitat dense avec une organisation de type village rue et des constructions en bord de voirie. Du fait de la densité de cet habitat, **la surface imperméabilisée par habitation reste faible, de l'ordre de 100 à 150 m² par habitation.**



Figure 36 : Habitat de type centre-bourg à Corbie

L'habitat pavillonnaire contemporain, quant à lui, implique en revanche **300 à 500 m² imperméabilisés par habitation**, soit une production de 3 à 5 fois plus d'eaux pluviales à population constante. Il s'ensuit en conséquence une difficulté inévitable à gérer les débits et les volumes induits par les pluies, qu'elles soient courantes ou exceptionnelles.

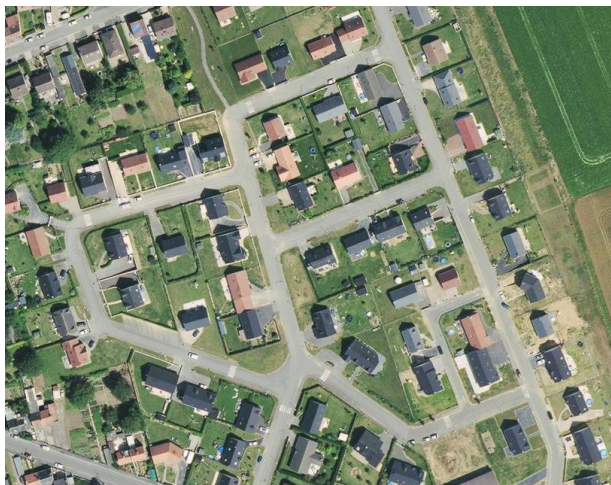


Figure 37 : Lotissement contemporain à Villers-Bretonneux

3.4.2. Prise en compte des axes de ruissellement dans l'urbanisation

3.4.2.1. Un habitat traditionnel adapté au risque inondation

Dans certains cas, l'organisation des centres historiques, comme sur la rue de la Gare à Ribemont-sur-Ancre, située en fond de vallée, ou sur la rue Jean l'Heureux à Marcelcave, s'est adaptée au risque inondation grâce à un habitat placé à l'écart des axes de ruissellement, à une orientation prudente des ouvertures de plain-pied et à un calage des niveaux habitables en hauteur par rapport au niveau de la rue (voir ci-dessous).



Figure 38 : Rue de la Gare à Ribemont-sur-Ancre et rue Jean l'Heureux à Marcelcave : constructions surélevées par rapport à la rue

3.4.2.2. Une urbanisation récente dans les axes de ruissellement

Si la plupart des vallons ont été laissés libres de toute urbanisation, en revanche certains ont été occupés par une urbanisation pavillonnaire parfois récente telle que la rue de la Gare à Cerisy ou la rue du Pré aux Chevaux et la route de Buire à Ribemont-sur-Ancre.



Figure 39 : Vallon sec occupé par des habitations récentes à Cerisy

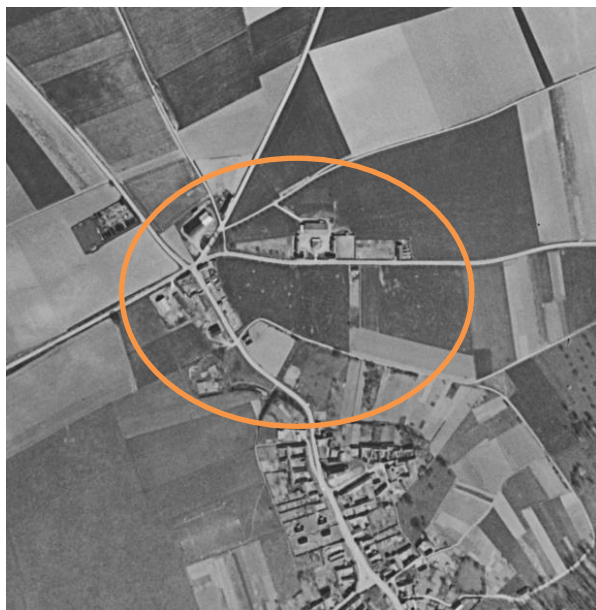


Figure 40 : Vallon secs occupé par des habitations récentes à Ribemont-sur-Ancre

4. Etat des lieux de la gestion des eaux pluviales

Nous avons dressé un état des lieux de la gestion des eaux pluviales sur chaque commune et à l'échelle du territoire. Il s'est basé sur la collecte de données, la rencontre des acteurs du territoire et des visites de terrain.

Ce chapitre présente la synthèse des informations collectées. Il constitue la base de la suite de la démarche.

4.1. Un diagnostic conduit avec les acteurs du territoire

La collecte des données auprès des représentants communaux a été réalisée à travers des **entretiens avec les 32 communes du territoire ainsi que des visites de terrain** en juillet, août et septembre 2017. Des synthèses communales, incluses en annexe, présentent par commune les informations collectées sur la gestion des eaux pluviales.

Le processus de collecte et synthèse des données est détaillé en annexe.

4.2. Présentation de la gestion actuelle des eaux pluviales

4.2.1. Description générale des réseaux d'assainissement et stations d'épuration

Comme illustré ci-dessous, **13 communes possèdent un réseau d'assainissement collectif**, au moins en partie. Une majorité de communes ne possède donc pas d'assainissement collectif.

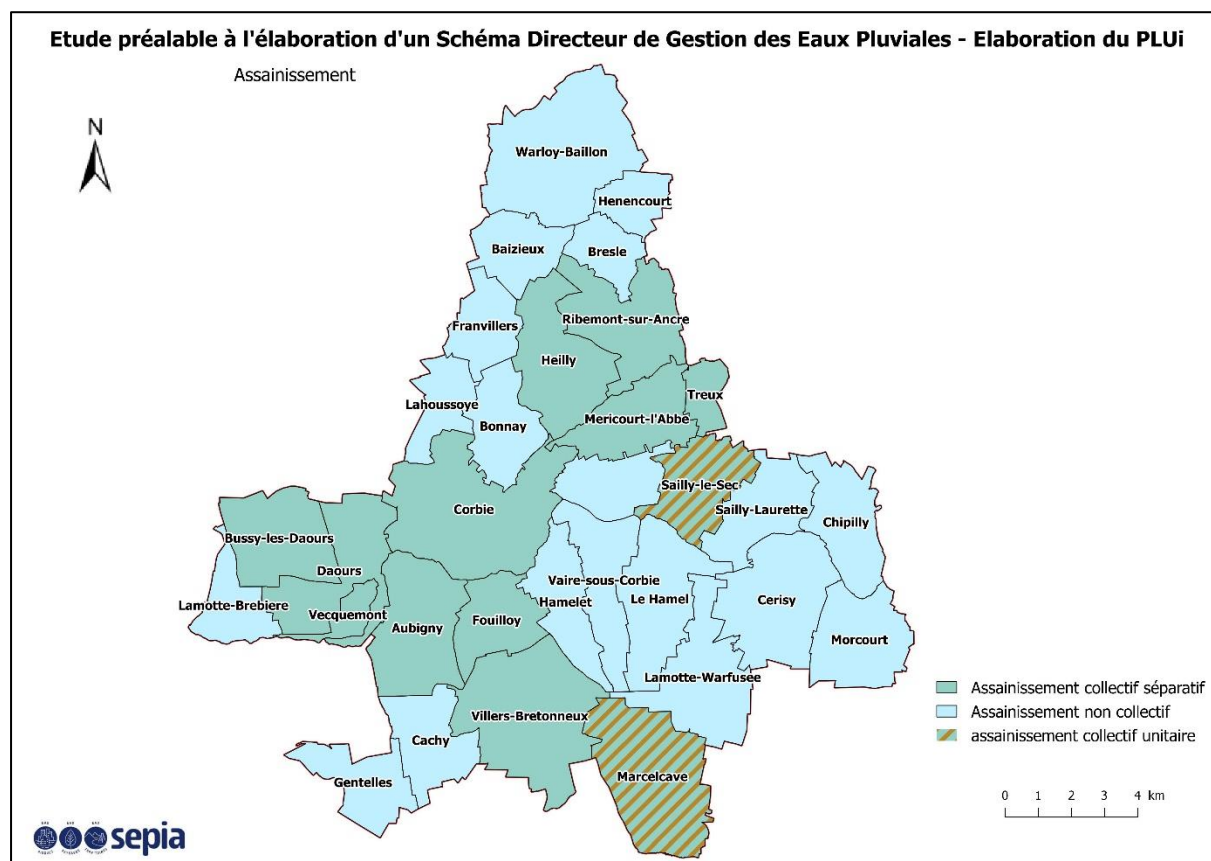


Figure 41 : Type d'assainissement sur le territoire

Sur les communes ou les secteurs équipés d'un assainissement collectif, les eaux pluviales sont en majorité dirigées vers le réseau enterré.

Sur les communes en assainissement non collectif, les eaux pluviales sont dirigées vers les exutoires par des canalisations eaux pluviales ou au fil d'eau du caniveau.

4.2.2. Une gestion des eaux de toitures au fil d'eau du caniveau ou à la parcelle

Les eaux pluviales des toitures sont souvent **rejetées au fil d'eau du caniveau**, pour être ensuite soit dirigées vers un réseau péri-urbain superficiel (fossés, vallons, cours d'eau), soit collectées par les avaloirs en direction de canalisations enterrées.

Dans les communes possédant un réseau d'assainissement collectif, les eaux pluviales des toitures sont également dans la majorité des cas rejetées au fil d'eau du caniveau, mais peuvent aussi être branchées directement sur un collecteur unitaire ou d'eaux pluviales.

La **gestion des eaux pluviales à la parcelle pour les constructions récentes** est généralisée.

4.2.3. Une gestion des eaux de voirie au fil d'eau ou par des canalisations

Les **eaux ruisselant sur les voiries sont généralement collectées au fil d'eau du caniveau ou par des avaloirs et un réseau partiel de canalisations d'eaux pluviales**, et dirigées vers des exutoires.

Nous avons également noté que les chemins ruraux et les routes qui mènent aux centre-bourgs ne sont pas aménagés avec des bordures, ce qui permet aux eaux de rejoindre rapidement les bas-côtés et de s'infiltrer.

Cependant, les pentes prononcées et l'encaissement de certaines voiries peuvent limiter l'infiltration et apporter un ruissellement conséquent dans les secteurs urbanisés. Des **saignées sont donc parfois aménagées sur les accotements^a**.

Cette pratique est généralement aisée et efficace. Elle nécessite cependant un entretien régulier pour limiter l'envahissement par la végétation et les dépôts. Elle peut également contrarier la fauche des talus et son utilité doit donc être régulièrement rappelée.

4.2.4. Des exutoires de plusieurs types

Selon le contexte hydrologique local, les **exutoires des eaux pluviales sont de plusieurs types** :

- cours d'eau et marais ;
- rejets directs vers les pâtures ;
- ouvrages de stockage et d'infiltration (noues, bassins, fossés, puits d'infiltration) ;
- mares, en particulier pour les communes situées sur les plateaux.

Le territoire compte actuellement **18 mares** qui sont recensées comme jouant un rôle d'exutoire pour les eaux pluviales ou un rôle de collecte pour le ruissellement agricole amont, sur les communes suivantes : Baizieux, Bresle, Cachy, Franvillers, Gentelles, Hénencourt, Lahoussoye, Lamotte-Warfusée, Villers-Bretonneux, Warloy-Baillon.

4.3. Deux enjeux prioritaires sur le territoire

On identifie deux types d'enjeux liés aux eaux pluviales sur le territoire, en cohérence avec les objectifs de la présente étude :

- L'atteinte aux biens et personnes liée à des inondations par les eaux pluviales ;
- L'impact sur le milieu naturel et les milieux récepteurs des rejets d'eaux pluviales.

4.3.1. Une centaine de désordres liés aux eaux pluviales sur le territoire

4.3.1.1. Synthèse des désordres constatés

Une **centaine de points sensibles et dysfonctionnements ont été recensés sur les communes du territoire d'étude**.

Ils sont récapitulés dans le tableau en Annexe 2. Ils ont été numérotés par commune dans les synthèses communales. Une numérotation globale a également été attribuée pour plus de clarté dans la suite du rapport.

Les dysfonctionnements sont des **événements relativement peu fréquents, voire exceptionnels**. Les dysfonctionnements les plus fréquents sont subis lors des gros orages estivaux ou des pluies très fortes, c'est à dire avec une occurrence d'une à deux fois par an ; certains dysfonctionnements se sont produits moins de 5 fois au cours des 30 dernières années, voire ne sont produits qu'une seule fois (de mémoire d'homme).

Les inondations concernent **essentiellement les voiries et parfois les habitations**. Une première typologie de dysfonctionnements est présentée ci-dessous.

4.3.1.2. Deux grands types de désordres

Les désordres constatés sur le territoire mettent en cause 2 grands types d'enjeux :

- Les inondations par ruissellement direct ;
 - Les inondations liées à un débordement du réseau.
-
- **Une grande majorité des désordres liée directement au ruissellement**

La grande majorité des inondations sont dues au **ruissellement (83% des dysfonctionnements)**.

On peut distinguer 3 catégories de ruissellement engendrant des dysfonctionnements :

- ✓ **le ruissellement agricole** souvent lié au type de culture, au sens des labours, à l'absence de bande enherbée ou d'autres ouvrages de ralentissement de l'écoulement. Dans plusieurs cas, les désordres peuvent être connectés à une **modification de l'occupation du sol en amont** : suppression de haies ou talus, retournement de prairies, etc. Les sites peuvent être situés sur des axes de ruissellement ou en aval de surfaces en pente ;
- ✓ **le ruissellement urbain** imputable aux **surfaces imperméabilisées** qui interdisent l'infiltration.
- ✓ **le ruissellement mixte, tant agricole qu'urbain** : les surfaces imperméabilisées augmentent et détournent le ruissellement. Les routes et chemins canalisent le ruissellement d'origine agricole vers les points bas. Selon les témoignages, des eaux chargées peuvent ainsi dévaler « en torrent » les voiries et chemins, endommager le revêtement des routes et parfois inonder des garages via les descentes de garages ou autres sous-sols.

La figure suivante illustre la répartition des dysfonctionnements recensés selon la nature du ruissellement.

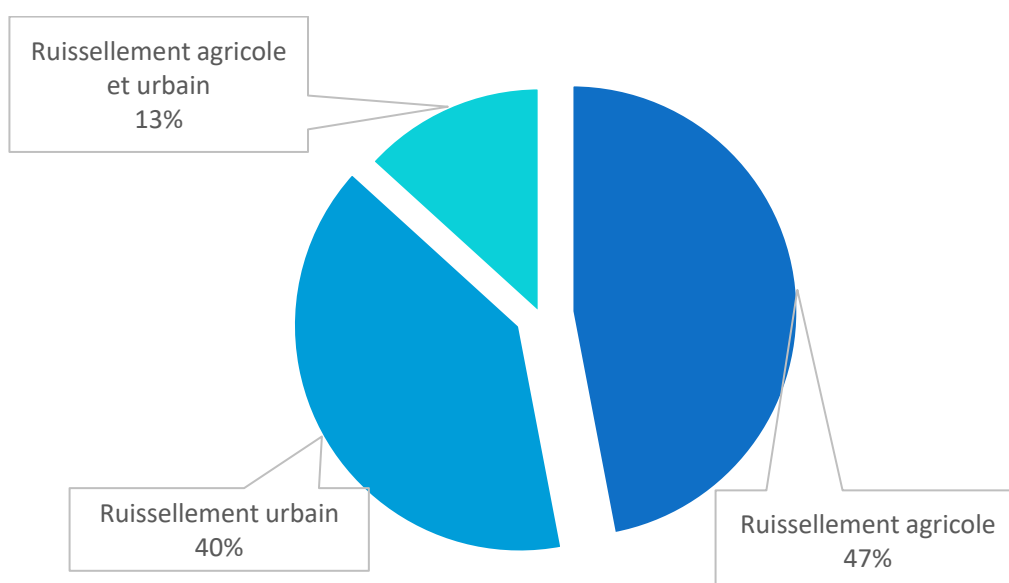


Figure 42 : Répartition des dysfonctionnements liés au ruissellement selon le type de ruissellement

Comme illustré sur les figures ci-dessous, les sites inondés sont souvent situés sur des axes de ruissellement qui peuvent être naturels ou artificiels, dans le cas de routes et voiries canalisant l'écoulement des eaux pluviales.

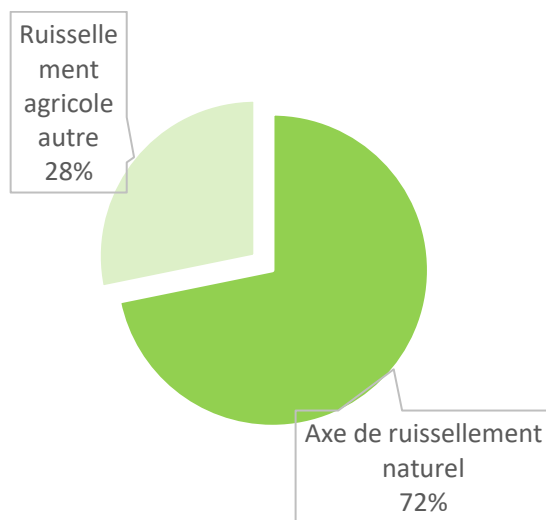


Figure 43 : Répartition des désordres concernés par du ruissellement agricole

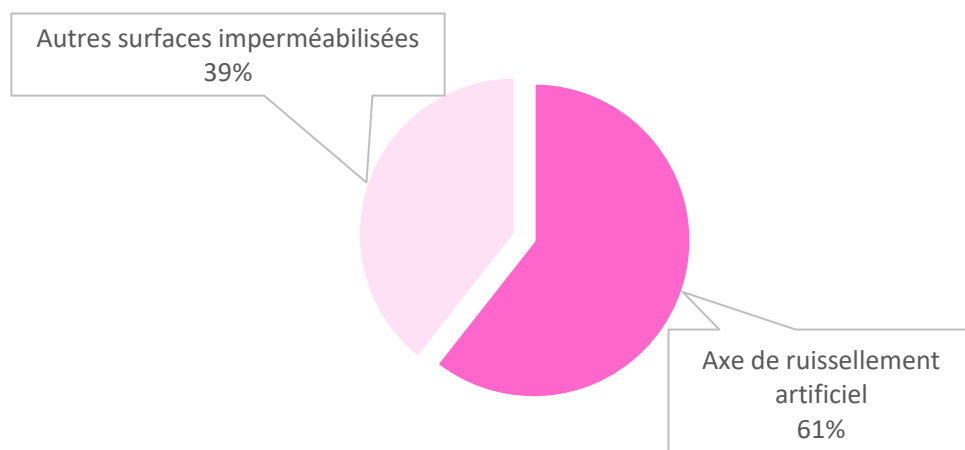


Figure 44 : Répartition des désordres concernés par du ruissellement urbain

- **Débordements de réseaux**

Les désordres peuvent également être liés à des problématiques de débordements de réseaux (27% des désordres), liées à une saturation du réseau, majoritairement séparatif mais aussi unitaire, ou à des problèmes d'entretien des réseaux et des avaloirs.

5. Evaluation de la sensibilité au ruissellement du territoire

Le chapitre précédent restituait et faisait la synthèse des données collectées sur la gestion des eaux pluviales sur le territoire.

Ce chapitre vise à retraduire notre analyse sur la sensibilité au ruissellement du territoire.

5.1. Analyse des débits spécifiques des cours d'eau locaux

L'un des objectifs d'une gestion durable des eaux pluviales des secteurs urbanisés est la meilleure intégration possible dans l'hydrologie naturelle régionale des apports d'eaux de ruissellement induits par l'urbanisation. Concrètement, cela passe notamment par le **respect d'une compatibilité des débits rejetés en surface avec les débits caractéristiques des cours d'eau** qui les reçoivent.

Afin d'appréhender concrètement cette **hydrologie régionale naturelle**, nous proposons ici une analyse succincte des débits spécifiques des cours d'eau proches du territoire du Val de Somme, sur la base des données hydrométriques disponibles auprès des services de l'Etat.

De nombreuses stations limnimétriques mesurent les débits des cours d'eau du département de la Somme.

Les débits mesurés permettent de connaître les débits journaliers (QJ) de crue décennale de ces cours d'eau. Le rapport de ces débits à la superficie des bassins versants situés à l'amont permet de disposer d'une information commode pour encadrer les valeurs de débits que l'on peut envisager de rejeter dans ces cours d'eau en restant de l'ordre de grandeur d'une crue décennale. Il est fréquemment employé par les collectivités qui souhaitent établir une règle pour limiter le débit de rejet à leurs réseaux, ou dans le milieu naturel.

Tableau 4 : Taille des bassins versants et débits de crues dans le département de la Somme

	Surface du bassin versant (km ²)	QJ décennal (m ³ /s)	Débit spécifique décennal (l/s/ha)	Débit spécifique vicennal (l/s/ha)	Débit spécifique cinquantennal (l/s/ha)
Somme à Abbeville	5560	71	0,1	0,1	0,2
Somme à Ham	390	3,9	0,1	0,1	
Nièvre à l'Etoile	269	4,5	0,2	0,2	0,2
Authie à Dompierre-sur-Authie	784	20	0,3	0,3	0,3
Ancre à Bonnav	222	4,6	0,2	0,2	
Hallue à Bavelincourt	115	1,8	0,2	0,2	0,2
Avre à Moreuil	624	4,9	0,1	0,1	0,1
Selle à Plachy-Buyon	524	7,4	0,1	0,2	0,2
Maye à Arry	109	3,5	0,3	0,4	

Source : Banque Hydro

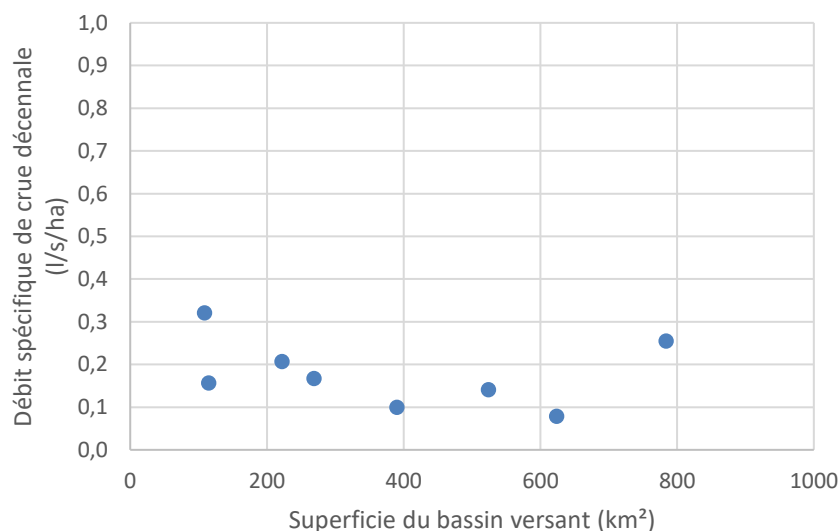


Figure 46 : Débits spécifiques de crue décennale en fonction de la superficie du bassin versant

Si de manière générale le débit spécifique de crue décroît lorsque la taille du bassin versant augmente, on constate ici que ce n'est pas le cas : quelle que soit la taille du bassin versant, le débit spécifique est du même ordre de grandeur. Le débit spécifique obtenu pour un bassin versant de 5 560 km² est par exemple le même que celui obtenu pour un bassin versant de 390 km². Ceci est la conséquence du fort apport d'eaux souterraines au débit des cours d'eau, les phénomènes de restitution étant relativement lents et pouvant s'ajouter d'amont en aval. Ainsi les eaux souterraines du bassin versant alimentent 80% des débits des cours d'eau.

Les débits spécifiques décennaux calculés sont de l'ordre de 0,1 à 0,3 l/s/ha. La **faiblesse de ces débits spécifiques** traduit deux phénomènes essentiels dans le fonctionnement hydrologique régional :

- ✓ d'une part, **l'infiltration est très importante** vers le sol et le sous-sol, du fait de la présence de Craie blanche du Santonien ;
- ✓ d'autre part, le **réseau hydrographique naturel pérenne est de très faible capacité**.

Autrement dit, on peut considérer que le réseau hydrographique est constitué de deux systèmes emboîtés :

- ✓ un **premier système permanent**, constitué de cours d'eau de faible capacité et de faible pente, assure le ressuyage du territoire la quasi-totalité du temps,
- ✓ un **second système intermittent**, constitué de vallons secs et de lits majeurs, fonctionne de manière exceptionnelle lorsque la capacité du sous-sol à absorber les pluies est dépassée ; ce fut notamment le cas en 2001.

Compte-tenu de ce contexte, **l'infiltration des eaux pluviales est donc à privilégier autant que possible** puisqu'elle est *a priori* aisée et permet de respecter le fonctionnement hydrologique naturel.

A défaut, le **débit de rejet en surface sera idéalement très faible**. Cependant, il convient de noter que le débit de fuite minimal techniquement réalisable (en évitant des risques de colmatage trop importants) est de l'ordre de 1 l/s. Le respect d'un débit de fuite spécifique limité à 0,2 l/s/ha est donc difficile à mettre en œuvre pour les surfaces d'apport inférieures à 5 hectares, ce qui limite fortement l'intérêt de ce type de règle.

5.2. Analyse des arrêtés de catastrophe naturelle pour coulées de boue

L'analyse des dates des événements ayant donné lieu à des arrêtés de catastrophe naturelle permet **d'identifier la période la plus sensible en termes de ruissellement et les événements les plus impactants**, notamment entre les pluies orageuses de printemps-été ou les longues pluies d'hiver.

Le site www.prim.net permet de consulter l'ensemble des arrêtés de catastrophes naturelles pris sur les communes du secteur d'étude. L'Annexe 3 détaille par commune la date des arrêtés de catastrophes naturelles pris pour inondations et coulées de boue.

Le graphique suivant montre le nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles liés aux coulées de boue pris sur les communes de l'étude en fonction du mois concerné, en excluant les arrêtés liés à la tempête de décembre 1999, ainsi que les événements de 2001, qui étaient liés à un contexte particulier :

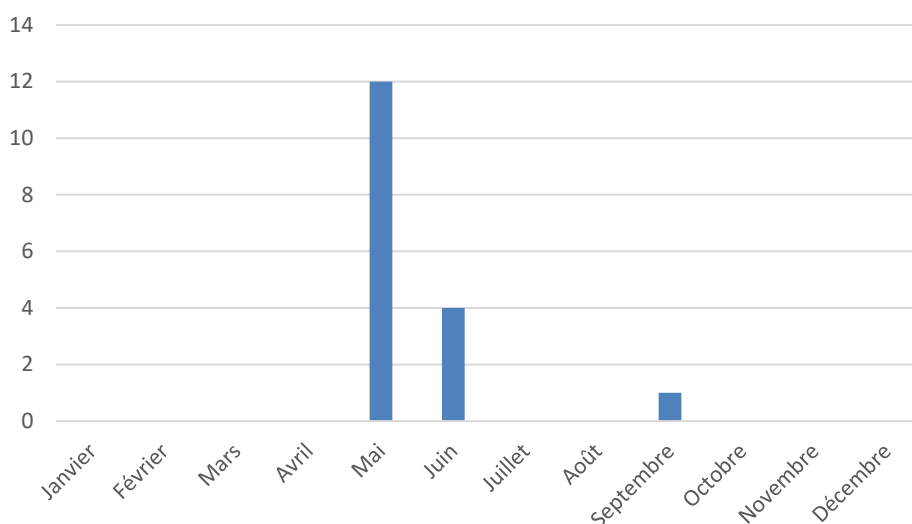


Figure 47 : Nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle liés aux coulées de boue par mois

On constate que **le mois le plus critique en termes de nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles liés aux coulées de boue est le mois de mai**. Ce sont donc a priori les **pluies intenses de printemps** qui sont les plus impactantes.

5.3. Définition des secteurs sensibles

Les **secteurs sensibles** sont les secteurs à considérer en priorité car ils représentent des enjeux importants de gestion des eaux pluviales.

On définit 2 types de secteurs sensibles :

- Les secteurs touchés par des dysfonctionnements à l'heure actuelle (ou **secteurs sensibles constatés**),
- Les secteurs pouvant faire l'objet de dysfonctionnements futurs, dans le cas par exemple d'une modification de l'occupation des sols et/ou des pratiques culturales (ou **secteurs sensibles potentiels**).

5.3.1. Secteurs sensibles constatés : désordres recensés

Les secteurs sensibles constatés sont les désordres recensés sur le territoire et présentés au paragraphe 0.

5.3.2. Secteurs sensibles potentiels : une urbanisation actuelle située sur des axes de ruissellement

Les secteurs pouvant faire l'objet de dysfonctionnements futurs, ou **secteurs sensibles potentiels**, sont **des secteurs bâtis dès à présent et situés sur un axe de ruissellement, aujourd'hui épargnés mais potentiellement affectés par une augmentation des facteurs générateurs de ruissellement amont**, comme une modification de l'occupation des sols ou du sens des cultures dans leur bassin versant. On identifie également des secteurs signalés comme particulièrement sensibles par les représentants des communes.

11 secteurs sensibles potentiels ont ainsi été identifiés sur le territoire. Ils sont présentés sur les cartes de synthèse du fonctionnement hydrologique en annexe et sont identifiés par une lettre allant de A à K.

5.4. Hiérarchisation des secteurs sensibles constatés

La hiérarchisation des secteurs sensibles permet de prioriser les actions à mener par la suite pour résoudre les problèmes ou en éviter de nouveaux.

On hiérarchise dans un premier temps les secteurs sensibles constatés.

Les **dysfonctionnements** sont classés sur la base de la réalité du terrain selon un croisement entre la **fréquence de survenue (exceptionnel ou plus courant)** et leur **impact potentiel**, lui-même fonction des enjeux touchés (l'atteinte de la voirie étant jugée moins grave que celle des habitation).

Tableau 5 : Détermination de la priorité des dysfonctionnements en fonction de la fréquence et des enjeux touchés

		Fréquence du désordre	
		Exceptionnelle	Lors des orages estivaux ou des très fortes pluies
Enjeux touchés	Voirie secondaire/champs/jardin	Faible	Moyenne
	Habitation/bâtiment/voirie structurante	Moyenne	Forte

Dans certains cas particuliers, la **priorité du dysfonctionnement** est adaptée sur la base des éléments de **perception** recueillis lors des entretiens et des ateliers de travail (désordre considéré comme particulièrement impactant ou au contraire peu impactant).

Tableau 6 : Hiérarchisation des secteurs sensibles constatés

N°	Commune	N° commune	Priorité	N°	Commune	N° commune	Priorité
2	Aubigny	3	Forte	21	Cachy	4	Moyenne
3	Baizieux	4	Forte	26	Corbie	1	Moyenne
8	Bonnay	2	Forte	27	Fouilloy	1	Moyenne
11	Bresle	1	Forte	34	Franvillers	4	Moyenne
12	Bresle	1	Forte	36	Gentelles	2	Moyenne
13	Bresle	1	Forte	37	Gentelles	3	Moyenne
15	Bussy-lès-Daours	2	Forte	39	Hamelet	2	Moyenne
17	Bussy-lès-Daours	3	Forte	41	Heilly	1	Moyenne
20	Cachy	2	Forte	44	Hénencourt	1	Moyenne
22	Cerisy	4	Forte	45	Hénencourt	2	Moyenne
23	Cerisy	3	Forte	46	Hénencourt	3	Moyenne
28	Fouilloy	1	Forte	47	Hénencourt	4	Moyenne
31	Franvillers	2	Forte	48	Hénencourt	5	Moyenne
32	Franvillers	2	Forte	52	Lahoussoye	3	Moyenne
33	Franvillers	1	Forte	61	Le Hamel	3	Moyenne
35	Gentelles	2	Forte	62	Le Hamel	4	Moyenne
38	Hamelet	3	Forte	64	Le Hamel	6	Moyenne
40	Hamelet	1	Forte	65	Marcelcave	1	Moyenne
43	Heilly	1	Forte	71	Méricourt- l'Abbé	2	Moyenne
49	Hénencourt	3	Forte	73	Méricourt- l'Abbé	4	Moyenne
50	Lahoussoye	3	Forte	76	Méricourt- l'Abbé	7	Moyenne
51	Lahoussoye	6	Forte	79	Ribemont-sur- Ancre	2	Moyenne
53	Lahoussoye	1	Forte	81	Sailly-Laurette	1	Moyenne
54	Lamotte-Brebière	2	Forte	82	Sailly-le-Sec	1	Moyenne
55	Lamotte-Brebière	4	Forte	85	Treux	3	Moyenne
56	Lamotte-Warfusée	1	Forte	87	Vaire-sous- Corbie	2	Moyenne
57	Lamotte-Warfusée	2	Forte	89	Vaux-sur- Somme	1	Moyenne
59	Le Hamel	1	Forte	90	Vaux-sur- Somme	2	Moyenne
60	Le Hamel	2	Forte	92	Villers- Bretonneux	2	Moyenne
63	Le Hamel	1	Forte	94	Villers- Bretonneux	4	Moyenne

66	Marcelcave	2	Forte	95	Villers-Bretonneux	5	Moyenne
67	Marcelcave	5	Forte	99	Warloy-Baillon	4	Moyenne
72	Méricourt-l'Abbé	2	Forte	100	Warloy-Baillon	5	Moyenne
78	Ribemont-sur-Ancre	3	Forte	101	Warloy-Baillon	6	Moyenne
83	Treux	3	Forte	19	Cachy	2	Faible
84	Treux	1	Forte	24	Cerisy	3	Faible
88	Vaire-sous-Corbie	1	Forte	25	Chipilly	1	Faible
91	Villers-Bretonneux	2	Forte	42	Heilly	2	Faible
96	Warloy-Baillon	3	Forte	58	Lamotte-Warfusée	3	Faible
97	Warloy-Baillon	1	Forte	68	Marcelcave	4	Faible
98	Warloy-Baillon	3	Forte	69	Marcelcave	5	Faible
1	Aubigny	1	Moyenne	70	Méricourt-l'Abbé	1	Faible
4	Baizieux	2	Moyenne	74	Méricourt-l'Abbé	5	Faible
5	Baizieux	3	Moyenne	75	Méricourt-l'Abbé	6	Faible
6	Baizieux	4	Moyenne	77	Morcourt	1	Faible
7	Baizieux	5	Moyenne	80	Ribemont-sur-Ancre	3	Faible
9	Bonnay	2	Moyenne	86	Vaire-sous-Corbie	1	Faible
10	Bonnay	3	Moyenne	93	Villers-Bretonneux	3	Faible
14	Bussy-lès-Daours	1	Moyenne				
16	Bussy-lès-Daours	3	Moyenne				
18	Cachy	1	Moyenne				

5.5. Bassins versants à l'amont des secteurs sensibles

Les bassins versants à l'amont des secteurs sensibles (constatés et potentiels) correspondent aux surfaces qui produisent le ruissellement dont le secteur sensible est l'exutoire. Ils sont délimités et caractérisés afin de mettre en évidence les parties du territoire qui sont *a priori* les plus problématiques, et afin d'analyser et d'expliquer les désordres constatés sur le territoire.

5.5.1. Cartographie des axes de ruissellement et des bassins versants

Les axes de ruissellement ont été établis sur l'ensemble du territoire d'étude. Ils sont de 2 types :

- ✓ les **axes de ruissellement naturels**, identifiés sur la base de la topographie,
- ✓ les **axes de ruissellement artificiels** constitués par les routes et les voiries.

Ils ont également été hiérarchisés selon 3 classes (voir méthodologie en annexe).

Les **sous-bassins versants ruisselant vers les secteurs sensibles, constatés et potentiels**, ont été délimités.

La majorité de la superficie des bassins versants en amont des secteurs sensibles est situé sur le territoire du Val de Somme. Cependant, certains bassins versants sont situés en partie sur d'autres territoires, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Tableau 7 : Superficies de bassins versants en amont de secteurs sensibles situés en dehors du territoire du Val de Somme

Intercommunalités	Superficie des bassins versants en amont des secteurs sensibles situés en dehors du territoire du Val de Somme (ha)
CA Amiens Métropole	364
CC Terre de Picardie	843

Les bassins versants sont représentés sur la figure ci-dessous :

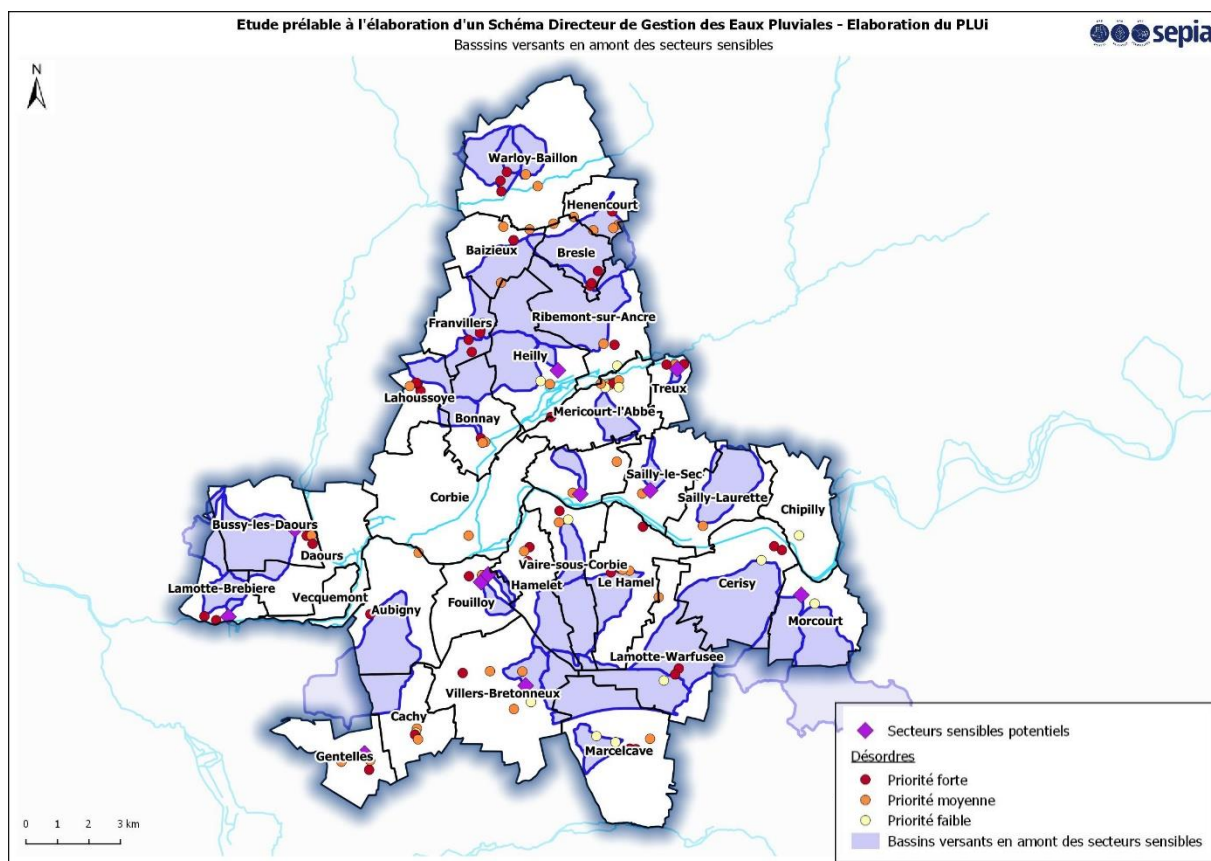


Figure 48 : Bassins versants en amont des secteurs sensibles

6. Annexes

6.1. Annexe 1 : Méthodologie détaillée

6.1.1. Collecte et synthèse des données pour l'état des lieux de la gestion des eaux pluviales sur le territoire

Cette partie présente la méthodologie mise en œuvre pour réaliser la collecte de données et pour restituer les informations collectées.

6.1.1.1. Entretiens avec les élus des communes

Le porter à connaissance réalisé par l'AMEVA en 2016 propose un premier bilan de la gestion des eaux pluviales et des dysfonctionnements recensés sur le territoire.

Afin de compléter l'analyse et de recenser les actions menées à l'issue de ce premier bilan, des **entretiens ont été organisés avec les représentants des communes du territoire**. Les rendez-vous ont été pris par téléphone et les entretiens et visites de communes ont eu lieu principalement sur 2 semaines en juillet et août 2017, selon le planning présenté ci-dessous.

Tableau 8 : Planning des entretiens avec les communes de la C CVS

lundi 17 juillet	mardi 18 juillet	mercredi 19 juillet	jeudi 20 juillet	vendredi 21 juillet	lundi 31 juillet	mardi 1 août	mercredi 2 août	jeudi 3 août	mercredi 6 septembre
	Hénencourt	Sailly Laurette	Lamotte Warfusée	Warloy-Baillon		Vaux-Sur-Somme		Daours	Treux
Corbie	Lahoussoye	Villers-Bretonneux	Morcourt	Méricourt l'Abbé	Bonnay	Hamelet		Sailly Le Sec	Baizieux
Aubigny	Heilly	Cerisy	Ribemont	Vaire-sous-Corbie	Gentelles		Franvillers	Lamotte-Brebière	Bussy-lès-Daours
Le Hamel	Marcelcave	Fouilloy	Cachy		Bresle		Vecquemont	Chipilly	

Les représentants communaux nous ont apporté des informations sur la gestion actuelle des eaux pluviales dans leur commune, les ouvrages existants, les dysfonctionnements et points sensibles constatés.

6.1.1.2. Synthèses communales

Les informations récoltées lors des entretiens, ainsi que nos observations de terrain, sont rassemblées dans les **synthèses communales** en Annexe 4.

Les synthèses communales comportent :

- une **carte à l'échelle de la commune**, sur fond de plan IGN, donnant une vision d'ensemble de la commune et de la gestion des eaux pluviales ;
- une **carte centrée sur la zone urbanisée de la commune**, sur fond de plan OpenStreetMap, permettant une approche plus précise des enjeux. Les deux cartes présentent les éléments suivants :
 - le contexte hydrologique de la commune :
 - o cours d'eau,
 - o axes de ruissellement naturel,
 - les éléments recensés lors des entretiens :
 - o ruissellement urbain,
 - o ouvrages de gestion des eaux pluviales,
 - o exutoires,
 - o secteurs touchés par des désordres liés aux eaux pluviales,
 - o STEP,
 - o déversoirs d'orage,
 - o canalisation eaux pluviales,
 - o zones potentielles d'urbanisation future,
 - o secteurs potentiellement sensibles,
 - o projets d'aménagement de gestion des eaux pluviales,
- la description générale de la gestion des eaux pluviales,
- la description de l'urbanisation de la commune et du territoire communal,
- les ouvrages et aménagements de gestion des eaux pluviales,
- les principaux désordres liés aux eaux pluviales constatés,
- les projets d'aménagement de gestion de eaux pluviales,
- les secteurs sensibles potentiels concernant l'urbanisation actuelle ou future,
- les zones potentielles d'urbanisation future.

6.1.2. Délimitation des bassins versants à l'amont des secteurs sensibles

Les axes de ruissellement ont été établis sur l'ensemble du territoire d'étude. Ils sont de 2 types :

- ✓ les **axes de ruissellement naturels**, tracés à partir de la carte IGN et du MNT,
- ✓ les **axes de ruissellement artificiels** constitués par les routes et les voiries, signalés par les élus lors des entretiens.

Les **axes de ruissellement ont été hiérarchisés** en attribuant à chaque branche du réseau d'axes de ruissellement un ordre d'écoulement, de la même façon que pour la classification d'un réseau hydrographique qui attribue un ordre aux cours d'eau. La méthode de Shreve a été utilisée : les branches d'axes de

ruissellement sans « affluent » ont un ordre de un. Lorsque deux branches se rejoignent, leurs ordres s'ajoutent et le résultat est attribué à la branche d'axe de ruissellement en aval. Cette méthode est illustrée ci-dessous :

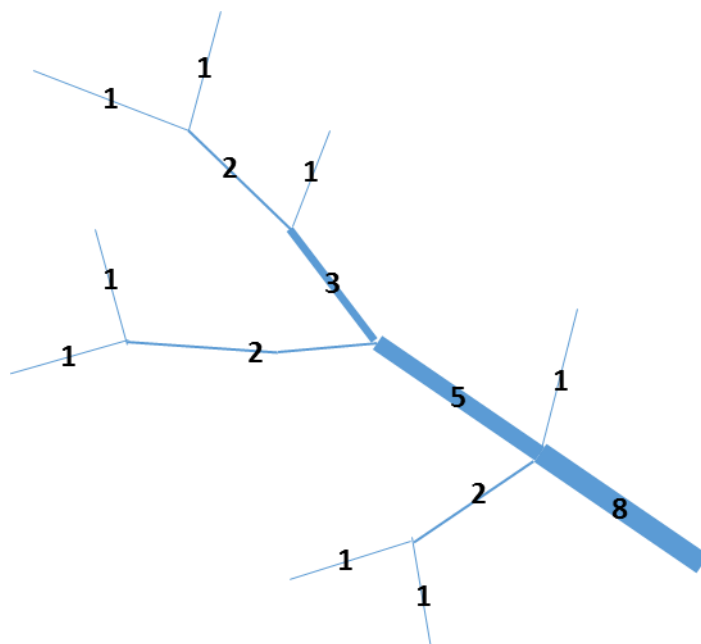


Figure 49 : Attribution d'un ordre à chaque branche d'axe de ruissellement
(selon la méthode Shreve utilisée pour la classification des réseaux hydrographiques)

Sur le territoire, les axes de ruissellement ont donc un ordre compris entre 1 et 34. Leur importance est cartographiée selon 3 catégories :

- **Classe 3** : ordre de 1 à 2 ;
- **Classe 2** : ordre de 2 à 20 ;
- **Classe 1** : ordre de 20 à 34.

Grâce au Modèle Numérique de Terrain (MNT) du département de la Somme au pas de 2,5 mètres, 35 bassins versants ont été délimités par l'AMEVA sur le territoire du Val de Somme. Ces bassins versants, couvrant une superficie de 49 666 hectares, sont situés en intégralité ou en partie sur le domaine d'étude. La superficie de ces bassins versants est comprise entre 100 ha et 500 ha.

A partir des bassins versants délimités par l'AMEVA, du MNT, des courbes de niveaux et des axes de ruissellement identifiés, les **sous-bassins versants ruisselant vers les secteurs sensibles touchés au moins en partie par du ruissellement agricole** ont été délimités.

6.2. Annexe 2 : Désordres constatés sur le territoire

Tableau 9 : Dysfonctionnements recensés sur le territoire

Commune	N° CR	N°	Fréquence	Informations données par les personnes rencontrées
Aubigny	1	1	Très exceptionnel	En moyenne, une fois tous les deux ans, la maison du 41 avenue du 24 Rts est inondée. Ces inondations se produisent lors d'évènement pluvieux très important où le réseau pluvial de la rue du 24 Rts est saturé entraînant des refoulements des EP par les bouches d'égout à avalement frontal. Les EP de la rue ruissellent jusqu'au point bas situé au niveau de la maison 41. De plus les EP de la rue du 11 Novembre 1918 sont collectées au fil d'eau et se jettent dans la bouche d'égout à avalement frontal situé devant cette même maison. Les ruissellements des deux rues convergent donc vers ce même point. Le dernier évènement pluvieux important et exceptionnel remonte à 2013. Il y a eu accumulation de 50 cm d'eau sur la chaussée et la maison précédente a été impactée. Deux jours ont été nécessaires avant que l'eau s'évacue totalement. La maison est protégée par un batardeau.
Aubigny	2	2	Lors d'évènements pluvieux importants	La ferme du Parfonval située route de Blanchy (D167) au Sud du territoire communal d'Aubigny est sensible à la remontée de nappe phréatique. De plus à hauteur de cette ferme, la route D167 forme un point bas qui donne sur un chemin en pente menant à la ferme : en cas de précipitations importantes, les eaux de voiries ruissellent jusqu'au point bas et poursuivent leur course jusqu'au chemin. Par ailleurs sur cette même route départementale, des coulées de boue venant du champ de l'Hôpital se produisent en cas d'évènement pluvieux importants au printemps. En effet, le territoire communal est concerné par des risques d'érosion hydrique des sols localisés principalement sur les versants au Sud. Ce risque est accentué par la présence de champs ouverts de grandes cultures qui intensifient les ruissellements. Devant la ferme se trouve un champ d'expansion des ruissellements de plusieurs hectares. En cas de ruissellement important ce champs stocke l'eau et la boue. Des tranchées sont faites vers le champs pour récupérer les coulées de boues. En 2016, il a fallu dévaser ce champ. Plusieurs fois par an, la route D167 à hauteur de la ferme est barrée en raison des coulées de boues. Il s'agit d'un passage très dangereux pour les voitures.
Baizieux	1	3	Lors d'évènements pluvieux importants	Les EP de la rue François Castrique sont gérées au fil d'eau. La rue ne comporte pas de bouche d'égout. Le fil d'eau s'engouffre plus en aval dans une bouche d'égout située rue du Château, au niveau de l'intersection entre les rues du Château et François Castrique. Lors des fortes précipitations, les EP ruissellent suivant la pente et viennent inonder le garage de l'habitation situé en face de la rue François Castrique. La bouche d'égout aurait dû être positionnée plus en amont dans la rue François Castrique. Cependant l'inondation de l'habitation est due à la réalisation de la descente de garage dans le sens de la pente. Aujourd'hui la propriétaire de l'habitation est contrainte à chaque orage de protéger son entrée de garage par un batardeau.
Baizieux	2	4	Lors d'évènements pluvieux importants	A l'extérieur du centre-bourg, des coulées de boues drainées en provenance des parcelles agricoles du lieu-dit du Terrage, se produisent sur la route départementale D 179 suivant l'axe Baizieux - Franvillers, lors d'orages conséquents. Les ruissellements agricoles traversent la chaussée et se dirigent vers le Fossé Péricot. Ceci provoque des inondations fréquente de la chaussée.
Baizieux	3	5	Lors d'évènements pluvieux importants	Lors de précipitations importantes, des EP en provenance d'une parcelle agricole située au lieu-dit les Hayères ruissellent et sont à l'origine de coulées de boues qui traversent l'axe Baizieux - Hénencourt (route du Moulin) et créent des inondations. Par conséquence cet axe est régulièrement impraticable à la circulation.
Baizieux	4	6	Lors d'évènements pluvieux	La rue Béhencourt rencontre des problèmes d'accumulation d'eau. Cette rue avec un faible dénivelé ne possède ni bouche d'égout, ni bordure. Néanmoins, cette rue sera bordurée quand les travaux d'urbanisation seront terminés.

			importants	
Baizieux	5	7	Lors d'évènements pluvieux importants	Au niveau de l'évacuation des EP, dans les champs, rue Neuve une accumulation d'eau se crée et gêne les usagers qui viennent faire demi-tour pour se rendre au cimetière.
Bonnay	1	8	Lors d'évènements pluvieux importants	Par fortes pluies, la terre des champs situés au nord de la commune est entraînée par les eaux qui descendent de la RD 23 et de la voie communale n° 3 en provenance de Lahoussoye. Ce phénomène se reproduit à minima une fois par an, recouvrant les rues de boue. Les eaux s'évacuent elles, vers la rivière Ancre. Le dernier évènement pluvieux très important remonte au 27 mai 2016. Une averse s'est abattue sur une passerelle de betteraves située entre le Mont Rôti et le Camp Monsieur. Les EP se sont accumulées dans cette parcelle jusqu'à ce que le talus cède. Les eaux boueuses ont ensuite dévalé la vallée sèche de Lahoussoye pour aboutir au talweg et rejoindre la Grande Rue. La coulée de boue a traversé la Grande Rue pour s'arrêter devant l'église. Une partie a pris la rue du Grand Marais. Les EP de voiries ont quant à elle pris la trajectoire de la rue Hazard. La chaussée était couverte de boues et le sous-sol de la maison du 65 de la Grande Rue a été inondée. On notera l'absence d'inondation de rez-de-chaussée de maison d'habitation.
Bonnay	2	9	Lors d'évènements pluvieux importants	Les EP de la rue Hazard sont gérées au fil d'eau. L'évacuation pose problème lors des gros orages. Lors de la coulée de boues de mai 2016, bien que la boue, matière compacte ai adopté une trajectoire en ligne droite de la Grande Rue, l'eau de voirie a ruisselé rue Hazard et a inondé la dépendance d'un atelier situé au numéro 6 de cette rue. Pour éviter le ruissellement de voirie par forte intempérie, il faudrait raccorder cette rue à la place du Marronnier et à son réseau d'EP.
Bonnay	3	10	Lors d'évènements pluvieux importants	Lors d'évènements pluvieux importants, une accumulation d'eau se fait rue d'Heilly au niveau de la traversée à hauteur de la Grande Rue. Le maire projette de refaire une canalisation enterrée.
Bresle	1	11	Lors d'évènements pluvieux importants	En juin 2016, se sont produites d'importantes coulées de boues. Ce n'est pas la première fois. Les coulées de boues proviennent de deux vallées sèches drainées par le bassin versant principal. Les coulées de boues empruntent les chemins suivants : - le chemin du cimetière (chemin rural dit de la Chapelle); - le chemin de Baizieux ; - le chemin d'Hénencourt ; - la rue de Lavièville. Les coulées suivent le sens d'écoulement en temps normal du fil d'eau et débouchent au point bas situé rue de Plouy au niveau du monument au mort, juste avant le fossé qui se déverse lui-même dans la mare. En 2016, lors des orages de juin, ce sont deux à trois maisons de plain-pied qui ont eu leur rez-de-chaussée d'inondé. Selon Monsieur le maire, ce sont les cultures de pommes de terre à l'amont du centre-bourg qui ont influencées les départs de boues. Ces cultures étaient orientées dans le sens de la pente. L'intensité de la pluie de juin 2016 était inhabituelle, cependant dès qu'il y a des orages (30 mm de pluie en 15 min), ce schéma de ruissellement des eaux pluviales en provenance des voiries et des champs se reproduit et s'ensuit aussi des inondations. Il faut environ deux heures pour que les EP soient absorbées. Nb : la position du désordre est localisé en un secteur pour des soucis de clarté de lecture de la carte.
Bresle	2	12	Lors d'évènements pluvieux	En l'absence du fossé situé sur le champ de Colza, lors des pluies l'eau, les EP de voiries ruissellent d'abord jusqu'au terrain de foot. Lorsque la capacité d'infiltration de ce dernier est atteint, elles dévalent la rue de Lavièville en inondant une maison au passage et ruissellent jusqu'à la rue de Plouy. La propriétaire de la maison est habituée et en cas d'orage, elle met en place des sacs de sables pour

			importants	éviter que l'eau inonde son rez-de-chaussée. Il est impératif que l'ancien fossé soit de nouveau fonctionnel. Le maire a déjà essayé de convaincre l'agriculteur de ne pas cultiver au droit du fossé, mais ce dernier ne veut rien savoir.
Bresle	3	13	Lors d'évènements pluvieux importants	Le point bas de la rue de Plouy est aussi un point critique car c'est ici que se concentre l'ensemble des eaux de ruissellement par temps de pluie. Le carrefour est inondé lors des gros orages.
Bussy-lès-Daours	1	14	Lors d'évènements pluvieux importants	Lors de fortes précipitations, la bouche d'égout située devant l'école communale déverse les EP sur la chaussée provoquant des inondations : le réseau EP est saturé.
Bussy-lès-Daours	2	15	Lors d'évènements pluvieux importants	Lors de fortes précipitations, les bouches d'égout à avalement frontal ne parviennent plus à absorber les EP. Les EP ruissellent et viennent inonder le garage de la maison située à l'intersection entre la rue d'Amiens et la rue de la Forge. La descente de garage de l'habitation a été réalisée suivant le sens de la pente. Le maire a pourtant déconseillé la propriétaire de réaliser sa descente de garage.
Bussy-lès-Daours	3	16	Lors d'évènements pluvieux importants	Lors de précipitations importantes, la bouche d'égout située ruelle du Château déverse les EP sur la chaussée, créant des inondations.
Bussy-lès-Daours	4	17	Lors d'évènements pluvieux importants	Lors de fortes précipitations tout le ruissellement urbain n'est pas dirigé vers le fossé (ouvrage 1). Le restant des EP s'écoulent dans la rue de l'Eglise. Des garages et des sous-sols ont été inondés à plusieurs reprises.
Cachy	1	18	Lors d'évènements pluvieux importants	Lors de fortes précipitations, le puits d'infiltration présent en haut de la rue du Capitaine Guynemer est également obstrué et 5 à 8 centimètres d'eau s'accumulent sur la chaussée. Ce problème se régularise au bout de 5 à 6 heures. Le puits d'infiltration n'est pas adapté. Ce dysfonctionnement est à résoudre en priorité.
Cachy	2	19	Très exceptionnel	Trois fois en vingt ans la commune a rencontré des problématiques de surcharge du réseau EP et de la mare. Cela a entraîné une accumulation d'eau de 5 à 6 centimètres sur la chaussée, notamment face à la mare rue du Capitaine Guynemer. Cependant, ce problème s'est régularisé rapidement, au bout de 4 à 5 heures.
Cachy	3	20	Lors d'évènements pluvieux importants	Au niveau du passage pour piéton situé en face de la mairie, le platelage est bombé, ce qui empêche l'eau de rejoindre les grilles EP.
Cachy	4	21	Lors d'évènements pluvieux importants	L'arrivée des EP dans la mare située rue Fursy Lesage, parcelle 68 pose problème. En effet, la buse d'arrivée d'EP dans la mare est trop basse. Quand le niveau de la mare monte, l'arrivée des EP est difficile pouvant causer des problèmes de refoulement et des accumulations d'EP sur la chaussée.
Cerisy	1	22	Lors	Lors d'évènements pluvieux importants, le réseau d'eau pluvial monte en charge, entraînant un refoulement des EP par la bouche d'égout

			d'évènements pluvieux importants	à avalement frontal située rue de la République à hauteur de l'intersection avec la rue Faidherbe. Les EP stagnent sur la chaussée et inondent la maison située à l'intersection entre la rue de la République et l'impasse Hoche.
Cerisy	2	23	Lors d'évènements pluvieux importants	Lors d'évènements pluvieux importants, le réseau d'eau pluvial monte en charge. La bouche d'égout à avalement frontal refoule les EP, entraînant l'inondation de deux maisons au niveau de la rue de Morcourt, avant de tourner sur Chipilly (route D71A). La commune ne parvient pas à trouver de solutions permettant de résoudre ce problème.
Cerisy	3	24	Très exceptionnel	Il y a deux ans, des coulées de boues ont été observées, rue de la Gare. Ces dernières se sont produites dans un cas exceptionnel. En effet, l'herbe présente en amont avait été enlevée, suite à des travaux réalisés par la DDE.
Chipilly	1	25	Très exceptionnel	Lors des événements pluvieux exceptionnels de début juin 2016, des coulées de boues se sont produites sur la chaussée, rue d'Etinehem. Aucune habitation n'a été touchée.
Corbie	1	26	Lors d'évènements pluvieux importants	Présence d'un point bas, situé en contrebas de la rue d'Albert Wamain. Pour des précipitations supérieures à 50 mm, le réseau EP est saturé. Les EP sont refoulées par les deux grilles de collecte ponctuelle canalisées dans les rigoles. Les EP débordent en moyenne un peu moins qu'une fois par an. La rue est inondée pendant 20 min en général.
Fouilloy	1	27	Lors d'évènements pluvieux importants	En cas d'évènements pluvieux importants se produisent des ruissellements de voiries accompagnés parfois de coulées de boues. Les EP s'accumulent au carrefour entre la D122 et la rue Paul Domisse. Jusqu'à maintenant aucune habitation n'a été inondée.
Fouilloy	2	28	Lors d'évènements pluvieux importants	Sur la D23 en provenance de Villers-Bretonneux, il existait des fossés de part et d'autre de la chaussée. Le département a réalisé des pistes cyclables au droit des anciens fossés. Les ruissellement agricoles qui étaient contenus dans ces fossés, se retrouvent maintenant sur la chaussée. L'intersection en patte d'oie entre la D23 et la D523 direction Cachy est un point bas où s'accumulent les ruissellements de voiries des deux routes départementales, combiné au ruissellement des parcelles agricoles situées en pente. Des accumulations de 40 cm d'eaux pluviales se sont déjà produites au niveau de cette intersection et 5 habitation ont été inondées. En cas de précipitation intense, l'eau s'élimine rapidement grâce aux bouches d'égouts avalement frontal.
Franvillers	1	31	Lors d'évènements pluvieux importants	Accumulation d'eau sur la chaussée rue du Château en raison d'un puit d'infiltration comblé. Ceci a engendré l'inondation de deux habitations.
Franvillers	2	32	Lors d'évènements pluvieux importants	La canalisation de diamètre 400 mm est sous dimensionnée rue du Bourgville. En cas d'importes précipitations, les EP débordent de la bouche d'égout à avalement frontal située devant l'entrée du 12 rue du Bourgville. La chaussée à cet endroit présente un point bas. Les EP ruissellent sur la voirie et inondent les sous-sol des deux maisons voisines. Le maire a proposé au propriétaire du 12 de cette rue de prendre en charge la moitié des travaux de rehaussement du trottoir devant son entrée de maison. Ce dernier a refusé la proposition. La maison voisine ne se plaint pas d'être inondée car le propriétaire a conscience d'avoir fait une entrée de garage alors que le terrain est en pente.
Franvillers	3	33	Lors d'évènements pluvieux	Le propriétaire de la maison à l'angle des rues de Béhencourt et du Bourgville est fréquemment contraint de curer la grille 10. Dans le cas contraire, en cas de fortes pluies, les eaux en provenance de la rue du Bourgville s'accumulent sur la chaussée et inondent quasiment le trottoir.

			importants	
Franvillers	4	34	Lors d'évènements pluvieux importants	Selon le type de culture présent en amont, la commune a déjà été confrontée à des coulées de boue sur la chaussée, au niveau de la servitude entre les parcelles n°97 et n°99, rue du Bourgville.
Gentelles	1	35	Lors d'évènements pluvieux importants	Un léger point d'accumulation d'eaux de ruissellement est constaté dans le bas du village, et notamment dans la rue Faidherbe, en cas de précipitations exceptionnelles. Le réseau présent dans cette rue ne semble pas sous dimensionné, ou bouché car 10 minutes après la fin de l'orage, il n'y a plus d'eaux dans les rues. Néanmoins, il est possible qu'un manque d'avaloir sur cette portion explique cet important ruissellement. De plus, pour lutter contre cette problématique, monsieur le Maire a comme projet de créer un fossé à l'air libre qui irait du bas du village jusqu'à la grande mare entre Gentelles et Cachy. Suite aux importants orages du 11/05/2016, la maison au croisement avec la rue Faidherbe et le chemin du tour de ville, a reçu les ruissellements de l'ensemble du chemin du tour de ville. Il y a eu accumulation de 30 cm d'eau sur la chaussée.
Gentelles	2	36	Très exceptionnel	Lors d'un orage exceptionnel, les EP de la rue de la Gentellière ont déversées dans le jardin du propriétaire de la dernière maison. Le jardin s'est affaissé. Le maire souhaiterait réaliser un bassin enterré à l'aide de module d'infiltration des EP sous la chaussée de la moitié de la rue.
Gentelles	3	37	Lors d'évènements pluvieux importants	Présence de deux dos d'ânes rue Léopold Jouancoux. En cas de fortes précipitations, l'eau vient s'accumuler entre les deux dos d'ânes.
Hamelet	1	38	Lors d'évènements pluvieux importants	Problématiques de ruissellement et d'accumulation d'eau. La chaussée rue de l'Eglise est surélevée avant d'entrer sur la D71 (rue François Duroussen). Pour résoudre le dysfonctionnement, un syphon a été réalisé dernière semaine de juillet. Le maire n'a pas encore de retour d'expérience si l'ouvrage fonctionne bien lors des orages.
Hamelet	2	39	Très exceptionnel	Il y a 10 ans, une coulée de boue est arrivée des chemins communaux dans la rue Albert Laignel. Une habitation située à l'intersection entre les rues Albert Laignel et François Deroussen a été inondé. Cette maison se situe en face de l'ancien café. Le seuil de la maison et le rez-de-chaussée sont en effet plus bas que la route. Dès qu'il y a des précipitations d'intensité de 50 mm en une demi-heure, cette maison est systématiquement inondée.
Hamelet	3	40	Lors d'évènements pluvieux importants	A l'intersection entre la rue Albert Laignel et rue des combattants d'AFN, lors de coulées de boue, l'avaloir se bouchait et le fossé a du mal à évacuer à lui seul les eaux de ruissellement. Conséquence, les maisons du carrefour sont de temps en temps inondées. Il s'agit du dysfonctionnement le plus critique. Le maire parle de faire modifier l'avaloir.
Heilly	1	41	Très exceptionnel	Début juin 2016, lors des importants orages, la commune a rencontré des problématiques de capacité de son réseau EP. Ainsi, au niveau de la rue Cava, de l'eau s'est accumulée et la dernière maison a eu son sous-sol d'inondé. Selon Madame Bernadette GALLET, Maire de la commune, ce cas était exceptionnel et s'explique notamment par la présence d'un véhicule garé devant la bouche d'égout et qui bloquait l'accès à celle-ci.
Heilly	2	42	Très exceptionnel	En juin 2015, la commune a été confrontée à des inondations par coulées de boue, lors d'évènements pluvieux importants. En effet, les EP ont suivi « la Vallée aux Moines ». Ainsi, elles ont ruisselé le long de la route qui vient de Franvillers, traversées la D929 et ont suivi la rue

				de Bordevillers pour arriver en centre-bourg. Aucune habitation n'a été touchée mais la chaussée était submergée. Suite à ces inondations, des saignées ont été réalisées. Les coulées de boues suivant l'axe de la Vallée aux Moines sont exceptionnelles. Cela fait maintenant deux ans qu'aucune coulée de boue en provenance de cet axe n'est survenue. Les trottoirs le long de la rue de Bordevillers étaient en cailloux. Comme la voirie est bâtie en pente, les eaux de ruissellements ravaient les trottoirs et les cailloux étaient dirigés avec les EP vers les avaloirs et le réseau. La commune a fait goudronné les trottoirs. Des précautions d'entretiens doivent être prises : il est impératif de curer les canalisations régulièrement. Dans le fossé naturel, on retrouve des cailloux provenant de regards.
Heilly	3	43	Lors d'événements pluvieux importants	En juin 2015, des eaux boueuses sont arrivées de Méricourt-l'Abbé en suivant la D120 en direction de Corbie, puis le Chemin communal et elles sont venues inonder la gare d'Heilly. Pour résoudre ce dysfonctionnement, la commune a mis en place une cuve de rétention pour récupérer les boues et graves qui traversent vers le marais lors des gros orages.
Hénencourt	1	44	Lors d'événements pluvieux importants	La chemin rural n°1 menant à Baizieux est inondée trois fois par ans par des coulées de boues issues de parcelles agricoles en amont. Dès qu'il y a un orage, les EP ruissellent dans les sillons creusés par les engins agricoles. A chaque fois il y accumulation d'une hauteur d'eau de 10 cm sur la chaussée de la route. La dernière coulée de boue importante remonte en 2016, où lors d'un événement pluvieux important et de la présence d'une culture de PDT en amont qui ne permettait pas de retenir et/ou de ralentir le ruissellement des eaux pluviales, la commune a été confrontée à des phénomènes de coulées de boue à l'extérieur du centre-bourg. La chaussée de la route a été entièrement submergée : plus de 50 cm d'eau sur 40 à cm de large.
Hénencourt	2	45	Lors d'événements pluvieux importants	Ruissellements importants de voirie accompagnées parfois de coulées de boues sur le chemin rural dit de l'Arbret entre Hénencourt et Bresle, où la chaussée a été entièrement submergée. Aux mêmes endroits, des ravines se sont créées dans les parcelles agricoles.
Hénencourt	3	46	Lors d'événements pluvieux importants	Creux sur la chaussée formé par un petit talus fait par l'agriculteur pour protéger sa parcelle. De ce fait les EP viennent s'y accumuler et inondent la chaussée. Avant le ruissellement était évacué vers le champ.
Hénencourt	4	47	Lors d'événements pluvieux importants	Creux sur la chaussée formé par un petit talus fait par l'agriculteur pour protéger sa parcelle. De ce fait les EP viennent s'y accumuler et inondent la chaussée. Avant le ruissellement était évacué vers le champ.
Hénencourt	5	48	Lors d'événements pluvieux importants	Creux sur la chaussée formé par un petit talus fait par l'agriculteur pour protéger sa parcelle. De ce fait les EP viennent s'y accumuler et inondent la chaussée. Avant le ruissellement était évacué vers le champ.
Hénencourt	6	49	Lors d'événements pluvieux importants	Particulier a réalisé une descente de garage. Lors des fortes précipitations, les EP ruissellent jusqu'à inonder son garage. Il devrait rehausser son entrée de garage.
Lahoussoye	1	50	Lors d'événements	Accumulation d'eau sur la chaussée (deux à trois fois par an) et inondation d'une cour d'habitation (ancienne ferme) rue de la Ruelle. L'eau stagne entre 15 et 20 min. Ceci est dû à un problème de capacité du réseau EP par temps de pluie et au fait qu'un avaloir est obturé. Un

			pluvieux importants	nouveau avaloir a été rajouté, il dirige maintenant les EP vers le fossé pour éviter que la cour de la maison soit inondée. Le problème persiste pour autant. Une solution serait de diriger également le fil d'eau de la rue du Tilleul vers le fossé en créant une bouche d'égout en biais à avalement frontal.
Lahoussoye	2	51	Lors d'évènements pluvieux importants	Au niveau de la rue Route Nationale ou D929, deux sous-sol ont été impactés par les EP. Ceci s'explique par le fait que leur descente de garage soit orientée dans le sens d'écoulement du fil d'eau.
Lahoussoye	3	52	Lors d'évènements pluvieux importants	Présence d'un creux sur la chaussée de la départementale D929 avant le fossé 9.
Lahoussoye	4	53	Lors d'évènements pluvieux importants	Deux maisons situées sur la rue de la Route Nationale en face de la rue des Houx ont leur évacuation EP plus bas que la chaussée. C'est un problème de conformité. Le trottoir va être macadamé.
Lamotte-Brebière	1	54	Lors d'évènements pluvieux importants	Lors de précipitations importantes, la place des Tilleuls récupère la majorité des ruissellements de voiries. Le rez de chaussée de la maison de la maire a déjà été inondé.
Lamotte-Brebière	2	55	Lors d'évènements pluvieux importants	Un particulier a son sous-sol régulièrement inondé lors de fortes précipitations. Un passage busé d'EP passe sur son terrain et provoque des refoulements.
Lamotte-Warfusée	1	56	Lors d'évènements pluvieux importants	La commune a rencontré des problèmes de capacité de son EP, en bas de la N 29, au niveau de la rue d'Aouelle. En effet, lors d'évènements pluvieux importants, le réseau est saturé et 20 à 30 centimètres d'eau s'accumulent sur la chaussée. De plus, une maison a déjà été inondée, rue d'Aouelle. Pour résoudre le problème de saturation de réseau, la commune a acheté un terrain au nord de la route nationale, pour pouvoir gérer les eaux pluviales en hors sol, en plus du réseau existant (canalisation de diamètre 400 mm). Ce terrain permettra de guider l'eau jusqu'à l'ancien terrain de foot, puis vers la mare principale.
Lamotte-Warfusée	2	57	Lors d'évènements pluvieux importants	Deux maisons rue Adrien Detre ont fréquemment leur jardin inondé par des coulées de boue ou des ruissellements agricoles. Elles sont situées dans l'axe de ruissellement de la vallée sèche Fond de Marcelcave. La coulée de boue de 2008 a particulièrement causé de dégâts. La commune envisage de créer un muret le long de la maison située en aval de la zone inondable pour retenir les eaux, au cas où cela se reproduirait.
Lamotte-Warfusée	3	58	Très exceptionnel	Une coulée de boue exceptionnelle a inondé la chaussée de la route D 42 et a créer des ravines dans les champs. Cette chaussée se trouve dans l'axe de ruissellement de la vallée sèche St Pierre.
Le Hamel	1	59	Lors d'évènements pluvieux importants	Selon le maire les coulées de boues au niveau du centre-bourg sont fréquentes. Elles surviennent entre une ou deux fois par an. En 2008, une maison située rue Vayez a été inondée.

Le Hamel	2	60	Lors d'évènements pluvieux importants	Selon le maire les coulées de boues au niveau du centre-bourg sont fréquentes. Elles surviennent entre une ou deux fois par an. En 2008, deux maisons situées rue de Tour de Ville ont eu leur sous-sol inondé. L'accès au sous-sol se fait par une descente de garage.
Le Hamel	3	61	Lors d'évènements pluvieux importants	Une coulée de boue s'est produite en 2016 au nord - est du bourg, rue du 4 juillet 1918. Les gravats et la terre provenaient d'un champ situé en amont de la rue. Aucune habitation n'a été touchée. 30 min après l'orage, l'ensemble des eaux se sont évacuées. Néanmoins, à l'intersection entre la rue des Anges et la rue de Marcelcave, une ferme est présente et le puisard de celle-ci s'est retrouvé saturé.
Le Hamel	4	62	Lors d'évènements pluvieux importants	La chaussée du carrefour situé au niveau de la maison du maire présente un point bas. Lorsqu'il pleut, les EP viennent s'accumuler sur la chaussée.
Le Hamel	5	63	Lors d'évènements pluvieux importants	En 2008, dans le Hameau de Bouzencourt, de l'eau en provenance d'un champ est rentrée dans une chambre d'hôtes, située en contrebas de la route. En 2016, la route a été refaite et volontairement réhaussée devant la maison d'hôtes. Les bordures ont été aussi relevées pour diriger l'eau sur la droite.
Le Hamel	6	64	Lors d'évènements pluvieux importants	A l'extrémité Est du territoire communal, les parcelles agricoles en bord de la voie communale n°6 sont régulièrement inondées : en effet elles se trouvent dans l'axe de la vallée sèche d'Adancourt.
Marcelcave	1	65	Lors d'évènements pluvieux importants	Il y a trois ans, lors d'un événement pluvieux très important, la STEP est montée en charge et les deux bassins d'infiltration ont débordé. Par conséquent, les EU se sont écoulées dans les champs et le champ de PDT qui était présent en aval a été raviné. Le maire pense qu'un troisième bassin au niveau de la STEP serait nécessaire.
Marcelcave	2	66	Lors d'évènements pluvieux importants	Une entreprise de dépôt située rue du 8 Mai a fait entièrement bitumer sa cour, sans créer de puit d'infiltration. Auparavant, elle était réalisée de cailloux drainants. L'entreprise possède une vingtaine de descentes de toitures. Ses EP de toitures et cour sont désormais rejetées vers le domaine public.
Marcelcave	3	67	Lors d'évènements pluvieux importants	Le maire dit à SEPIA Conseils que depuis l'imperméabilisation de la cour, lors d'orages, les EP de l'entreprise mêlées aux EP de voiries ruissellent dans la rue du 8 mai et inondent la rue de l'Abbaye. La rue de l'Abbaye prend l'apparence d'une rivière. De plus, le réseau unitaire dans cette rue n'est plus en capacité d'avaloir les EP. Ainsi, de l'eau s'est accumulée sur la chaussée et des sous-sols d'habitations ont été inondés.
Marcelcave	4	68	Très exceptionnel	Au niveau de la D136, à l'extérieur du centre bourg, en cas de fortes pluies et selon la culture présente en amont, des coulées de boue se produisent sur la chaussée, en suivant le « Buissonnet ».
Marcelcave	5	69	Très exceptionnel	Le lotissement rue de canadien a déjà été impacté par des coulées de boues en provenance des champs. Les champs sont surélevés par rapport au lotissement.
Méricourt-	1	70	Très exceptionnel	La commune connaît des problèmes de ruissellement important sur les pentes et parcelles agricoles. En effet, les eaux ruissellent le long de ces dernières, s'engouffrent sur les voiries et s'accumulent en centre-bourg. Cela entraîne des problèmes d'engorgement des buses,

l'Abbé				d'inondation de l'ancien terrain de foot et des voiries notamment devant la mairie et l'école.
Méricourt-l'Abbé	2	71	Lors d'évènements pluvieux importants	Les eaux épurées issues de la STEP sont véhiculées par un réseau EU qui est raccordé au réseau EP à l'intersection entre la rue de Sailly-le-Sec et la Grande Rue. Cela pose deux problèmes : - une eau très riche est envoyée de la station d'épuration vers le fossé, ce qui favorise la croissance de la végétation et exige un suivi régulier de celui-ci par la commune. Ce n'est pas le cas sur toute la longueur du fossé. Par conséquent, le fossé est obstrué par la végétation et des dépôts de fines sous forme de vase, ce qui empêche l'eau de circuler. L'eau stagne dans le fossé. La commune a donc dû agrandir celui-ci pour qu'il puisse recevoir le maximum d'eau et qu'il ne déborde pas. De plus, en cas de pluies importantes, le fossé n'assure plus l'évacuation des EP, ce qui a pour conséquence de provoquer des inondations en amont de la commune. - le réseau d'eaux usées se rejetant dans le réseau EP, au niveau de la Grande Rue, lors d'évènements pluvieux importants, il se retrouve saturé. Ainsi, l'eau stagne au niveau de la Grande Rue car le débit de la canalisation est insuffisant. Pour résoudre ce problème, il faudrait installer deux canalisations différentes.
Méricourt-l'Abbé	3	72	Lors d'évènements pluvieux importants	Lors d'évènements pluvieux importants, la pompe n'arrive pas à assurer la remontée des eaux usées et parasites (EP rejetées dans le réseau EU) jusqu'à la STEP. Ainsi, le réseau est saturé. Cela cause des inondations sur les 4 premières maisons de la rue de la Gare. Pour résoudre ce problème, la SAUR a installé des clapets anti-retours au niveau de ces maisons (4 premières de la rue de la Gare). Néanmoins, selon Monsieur DE BLANGIE, Maire de la commune, cela ne résout pas le problème et le reporte aux habitations suivantes qui ne possèdent pas de clapet anti-retour. Une solution serait d'installer une deuxième pompe de refoulement EU à côté de la première.
Méricourt-l'Abbé	4	73	Lors d'évènements pluvieux importants	Lors d'évènements pluvieux importants, la rue de la Gare est soumise à des inondations par ruissellement. En effet, le réseau ne permet pas d'évacuer assez rapidement les EP et de l'eau s'accumule sur la chaussée. Pour résoudre ce problème, la commune va ajouter une nouvelle bouche d'égout avec un rejet supplémentaire à côté du rejet n°3 dans le fossé.
Méricourt-l'Abbé	5	74	Très exceptionnel	Des coulées de boues se sont déjà produites place du 8 mai 1945 (coulées de boues en provenance de la rue de Vaux), lors d'évènements pluvieux importants et notamment lors des orages de juin 2016. D'après monsieur le Maire, cela s'explique par la présence de culture de pomme de terre en amont.
Méricourt-l'Abbé	6	75	Très exceptionnel	Des coulées de boues se sont déjà produites rue de Treux (coulées de boues et ruissellement sont arrivés du chemin rural dit de la Haute Borne). De plus, un fossé est présent au croisement de ces deux rues, pour récupérer les eaux de ruissellement, mais celui-ci n'a pas été suffisant, lors d'évènements pluvieux importants et notamment lors des orages de juin 2016. D'après Monsieur le Maire, cela s'explique par la présence de culture de pomme de terre en amont.
Méricourt-l'Abbé	7	76	Lors d'évènements pluvieux importants	La buse au niveau du rejet d'eaux pluviales est trop haute par rapport à la canalisation. Ceci provoque des problèmes d'évacuation des EP dans le fossé et entraîne des accumulations d'eaux pluviales sur la chaussée au niveau des bouches d'égouts à avalement frontal rue d'Heilly.
Morcourt	1	77	Très exceptionnel	En septembre 2014, à l'extérieur du village, au niveau de la rue de Péronne, des coulées de boue se sont produites. Ces dernières ont été influencées par les cultures présentes en amont. Celles-ci étaient des pommes de terre, plantées dans le sens de la pente. Des coulées de boue se sont donc produites sur la voirie, mais n'ont impacté aucune habitation.
Ribemont-sur-Ancre	1	78	Lors d'évènements pluvieux importants	Selon la culture en amont et le sens de réalisation des semis, des coulées de boue peuvent ruisseler jusqu'au lotissement « Les coutures du Mont Ribeau » construit route de Buire et inonder le sous-sol des maisons

Ribemont-sur-Ancre	2	79	Lors d'évènements pluvieux importants	Sur le carrefour entre les routes D119 et D52, des coulées de boue parviennent sur ce dernier et bouchent le réseau EP. Une explication de ce problème de ruissellement est que les cultures sont orientées dans le sens de la pente. Ce dysfonctionnement est à résoudre en priorité.
Ribemont-sur-Ancre	3	80	Très exceptionnel	Des stagnations d'eau de faible durée sont rencontrées rue de la Gare. Néanmoins, pour lutter contre cela et favoriser l'évacuation des eaux, monsieur le Maire, a fait rectifier le réseau d'évacuation des EP vers le fossé (rue de la Gare) qui était auparavant en angle droit et maintenant en ligne droite.
Sailly-Laurette	1	81	Très exceptionnel	En 2010, lors d'un événement pluvieux important et de la présence d'une culture en amont qui ne permettait pas de retenir et/ou de ralentir le ruissellement des EP, une coulée de boue s'est produite en centre-bourg. En effet, les eaux sont arrivées des champs dans le chemin de l'Épinette et elles ont pris la Ruelle jusqu'à la rue de Sailly-le-Sec. Par conséquent, la chaussée était saturée et l'habitation à côté du café du Tennis a été inondée (30 cm d'eau). La bouche d'égout était dans l'incapacité d'absorber le ruissellement. De plus, selon Monsieur le Maire, le propriétaire de la maison était aussi en cause (réalisation de travaux non autorisés). En 2013, pour résoudre ce problème, la commune a créé un bassin de rétention, pour récupérer les eaux en amont, au niveau de « La Terrière ». Depuis, la commune n'est plus impactée.
Sailly-le-Sec	1	82	Très exceptionnel	Il y a 5-6 ans, lors de la réalisation de travaux dans la rue de Méricourt l'Abbé et d'évènements pluvieux importants, la cour d'une habitation au niveau de l'église a été impactée par une coulée de boue
Treux	1	83	Lors d'évènements pluvieux importants	Lors de fortes précipitations, le réseau de la rue du Calvaire se retrouve saturé. En effet, les deux bouches d'égout situées dans cette rue à hauteur d'un point bas récupèrent l'important ruissellement urbain en provenance de la route de Sailly, mais aussi les EP de ruissellement en provenance du Calvaire à hauteur du pont qui enjambe l'Ancre. Le réseau se retrouve ainsi saturé et des débordements d'EP se font sur la chaussée. En cas d'orage vraiment important, une habitation est souvent inondée. Une grille de collecte a été créée pour absorber davantage le ruissellement mais elle se colmate souvent. De plus les EP de toitures de la ferme et des maisons de la rue du Calvaire sont directement rejetées vers la voirie, ce qui aggrave le phénomène de saturation du réseau.
Treux	2	84	Lors d'évènements pluvieux importants	Une parcelle agricole de 17 ha est située en face de la rue du Marais. Elle est cultivée par un agriculteur qui loue la parcelle. Ce dernier cultive dans le sens de la pente. Il y a deux ans, quatre habitations de cette rue ont eu leur sous-sol d'inondé suite à une coulée de boue en provenance de ce champ. Il s'agissait d'une culture de pommes de terre. Des ravines dans les parcelles s'étaient créées. Pour éviter que les maisons soient de nouveau inondées, un programme de lutte contre l'érosion et le ruissellement des sols a été préconisé par la Chambre d'Agriculture. Suite à cela, la commune a réalisé un chemin de 6 m de large sur 200 m de long. Il sert de drain pour infiltrer les EP. Derrière ce drain une parcelle de 1 ha est cultivée perpendiculairement au sens de la pente et contribue à freiner les ruissellements agricoles. Un talus a également été réalisé pour protéger les maisons situées le long de la rue du Marais.
Treux	3	85	Lors d'évènements pluvieux importants	La buse d'arrivée des EP dans l'étang est trop basse. Par temps sec, la canalisation est déjà en charge.
Vaire-sous-Corbie	1	86	Très exceptionnel	En cas d'orages exceptionnels (exemple en juin 2016), le fossé, rue du Hamel, a débordé et de l'eau s'est retrouvée sur la chaussée.
Vaire-sous-	2	87	Lors d'évènements	Une accumulation d'eau se forme sur la chaussée et sur le trottoir (qui n'est pas matérialisé), rue d'Hamelet (départementale 71) avant le cimetière. Cela perturbe l'accès au cimetière. De plus, la commune avait réalisé des travaux (ajout de cailloux) pour régler ce problème

Corbie			pluvieux importants	mais cela n'a pas fonctionné. En outre, monsieur le Maire, souhaiterait réaliser un bassin pour éviter que cette accumulation se reforme mais un problème de surface se pose.
Vaire-sous-Corbie	3	88	Lors d'évènements pluvieux importants	La canalisation est saturée, en bas de la Grande Rue vers le n°12 du fait de l'accumulation d'eau de ruissellement : point bas. Les eaux pluviales ne sont plus évacuées vers le bassin de rétention. Cela pose des problèmes au niveau des habitations qui reçoivent des eaux dans leur sous-sol. La buse donnant sur le bassin de rétention a été réparée en 2017 par la CC Val de Somme. Le maire ne peut dire si le soucis est réglé car il n'a pas plu suffisamment. De plus il souhaiterait rajouter des bouches d'égout à avalement frontal au niveau du point bas.
Vaux-sur-Somme	1	89	Très exceptionnel	Dans les années 80, des EP venant de la voirie départementale D1 ont ruisselé le long du chemin communal C14, se sont chargée en terre et ont emprunté la rue du calvaire pour aboutir à l'intersection avec la rue de Corbie. Un café a été inondé avec une hauteur d'eau de 30 cm. Ce jour là, il ne pleuvait pas sur la commune de Vaux-sur-Somme. Il s'agit d'un évènement exceptionnel. Le maire ne sait pas en combien de temps l'eau de pluie s'est résorbée.
Vaux-sur-Somme	2	90	Lors d'évènements pluvieux importants	Présence d'une stagnation d'EP sur le revêtement du chemin communal dit du Bois des Corrois. Cela est dû à une cuvette naturelle formée par la chaussée.
Villers-Bretonneux	1	91	Lors d'évènements pluvieux importants	Lors de fortes précipitations il y a accumulation d'eau sur la chaussée et inondation d'une maison. Il s'agit de la maison du 85 bis située sur la route N29. Celle-ci a son entrée de RDC qui est située à un niveau plus bas que la chaussée. Selon le maire cette inondation par débordement est dû à un problème de colmatage du premier bassin d'infiltration, qui entraîne un refoulement des EP lors des orages importants. Ce refoulement provoque une montée en charge du réseau et les EP ressortent par une bouche d'égout à avalement frontal située à proximité de la maison. Une solution serait de réaliser un nouvel avaloir frontal en amont de cette rue avant la maison pour éviter de l'inonder.
Villers-Bretonneux	2	92	Lors d'évènements pluvieux importants	Présence d'amas d'alluvion qui qui font obstacle à l'écoulement du fil d'eau du caniveau du parking. Ceci engendre une légère inondation de la chaussée.
Villers-Bretonneux	3	93	Très exceptionnel	Lors d'évènements pluvieux exceptionnels, le bassin pompier de la ZAC déborde. Une vanne a été mise en place pour éviter un refoulement du bassin de rétention des EP vers une entreprise. Le bassin est curé régulièrement. Sur l'année 2016, il n'a pas débordé.
Villers-Bretonneux	4	94	Lors d'évènements pluvieux importants	La chaussée de la route D1029 en direction de Lamotte - Warfusée est bombée. Les EP débordent sur les trottoirs lors de pluies importantes.
Villers-Bretonneux	5	95	Lors d'évènements pluvieux importants	Il y a par temps de pluie accumulation d'eau sur la chaussée au niveau de la route de Demuin avant le rejet du fil d'eau dans le fossé. Il s'agit d'un point bas.
Warloy-Baillon	1	96	Lors d'évènements pluvieux	Saturation du réseau EP qui déborde : les EP ruissellent et s'accumulent sur la chaussée. Les eaux qui s'accumulent sont très souvent boueuses. Deux maisons sont inondées.

			importants	
Warloy-Baillon	2	97	Lors d'évènements pluvieux importants	Il y a accumulation d'eau sur 30 cm dans la rue, s'accompagnant ou non d'inondation des maisons. Les eaux qui s'accumulent sont très souvent boueuses. Trois maisons sont régulièrement inondées rue Général Leclerc. Lors de forts orages le réseau EP sature et ceci est renforcé par d'importants ruissellements voiries et agricoles. Le maire a fait doubler le nombre de bouche d'égout. Malgré tout le problème persiste.
Warloy-Baillon	3	98	Lors d'évènements pluvieux importants	Inondation par coulées de boue, selon le type de culture présent en amont. La rue du Fort reçoit les eaux pluviales des chemins ruraux en provenance du Mont d'Harponville (1 habitation touchée, maison du maire). La création de 2 bassins d'infiltration est envisagée.
Warloy-Baillon	4	99	Lors d'évènements pluvieux importants	Inondation par coulées de boue, selon le type de culture présent en amont : au niveau de la voie communale Baizieux - Hénencourt, au Lieu-dit « Bel Air », la route doit être fermée et la ferme Bel Air est impactée. La création de 2 bassins d'infiltration est envisagée.
Warloy-Baillon	5	100	Lors d'évènements pluvieux importants	Inondation par coulées de boue, selon le type de culture présent en amont : la D919 au niveau du cimetière La création de 2 bassins d'infiltration est envisagée.
Warloy-Baillon	6	101	Lors d'évènements pluvieux importants	Champs inondés à hauteur du Mont à l'Ancre quand nappe d'accompagnement du cours d'eau ravin monte.

6.3. Annexe 3 : Arrêtés de catastrophe naturelle pour inondations et coulées de boue sur le territoire d'étude

Communes	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
<i>Inondations et coulées de boue</i>				
Aubigny	06/04/2001	03/05/2001	09/10/2001	27/10/2001
Bonnay	05/02/2001	29/05/2001	09/10/2001	27/10/2001
Bresle	03/06/1992	03/06/1992	16/08/1993	03/09/1993
Bussy-lès-Daours	15/01/2001	25/04/2001	26/04/2001	27/04/2001
	16/05/2008	16/05/2008	07/10/2008	10/10/2008
Cerisy	22/03/2001	25/04/2001	26/04/2001	27/04/2001
Chipilly	22/03/2001	25/04/2001	26/04/2001	27/04/2001
Corbie	28/05/1992	29/05/1992	24/12/1992	16/01/1993
	27/03/2001	25/04/2001	26/04/2001	27/04/2001
	16/05/2008	16/05/2008	07/10/2008	10/10/2008
Daours	24/03/2001	25/04/2001	26/04/2001	27/04/2001
Fouillooy	23/03/2001	25/04/2001	26/04/2001	27/04/2001
	16/05/2008	16/05/2008	25/06/2009	01/07/2009
Franvillers	20/09/2014	20/09/2014	04/12/2014	07/12/2014
Hamelet	28/05/1992	29/05/1992	24/12/1992	16/01/1993
	01/01/2001	25/04/2001	26/04/2001	27/04/2001
	16/05/2008	16/05/2008	07/10/2008	10/10/2008
Heilly	28/05/1992	29/05/1992	24/12/1992	16/01/1993
	03/06/1992	03/06/1992	16/08/1993	03/09/1993
	22/03/2001	31/05/2001	09/10/2001	27/10/2001
Hénencourt	11/06/1997	11/06/1997	29/12/1998	13/01/1999
Lamotte-Brebière	20/03/2001	25/04/2001	26/04/2001	27/04/2001
Le Hamel	20/03/2001	25/04/2001	26/04/2001	27/04/2001
	16/05/2008	16/05/2008	07/10/2008	10/10/2008
Méricourt-l'Abbé	28/05/1992	29/05/1992	24/12/1992	16/01/1993
	03/06/1992	03/06/1992	16/08/1993	03/09/1993
	26/03/2001	25/04/2001	26/04/2001	27/04/2001
Morcourt	22/03/2001	25/04/2001	26/04/2001	27/04/2001
Ribemont-sur-Ancre	28/05/1992	29/05/1992	24/12/1992	16/01/1993
Sailly-Laurette	22/03/2001	25/04/2001	26/04/2001	27/04/2001
Sailly-le-Sec	28/05/1992	29/05/1992	24/12/1992	16/01/1993
	22/03/2001	25/04/2001	26/04/2001	27/04/2001
Treux	22/03/2001	25/04/2001	26/04/2001	27/04/2001
Vaire-sous-Corbie	01/01/2001	25/04/2001	26/04/2001	27/04/2001
	16/05/2008	16/05/2008	07/10/2008	10/10/2008
Vaux-sur-Somme	20/03/2001	25/04/2001	26/04/2001	27/04/2001
Vecquemont	25/03/2001	25/04/2001	26/04/2001	27/04/2001
Warloy-Baillon	15/01/2001	25/04/2001	26/04/2001	27/04/2001

6.4. Annexe 4 : Synthèses communales

COMPTE-RENDU DE LA REUNION INTERMEDIAIRE DE PHASE 1

ETUDE PREALABLE A L'ELABORATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

Date : 19/09/2017

Lieu : Communauté de Communes du Val de Somme (CCVS), Corbie

Présents :

Nom	Prénom	Organisme	Fonction
BRUXELLE	Jean-Louis	CCVS	Vice-président en charge de l'assainissement
GREVIN	Jean-Louis	CCVS	Vice-président chargé d'urbanisme
PELLETIER	Frédéric	CCVS	Directeur Général des Services
DELBOUILLE	Magali	CCVS	Chargée de missions développement, stratégie et planification territoriale
DUPONT	Peggy	CCVS	Chargée assainissement
REBILLOT	Didier	CCVS	Responsable voirie et bâtiments
DEGRUGILLIER	François	SAUR	
RAVEL	Sophie	SEPIA Conseils	Chef de projet
MONTIGNY	François	SEPIA Conseils	Chargé d'études

Excusés :

Nom	Prénom	Organisme	Fonction
DUBUS	Éric	Agence de l'eau	
SENE	Virginie	EPTB Somme - AMEVA	Chargée d'opérations eaux pluviales

1. ORDRE DU JOUR

L'objectif de la réunion est de faire un point intermédiaire sur la prestation de SEPIA Conseils sur l'étude préalable à l'élaboration du schéma directeur de gestion des eaux pluviales de la CC du Val de Somme, et notamment sur les premiers livrables (synthèses communales).

2. PRESENTATION PAR SEPIA CONSEILS

SEPIA Conseils présente à l'aide d'un diaporama :

- Le contexte de la gestion des eaux pluviales sur le territoire,
- Le travail réalisé jusqu'à maintenant, avec les entretiens et visites de terrain, et la réalisation des synthèses communales,



- Les premiers éléments de diagnostic,
- Des éléments sur l'influence de la typologie de l'urbanisation sur la gestion des eaux pluviales,
- Les orientations pour la suite.

3. ÉCHANGES AU COURS DE LA PRESENTATION

Ouvrages de gestion des eaux pluviales

La question est posée de savoir si SEPIA Conseils dispose de l'information concernant le dernier entretien réalisé sur les mares et fossés. SEPIA Conseils précise que cette information est disponible lorsqu'elle a été donnée par les communes, et est alors inscrite dans les synthèses communales.

Les participants font remarquer que de nombreux fossés et mares qui existaient auparavant ont été rebouchés, par exemple à Marcelcave et Sailly-le-Sec, et d'autres ouvrages ont pu être créés en compensation. Les anciennes mares signalées par les communes sont incluses dans les synthèses communales. M. Rebillot fait remarquer que la meilleure mémoire pour les anciennes mares peut être celle des plans d'alignement du territoire de la CCVS réalisé vers 1914. La CCVS doit posséder une partie de ces plans d'alignement dans ses archives et pourra envisager de les valoriser.

En réaction aux exemples d'ouvrages de gestion des eaux pluviales sur la CCVS qui sont plus ou moins intégrés à l'urbanisation, la CCVS fait remarquer que de nombreux élus craignent le danger (risque de noyade) qu'ils associent à certains ouvrages de gestion des eaux pluviales, type mares, bassins ou fossés, et souhaitent border ou clôturer ces ouvrages. Ainsi, de nombreuses mares ont été supprimées du fait du danger associé.

Une sensibilisation des élus serait donc nécessaire sur le très faible risque des aménagements de gestion des eaux pluviales, pour favoriser des aménagements intégrés.

Premiers éléments de diagnostic et désordres liés aux eaux pluviales

- Ruissellement

M. Grevin fait remarquer que lors du remembrement, la suppression de haies et talus a été à l'origine de ruissellement agricole. 70 % des pâtures ont été supprimées. Les communes prennent conscience depuis peu de la nécessité de préserver ces éléments paysagers et de leur fonction régulatrice du ruissellement.

M. Bruxelles assure qu'en 35 ans, il n'a jamais vu la route départementale D167 à hauteur de la ferme du Parfonval, au sud du territoire communal d'Aubigny coupée par des coulées de boues en provenance du champ de l'Hôpital. M. Pelletier précise qu'un weekend, cette route a bien été coupée suite à une coulée de boue.

- Débordements de réseau

Une large part des désordres par débordement de réseau sont liés à un manque d'entretien des réseaux et des avaloirs. La CCVS reconnaît que les avaloirs se colmatent avec les eaux de ruissellements chargées de boues, et que les réseaux d'eaux pluviales ont été peu entretenus par les communes, et fonctionnent aujourd'hui avec la moitié de leur capacité.

Une sensibilisation sur cette problématique pourrait être bénéfique afin de prévoir un entretien préventif et non plus curatif des réseaux eaux pluviales.

De plus, dans certains cas, des rejets d'installations d'assainissement autonome dans les canalisations eaux pluviales peuvent engendrer des débordements.

Dans la suite de l'étude, SEPIA Conseils identifiera clairement les désordres qui sont liés à des problèmes d'entretien et qui pourraient être résolus relativement facilement grâce à une opération d'entretien.

- Cas particulier des descentes de garages

De nombreux désordres liés à des inondations par ruissellement sont dus à la présence de descentes de garage qui rendent les habitations vulnérables et dirigent le ruissellement vers les garages et sous-sols.

M. Rebillot précise que dans de nombreux cas, l'origine du problème se trouve dans le raccordement de l'aquadrain de la descente de garage et des descentes de toitures à un même puisard. Celui-ci peut alors saturer et déborder, causant l'inondation des descentes de garage et des habitations. Il convient de bien séparer les eaux de toitures et les eaux de la descente de garage dans deux puisards différents.

SEPIA Conseils souligne que dans certains cas, les descentes de garage récupèrent également du ruissellement provenant de l'amont, et qu'une sensibilisation est nécessaire sur le mode d'urbanisation, afin par exemple d'éviter les descentes de garage dans des secteurs très sensibles au ruissellement.

Influence de la typologie de l'urbanisation sur la gestion des eaux pluviales

Concernant l'imperméabilisation des trottoirs ou la conservation des trottoirs enherbés, la CCVS remarque que les élus souhaitent généralement des trottoirs en enrobé lors des rénovations de voirie, pour des raisons de confort et de facilité. La CCVS propose généralement de réaliser un trottoir en enrobé sur un seul côté de la voirie, ce qui est difficilement accepté par les communes.

De la même façon, les bordures surélevées font également partie des habitudes des élus. Par exemple à Ribemont, la commune a souhaité bordurer une noue pour réduire le danger de tomber dans l'ouvrage. Les bordures ont ensuite été déclarées non conformes par la police de l'eau et ont été retirées.

Mme Delbouille souligne qu'à nouveau, une sensibilisation des élus est nécessaire pour qu'ils intègrent tous les impacts associés lors d'un projet d'aménagement, y compris le cycle de l'eau. Il conviendra de convaincre les élus que les préconisations en matière de gestion des eaux pluviales sont justifiées.

Dans un souci de transversalité, il sera intéressant de croiser le programme de rénovation des voiries avec le diagnostic de la gestion des eaux pluviales, afin d'identifier des secteurs sur lesquels une valorisation de l'espace public pour la gestion des eaux pluviales serait particulièrement intéressante.

4. SUITES A DONNER

Planning

Mme Delbouille reviendra vers SEPIA Conseils pour planifier la journée d'ateliers par grappes de communes, qui aura lieu a priori en octobre ou novembre.

Il est signalé que le diagnostic foncier du PLUi est prévu pour la fin de l'année 2017.

Eléments à transmettre

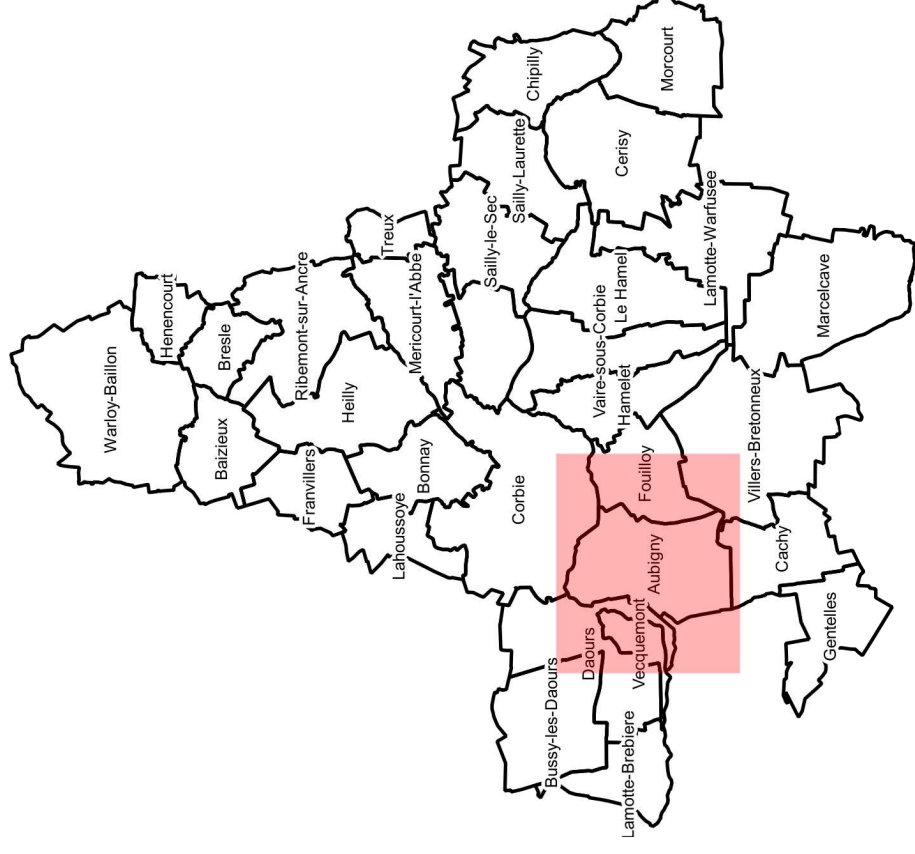
SEPIA Conseils transmettra à la CCVS :

- le linéaire de réseau eaux pluviales à partir des informations disponibles,
- les secteurs sensibles potentiels identifiés à ce stade.

Diagnostic de territoire

Etude préalable au schéma directeur de gestion des eaux pluviales

Commune de Aubigny



Document Synthétique - Commune de Aubigny

Préambule

Le présent document constitue une synthèse de la gestion des eaux pluviales (EP) sur la globalité de la Communauté de Communes du Val de Somme. Les ouvrages et désordres liés au pluvial sont localisés avec précision. Ce document identifie également les zones potentielles d'urbanisation future. Une première carte présente le territoire communal et une seconde le centre-bourg.

Date d'entretien : 17/07/17

Description de la gestion des eaux pluviales (EP)

Type d'assainissement : Assainissement collectif (AC)

Type de réseau : séparatif

Gestion des eaux pluviales :

La quasi-totalité de la commune fonctionne en AC. Seules les fermes du Château et du Parfonval ainsi que 3 maisons situées chemin de Monreuil fonctionnent en ANC. Les EP sont collectées en réseau séparatif dans toutes les rues, excepté le nouveau lotissement : le Rucher, situé rue Louise Drez, où les EP des toitures sont gérées à la parcelle et les EP de voiries du lotissement ne peuvent pas être dirigées dans le réseau EP de la commune. La rue du 11 Novembre 1918 collecte aussi le fil d'eau. Les bordures des trottoirs ont été surélevées pour éviter que les EP traversent les jardins. Les maisons qui ne sont pas raccordées au réseau, infiltrent leur EP à la parcelle comme c'est le cas pour la maison du maire située chemin de Monreuil, où les eaux de toitures sont raccordées à un puits.

Le réseau séparatif EP possède deux exutoires : au niveau des rues de l'Abbaye et du 24ème Rgt. Les EP sont dirigées dans la Somme canalisée.

Selon Monsieur le Maire, les deux entreprises (Nestlé Purina et les Transports du Bacqué) présentes sur le territoire communal possèdent un bassin de rétention servant à récupérer les eaux pluviales.

Remarques :

Le chemin de Monreuil a été inondé déjà plus de 6 fois suite à des coulées de boues. Ces coulées de boues se produisent au printemps après les semences de pdt et de betteraves, lorsque les sillons agricoles sont orientés suivant la pente. Lors des coulées de boues, le chemin se transforme en rivière. La dernière coulée de boue date de 2013. Elle avait inondé une habitation. Pour solutionner ce problème, un fossé a été créé chemin de Moreuil devant les trois habitations dont celle du maire d'Aubigny. Aujourd'hui ce chemin n'est plus inondé par des ruissellements agricoles. Le maire informe SEPIA Conseils qu'en cas d'orage, il met un batardeau devant sa porte d'entrée.

La commune d'Aubigny est en pente donc les EP s'écoulent facilement. Les bordures des trottoirs ont été volontairement surélevées pour empêcher que les EP viennent inonder les maisons.

Description de l'urbanisation de la commune et du territoire communal

Typologie d'urbanisation :

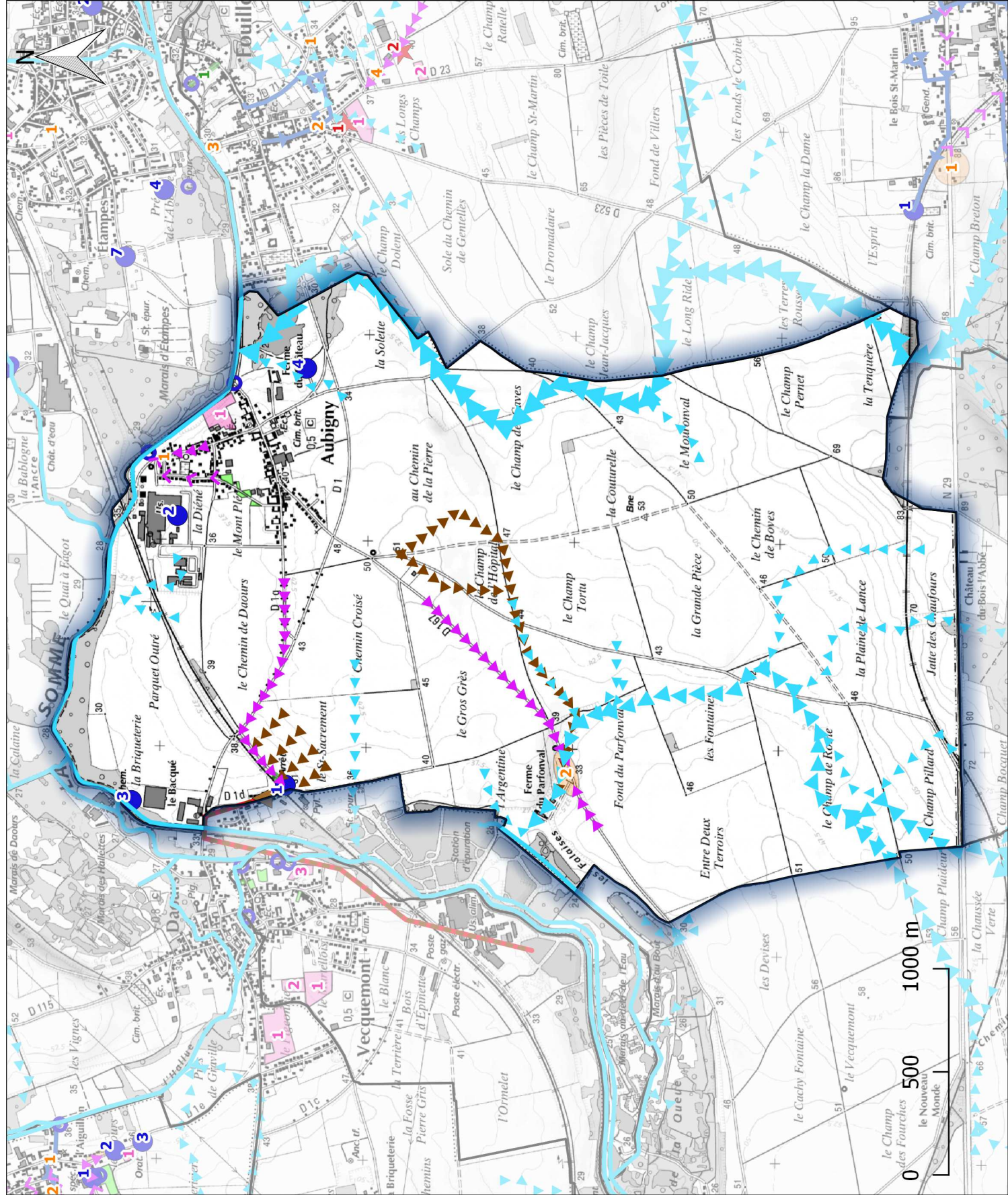
Les trottoirs ne sont pas engazonnés. Le centre-bourg comporte des dents creuses situées le long de la rue Neuve. Les élus souhaitent que les EP soient gérées à l'échelle de chacun des projets et que les besoins en stationnement sur les nouvelles opérations soient assurés par des parkings engazonnés qui favorisent l'infiltration.

Le maire d'Aubigny envisage de réaliser la construction d'un lot de maisons séparées d'une zone humide par une butte. Ce projet n'est pour l'instant pas d'actualité. Il verrait le jour d'ici une dizaine d'années. Pour l'instant la commune se focalise sur l'étude de son PLU.

Typologie du territoire communal :

Le territoire communal est formé par cinq hectares d'espaces verts divers, dispersés de manière homogène (parcs, prairies au niveau des marais, de la ferme du Château et du chemin de Moreuil, place de la Mairie enherbée ainsi que sortie du village en allant vers Fouilloy par la D1, etc.). Le point le plus bas est au nord-est à proximité de la ferme du Château. Quelques haïesses encore présentes dans le secteur agricole.

Document Synthétique - Commune de Aubigny



Communes

Cours d'eau

Ruissellement agricole

Axe de ruissellement naturel

Classe 1

Classe 2

Classe 3

Ruissellement urbain

Axe de ruissellement artificiel

Fil d'eau

Gestion des EP

Exutoire

Ouvrage existant

Gestion des EU

Poste de refoulement

Canalisation de refoulement

Zone potentielle d'urbanisation future

Dent creuse

Zone potentielle d'extension

Secteur sensible

Désordre avéré

Secteur potentiellement sensible

Communes

Cours d'eau

Ruissellement agricole

Axe de ruissellement naturel

Classe 1

Classe 2

Classe 3

Ruissellement urbain

Axe de ruissellement artificiel

Fil d'eau

Gestion des EP

Exutoire

Ouvrage existant

Gestion des EU

Poste de refoulement

Canalisation de refoulement

Zone potentielle d'urbanisation future

Dent creuse

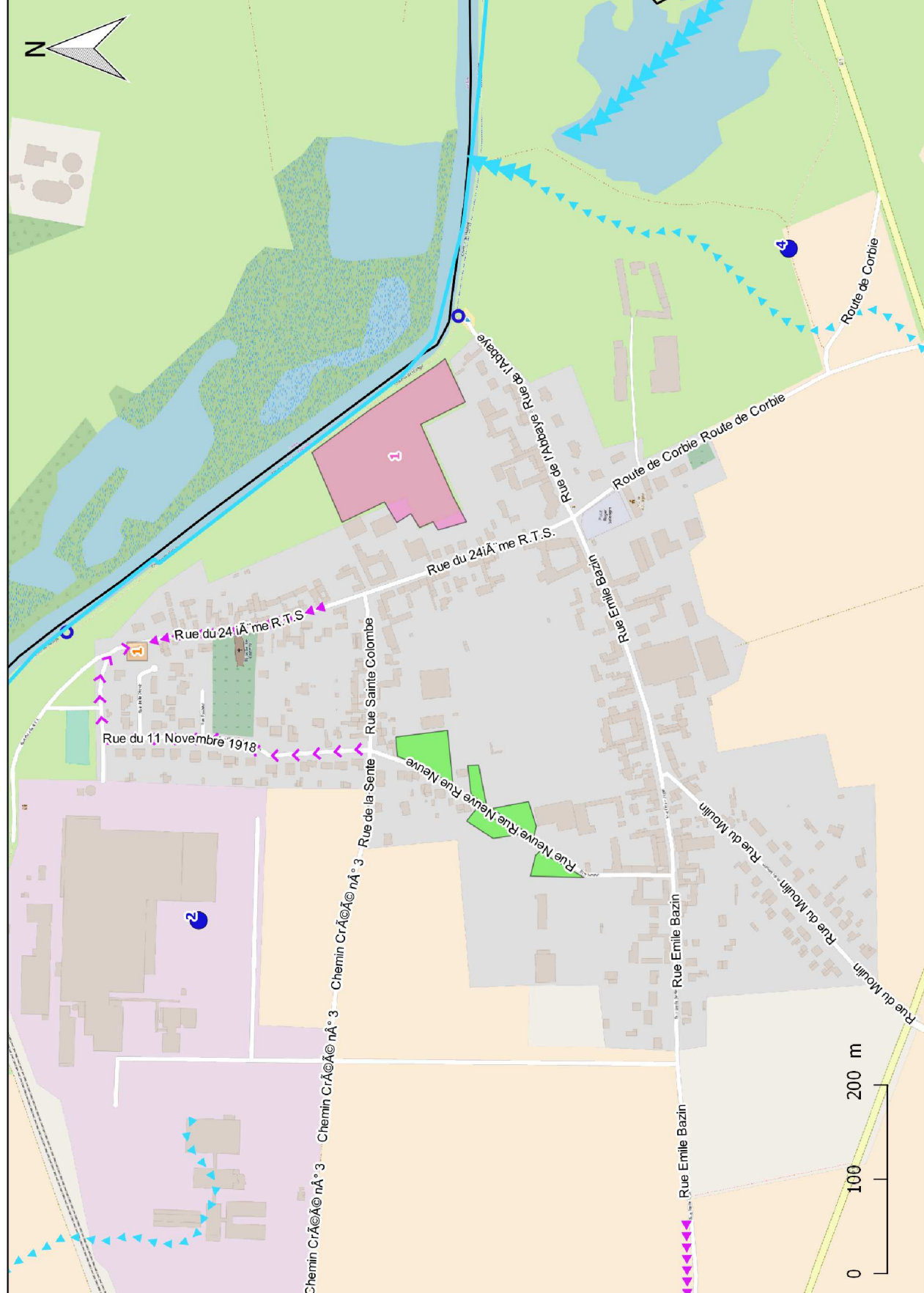
Zone potentielle d'extension

Secteur sensible

Désordre avéré

Secteur potentiellement sensible

Page | 5



- Communes
- Cours d'eau
- Ruissellement agricole
- Axe de ruissellement naturel
- Classe 1
- Classe 2
- Classe 3
- Ruissellement urbain
- Axe de ruissellement artificiel
- Fil d'eau
- Gestion des EP
- Exutoire
- Ouvrage existant
- Gestion des EU
- Poste de refoulement
- Canalisation de refoulement
- Zone potentielle d'urbanisation future
- Dent creuse
- Zone potentielle d'extension
- Secteur sensible
- Désordre avéré
- Secteur potentiellement sensible

Ouvrages de gestion des eaux pluviales

N°	Type	Précisions
1	Fossé	Ce fossé est situé sur le chemin de Moreuil et sert à retenir les eaux de ruissellement venant des champs en amont. Il s'étend sur approximativement 150 m de long et sera curé cette année. Depuis la réalisation de ce dernier le chemin de Moreuil n'est plus inondé.
2	Bassin de rétention	L'entreprise Nestlé Purina dispose d'un bassin de rétention des eaux pluviales.
3	Bassin de rétention	L'entreprise Transports du Bacqué dispose d'un bassin de rétention des eaux pluviales.
4	Fossé	Un fossé traverse la route qui longe la ferme du château. Ce fossé est toujours fonctionnel.

Désordres liés à la gestion des eaux pluviales

N°	Fréquence	Remarques
1	Très exceptionnel	En moyenne, une fois tous les deux ans, la maison du 41 avenue du 24 Rts est inondée. Ces inondations se produisent lors d'événements pluvieux très importants où le réseau pluvial de la rue du 24 Rts est saturé entraînant des refoulements des EP par les bouches d'égout à avalement frontal. Les EP de la rue ruissellent jusqu'au point bas situé au niveau de la maison 41. De plus les EP de la rue du 11 Novembre 1918 sont collectées au fil d'eau et se jettent dans la bouche d'égout à avalement frontal située devant cette même maison. Les ruissellements des deux rues convergent donc vers ce même point. Le dernier évènement pluvieux important et exceptionnel remonte à 2013. Il y a eu accumulation de 50 cm d'eau sur la chaussée et la maison précédente a été impactée. Deux jours ont été nécessaires avant que l'eau s'évacue totalement. La maison est protégée par un batardeau.
2	Lors d'événements pluvieux importants	La ferme du Parfonval située route de Blanchy (D167) au Sud du territoire communal d'Aubigny est sensible au remontée de nappe phréatique. De plus à hauteur de cette ferme, la route D167 forme un point bas qui donne sur un chemin en pente menant à la ferme : en cas de précipitations importantes, les eaux de voiries ruissellent jusqu'au point bas et poursuivent leur course jusqu'au chemin. Par ailleurs sur cette même route départementale, des coulées de boue venant du champ de l'Hôpital se produisent en cas d'événements pluvieux importants au printemps. En effet, le territoire communal est concerné par des risques d'érosion hydrique des sols localisés principalement sur les versants au Sud. Ce risque est accentué par la présence de champs ouverts de grandes cultures qui intensifient les ruissellements. Devant la ferme se trouve un champ d'expansion des ruissellements de plusieurs hectares. En cas de ruissellement important ce champ stocke l'eau et la boue. Des tranchées sont faites vers le champ pour récupérer les coulées de boues. En 2016, il a fallu dévaser ce champ. Plusieurs fois par an, la route D167 à hauteur de la ferme est barrée en raison des coulées de boues. Il s'agit d'un passage très dangereux pour les voitures.

Document Synthétique - Commune de Aubigny

Projets d'aménagements de gestion des EP

N°	Type	Précisions
----	------	------------

Secteurs sensibles potentiels

N°	Remarques
1	Le chemin de Moreuil à hauteur des habitations est un secteur très sensible. En effet des coulées de boue en provenance des champs situés en amont se sont déjà produites à plusieurs reprises. Il est indispensable que le fossé soit bien entretenu pour qu'il puisse bien infiltrer les eaux de ruissellement agricoles.

Document Synthétique - Commune de Aubigny

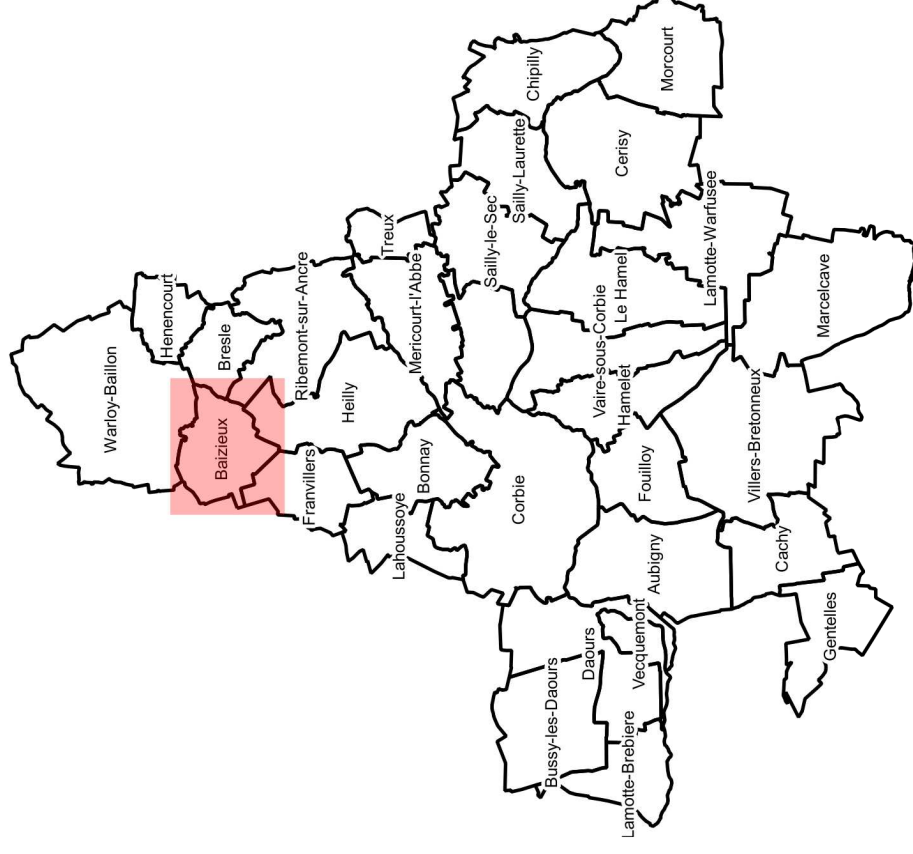
Zones potentielles d'urbanisation future

N°	Projet déjà lancé ?	Précisions
1	non	Le maire souhaiterait réaliser dans le futur un projet de construction de maisons séparées d'une zone humide par une butte. Mais ce projet n'est pour l'instant pas d'actualité.

Diagnostic de territoire

Etude préalable au schéma directeur de gestion des eaux pluviales

Commune de Baizieux



Document Synthétique - Commune de Baizieux

Préambule

Le présent document constitue une synthèse de la gestion des eaux pluviales (EP) sur la globalité de la Communauté de Communes du Val de Somme. Les ouvrages et désordres liés au pluvial sont localisés avec précision. Ce document identifie également les zones potentielles d'urbanisation future. Une première carte présente le territoire communal et une seconde le centre-bourg.

Date d'entretien : 06/07/17

Description de la gestion des eaux pluviales (EP)

Type d'assainissement : Assainissement non collectif (ANC)

Type de réseau : séparatif

Gestion des eaux pluviales :

La gestion des EP s'effectue globalement par collecte du fil d'eau. Les EP sont dirigées vers cinq exutoires :

- arrivées des EP dans la mare (ouvrage 3), située rue du Château via deux buses connectées à des canalisations en provenance des rues du Fresne et du Château ;
- rejet des EP dans un bassin d'infiltration (ouvrage 5) situé chemin rural de Corbie à Baizieux ;
- rejet des EP dans les champs via une canalisation collectant les EP de la rue Neuve ;
- rejet des EP de la Grande rue dans un puits d'infiltration (ouvrage 4) ;
- rejet des EP de rue de la Folle Emprise et François Castrique vers un fossé d'infiltration empierré le long de la RD 179 (ouvrage 2).

Des portions de réseaux sont présentes rues du Château, du Fresne et Neuve.

La buse d'arrivée des EP au niveau de la mare en provenance de la canalisation de la rue du Château est située trop bas. Par conséquent la canalisation est souvent mise en charge lors de précipitations. Deux séries de fossés d'infiltration se situent le long de la RD 179 respectivement au Nord et au Sud de la commune.

Remarques :

La commune fonctionne en assainissement non collectif. Des contrôles des installations ont été effectués par la SAUR entre mars et mai. 90 %des installations contrôlées sur la commune ont été jugées non conformes. La CCVS ne prévoit pas la création d'un réseau d'assainissement collectif sur la commune.La maire possède des vieilles planches de travaux du réseau d'assainissement de Baizieux, mais elle pense que depuis des nouveaux aménagements de tronçons EP ont été effectués dans certaines rues.

La commune étant située sur un plateau, elle n'est pas soumise à des coulées de boues.

Description de l'urbanisation de la commune et du territoire communal

Typologie d'urbanisation :

La commune possède quelques espaces verts (place engazonnée, mare avec aménagement paysager etc.).Le centre-bourg possède quelques dents creuses, notamment au niveau de la rue Folle Emprise et de la rue de la Paille. Parmi ces dents creuses on compte 3 fermes d'élevage.La maire ne prévoit pas de projets d'extension d'habitation ou de création de lotissement. Elle souhaite avant tout combler les dents creuses.Un projet d'aménagement de voirie est prévu rue de Béhencourt. Ce projet consiste en la réalisation d'un trottoir le long de quatre maisons.

Typologie du territoire communal :

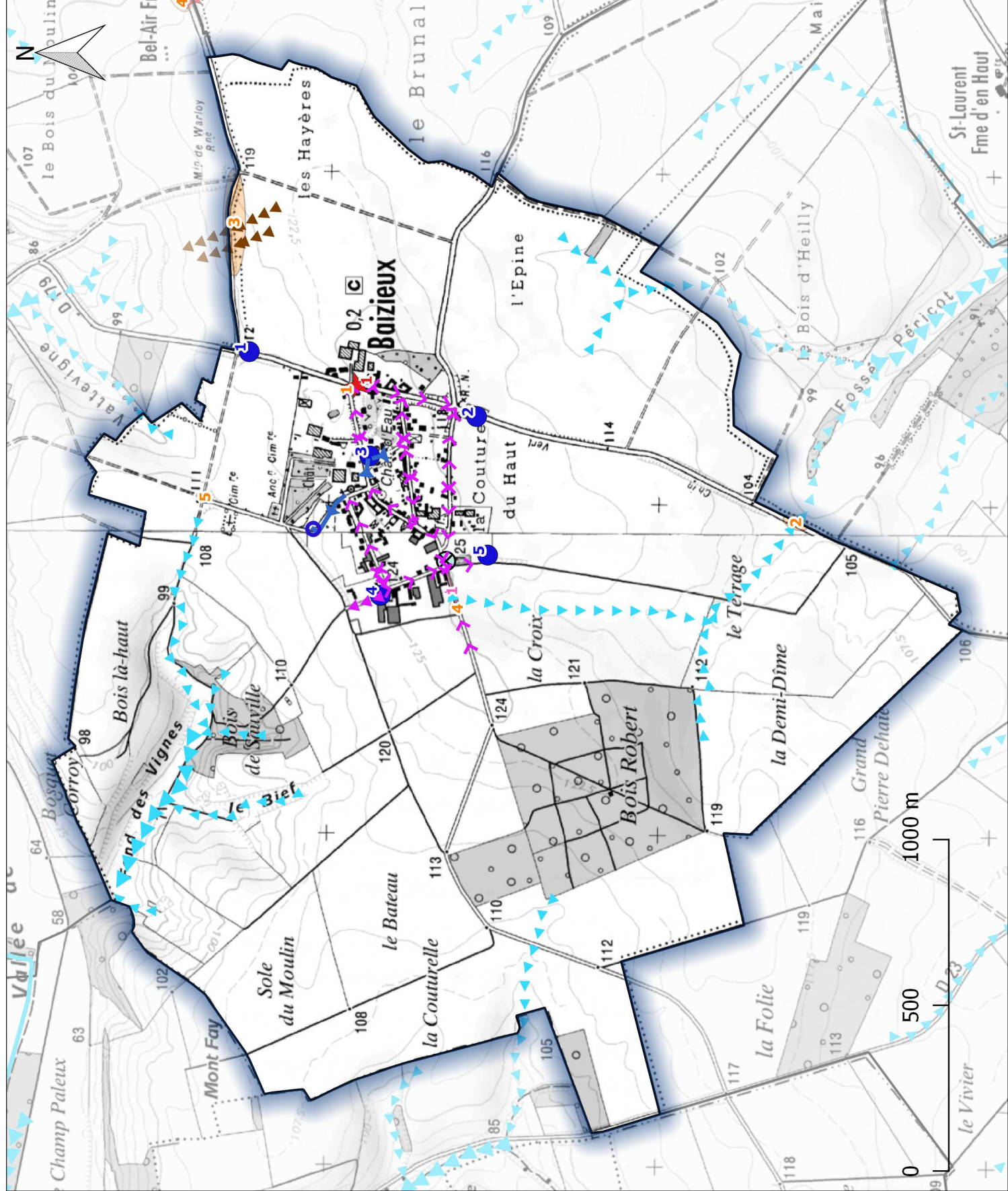
Le territoire communal n'est traversé par aucun cours d'eau. La commune de Baizieux est une commune de plateau, située à une altitude de 125 m. Il s'agit du point culminant du territoire de la CCVS. Le territoire est essentiellement agricole : la commune compte 7 agriculteurs.

Les EP en provenance du territoire de Baizieux sont à l'origine de ruissellement qui contribuent à l'alimentation des axes de ruissellement naturel dirigés vers les communes de Warloy Baillon, Contay (hors territoire de la CCVS), Ribemont-sur-Ancre et Bresle.

Le chemin de tour de ville qui longe les prairies n'est pas bordé de haies. Des prairies sont aussi présentes à l'intérieur du centre bourg.

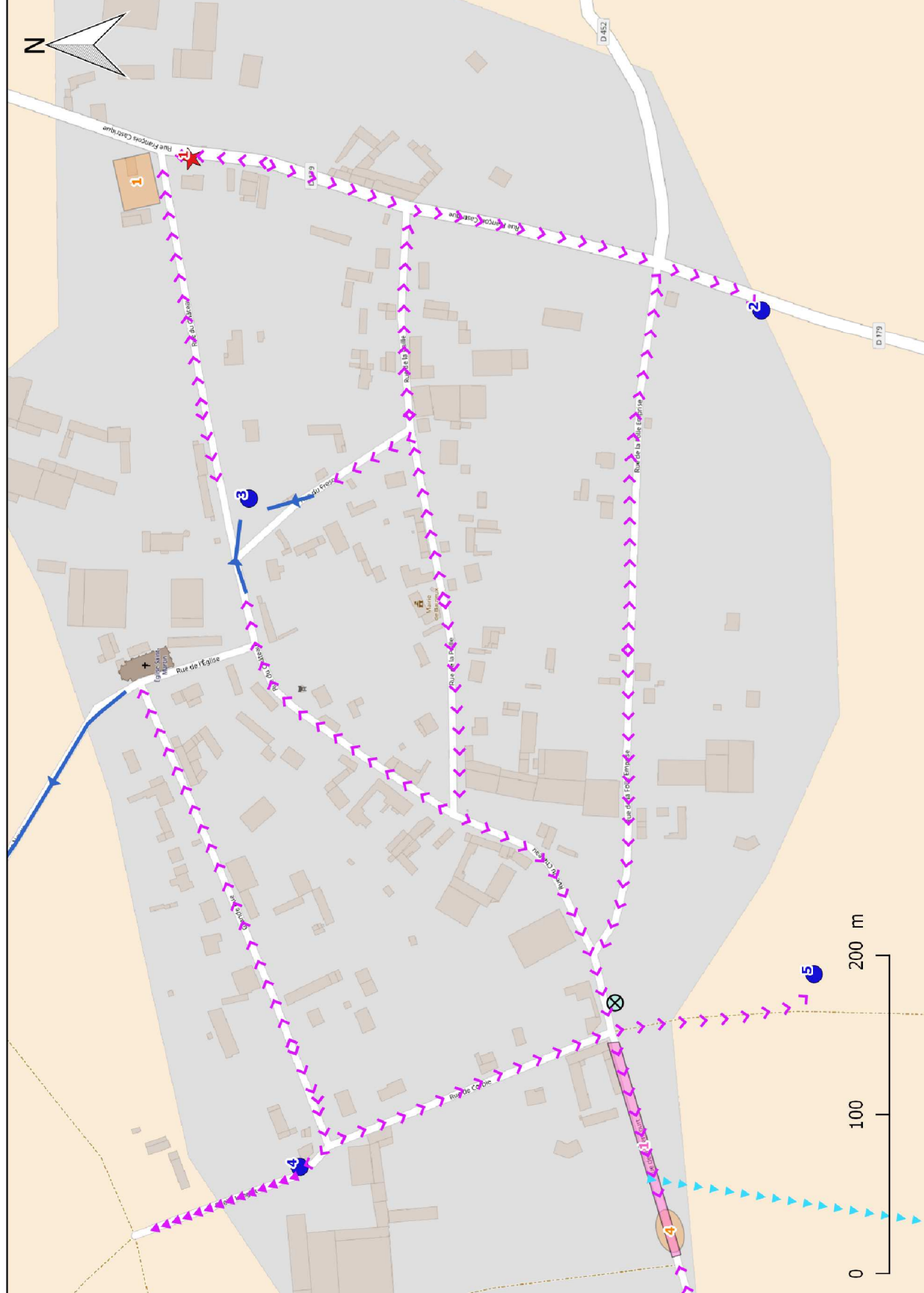
Une ancienne mare rebouchée était présente, il y a une trentaine d'années sur un espace vert situé à l'intersection des rues de Corbie et du Château.

Document Synthétique - Commune de Baizieux



- Communes
- Ruissellement agricole
- Axe de ruissellement naturel
- Classe 1
- Classe 2
- Ruissellement urbain
- Axe de ruissellement artificiel
- Fil d'eau
- Gestion des EP
- Exutoire
- Réseau séparatif
- Ouvrage existant
- Projet d'aménagement EP
- Ancienne mare
- Zone potentielle d'urbanisation future
- Zone potentielle d'extension
- Secteur sensible
- Désordre avéré

Document Synthétique - Commune de Baizieux



Ouvrages de gestion des eaux pluviales

N°	Type	Précisions
1	Fossé	Séries de fossés présents le long de la RD 179 au Nord du village. Ces ouvrages permettent le stockage et l'élimination des EP de cette voirie.
2	Fossé	Séries de fossés présents le long de la RD 179 au Sud du village. Ces ouvrages permettent le stockage et l'élimination des EP de cette voirie. Il s'agit de fossés empierrés réalisés par le département.
3	Mare	Il s'agit du principal exutoire des EP du centre-bourg. Cette mare, située rue du Château, récupère les EP via deux buses connectées aux rues du Château et du Fresnoy. Cette mare communale est parfois à sec car elle se trouve en terrain perméable.
4	Puits d'infiltration	Un puits d'infiltration des EP est situé au bout de la Grande Rue, juste avant la ruelle de Lenglet. Ce puits d'infiltration récupère le fil d'eau de la Grande Rue car cette dernière possède un point haut. Ce puits d'infiltration fonctionne bien pour des précipitations de faible intensité. Lors des gros orages, le ruissellement urbain file vers la ruelle Lenglet.
5	Bassin d'infiltration	Ce bassin d'infiltration est situé à l'extérieur de la commune, dans le chemin rural de Corbie à Baizieux. Il s'agit d'un exutoire des EP de la commune.

Désordres liés à la gestion des eaux pluviales

N°	Fréquence	Remarques
1	Lors d'événements pluvieux importants	Les EP de la rue François Castrique sont gérées au fil d'eau. La rue ne comporte pas de bouche d'égout. Le fil d'eau s'engouffre plus en aval dans une bouche d'égout située rue du Château, au niveau de l'intersection entre les rues du Château et François Castrique. Lors des fortes précipitations, les EP ruissellent suivant la pente et viennent inonder le garage de l'habitation situé en face de la rue François Castrique. La bouche d'égout aurait dû être positionnée plus en amont dans la rue François Castrique. Cependant l'inondation de l'habitation est due à la réalisation de la descente de garage dans le sens de la pente. Aujourd'hui la propriétaire de l'habitation est contrainte à chaque orage de protéger son entrée de garage par un batardeau.
2	Lors d'événements pluvieux importants	A l'extérieur du centre-bourg, des coulées de boues drainées en provenance des parcelles agricoles du lieu dit du Terrage, se produisent sur la route départementale D 179 suivant l'axe Baizieux - Franvillers, lors d'orages conséquents. Les ruissellements agricoles traversent la chaussée et se dirigent vers le Fossé Péricot. Ceci provoque des inondations fréquentes de la chaussée.
3	Lors d'événements pluvieux importants	Lors de précipitations importantes, des EP en provenance d'une parcelle agricole située au lieu dit les Hayères ruissellent et sont à l'origine de coulées de boues qui traversent l'axe Baizieux - Hénencourt (route du Moulin) et créent des inondations. Par conséquence cet axe est régulièrement impraticable à la circulation.
4	Lors d'événements pluvieux importants	La rue Béhencourt rencontre des problèmes d'accumulation d'eau. Cette rue avec un faible dénivelé ne possède ni bouche d'égout, ni bordure. Néanmoins, cette rue sera bordurée quand les travaux d'urbanisation seront terminés.
5	Lors d'événements pluvieux importants	Au niveau de l'évacuation des EP, dans les champs, rue Neuve une accumulation d'eau se crée et gêne les usagers qui viennent faire demi-tour pour se rendre au cimetière.

Document Synthétique - Commune de Baizieux

Projets d'aménagements de gestion des EP

N°	Type	Précisions
1	Bouche d'égout	La Maire souhaiterait créer une bouche d'égout à avalement frontal dans la rue de François Castrique pour absorber le ruissellement urbain de cette rue et éviter que la maison située à l'intersection des rues du Château et François Castrique ne soit inondée.

Secteurs sensibles potentiels

N°	Remarques
----	-----------

Document Synthétique - Commune de Baizieux

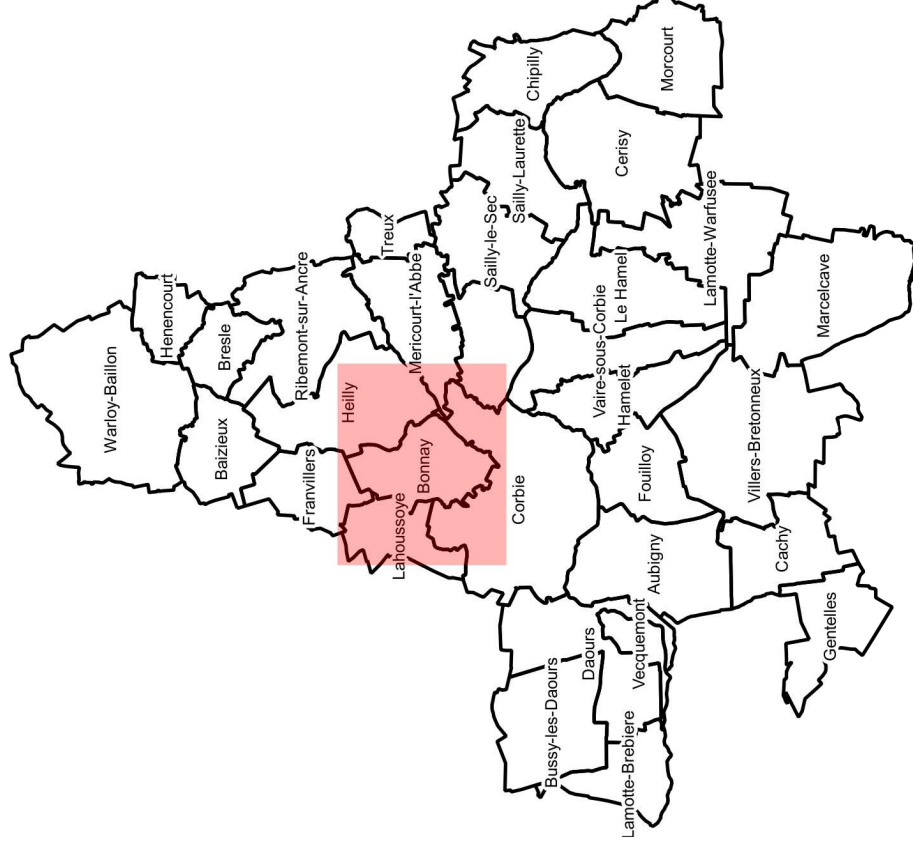
Zones potentielles d'urbanisation future

N°	Projet déjà lancé ?	Précisions
1	non	Un projet de création d'un trottoir est prévue dans la rue de Béhencourt. Ce trottoir sera réalisé le long de 4 maisons. Cette rue possède un point bas au niveau de la dernière maison.

Diagnostic de territoire

Etude préalable au schéma directeur de gestion des eaux pluviales

Commune de Bonnay



Document Synthétique - Commune de Bonnay

Préambule

Le présent document constitue une synthèse de la gestion des eaux pluviales (EP) sur la globalité de la Communauté de Communes du Val de Somme. Les ouvrages et désordres liés au pluvial sont localisés avec précision. Ce document identifie également les zones potentielles d'urbanisation future. Une première carte présente le territoire communal et une seconde le centre-bourg.

Date d'entretien : 31/07/17

Description de la gestion des eaux pluviales (EP)

Type d'assainissement : Assainissement non collectif (ANC)

Type de réseau : séparatif

Gestion des eaux pluviales :

Les EP de la communes sont gérées à la fois au fil d'eau et acheminées par canalisation. En effet la commune possède quelques portions de réseau. On en compte cinq au total :

- arrivée des eaux venant du côté d'Heilly et arrivée des eaux venant de la Grande Rue. Cette portion de réseau se rejette dans l'Ancre via deux déversoirs ;
- arrivée des eaux de la grande rue via la rue Hazard vers la place du Marronnier ainsi qu'arrivée des eaux de l'impasse de rue du grand Marais et de la rue même. Les EP se déversent dans le fossé "La Fontaine" qui se jette dans l'Ancre ;
- EP de l'impasse des Frères Noiret qui se jettent dans un fossé et vont dans l'Ancre ;
- rejet des EP de la Grande rue dans l'Ancre des deux côtés du pont ;
- rejets des EP de la rue Les Prés Bonnay dans la Boulangerie.

La commune présente de nombreux fossés qui permettent de retenir les eaux en cas de gros orages. La totalité des rues urbanisées sont bordurées. Pour les rues non équipées d'un ouvrage de gestion des EP, la collecte du fil d'eau vers les rues équipées se fait.

Concernant l'entretien du fossé "La Fontaine", qui est un affluent artificiel, le maire souhaite le curer régulièrement car il s'agit d'un exutoire important des EP et l'absence d'entretien pourrait conduire à des débordements des bouches d'égouts par refoulement des EP.

Document Synthétique - Commune de Bonnay

Remarques :

La commune de Bonnay fonctionne en ANC et possède un zonage datant de 2005, réalisé par le BE ACTEA ENVIRONNEMENT. L'assainissement collectif est prévu dans 4 ans sur la commune, sous réserve de votes délégués communautaires. La réalisation du zonage d'assainissement collectif est actuellement en cours. La commune présente peu de problèmes d'assainissement pluvial. En effet son implantation en fond de vallée drainée facilite les rejets en rivières. Elle ne rencontre pas de problématique de capacité du réseau d'EP par temps de pluie. Bonnay ne dispose pas de plan de son réseau, mais selon le Maire il serait facile à faire réaliser. Une zone d'érosion hydraulique existe au niveau du croisement entre la route D23 et un talweg agricole. Le bassin versant d'alimentation de ce secteur représente une surface d'environ 98 ha dont le coefficient de ruissellement est estimé à 1% des eaux précipitées, lors d'une pluie de retour quinquennal (30 mm). Concernant l'entretien du système de gestion des EP, les réseaux EP sont vérifiés par les agents communaux environ deux fois par an et après chaque grosse averse. Les fossés sont quant à eux contrôlés plusieurs fois par an. Selon le maire, les fossés sur la RD 23 sont insuffisants pour retenir les ruissellements de voiries et coulées de boues.

Monsieur le maire souhaiterait que la rue Hazard soit gérée par canalisation et reliée au réseau de la place du Marronnier.

On notera l'absence d'ancienne mare sur le territoire, mais en revanche de nombreux étangs derrière les propriétés qui ont été creusés par les gens eux mêmes. Le territoire communal est ceinturé par un PPRI.

Description de l'urbanisation de la commune et du territoire communal

Typologie d'urbanisation :

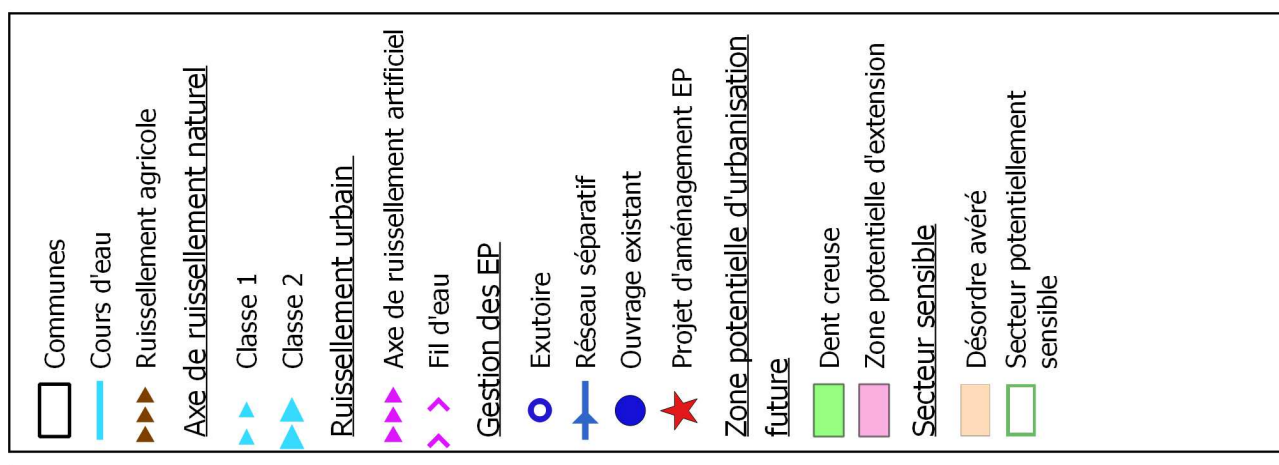
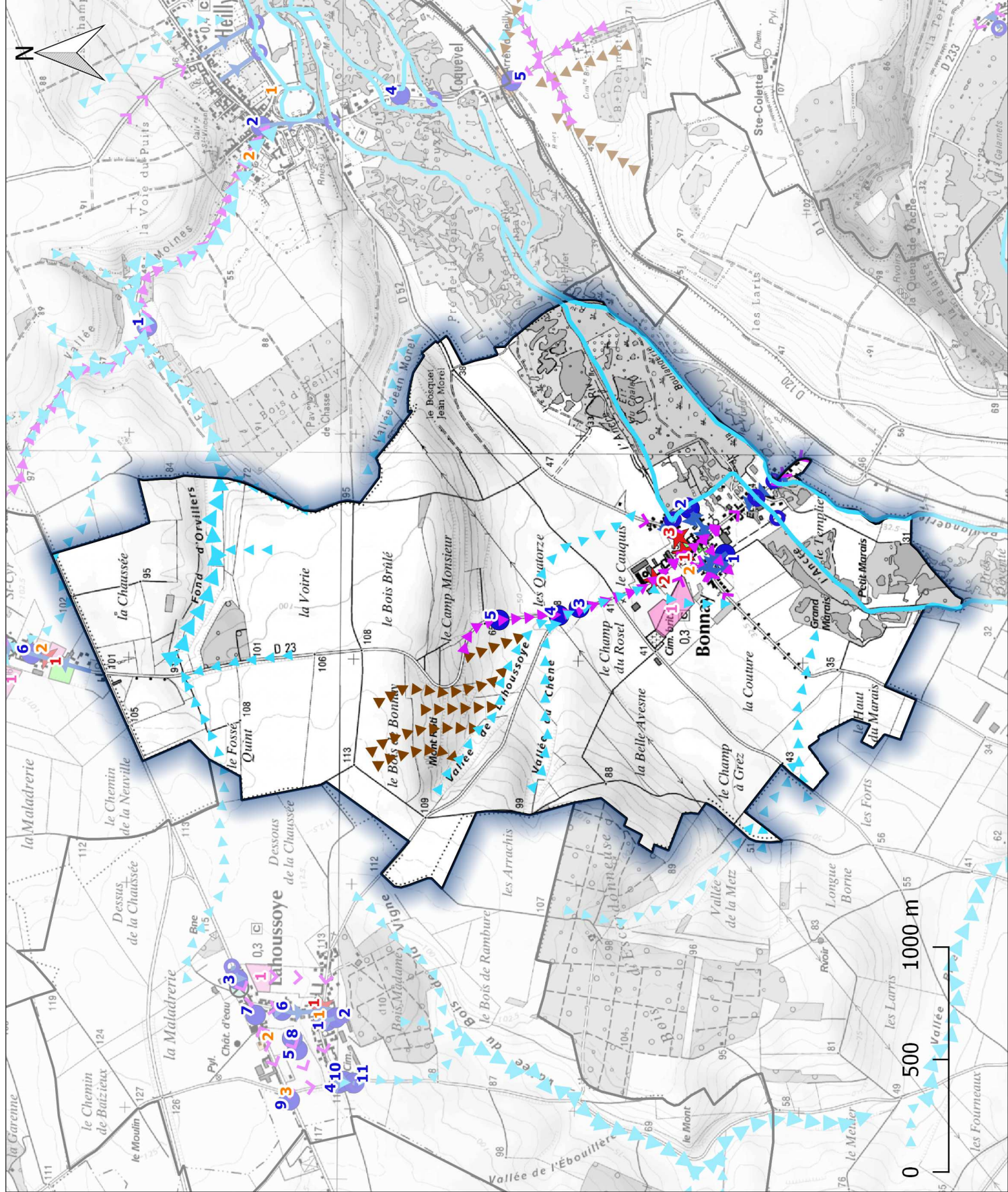
Les trottoirs de la rue de la Neuville et de l'impasse des Frères Noiret sont engazonnés. La commune possède quatre dents creuses en centre-bourg : trois dans la Grande Rue et une rue Grand Marais. Le maire souhaite étendre la zone AU située le long du chemin menant au cimetière. Il désire que les EP soient acheminées par canalisation le long du chemin jusqu'à rejoindre le réseau EP actuel situé place du Marronnier.

Typologie du territoire communal :

Le territoire communal est entaillé par deux vallées sèches : Lahoussoye et du Chêne. Ces vallées drainent les eaux de ruissellements agricoles jusqu'au centre-bourg. Le Maire souhaiterait une étude globale du fonctionnement du bassin versant des EP en provenance de Lahoussoye. Le territoire est formé de 55 ha de marais, et possède des étangs souvent privés, des prés et quelque haies. Les marais appartiennent en majorité à la commune. On dénombre quelque marais privés. L'Ancre traverse ces derniers.

Les parcelles agricoles situées au Nord de la commune sont globalement ceinturées par des haies. Le maire a mis en place une politique avec les chasseurs pour qu'ils replantent régulièrement Ces dernières offrent des habitats privilégiés pour de nombreuses espèces et garantissent une limitation du ruissellement agricole. En amont de la commune se trouvent de nombreuses parcelles agricoles actuellement en jachère. Les prairies sont localisées au sud de la commune et constitue une zone tampon à conservée. De plus ces dernières se situent en terrain inondable par remontée de nappe phréatique, elles ne sont en aucun cas

Document Synthétique - Commune de Bonnay



Document Synthétique - Commune de Bonnay



- Communes
- Cours d'eau
- Ruissellement agricole
- Axe de ruissellement naturel
- Classe 1
- Classe 2
- Ruissellement urbain
- Axe de ruissellement artificiel
- Fil d'eau
- Gestion des EP
- Exutoire
- Réseau séparatif
- Ouvrage existant
- Projet d'aménagement EP
- Zone potentielle d'urbanisation future
- Dent creuse
- Zone potentielle d'extension
- Secteur sensible
- Désordre avéré
- Secteur potentiellement sensible

Ouvrages de gestion des eaux pluviales

N°	Type	Précisions
1	Fossé	Ce fossé dit "de La Fontaine" est un affluent artificiel de la rivière de l'Ancre. Ce fossé existait avant 1960 ; les gens s'en servaient pour y puiser l'eau potable. En effet des sources y sont encore visibles. Le fait qu'il existe des sources complique l'entretien de ce dernier : le curage ne peut-être fait que manuellement. Maintenant il s'agit d'un fossé mi naturel, mi artificiel. Ce fossé est situé au sud de la commune de Bonnay dans des pâtures qui font office de zone tampon pour les ruissellement EP.
2	Fossé	Ce fossé situé dans l'impasse de Frères Noiret récupère les EP de la rue et déversent ces eaux dans l'Ancre.
3	Fossé	Ce fossé de rétention - infiltration est disposé en bordure de la route D23 en travers du talweg sur 50 m et 6 m de large. Il permet de résorber l'eau excédentaire lors des averses courantes.
4	Autre	Ce talus est situé en surplomb de la voie communal n°3 en provenance de Lahoussoye et à niveau de l'intersection entre cette voie et la RD 23. Il sert à retenir les EP du champ situé entre le Mont Rôti et le Camp Monsieur. Le maire souhaiterait refaire ce talus qui a cédé au niveau du talweg agricole lors de l'averse de mai 2016. Celui-ci étant situé sur un terrain agricole, il faut voir directement avec le propriétaire pour qu'il le fasse refaire.
5	Saignée	Des saignées sont réalisées le long de la RD 23 pour infiltrer les EP de voiries.

Désordres liés à la gestion des eaux pluviales

N°	Fréquence	Remarques
1	Lors d'événements pluvieux importants	Par fortes pluies, la terre des champs situés au nord de la commune est entraînée par les eaux qui descendent de la RD 23 et de la voie communale n° 3 en provenance de Lahoussoye. Ce phénomène se reproduit à minima une fois par an, recouvrant les rues de boue. Les eaux s'évacuent elles, vers la rivière Ancre. Le dernier événement pluvieux très important remonte au 27 mai 2016. Une averse s'est abattue sur une passerelle de betteraves située entre le Mont Rôti et le Camp Monsieur. Les EP se sont accumulées dans cette parcelle jusqu'à ce que le talus cède. Les eaux boueuses ont ensuite dévalé la vallée sèche de Lahoussoye pour aboutir au talweg et rejoindre la Grande Rue. La coulée de boue a traversé la Grande Rue pour s'arrêter devant l'église. Une partie a pris la rue du Grand Marais. Les EP de voiries ont quant à elle pris la trajectoire de la rue Hazard. La chaussée était couvertes de boues et le sous-sol de la maison du 65 de la Grande Rue a été inondée. On notera l'absence d'inondation de rez-de-chaussée de maison d'habitation.
2	Lors d'événements pluvieux importants	Les EP de la rue Hazard sont gérées au fil d'eau. L'évacuation pose problème lors des gros orages. Lors de la coulée de boues de mai 2016, bien que la boue, matière compacte ai adopté une trajectoire en ligne droite de la Grande Rue, l'eau de voirie a ruisselé rue Hazard et a inondé la dépendance d'un atelier situé au numéro 6 de cette rue. Pour éviter le ruissellement de voirie par forte intempérie, il faudrait raccorder cette rue à la place du Marronnier et à son réseau d'EP.
3	Lors d'événements pluvieux importants	Lors d'événements pluvieux importants, une accumulation d'eau se fait rue d'Heilly au niveau de la traversée à hauteur de la Grande Rue. Le maire projette de refaire une canalisation enterrée.

Document Synthétique - Commune de Bonnay

Projets d'aménagements de gestion des EP

N°	Type	Précisions
1	Autre	Projet de refaire la traversée de la rue d'Heilly par canalisation enterrée. Ceci entraînerait la création de deux bouches d'égout à avalement frontal ainsi que deux grilles de collecte ponctuelle canalisée contre trottoir.
2	Bordure	Pour éviter que l'inondation de mai 2016 du sous-sol du 65 de la Grande Rue ne se reproduise, la commune a décidé de modifier l'inclinaison du trottoir devant la l'entrée de la maison. Le devis est signé, les travaux devraient bientôt commencer.
3	Bordure	De même le maire souhaite refaire la bordure du trottoir devant la maison située au 10 rue d'Heilly.

Secteurs sensibles potentiels

N°	Remarques
1	La buse d'entrée de la canalisation d'EP place du Marronnier dans le fossé dit de La Fontaine peut refouler les EP si le fossé est mal curé. Des débordements pourraient être occasionnés en cas d'absence de curage.

Document Synthétique - Commune de Bonnay

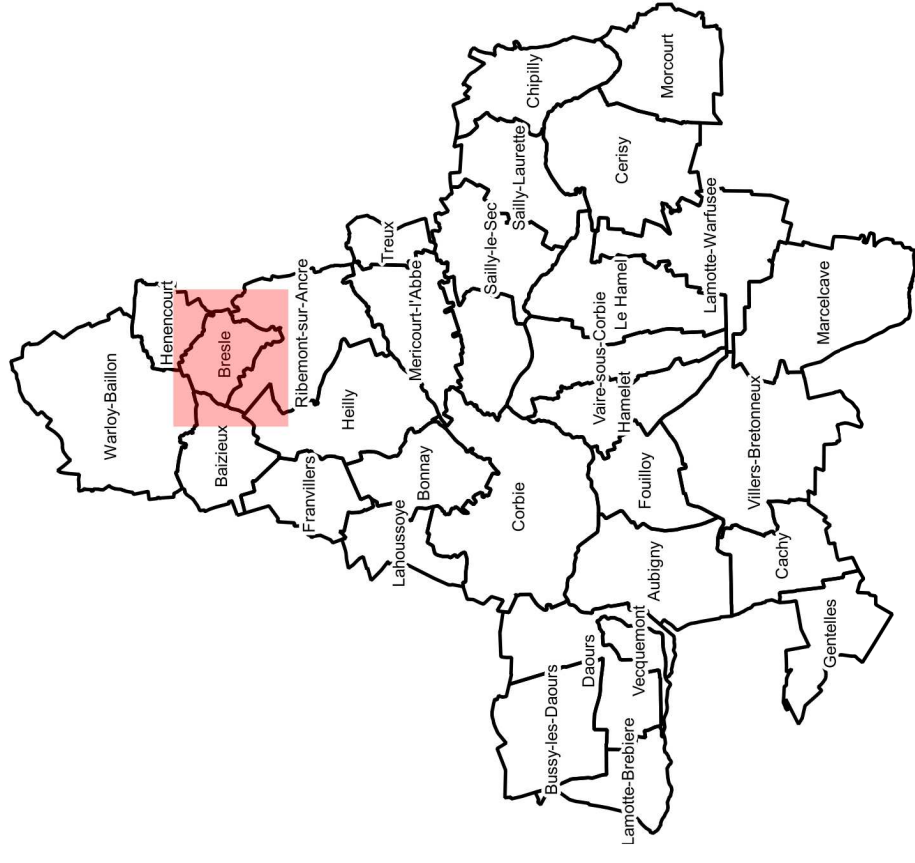
Zones potentielles d'urbanisation future

N°	Projet déjà lancé ?	Précisions
1	non	Le maire souhaiterait étendre la zone AU actuelle qui est constructible jusqu'au cimetière avec pour ambition de tenir un rythme de construction d'une maison par an et ce sur les 10 prochaines années.

Diagnostic de territoire

Etude préalable au schéma directeur de gestion des eaux pluviales

Commune de Bresle



Document Synthétique - Commune de Bresle

Préambule

Le présent document constitue une synthèse de la gestion des eaux pluviales (EP) sur la globalité de la Communauté de Communes du Val de Somme. Les ouvrages et désordres liés au pluvial sont localisés avec précision. Ce document identifie également les zones potentielles d'urbanisation future. Une première carte présente le territoire communal et une seconde le centre-bourg.

Date d'entretien : 31/07/17

Description de la gestion des eaux pluviales (EP)

Type d'assainissement : Assainissement non collectif (ANC)

Type de réseau : séparatif

Gestion des eaux pluviales :

La quasi - totalité des rues urbanisées sont bordurées pour permettre la collecte naturelle des EP vers les différents exutoires :

- un fossé d'infiltration, le long de la D226, route départementale qui prolonge la rue de Plouy ;
- plusieurs mares.

L'eau suit le sens de la pente jusqu'au point bas du village, rue du Plouy (au niveau du monument, sortie sud du village), où se situe un point de récupération des EP qui est canalisé. Ce dernier passe sous la route, pour rejoindre le fossé. Puis, le fossé longe la D226 pour acheminer les EP jusqu'à la mare.

Un fossé existait il y a 10 ans, parallèlement à la rue de Laviéville et la voie communale 202, sur le passage des coulées de boues. Cependant, ce dernier n'est plus utilisable du fait de son colmatage volontaire par un agriculteur pour éviter que sa parcelle de colza soit inondée. Ce fossé appartient néanmoins à la commune. Le maire va faire en sorte de le récupérer. En effet ce dernier est situé dans une vallée sèche qui draine une importante surface de terres agricoles.

Un terrain de foot situé le long de l'ancien fossé sert de zone tampon lors des gros orages, bien que ça ne soit pas suffisant pour infiltrer l'ensemble des EP.

Remarques :

Il n'y a pas de problèmes sur les aménagements de gestion des EP : ils jouent tous leur rôle.

Description de l'urbanisation de la commune et du territoire communal

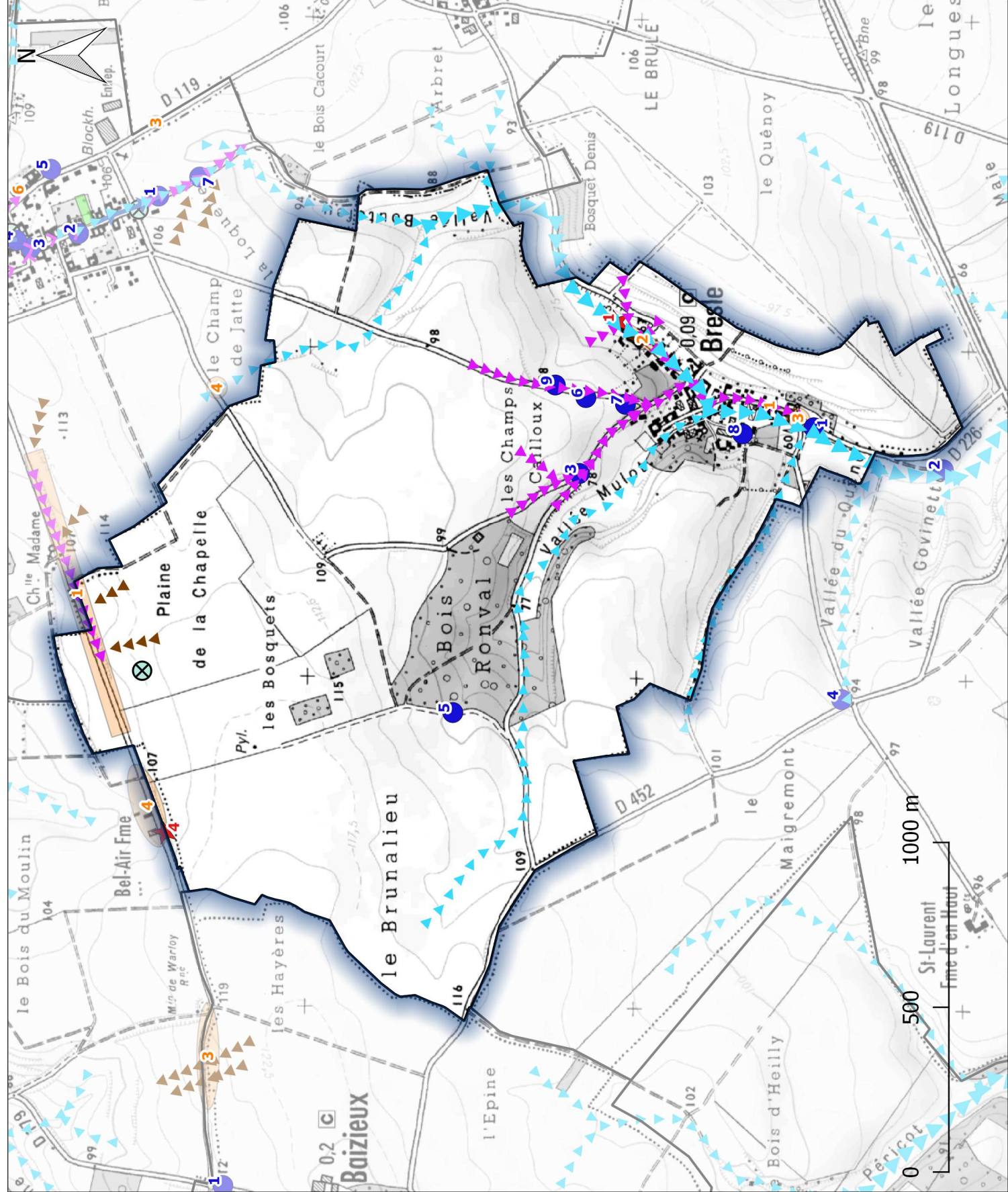
Typologie d'urbanisation :

La place du village et les trottoirs présents sur la commune sont engazonnés.

La commune possède de nombreuses dents creuses, mais il s'agit de parcelles privées. Le maire ne projette pas d'aménagement de lotissements.

Typologie du territoire communal :

La commune est implantée en fond du vallon qui sert d'exutoire à un vaste bassin versant agricole (450 ha). Sur le territoire communal se trouve le Bois de Ronval. Ce dernier joue le rôle de zone tampon eninfiltrant les eaux de ruissellements agricoles. Globalement peu de parcelles agricoles sont ceinturées par des haies. On retrouve sur le territoire communal un paysage typique de la région de la Somme :les coteaux à rideaux. Lors des labours, pour faciliter le travail des chevaux, qui consistait à tracter les lourds équipements agricoles, les agriculteurs déversaient les terres extraitesdans le sens perpendiculaire à la pente. Au fur et à mesure que progressaient les chevaux du bas des talwegs vers le sommet de la colline, se dessinait un cheminement en terre. Ces cheminements naturelsavec le temps, sont devenus enherbés et agissent comme des haies. Ils ont un rôle majeur dans la gestion du ruissellement agricole. La chambre d'agriculture cherche à protéger ces ouvrages naturelsde gestion des EP. Sur le terrain communal, à proximité d'un blockhaus se trouve l'emplacement d'une ancienne mare. Cette dernière servait autrefois à infiltrer les eaux de drainage des champs. La réhabiliter neservirait à rien car de par sa localisation



Document Synthétique - Commune de Bresle



Document Synthétique - Commune de Bresle

Ouvrages de gestion des eaux pluviales

N°	Type	Précisions
1	Fossé	Le fossé d'infiltration est situé le long de la D226, rue du Plouy, à hauteur du monument au mort. Il récupère l'ensemble des EP de la commune (voiries + parcelles). Le fossé vient se déverser dans une mare. Lors du diagnostic terrain, il était très mal entretenu. On ne distinguait pas le fond. Selon le maire, il mesure 1 m de profondeur.
2	Mare	La mare est située à la sortie sud du village. Il s'agit en réalité d'une succession de deux bassins avec en premier lieu un bassin de décantation. Cette mare située en contrebas de la chaussée déverse ses eaux dans un nouveau fossé qui va jusqu'à la route départementale D229 et qui devient un passage busé pour passer sous cette route. Cette mare fonctionne très bien par temps de pluie. Lors des gros orages, les deux bassins se remplissent et déversent leurs eaux dans ce fossé. Selon le maire, le débit de sortie du fossé en partie busé est très important lors des gros événements.
3	Mare	La mare est située à hauteur du croisement entre le chemin rural dit "de la Chapelle" aussi appelé par le maire, "chemin du cimetière" et la voirie communale de Baizieux. Étant située en position surélevée, elle reprend les eaux de voiries du chemin du cimetière ainsi que les eaux de ruissellement des champs Cailloux.
4	Mare	La mare est située à l'intersection de la D452 avec le chemin des Bouillères. Elle récupère les EP de la voiries pour éviter qu'elle se dirige vers Bresle. Cette mare fonctionne très bien malgré le manque d'entretien : elle fait entre 10 et 15 m de profondeur.
5	Mare	Le propriétaire du bois a réalisé une mare en amont du bois Ronval pour permettre d'infiltrer les eaux de ruissellements agricoles en provenance des champs du Brunalieu. Un petit fossé d'accompagnement draine ces eaux jusqu'à cette mare.
6	Fossé	Fossé situé le long du chemin d'Hénencourt. Il récupère les EP qui ruissellent sur le chemin très en amont.

Désordres liés à la gestion des eaux pluviales

N°	Fréquence	Remarques
1	Lors d'événements pluvieux importants	En juin 2016, se sont produites d'importantes coulées de boues. Ce n'est pas la première fois. Les coulées de boues proviennent de deux vallées sèches drainées par le bassin versant principal. Les coulées de boues empruntent les chemins suivants : - le chemin du cimetière (chemin rural dit de la Chapelle) ; - le chemin de Baizieux ; - le chemin d'Hénencourt ; - la rue de Laviéville. Les coulées suivent le sens d'écoulement en temps normal du fil d'eau et débouchent au point bas situé rue de Plouy au niveau du monument au mort, juste avant le fossé qui se déverse lui même dans la mare. En 2016, lors des orages de juin, ce sont deux à trois maisons de plain-pied qui ont eu leur rez-de-chaussée d'inondé. Selon Monsieur le maire, ce sont les cultures de pommes de terre à l'amont du centre-bourg qui ont influencées les départ de boues. Ces cultures étaient orientées dans le sens de la pente. L'intensité de la pluie de juin 2016 était inhabituelle, cependant dès qu'il y a des orages (30 mm de pluie en 15 min), ce schéma de ruissellement des eaux pluviales en provenance des voiries et des champs se reproduit et s'ensuit aussi des inondations. Il faut environ deux heures pour que les EP soient absorbées. Nb : la position du désordre est localisé en un secteur pour des soucis de clarté de lecture de la carte.
2	Lors d'événements pluvieux importants	En l'absence du fossé situé sur le champ de Colza, lors des pluies l'eau, les EP de voiries ruissellent d'abord jusqu'au terrain de foot. Lorsque la capacité d'infiltration de ce dernier est atteint, elles dévalent la rue de Laviéville en inondant une maison au passage et ruissellent jusqu'à la rue de Plouy. La propriétaire de la maison est habituée et en cas d'orage, elle met en place des sacs de sables pour éviter que l'eau inonde son rez-de-chaussée. Il est impératif que l'ancien fossé soit de nouveau fonctionnel. Le maire a déjà essayé de convaincre l'agriculteur de ne pas cultiver au droit du fossé, mais ce dernier de veut rien savoir.

Document Synthétique - Commune de Bresle

Projets d'aménagements de gestion des EP

N°	Type	Précisions
1	Fossé	Récupération de l'ancien fossé situé le long du terrain de foot et dans le prolongement de rue de Laviéville. Ce fossé se situe à l'heure actuelle sur un champ de colza et a été rebouché. Le remettre en état permettrait de récupérer et d'infiltrer une grosse partie du ruissellement agricole amont et d'éviter que lors des gros orages, les eaux de pluies ruissellent jusqu'au point bas de la commune à hauteur du monument au mort.

Secteurs sensibles potentiels

N°	Remarques
----	-----------

Document Synthétique - Commune de Bresle

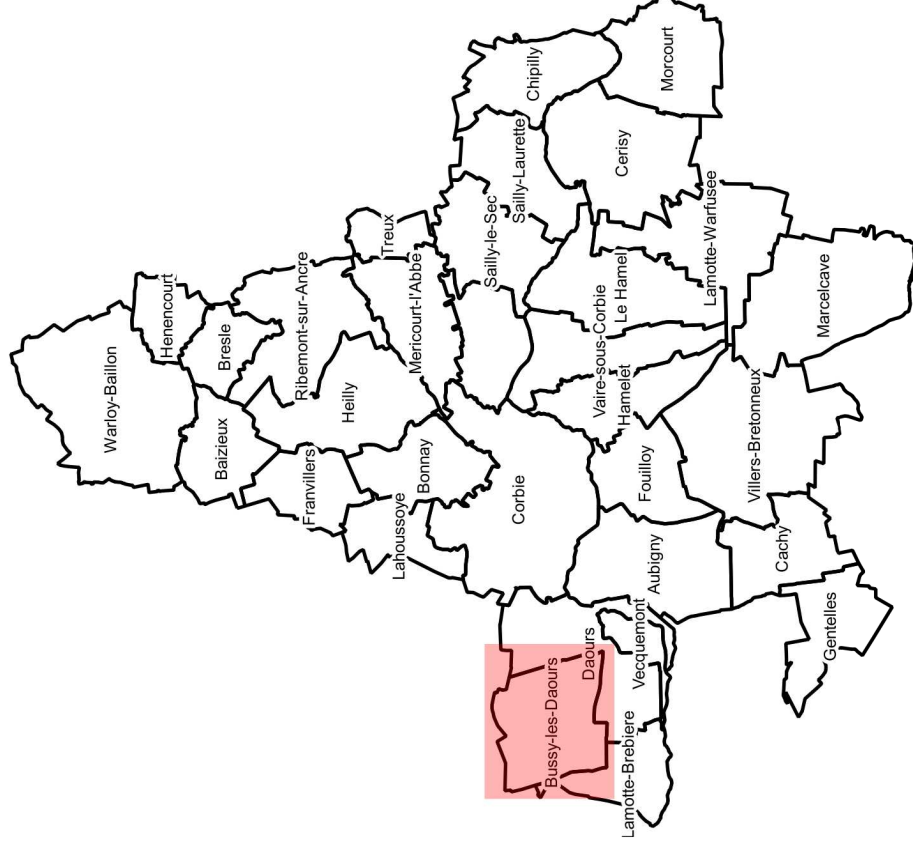
Zones potentielles d'urbanisation future

N°	Projet déjà lancé ?	Précisions

Diagnostic de territoire

Etude préalable au schéma directeur de gestion des eaux pluviales

Commune de Bussy-les- Daours



Document Synthétique - Commune de Bussy-les-Daours

Préambule

Le présent document constitue une synthèse de la gestion des eaux pluviales (EP) sur la globalité de la Communauté de Communes du Val de Somme. Les ouvrages et désordres liés au pluvial sont localisés avec précision. Ce document identifie également les zones potentielles d'urbanisation future. Une première carte présente le territoire communal et une seconde le centre-bourg.

Date d'entretien : 06/09/17

Description de la gestion des eaux pluviales (EP)

Type d'assainissement : Assainissement collectif (AC)

Type de réseau : séparatif

Gestion des eaux pluviales :

La gestion des EP se fait à la fois par collecte du fil d'eau et par réseau. Les EP sont dirigées vers trois exutoires :

- l'Hallue via une canalisation située rue du Moulin ;
- dans le bois situé devant les marais communaux via une canalisation enterrée ;
- dans un fossé situé dans la parcelle agricole, chemin des Buissonnets.

Remarques :

L'assainissement de la commune se fait en réseau collectif. Les EU sont dirigées vers la STEP de Daours. Les maisons les plus récentes gèrent leur EP à la parcelle.
Les anciennes non. La maire ne possède pas de plan du réseau séparatif pluvial.

Description de l'urbanisation de la commune et du territoire communal

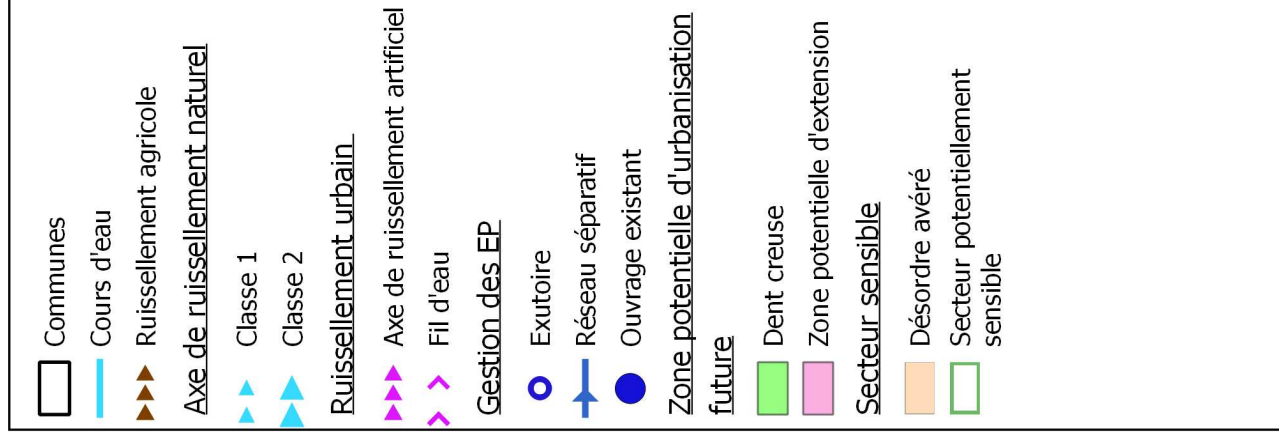
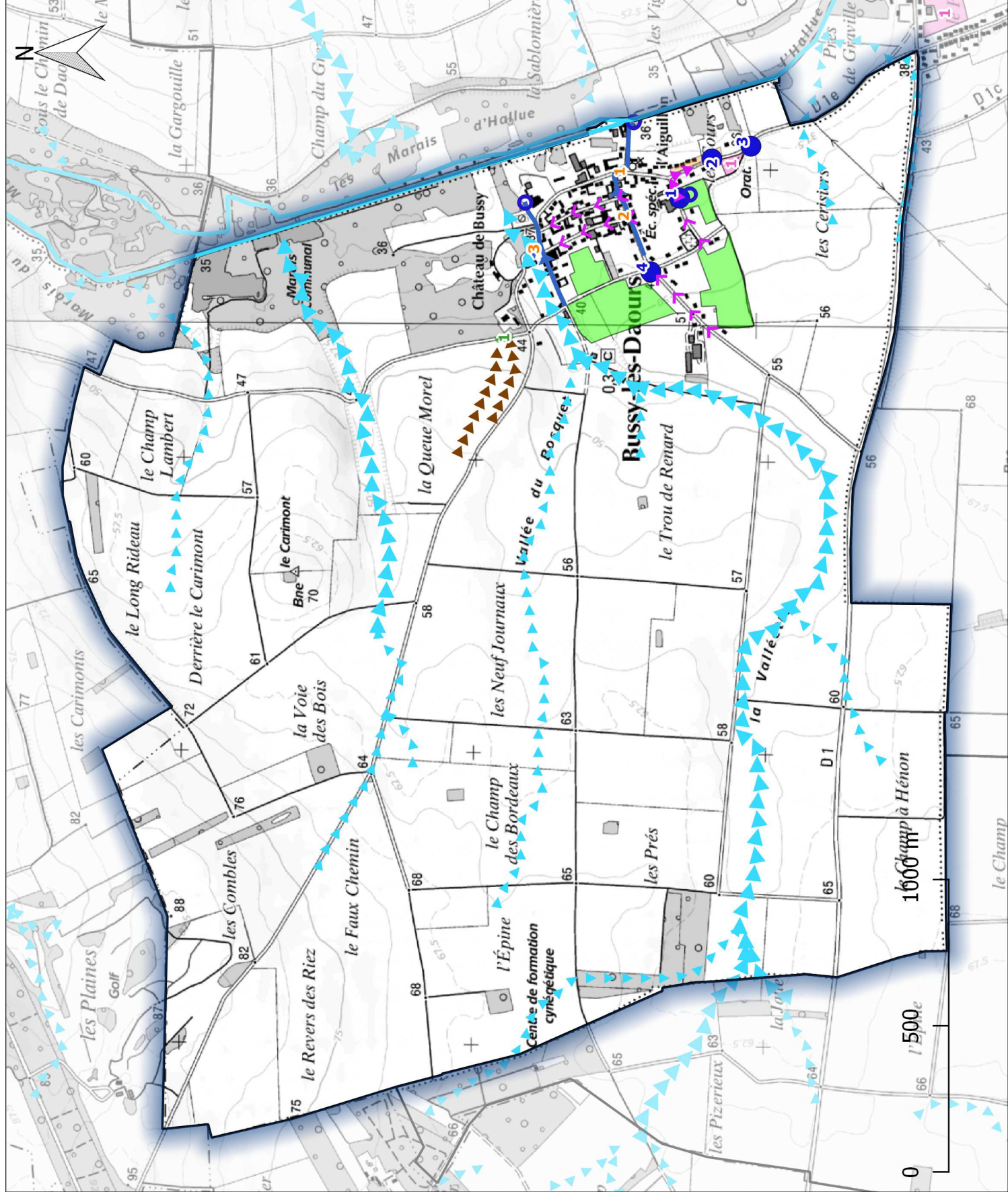
Typologie d'urbanisation :

La commune possède un hectare d'espaces verts, dispersés sur l'ensemble du territoire communal.

Quelques trottoirs sont engazonnés. La commune possède des dents creuses. Le maire souhaiterait faire passer les zones urbanisables 2AU du PLU en zone non urbanisable. Il voudrait en priorité combler les dents creuses du centre-bourg.

Typologie du territoire communal :

Le village de Bussy-lès-Daours se situe en léger surplomb de la vallée de l'Hallue. 45 ha de marais sont présentssur le territoire communal. Deux axes de ruissellement naturel traversent le territoire. La vallée du Bosquet passeen contrebas du centre-bourg de Bussy-lès-Daours.
La commune possède un chemin de tour de ville partiel et de nombreux prés et haies.



Document Synthétique - Commune de Bussy-les-Daours



Ouvrages de gestion des eaux pluviales

N°	Type	Précisions
1	Fossé	Ce fossé situé sur une parcelle agricole, chemin des Buissonnets sert d'exutoire des EP. A l'heure actuelle un accord oral est passé entre l'agriculteur et le maire pour que les EP soient infiltrées dans le champ.
2	Fossé	Un fossé est situé le long de maisons rue de l'Église ou route D1E. Il récupère le fil d'eau.
3	Fossé	Un fossé d'infiltration est situé le long de la route D1E. Il récupère les EP de voiries et le ruissellement agricole.
4	Fossé	Un fossé d'infiltration est situé à l'intersection entre le chemin de Beauquesne et la rue d'Amiens. Il récupère les EP de voiries.

Désordres liés à la gestion des eaux pluviales

N°	Fréquence	Remarques
1	Lors d'événements pluvieux importants	Lors de fortes précipitations, la bouche d'égout située devant l'école communale déverse les EP sur la chaussée provoquant des inondations : le réseau EP est saturé.
2	Lors d'événements pluvieux importants	Lors de fortes précipitations, les bouches d'égout à avallement frontal ne parviennent plus à absorber les EP. Les EP ruissellent et viennent inonder le garage de la maison située à l'intersection entre la rue d'Amiens et la rue de la Forge. La descente de garage de l'habitation a été réalisée suivant le sens de la pente. Le maire a pourtant déconseillé la propriétaire de réaliser sa descente de garage.
3	Lors d'événements pluvieux importants	Lors de précipitations importantes, la bouche d'égout située ruelle du Château déverse les EP sur la chaussée, créant des inondations.
4	Lors d'événements pluvieux importants	Lors de fortes précipitations tout le ruissellement urbain n'est pas dirigé vers le fossé (ouvrage 1). Le restant des EP s'écoulent dans la rue de l'Église. Des garages et des sous-sols ont été inondés à plusieurs reprises.

Document Synthétique - Commune de Bussy-les-Daours

Projets d'aménagements de gestion des EP

N°	Type	Précisions
----	------	------------

Secteurs sensibles potentiels

N°	Remarques
1	Des coulées de boues surviennent sur chemin communal situé au Nord Ouest de la commune. Il est déconseillé de bâtir dans ce secteur.

Document Synthétique - Commune de Bussy-les-Daours

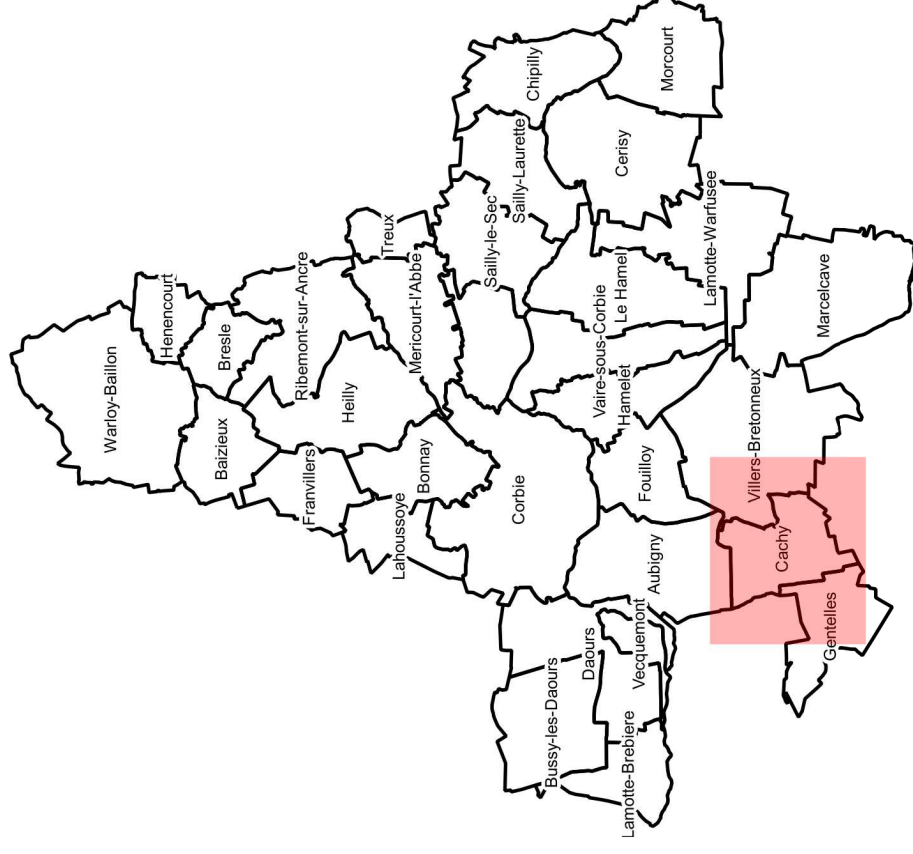
Zones potentielles d'urbanisation future

N°	Projet déjà lancé ?	Précisions
1	oui	Trois maisons vont être construites le long de la rue de l'Eglise. Des permis de construire ont déjà été délivrés.

Diagnostic de territoire

Etude préalable au schéma directeur de gestion des eaux pluviales

Commune de Cachy



Document Synthétique - Commune de Cachy

Préambule

Le présent document constitue une synthèse de la gestion des eaux pluviales (EP) sur la globalité de la Communauté de Communes du Val de Somme. Les ouvrages et désordres liés au pluvial sont localisés avec précision. Ce document identifie également les zones potentielles d'urbanisation future. Une première carte présente le territoire communal et une seconde le centre-bourg.

Date d'entretien : 20/07/17

Description de la gestion des eaux pluviales (EP)

Type d'assainissement : Assainissement non collectif (ANC)

Type de réseau : séparatif

Gestion des eaux pluviales :

La commune présente un assainissement de type non collectif. Les EP sont collectées au fil d'eau sur l'ensemble de la commune, excepté quelque traversée de rues et passages busés au niveau d'exutoires donnant sur les mares. Les EP voiries sont dirigées vers trois mares :

- une mare située parcelle 68 rue Fursy Lesage ;
- une mare située parcelle 31 rue du Capitaine Guynemer ;
- une mare située parcelle 106 rue Anatole Jouancoux.

La commune possède également un bassin d'infiltration enterré situé rue du Général Rawlinson. Les EP des maisons et de voirie situées rue de Corbie sont reprises et infiltrées dans un puits d'infiltration situé dans cette même rue. La quasi-totalité des rues urbanisées, hormis la rue des Blés mûrs, sont bordurées, permettant ainsi la collecte naturelle des EP vers les mares. De plus, un projet de bordurage de la rue des Blés mûrs est actuellement en cours par la communauté de communes du Val de Somme.

Remarques :

Selon monsieur Fabrice SOURDIAUX, adjoint au maire, la commune n'est pas confrontée à des inondations par coulée de boue.

Description de l'urbanisation de la commune et du territoire communal

Typologie d'urbanisation :

60% des trottoirs présents sur la commune sont engazonnées, ainsi que la place centrale.

Le centre-bourg possède une dizaine de dents creuses pour une surface d'environ 2.9 ha.

La commune projette de réaliser un lotissement de 21 lots sur une portion de prairie à hauteur de la rue du Lieutenant Thompson. Les EP voirie du lotissement seront stockées dans un bassin sec d'une capacité de 100 m³.

Typologie du territoire communal :

Le territoire communal est formé d' 1,5 ha d'espaces verts divers dont 9,7 ha de prairies localisées essentiellement en périphérie du centre-bourg. Aucune ancienne mare est recensée sur le territoire et on relève l'absence de cours d'eau.

Document Synthétique - Commune de Cachy

Communes

Axe de ruissellement naturel

Classe 1

Classe 2

Ruissellement urbain

Fil d'eau

Gestion des EP

Exutoire

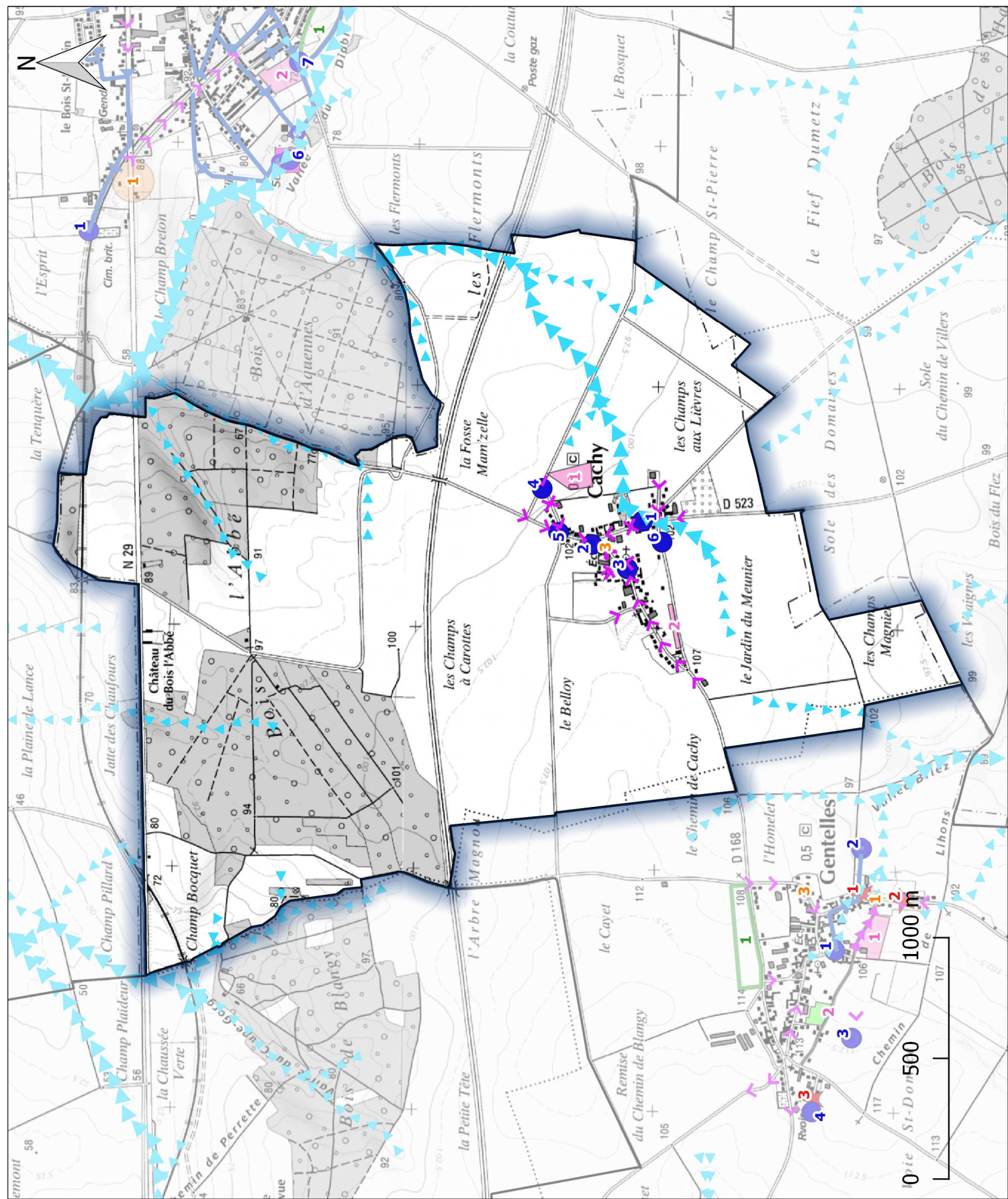
Ouvrage existant

Zone potentielle d'urbanisation future

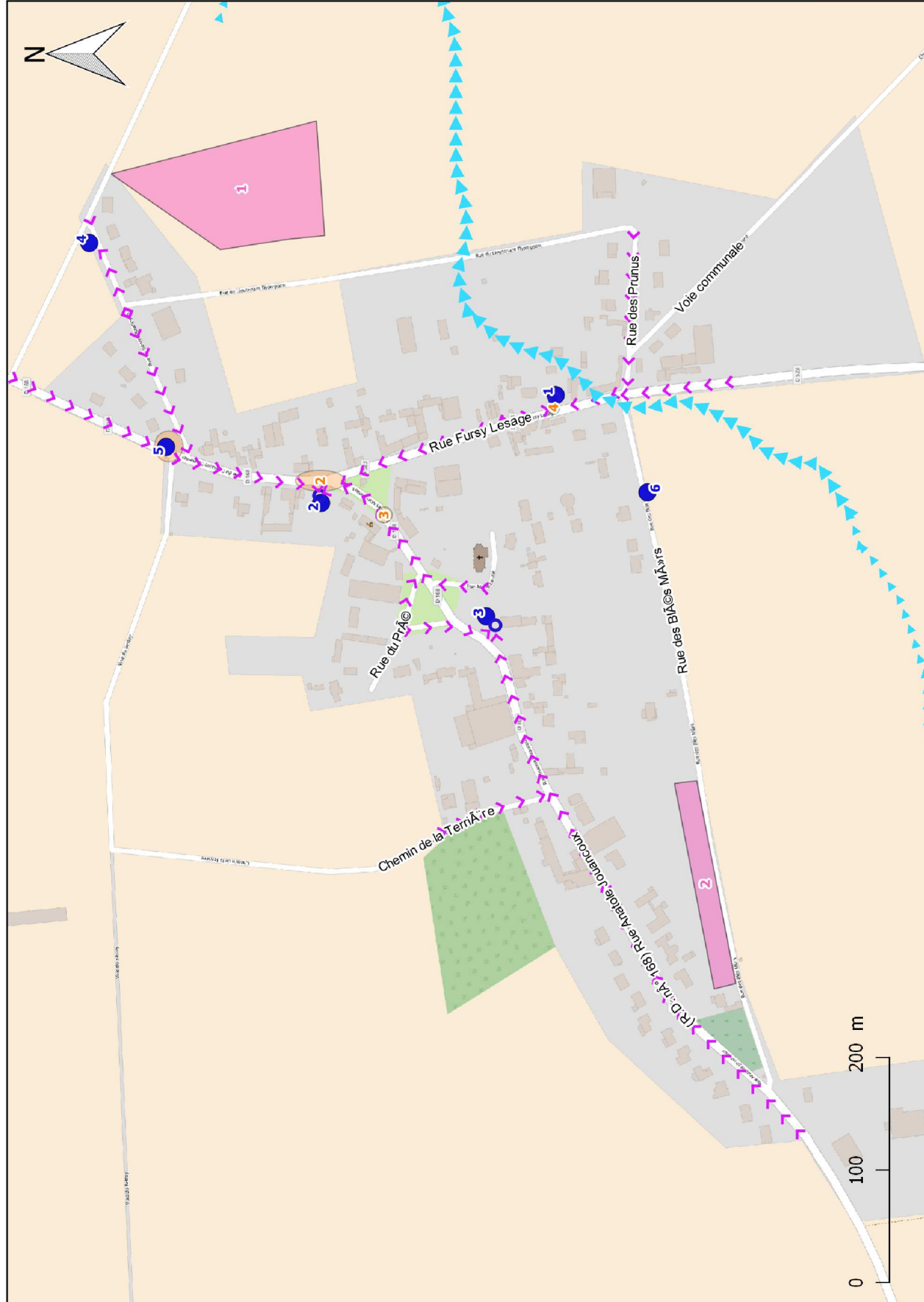
Zone potentielle d'extension

Secteur sensible

Désordre avéré



Document Synthétique - Commune de Cachy



Ouvrages de gestion des eaux pluviales

N°	Type	Précisions
1	Mare	Il s'agit de l'exutoire du réseau EP de la rue Fursy Lesage. Cette mare est située sur la parcelle 68. Il s'agit d'un point bas.
2	Mare	Il s'agit de l'exutoire du réseau EP de la rue du Capitaine Guynemer. Cette mare est située sur la parcelle 31.
3	Mare	Il s'agit de l'exutoire du EP de la rue du Anatole Jouancoux. Cette mare est située sur la parcelle 106.
4	Bassin d'infiltration	Ce bassin enterré sert à infiltrer les EP. Il est situé à l'extérieur de la rue du Général Rawlinson, face à la parcelle 29. Il s'agit d'un ensemble modulaire.
5	Puits d'infiltration	Puits d'infiltration situé rue du Capitaine Guynemer qui reprend les EP des parcelles 4, 6, 8, 10 et 12 et celles de la voirie. Le chemisage du puits est en brique.
6	Fossé	Fossé situé le long des parcelles 6 à 16 rue des Blés Mûrs.

Désordres liés à la gestion des eaux pluviales

N°	Fréquence	Remarques
1	Lors d'événements pluvieux importants	Lors de fortes précipitations, le puits d'infiltration présent en haut de la rue du Capitaine Guynemer est également obstrué et 5 à 8 centimètres d'eau s'accumulent sur la chaussée. Ce problème se régularise au bout de 5 à 6 heures. Le puits d'infiltration n'est pas adapté. Ce dysfonctionnement est à résoudre en priorité.
2	Très exceptionnel	Trois fois en vingt ans la commune a rencontré des problématiques de surcharge du réseau EP et de la mare. Cela a entraîné une accumulation d'eau de 5 à 6 centimètres sur la chaussée, notamment face à la mare rue du Capitaine Guynemer. Cependant, ce problème s'est régularisé rapidement, au bout de 4 à 5 heures.
3	Lors d'événements pluvieux importants	Au niveau du passage pour piéton situé en face de la mairie, le platelage est bombé, ce qui empêche l'eau de rejoindre les grilles EP.
4	Lors d'événements pluvieux importants	L'arrivée des EP dans la mare située rue Fursy Lesage, parcelle 68 pose problème. En effet, la buse d'arrivée d'EP dans la mare est trop bas. Quand le niveau de la mare monte, l'arrivée des EP est difficile pouvant causer des problèmes de refoulement et des accumulations d'EP sur la chaussée.

Document Synthétique - Commune de Cachy

Projets d'aménagements de gestion des EP

N°	Type	Précisions
----	------	------------

Secteurs sensibles potentiels

N°	Remarques
----	-----------

Document Synthétique - Commune de Cachy

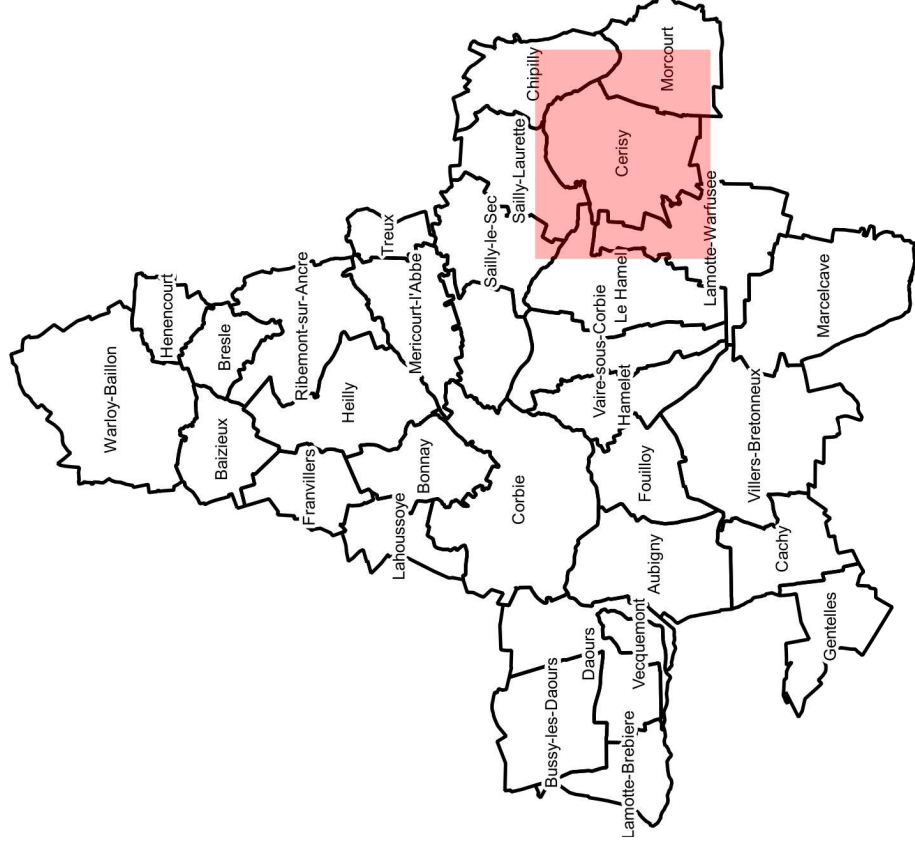
Zones potentielles d'urbanisation future

N°	Projet déjà lancé ?	Précisions
1	oui	Lotissement en cours de construction (20 logements) rue du Lieutenant Thomson.
2	non	Zone urbanisable rue des Blés Mûrs

Diagnostic de territoire

Etude préalable au schéma directeur de gestion des eaux pluviales

Commune de Cerisy



Document Synthétique - Commune de Cerisy

Préambule

Le présent document constitue une synthèse de la gestion des eaux pluviales (EP) sur la globalité de la Communauté de Communes du Val de Somme. Les ouvrages et désordres liés au pluvial sont localisés avec précision. Ce document identifie également les zones potentielles d'urbanisation future. Une première carte présente le territoire communal et une seconde le centre-bourg.

Date d'entretien : 19/07/17

Description de la gestion des eaux pluviales (EP)

Type d'assainissement : Assainissement non collectif (ANC)

Type de réseau : séparatif

Gestion des eaux pluviales :

Cerisy étant située dans une cuvette, les EP s'évacuent gravitairement vers la Somme. Il existe cependant un réseau pluvial, sur l'ensemble de la commune, mis en place en 1970. Ce dernier possède 4 exutoires :

- trois dans les étangs communaux ;
- un dans le ruisseau, présent le long du canal de la Somme.

Un fossé est également présent le long de la rue de Saily (D71). Il permet de récupérer les eaux de la chaussée.

La commune a égaré les plans du réseau d'EP.

Document Synthétique - Commune de Cerisy

Remarques :

Aucun rejet pluvial n'est réalisé directement dans la Somme canalisée mais un rejet est réalisé dans le contre-fossé (ruisseau) qui la longe. Il y a présence de deux anciennes mares sur le territoire communal :

- sur le lotissement, rue du 4 septembre. La maison est construite sur pilotis (17 pieux) ;
- sur la rue de Gambetta, à proximité de la rue Jules Ferry.

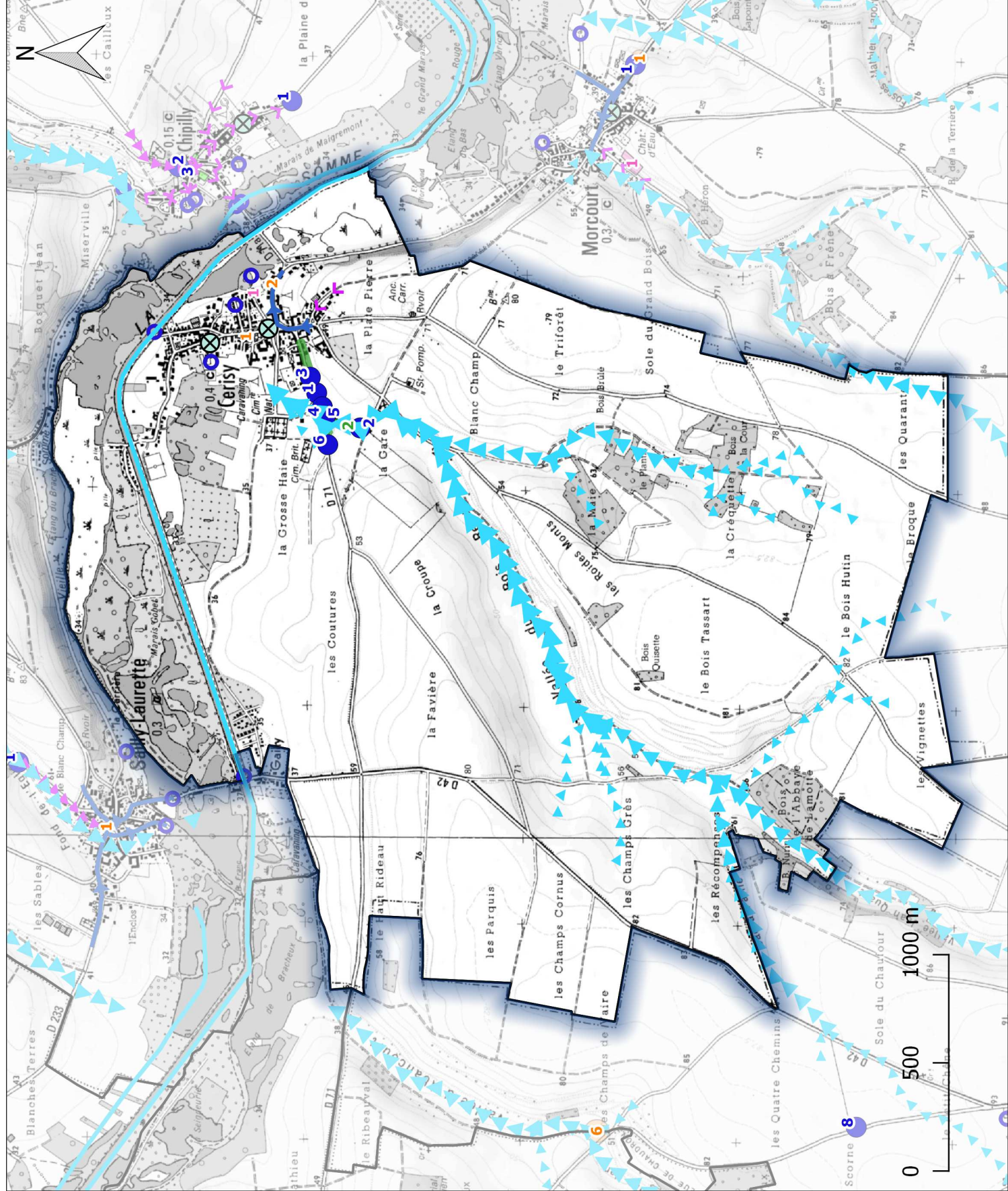
Description de l'urbanisation de la commune et du territoire communal

Typologie d'urbanisation :

La commune possède trois hectares d'espaces verts divers. De plus, une grande partie des trottoirs présents sur la commune, mais aussi la place communale sont engazonnées. Le centre-bourg de Cerisyest formé de nombreuses dents creuses. Le maire informe SEPIA Conseils que l'urbanisation progresse au rythme d'une construction de maison par an sur la commune.

Typologie du territoire communal :

La territoire communal est situé dans la vallée de la Somme. Tout au Nord se trouve la Vieille Somme et au Sud du cours d'eau se trouve le chemin de hallage. Le terrain au nord du territoire est très marécageux. La commune est quant à elle localisée dans une cuvette traversée par un important axe de ruissellement naturel provenant de la vallée sèche du Bois Réaux. Elle est directement au bord de la Somme. Au niveau du paysage, une portion d'environ 100m de l'ancien chemin du tour de ville est encore présent. Les parcelles agricoles sont localisées au Sud, Ouest, et Est du territoire. Selon Monsieur BROHARD, conseiller municipal, il n'y a pas de haies sur le territoire communal mais une prairie est présente en bord de ville à l'entrée de la commune, rue de Sailly-Laurette.



Document Synthétique - Commune de Cerisy



Ouvrages de gestion des eaux pluviales

N°	Type	Précisions
1	Fossé	Un fossé est présent le long de la rue de Saily (D71). Il permettait de récupérer les eaux de la chaussée. Cela fait 15 ans qu'il n'est plus fonctionnel.
2	Puits d'infiltration	Puits d'infiltration servant à résoudre les problèmes d'accumulation d'eau sur la chaussée.
3	Puits d'infiltration	Puits d'infiltration servant à résoudre les problèmes d'accumulation d'eau sur la chaussée.
4	Puits d'infiltration	Puits d'infiltration servant à résoudre les problèmes d'accumulation d'eau sur la chaussée.
5	Puits d'infiltration	Puits d'infiltration servant à résoudre les problèmes d'accumulation d'eau sur la chaussée.
6	Fossé	Un fossé est présent sur la route D71 à l'entrée de Cerisy.

Désordres liés à la gestion des eaux pluviales

N°	Fréquence	Remarques
1	Lors d'événements pluvieux importants	Lors d'événements pluvieux importants, le réseau d'eau pluvial monte en charge, entraînant un refoulement des EP par la bouche d'égout à avallement frontal située rue de la République à hauteur de l'intersection avec la rue Faiderbe. Les EP stagnent sur la chaussée et inondent la maison située à l'intersection entre la rue de la République et l'impasse Hoche.
2	Lors d'événements pluvieux importants	Lors d'événements pluvieux importants, le réseau d'eau pluvial monte en charge. La bouche d'égout à avallement frontal refoule les EP, entraînant l'inondation de deux maisons au niveau de la rue de Morcourt, avant de tourner sur Chipilly (route D71A). La commune ne parvient pas à trouver de solutions permettant de résoudre ce problème.
3	Très exceptionnel	Il y a deux ans, des coulées de boues ont été observées, rue de la Gare. Ces dernières se sont produites dans un cas exceptionnel. En effet, l'herbe présente en amont avait été enlevée, suite à des travaux réalisés par la DDE.

Document Synthétique - Commune de Cerisy

Projets d'aménagements de gestion des EP

N°	Type	Précisions
----	------	------------

Secteurs sensibles potentiels

N°	Remarques
1	Problème d'accumulation d'eau sur la chaussée, pouvant atteindre jusqu'à 60 cm de hauteur, rue de Sailly. Le problème a été résolu en créant 3 puits d'infiltration. L'explication du dysfonctionnement vient du colmatage du fossé d'infiltration rue de Sailly. Cela fait plus de 15 ans que le fossé n'est plus fonctionnel. Il faut vérifier que les puits d'infiltration ne viennent pas se colmater.
2	La rue de la Gare a rencontré le même problème que la rue de Sailly. Le problème a été résolu en créant 1 puits d'infiltration. L'explication du dysfonctionnement vient du colmatage du fossé d'infiltration rue de Sailly. Cela fait plus de 15 ans que le fossé n'est plus fonctionnel. Il faut vérifier que le puits d'infiltration ne vienne pas se colmater.

Document Synthétique - Commune de Cerisy

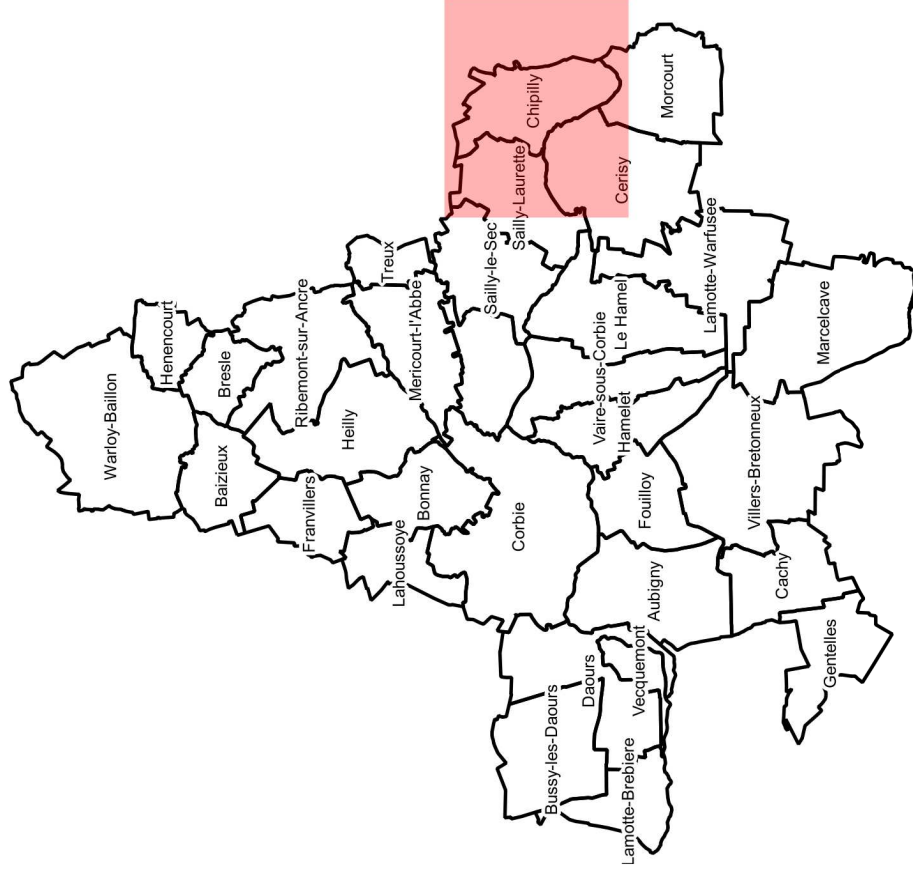
Zones potentielles d'urbanisation future

N°	Projet déjà lancé ?	Précisions
1	oui	Construction de quelque maisons sur une parcelle rue du 4 septembre

Diagnostic de territoire

Etude préalable au schéma directeur de gestion des eaux pluviales

Commune de Chipilly



Document Synthétique - Commune de Chipilly

Préambule

Le présent document constitue une synthèse de la gestion des eaux pluviales (EP) sur la globalité de la Communauté de Communes du Val de Somme. Les ouvrages et désordres liés au pluvial sont localisés avec précision. Ce document identifie également les zones potentielles d'urbanisation future. Une première carte présente le territoire communal et une seconde le centre-bourg.

Date d'entretien : 03/08/17

Description de la gestion des eaux pluviales (EP)

Type d'assainissement : Assainissement non collectif (ANC)

Type de réseau : séparatif

Gestion des eaux pluviales :

L'ensemble des EP de la commune sont gérées au fil d'eau.

On peut recenser six points de rejets EP :

- deux rejets dans les étangs communaux en provenance de la rue du Pont ou D71 A ;
- un rejet dans l'étang en provenance de la rue de l'Abreuvoir ;
- un rejet vers un étang privé qui concerne les eaux de la rue de Maigremont ;
- un rejet de la rue de Saily dans la peupleraie ;
- un rejet qui correspond à la surverse du fossé filtrant situé dans le prolongement de la rue du Marais.

Remarques :

En cas d'orage, les écoulements des EP se font très bien. La commune possède un PPRI sur son territoire. Les étangs communaux sont situés à la périphérie d'une zone Natura 2000. L'eau de l'étang de gauche lorsqu'on remonte la rue du Pont vers Cerisy est étonnamment verte.

Description de l'urbanisation de la commune et du territoire communal

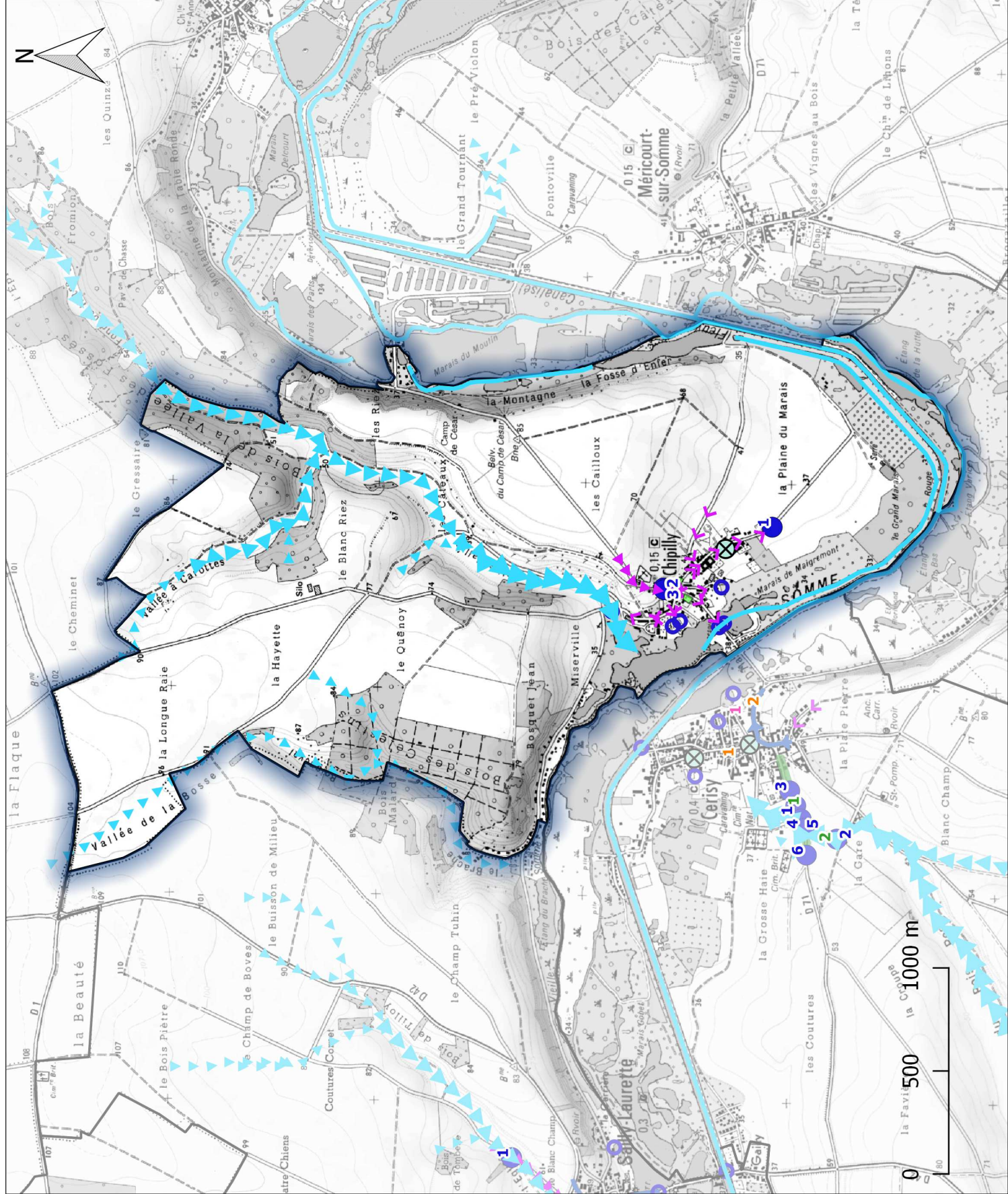
Typologie d'urbanisation :

La commune dispose de quelques espaces verts au niveau de l'église (derrière et en face) et de la rue du Pont. Les deux tiers de la place communale et les trottoirs sont goudronnés. Tous les trottoirs sont bordurés. On relève des dents creuses au niveau de la rue du Marais et de la rue Maigremont. La commune de Chipilly possède une centaine d'habitats légers sur son territoire en bordure des étangs et de la zone Natura 2000. Le maire ne prévoit pas la construction

Typologie du territoire communal :

Une partie de la commune de Chipilly est située sur un coteau de la colline du Camp de César dont le point culminant est à 85 m d'altitude. L'autre partie se situe en bordure de la vallée de la Somme. A l'ouest de la commune, se trouve la vallée sèche Petite Vallée les Châteaux. La pente de la voie communale d'Etinehem est relativement douce car la route est longue avant d'arriver en centre-bourg. La route de Saily est plus pentue. Le territoire de la commune est doté de deux étangs. Une allée de haies est visible en face du cimetière. La commune ne possède pas de chemin de tour de ville. Quelques prairies sont encore présentes sur le territoire communal, notamment au niveau de la rue du Marais. Une mare est présente dans cette rue.

Document Synthétique - Commune de Chipilly



- Communes
- Cours d'eau
- Axe de ruissellement naturel
- Classe 1
- Classe 2
- Classe 3
- Ruissellement urbain
- Axe de ruissellement artificiel
- Fil d'eau
- Gestion des EP
- Exutoire
- Ouvrage existant
- Ancienne mare
- Zone potentielle d'urbanisation future
- Dent creuse
- Secteur sensible
- Désordre avéré

Document Synthétique - Commune de Chipilly



Ouvrages de gestion des eaux pluviales

N°	Type	Précisions
1	Fossé	Ce fossé filtrant recueille les EP en provenance de la rue du Marais. Ce fossé a été curé il y a 5 ou 6 ans. Selon le maire, il fonctionne très bien, malgré son manque d'entretien et n'a jamais débordé. La surverse de ce dernier s'effectue dans un champ.
2	Puits d'infiltration	Un puisard est présent dans l'espace vert derrière l'église de Chipilly, rue d'Etinehem. Ce puisard n'est aujourd'hui plus fonctionnel : il est bouché et par conséquent n'infiltre plus.
3	Autre	Une traversée de rue est présente dans la rue d'Etinehem et connecte les deux fils d'eau de la rue pour les dirigés vers le puisard.

Désordres liés à la gestion des eaux pluviales

N°	Fréquence	Remarques
1	Très exceptionnel	Lors des événements pluvieux exceptionnels de début juin 2016, des coulées de boues se sont produites sur la chaussée, rue d'Etinehem. Aucune habitation n'a été touchée.

Document Synthétique - Commune de Chipilly

Projets d'aménagements de gestion des EP

N°	Type	Précisions

Secteurs sensibles potentiels

N°	Remarques

Document Synthétique - Commune de Chipilly

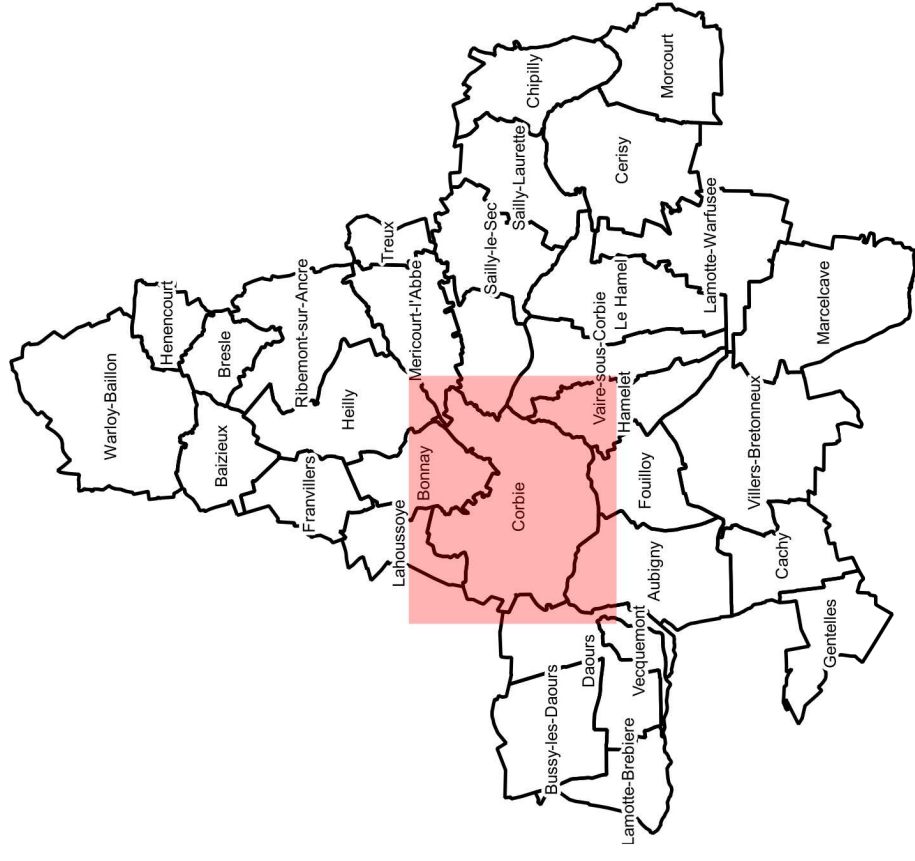
Zones potentielles d'urbanisation future

N°	Projet déjà lancé ?	Précisions

Diagnostic de territoire

Etude préalable au schéma directeur de gestion des eaux pluviales

Commune de Corbie



Document Synthétique - Commune de Corbie

Préambule

Le présent document constitue une synthèse de la gestion des eaux pluviales (EP) sur la globalité de la Communauté de Communes du Val de Somme. Les ouvrages et désordres liés au pluvial sont localisés avec précision. Ce document identifie également les zones potentielles d'urbanisation future. Une première carte présente le territoire communal et une seconde le centre-bourg.

Date d'entretien : 17/07/17

Description de la gestion des eaux pluviales (EP)

Type d'assainissement : Assainissement collectif (AC)

Type de réseau : séparatif

Gestion des eaux pluviales :

La commune possède un réseau d'assainissement collectif de type séparatif. Ainsi, un réseau EP est présent sur la commune. Ce dernier a plusieurs exutoires naturels :

- 2 rejets dans la rivière de l'Ancredont le lotissement de la Neuville ;
- 2 rejets dans la rivière la Boulangeriedont le quartier du Clos de l'Abbaye ;
- plusieurs rejets dans la Somme dont le lotissement du Pré de l'Abbaye.

Le réseau EP a également pour exutoires les fossés d'infiltrations présents sur la commune. Pour les rues ou lotissements anciens non équipés d'un réseau, les EP de voiries sont gérées au fil d'eau et les EP de toitures sont infiltrées directement à la parcelle. Cela concerne notamment la trentaine d'habitations en assainissement de type non collectif. Les EP des toitures des quartiers ou lotissements récents sont suivant la législation en vigueur, infiltrées à la parcelle. Le réseau EP du quartier de l'Abbaye rejoint la rivière la Boulangerie. La commune présente de nombreux fossés dans la zone d'étangs et de marais. Avant d'être rejetés dans les marais, les EP transitent par des dessableurs. SEPIA Conseils dispose d'un plan dwg du réseau séparatif des EP.

Remarques :

L'ensemble des dysfonctionnements antérieurs à 2016 qu'a pu rencontrer Corbie dans sa gestion des EP a été résolu. On peut citer parmi ces anciens dysfonctionnement, les débordements de réseau au niveau de la mairie lors de fortes précipitations (cf. ouvrages) qui ont été solutionnés par la création de deux bouches d'égout à avaloir frontal. De même aucune nouvelle coulée de boues est produite depuis celle du printemps 2008. Cette dernière est survenue suite à une précipitation importante de 72 mm. Les semis de pomme de terre venaient d'être effectués sur la parcelle agricole le Happeout. Les sillons étaient orientés dans le sens de la pente. Les EP ont donc ruisselés suivant la pente et entraînés la terre avec elles. La boue est venue inonder les maisons en contrebas et boucher le réseau d'EP. Pour éviter la répétition de cet événement, la commune a aménagé un fossé le long de la voirie, en travers du champ. L'agriculteur fait désormais attention à semer ses cultures perpendiculairement à la pente. Cet événement a d'ailleurs fait l'objet d'un arrêté de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle le 07/10/2008.

D'une manière générale, le réseau EP est bien entretenu. Il est complètement curé tous les 3 ans et sur certaines zones, les curages sont effectués de 1 à 2 fois par an. Auparavant la commune de Corbie confiait la gestion de son réseau EP à un prestataire. Aujourd'hui la commune gère elle-même son réseau. Elle passe cependant par un prestataire pour effectuer les curages. La réfection d'une rue s'accompagne systématiquement d'une reprise du réseau EP avec notamment la création de bouches d'égout à avaloir frontal ou vertical. Les nouveaux branchements EP au réseau ont été effectués.

La commune possède une STEP gérée par la CCVS. Il arrive au collecteur d'entrée de STEP de monter en charge lors d'événements pluvieux. Pour tenter de cerner la montée en charge de la station d'épuration malgré la présence d'un réseau séparatif, la commune a décidé de réaliser une campagne de détection des eaux parasites pour pouvoir éliminer les mauvais branchements, entre 2005 et 2009.

Corbie a fait réaliser un Schéma Directeur de d'Assainissement des Eaux Usées (SDAEU) en 2008. La commune a déjà été inondée par débordement direct de la Somme, mais ne rencontre pas de problème particulier de ruissellement urbain. En revanche le réseau EP n'est pas dimensionnée pour évacuer des pluies importantes. Le réseau serait saturé pour une pluie de 100 mm.

Description de l'urbanisation de la commune et du territoire communal

Typologie d'urbanisation :

La commune possède un important espace vert de 15 ha au centre de la commune. Ce dernier comporte divers équipements (lycées, piscine etc.) et la place du village « Place de la République » se situe en dessous de celui-ci. Les trottoirs ne sont pas engazonnés.

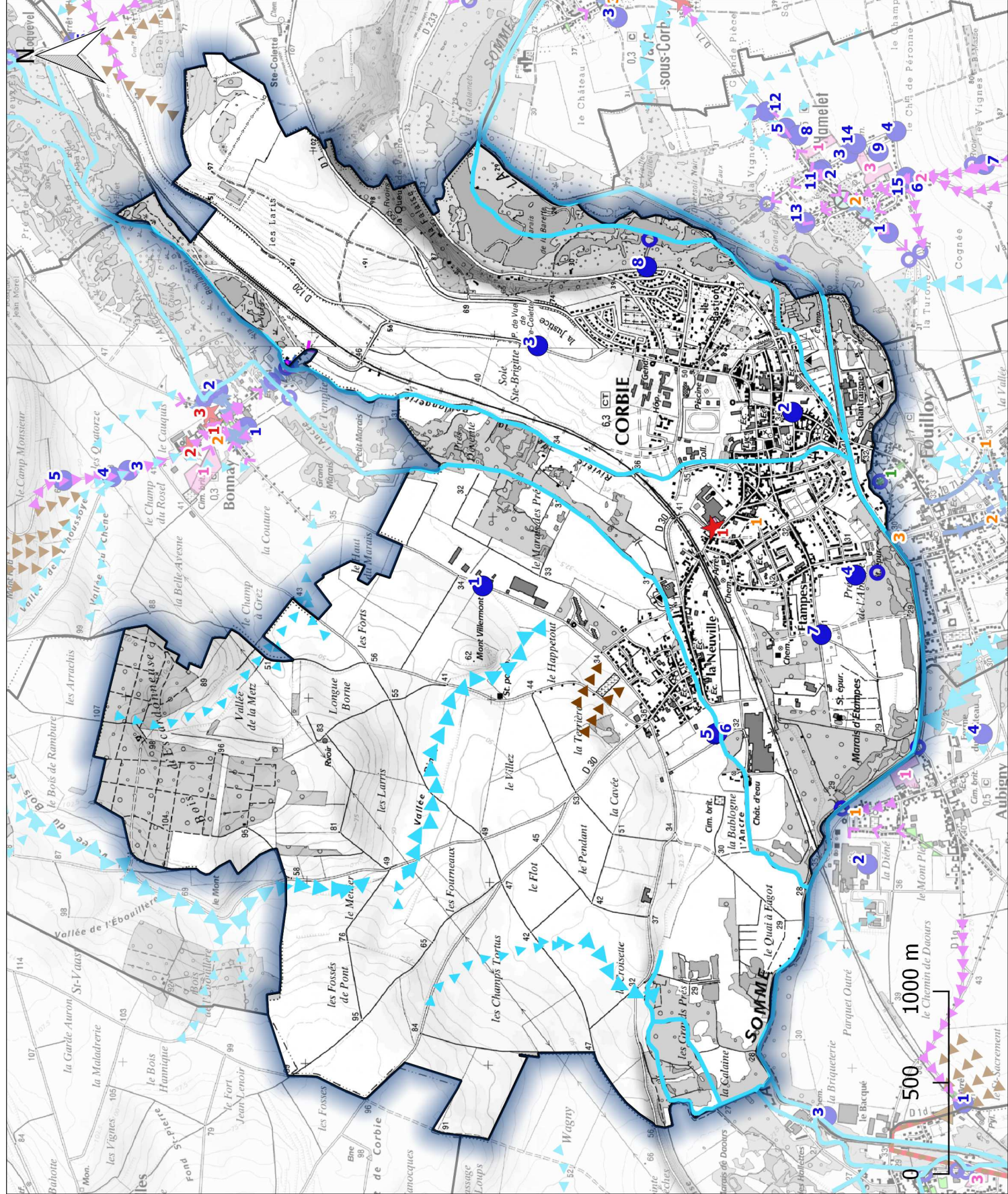
Le territoire de la commune possède une dent creuse importante en centre-bourg, rue Léon Curé. Cependant, un projet de construction d'un Lidl sur celle-ci est en cours. Une zone industrielle est présente sur la Neuville. Elle est complète et composée d'environ six entreprises.

Le règlement du PLU, accompagné des orientations particulières d'aménagements a défini un coefficient d'espaces perméables à respecter sur une parcelle. Il sera de 30% pour les zones d'habitat individuel et 20% pour celle vouée à l'habitat collectif et/ou groupé.

Typologie du territoire communal :

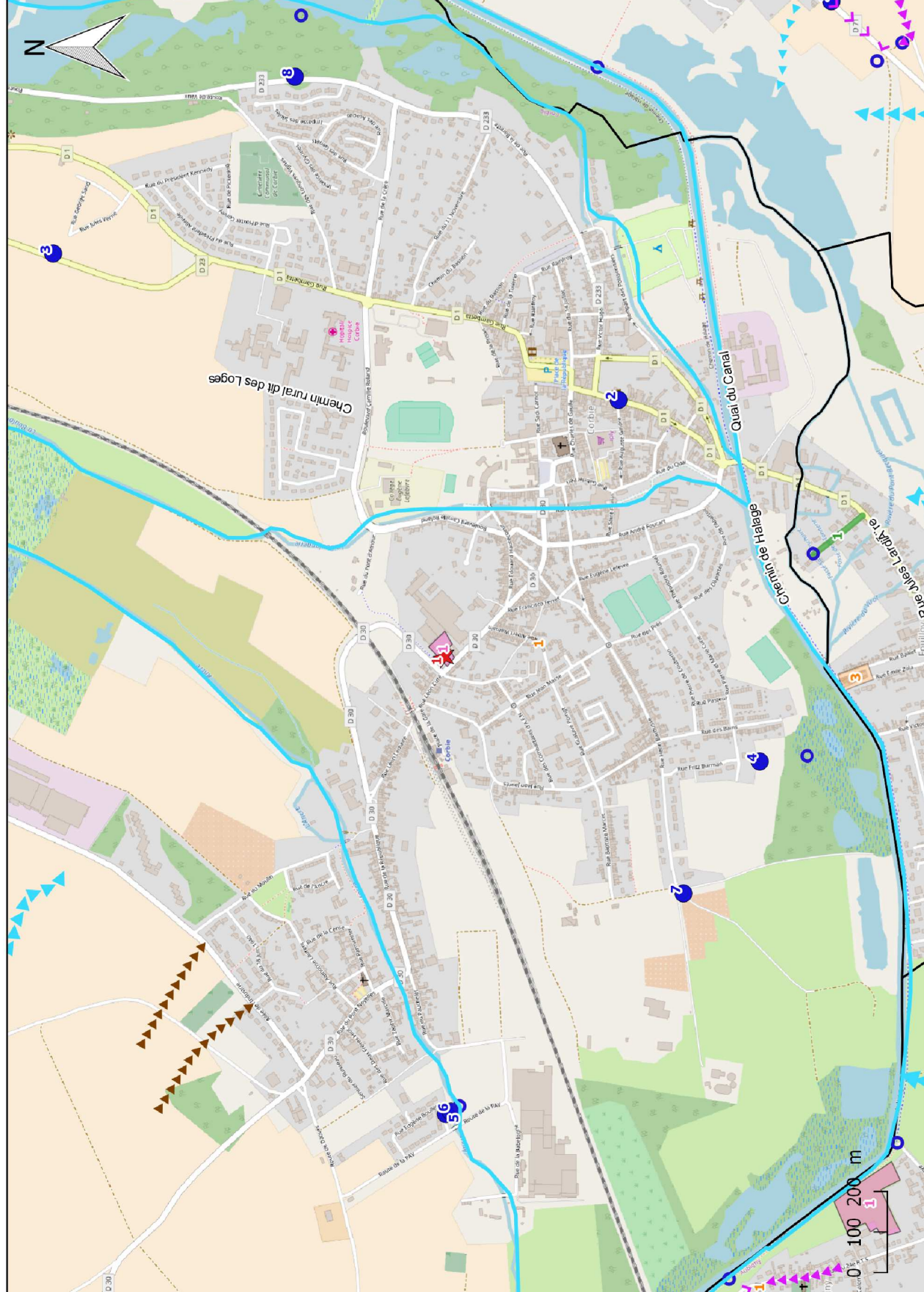
Le territoire communal possède une zone de plateau au nord entaillée par des vallées sèches et des vallées humides autour de la Somme, l'Ancre et la Boulangerie. Le territoire de la commune possède encore une petite part du chemin de tour de ville appelé « chemin rouge ». De plus, il n'y a pratiquement plus de haies sur le territoire communal. Néanmoins, quelques prairies sont encore présentes notamment deux au niveau de la Neuville (entre la rivière l'Ancre et la voie de chemin de fer) et plusieurs dans les marais à l'ouest d'Étampes.

Document Synthétique - Commune de Corbie



	Communes
	Cours d'eau
	Ruissellement agricole
	Axe de ruissellement naturel
	Classe 1
	Classe 2
	Classe 3
	Ruissellement urbain
	Fil d'eau
	Gestion des EP
	Exutoire
	Réseau séparatif
	Ouvrage existant
	Projet d'aménagement EP
	Zone potentielle d'urbanisation future
	Zone potentielle d'extension
	Secteur sensible
	Désordre avéré

Document Synthétique - Commune de Corbie



Document Synthétique - Commune de Corbie

Ouvrages de gestion des eaux pluviales

N°	Type	Précisions
1	Fossé	Les fossés situés le long de la voie communale n°5 et de l'allée de l'industrie en contrebas d'une parcelle agricole ont été refaits cette année. La coulée de boue de 2008 provenait de cette parcelle.
2	Bouche d'égout	Situées rue Faidherbe deux bouches d'égouts à avalément frontal ont été mises en place en 2016 par la commune pour résoudre les débordements d'EP par saturation du réseau au niveau de la mairie.
3	Bassin d'infiltration	Les EP de voiries du nouveau lotissement en construction route de Bray sont acheminées par canalisation vers un bassin d'infiltration clôturé.
4	Noue	Les EP du lotissement sur le Pré de l'Abbaye sont collectées au fil d'eau et dirigées vers une noue. Les EP sont évacuées vers les marais qui se jettent ensuite dans la Somme.
5	Dessableur	Les EP du lotissement la Neuville situé à l'extrémité Nord Ouest de Corbie le long de la voie communale n° 7 sont collectées au fil d'eau et dirigées vers un dessableur.
6	Bassin d'infiltration	Les EP une fois décantées sont envoyées vers un bassin d'infiltration sec. Celui-ci possède une canalisation de trop plein. Cette canalisation envoie les EP vers l'Ancre en cas d'importantes précipitations.
7	Fossé	Ce fossé d'infiltration sert d'exutoire au réseau d'EP de la rue Henri barbusse.
8	Dessableur	Les EP en provenance du réseau de la rue de la Barette se jettent dans les marais. Avant leur rejet, elles transitent par un dessableur.

Désordres liés à la gestion des eaux pluviales

N°	Fréquence	Remarques
1	Lors d'événements pluvieux importants	Présence d'un point bas, situé en contrebas de la rue d'Albert Wamain. Pour des précipitations supérieures à 50 mm, le réseau EP est saturé. Les EP sont refoulées par les deux grilles de collecte ponctuelle canalisées dans les rigoles. Les EP débordent en moyenne un peu moins qu'une fois par an. La rue est inondée pendant 20 min en général.

Document Synthétique - Commune de Corbie

Projets d'aménagements de gestion des EP

N°	Type	Précisions
1	Bassin de rétention	Les EP de toitures du Lidl ne pouvant être infiltrées, elles pourraient-être conduites vers un bassin de rétention enterré en structure alvéolaire. Le débit de fuite du bassin serait fixé à 3l/s.

Secteurs sensibles potentiels

N°	Remarques
----	-----------

Document Synthétique - Commune de Corbie

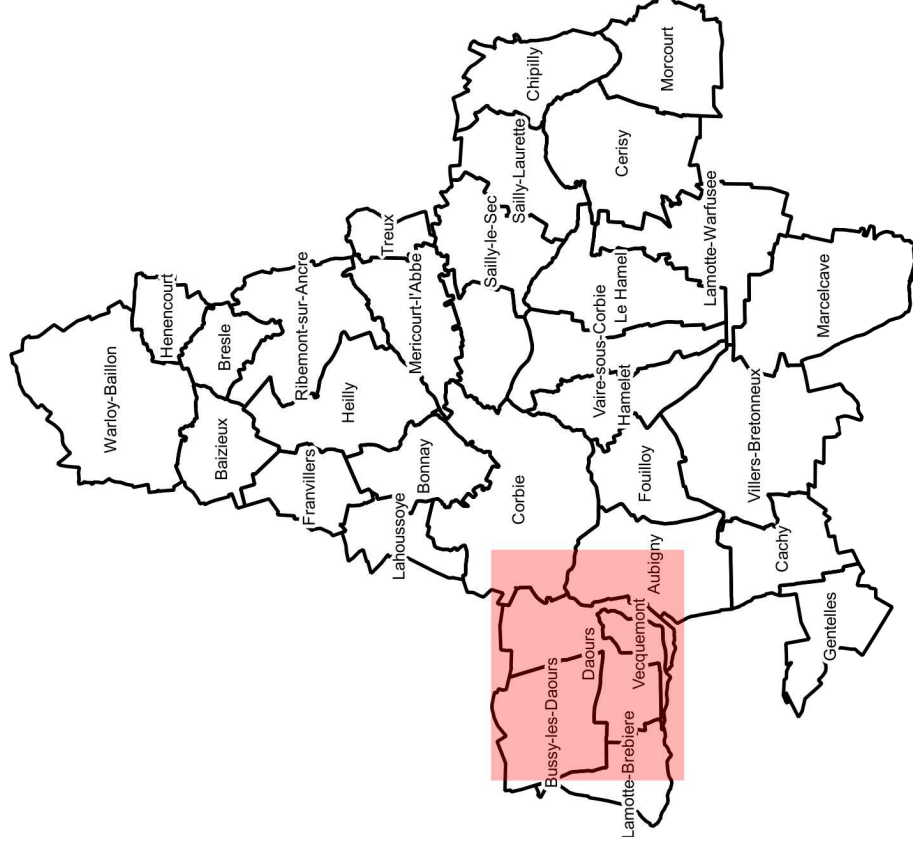
Zones potentielles d'urbanisation future

N°	Projet déjà lancé ?	Précisions
1	oui	Construction d'un supermarché Lidl à l'angle de la rue Léon Cure et du Boulevard Blais Mousseron. Des sondages de perméabilité ont été réalisés par une entreprise et le terrain a été jugé défavorable à l'infiltration des EP.

Diagnostic de territoire

Etude préalable au schéma directeur de gestion des eaux pluviales

Commune de Daours



Document Synthétique - Commune de Daours

Préambule

Le présent document constitue une synthèse de la gestion des eaux pluviales (EP) sur la globalité de la Communauté de Communes du Val de Somme. Les ouvrages et désordres liés au pluvial sont localisés avec précision. Ce document identifie également les zones potentielles d'urbanisation future. Une première carte présente le territoire communal et une seconde le centre-bourg.

Date d'entretien : 03/08/17

Description de la gestion des eaux pluviales (EP)

Type d'assainissement : Assainissement collectif (AC)

Type de réseau : séparatif

Gestion des eaux pluviales :

La collecte du fil d'eau est réalisée sur l'ensemble de la commune. Le réseau de Daours possède les mêmes exutoires que le réseau de Vecquemont.
Nb : le sens d'écoulement du fil d'eau ne figure pas sur la carte car l'adjoint au maire ne le connaît pas.

Document Synthétique - Commune de Daours

Remarques :

La commune ne possède pas d'ouvrage particuliers hormis des grilles de collecte ponctuelle canalisée contre trottoir et de collecte linéaire des fils d'eau.

Description de l'urbanisation de la commune et du territoire communal

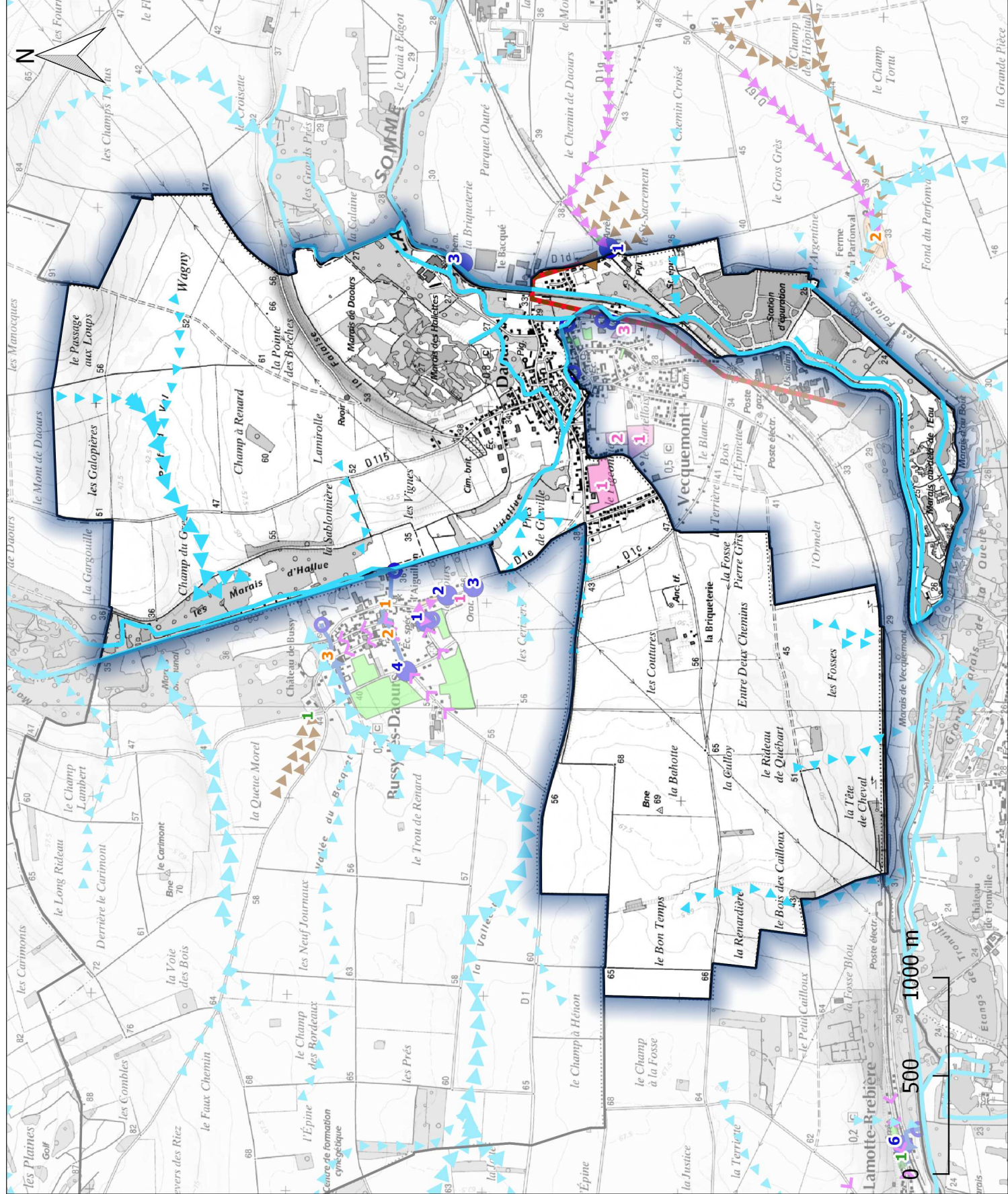
Typologie d'urbanisation :

Les communes de Dours et Vecquemont se touchent. D'ailleurs les limites communales des deux communes se font souvent en milieu de chaussée. La commune de Daours possède environ 5 000 m² d'espaces vert divers dans le centre-bourg. Les trottoirs ne sont pas engazonnés. Daours possède une dent creuse.

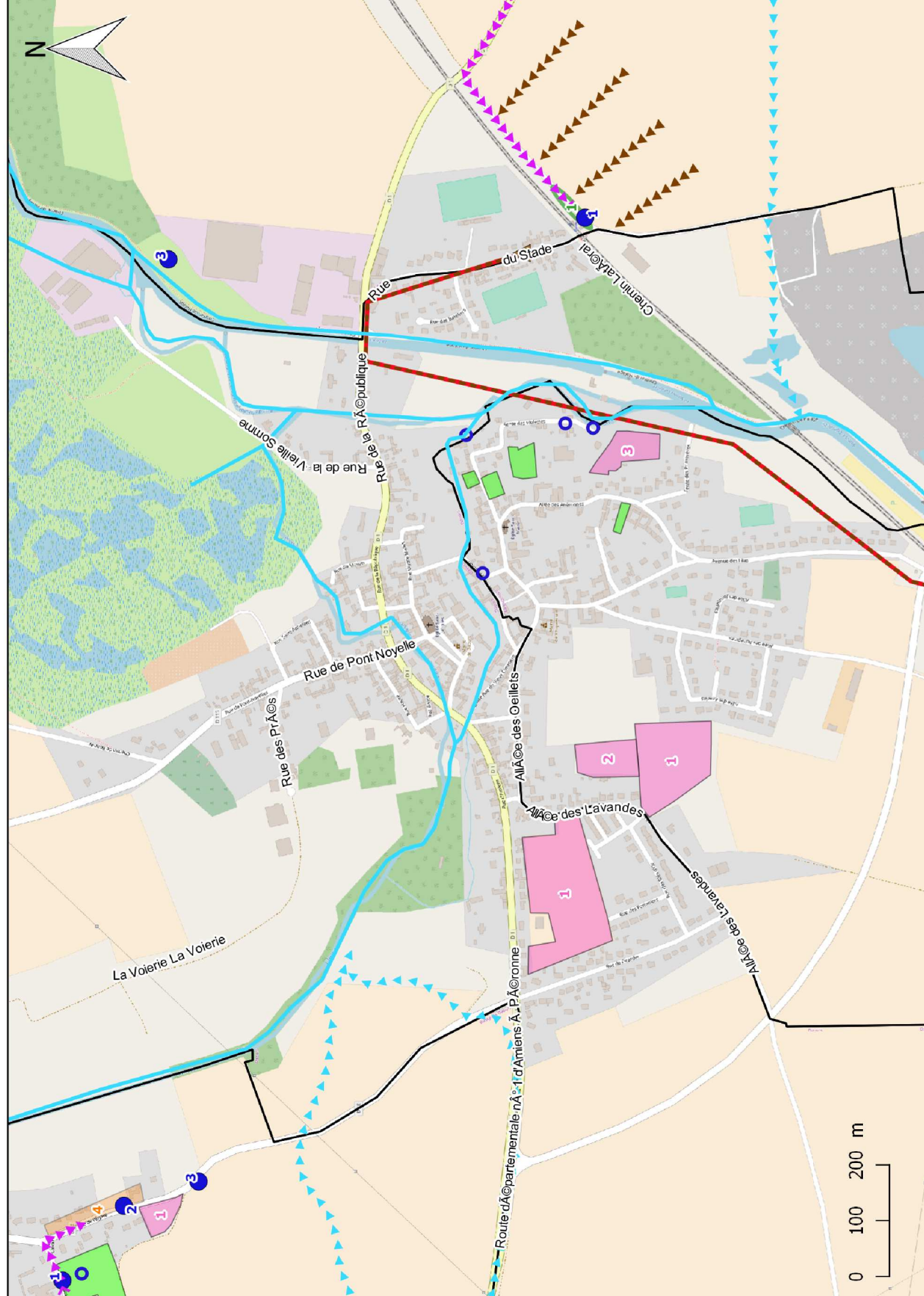
Typologie du territoire communal :

La commune de Daours se trouve au point de confluence entre la vallée de l'Hallue et celle de la Somme. Le point haut du territoire est le Mont de Corbie situé au Nord, dont le sommet est à 98 m d'altitude. Les ruissellements naturels en provenance de cette colline viennent alimenter la vallée de l'Hallue. Au Nord-est du territoire se trouvent les Marais des Hallette, qui sont alimentés par le lit majeur de la Somme. Une falaise ceinture les marais. La vallée de la Somme est extrêmement marécageuse et tourbeuse (tourbes et tuf). Le territoire communal compte environ 50 hectares de prairies et 700 mètres de haies. Le territoire de Daours est assez important. Il encercle celui de Vecquemont.

Document Synthétique - Commune de Daours



Document Synthétique - Commune de Daours



Ouvrages de gestion des eaux pluviales

N°	Type	Précisions
----	------	------------

Désordres liés à la gestion des eaux pluviales

N°	Fréquence	Remarques

Document Synthétique - Commune de Daours

Projets d'aménagements de gestion des EP

N°	Type	Précisions

Secteurs sensibles potentiels

N°	Remarques

Document Synthétique - Commune de Daours

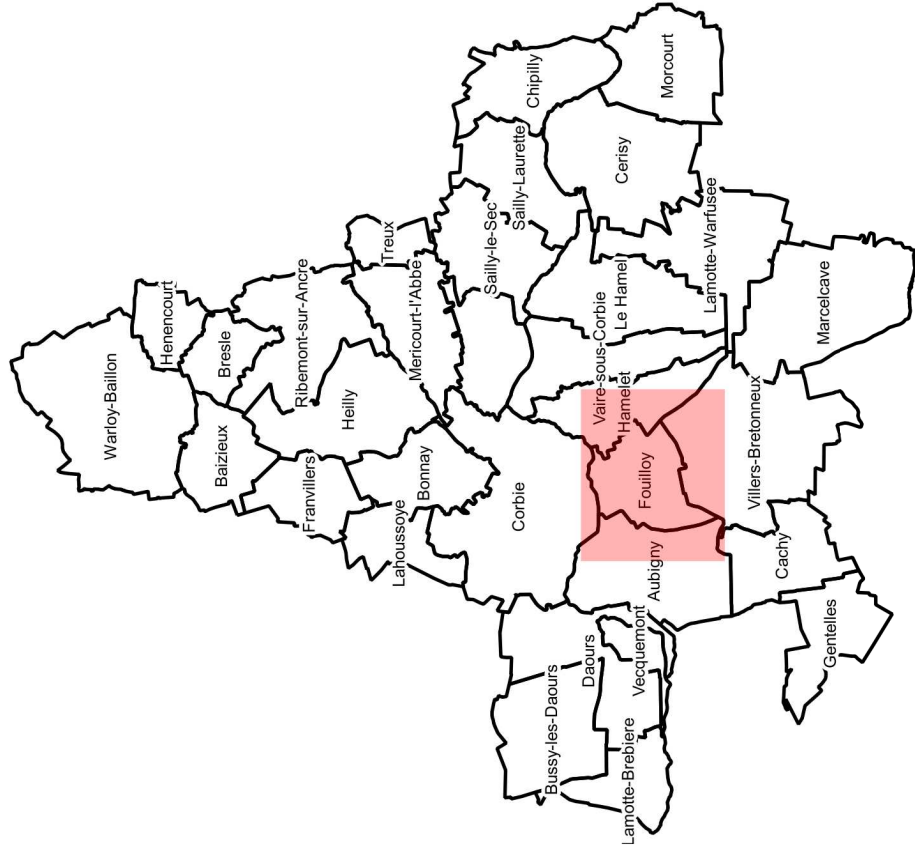
Zones potentielles d'urbanisation future

N°	Projet déjà lancé ?	Précisions
1	non	Projet de réalisation d'un lotissement privé. L'accès se fera par la route de Lamotte Brebière et le lotissement de l'Opsom (office public de l'habitat en Somme). Le premier lot de travaux constituera la réalisation d'une trentaine de logements. Deux pénétrantes du lotissement de l'Opsom ont été réalisées pour faire la jonction avec le nouveau lotissement.

Diagnostic de territoire

Etude préalable au schéma directeur de gestion des eaux pluviales

Commune de Fouilloy



Document Synthétique - Commune de Fouillooy

Préambule

Le présent document constitue une synthèse de la gestion des eaux pluviales (EP) sur la globalité de la Communauté de Communes du Val de Somme. Les ouvrages et désordres liés au pluvial sont localisés avec précision. Ce document identifie également les zones potentielles d'urbanisation future. Une première carte présente le territoire communal et une seconde le centre-bourg.

Date d'entretien : 19/07/17

Description de la gestion des eaux pluviales (EP)

Type d'assainissement : Assainissement collectif (AC)

Type de réseau : séparatif

Gestion des eaux pluviales :

Fouillooy fonctionne en assainissement collectif à l'exception d'une habitation. Les EP sont collectées en réseau séparatif. L'ensemble de la commune est desservie par ce réseau. Trois cours d'eau séparent Fouillooy de Corbie. Ce sont des affluents de la Somme canalisée. Les exutoires du réseau EP donnent sur ces cours d'eau. Fouillooy étant dans une cuvette, les routes départementales en pentes D122, D1 et D23 provenant respectivement des communes de Lamotte-Warfusée, Cachy et Villers Bretonneux dirigent les EP de voiries vers le centre de la commune. Les EP suivent les routes pour s'accumuler dans le village. Hormis les "ouvrages classiques" : regards de visite, regards de branchement, bouches d'égout, avalent frontalement frontal et vertical, grilles de collecte ponctuelle canalisée contre trottoir et de collecte linéaire des fils d'eau, aucun ouvrage particulier n'est à signaler.

Remarques :

La nappe d'accompagnement de la Somme canalisée est très affleurante. En effet elle est située à environ 2 m sous terre en bordure de la Somme.

Description de l'urbanisation de la commune et du territoire communal

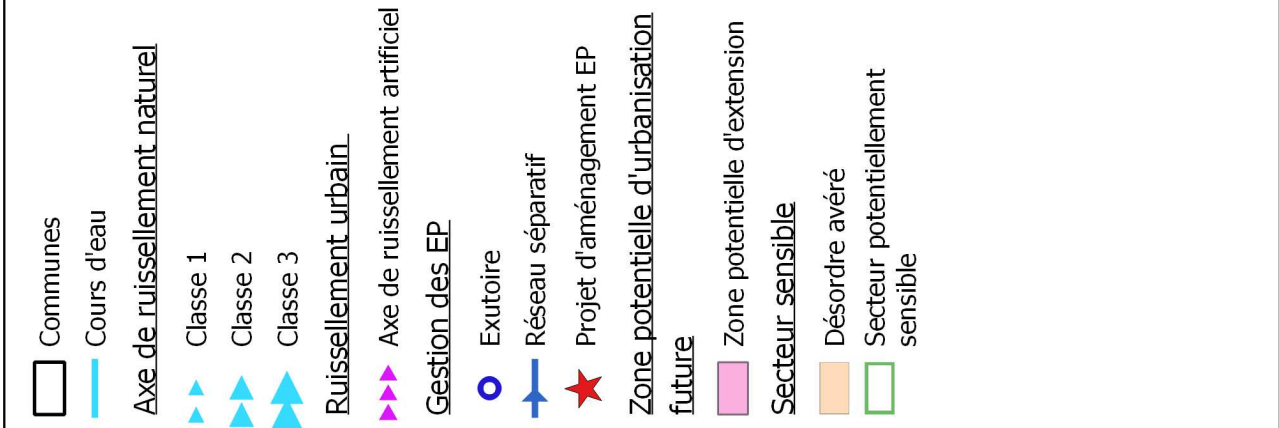
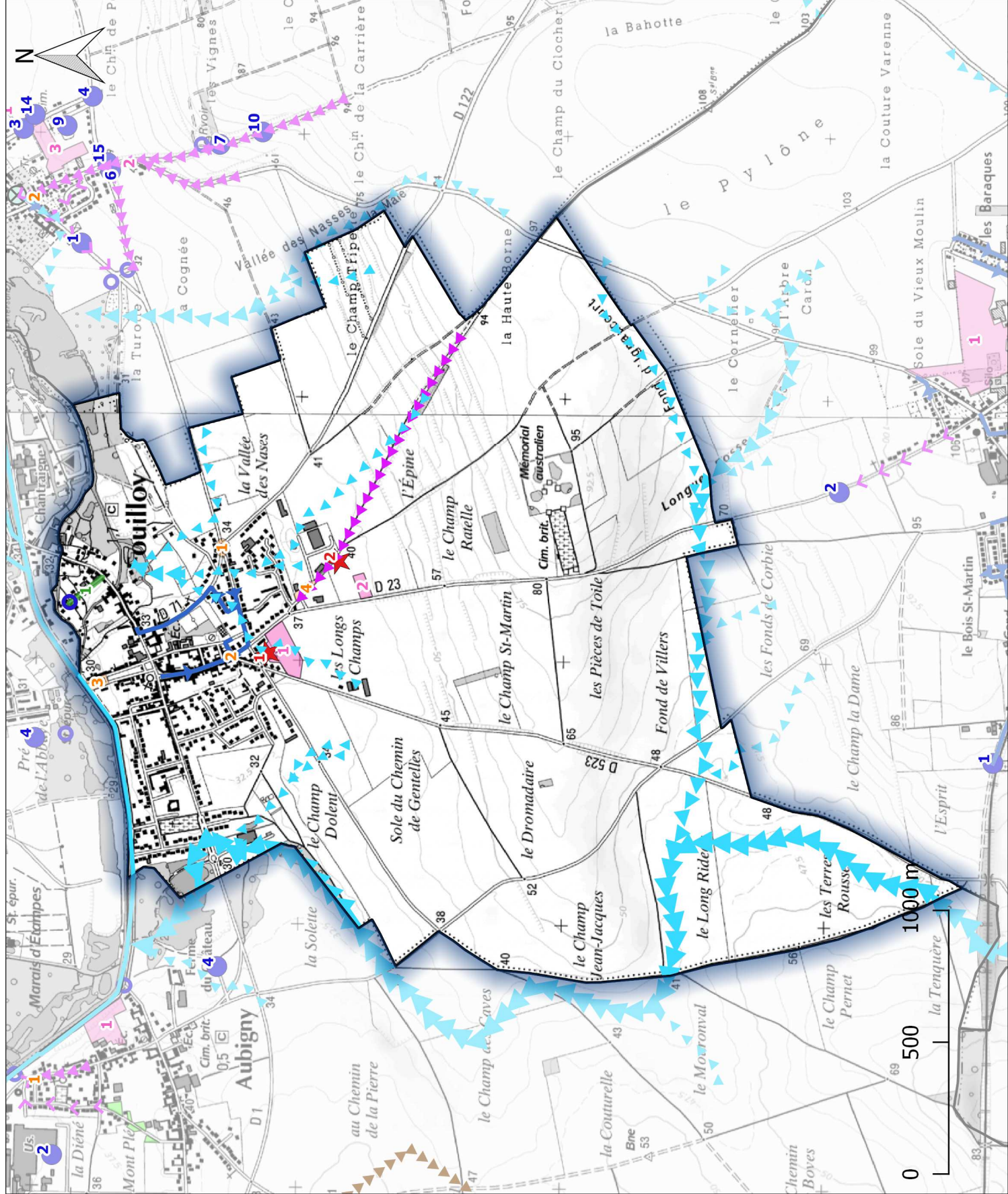
Typologie d'urbanisation :

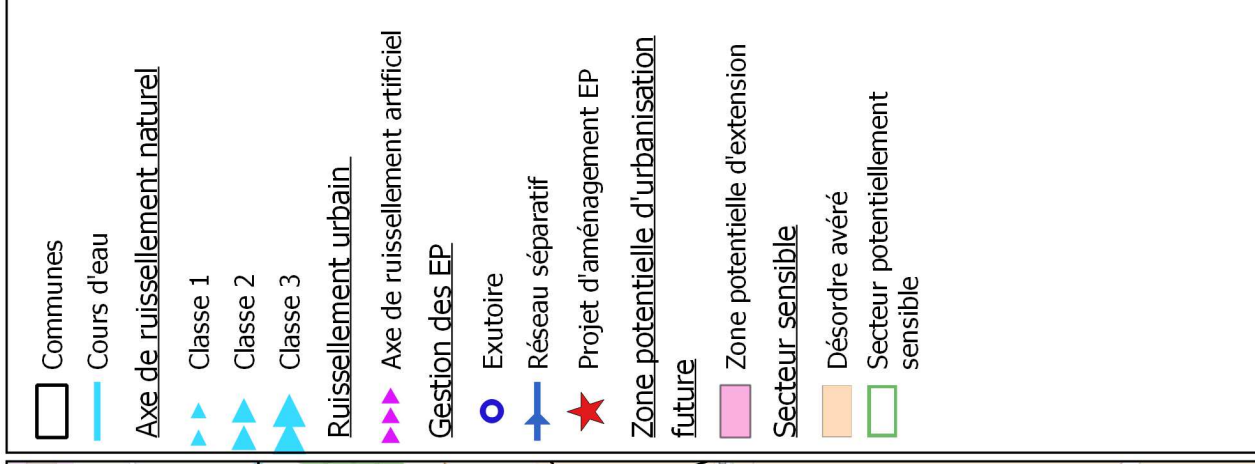
Il s'agit de la troisième commune la plus peuplée après les communes de Corbie et Villers-Bretonneux. La commune possède de nombreux espaces verts : derrière la mairie, marais côté Aubigny et côté Hamelet, jardins ouvriers etc. Cependant, ni la place pub Fouillooy possède une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) dit « Le Chant des Oiseaux » sur son territoire. Cette dernière est présente rue Aristide Briand, elle est composée pour le moment de 6 entreprises. De plus, selon monsieur le Maire, il n'y a pas eu d'aménagements de gestion des EP de réalisés sur ce secteur. Selon ce dernier, le territoire de la commune possède très peu de dents creuses en centre-bourg.

Typologie du territoire communal :

La commune de Fouillooy se situe dans la vallée de la Somme. Au Sud du territoire, à 93 m d'altitude, le mémorial Australien constitue un belvédère. Il surplombe d'Ouest en Estet du Nord au Sud les communes de : Daours, Vecquemont, Aubigny, Corbie, Fouillooy et Villers-Bretonneux. Fouillooy possède un chemin de tour de ville incomplet d'environ 500 à 800 mètres borduré de haies et d'arbustes. Très peu de prairies et de haies sont globalement présentessur le territoire communal, mais en revanche de nombreuses parcelles agricoles.

Document Synthétique - Commune de Fouilloy





Ouvrages de gestion des eaux pluviales

N°	Type	Précisions
----	------	------------

Désordres liés à la gestion des eaux pluviales

N°	Fréquence	Remarques
1	Lors d'événements pluvieux importants	En cas d'événements pluvieux importants se produisant des ruissellements de voiries accompagnés parfois de coulées de boues. Les EP s'accumulent au carrefour entre la route D122 et la rue Paul Domisse. Jusqu'à maintenant aucune habitation n'a été inondée.
2	Lors d'événements pluvieux importants	Sur la route D23 en provenance de Villers-Bretonneux, il existait des fossés de part et d'autre de la chaussée. Le département a réalisé des pistes cyclables au droit des anciens fossés. Les ruissellements agricoles qui étaient contenus dans ces fossés, se retrouvent maintenant sur la chaussée. L'intersection en patte d'oie entre les routes D23 et D523 direction Cachy est un point bas où s'accumulent les ruissellements de voiries des deux routes départementales, combiné au ruissellement des parcelles agricoles situées en pente. Des accumulations de 40 cm d'EP se sont déjà produites au niveau de cette intersection et 5 habitations ont été inondées. En cas de précipitation intense, l'eau s'élimine rapidement grâce aux bouches d'égouts à avalement frontal.
3	Travaux réalisés, en attente des résultats	De nombreux inversions de branchement provoquaient des apports d'eaux claires parasites qui venaient s'accumuler au niveau du poste de relèvement situé rue Émile Zola. Ce poste relève les eaux usées de l'autre côté de la Somme canal. Lors d'événements pluvieux importants, le poste de relèvement n'arrivait pas à relever les eaux usées et les EP : le réseau d'eaux usées montait en charge ce qui avait pour conséquence de soulever les bouches d'égouts (rue Émile Zola et rue Baillet). Entre 5 à 10 maisons ont déjà été inondées par la surcharge du réseau EU. La CCVS a mandaté le bureau d'étude ACTEA Environnement en 2015 pour réaliser une étude. Des tests à la fumée ont été faits afin de localiser précisément les inversions de branchement. Au total ont été décelées 124 anomalies de branchement. Des travaux ont été menés en 2017 par la CCVS pour résoudre ce problème de saturation de réseau. Le maire ne peut pas dire si suite aux travaux, le problème d'inondation a été résolu : il n'a pas encore plu suffisamment.

Document Synthétique - Commune de Fouillooy

Projets d'aménagements de gestion des EP

N°	Type	Précisions
1	Bassin de rétention	Le maire de Fouillooy projette de créer un bassin sec ou un bassin en eau. Il est en attente des sondages de perméabilité pour déterminer la possibilité d'infiltrer l'eau ou non, ainsi que de la vérification de la conformité de l'aménagement de l'ouvrage vis-à-vis du POS.
2	Autre	Projet de réaménagement et d'assainissement des EP de la voie communale n°3 qui correspond à la voie d'accès à la ZA du chant des Oiseaux. La maîtrise d'œuvre est la société VERDI Picardie. Les travaux d'élargissement de la voirie et de réalisation d'ouvrages d'infiltration des EP débiteront en septembre.

Secteurs sensibles potentiels

N°	Remarques
1	La rue Charles Gaffet fut exposée à des problématiques de ruissellements importants. Le problème est aujourd'hui résolu. Des aménagements ont été réalisés pour épurer les EP avant rejet dans le cours d'eau.

Document Synthétique - Commune de Fouilloy

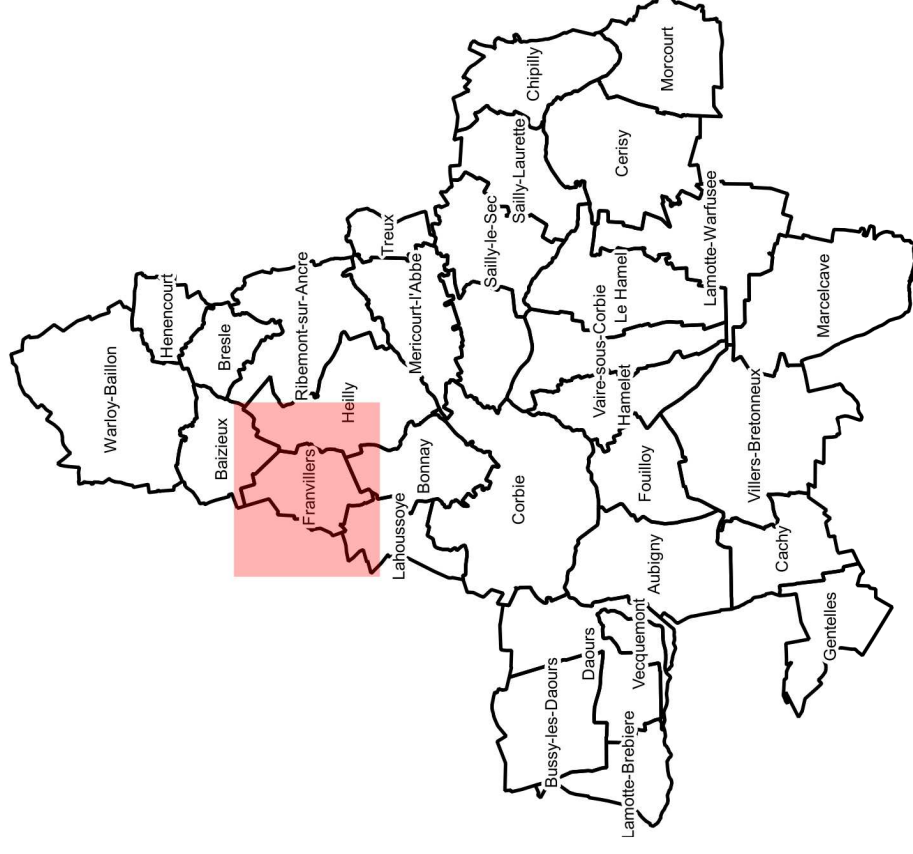
Zones potentielles d'urbanisation future

N°	Projet déjà lancé ?	Précisions
1	oui	Projet de lotissements de 43 logements sur la parcelle d'un ancien moulin abandonné. Le lotisseur dispose d'un permis de construire qui a été accepté.
2	non	Projet de regrouper la caserne de pompier de Corbie et de Villers-Bretonneux à Fouilloy derrière le bâtiment de location de bureau. Ce bâtiment de location gère ses EP sur site : des fossés et bassins sec ceinturent le bâtiment.

Diagnostic de territoire

Etude préalable au schéma directeur de gestion des eaux pluviales

Commune de Franvillers



Document Synthétique - Commune de Franvillers

Préambule

Le présent document constitue une synthèse de la gestion des eaux pluviales (EP) sur la globalité de la Communauté de Communes du Val de Somme. Les ouvrages et désordres liés au pluvial sont localisés avec précision. Ce document identifie également les zones potentielles d'urbanisation future. Une première carte présente le territoire communal et une seconde le centre-bourg.

Date d'entretien : 02/08/17

Description de la gestion des eaux pluviales (EP)

Type d'assainissement : Assainissement non collectif (ANC)

Type de réseau : séparatif

Gestion des eaux pluviales :

Les EP sont transportées en partie naturellement et en partie par un réseau. La quasi-totalité des rues urbanisées sont bordurées permettant ainsi la collecte du fil d'eau vers la mare communale. Cette dernière est le principal point de collecte des EP de la commune. Le trop plein de la mare est dirigé par une canalisation de 600 mm vers un fossé de décantation. Les EP de ce dernier transitent vers un bassin d'infiltration. Ce bassin dispose d'une surverse dans un fossé d'infiltration.

La commune possède deux anciennes mares situées respectivement sur la place du château d'eau et à l'intersection des rues de la Voie aux biches et Bourgville.

Remarques :

Globalement la gestion des EP se fait correctement dans cette commune.

Description de l'urbanisation de la commune et du territoire communal

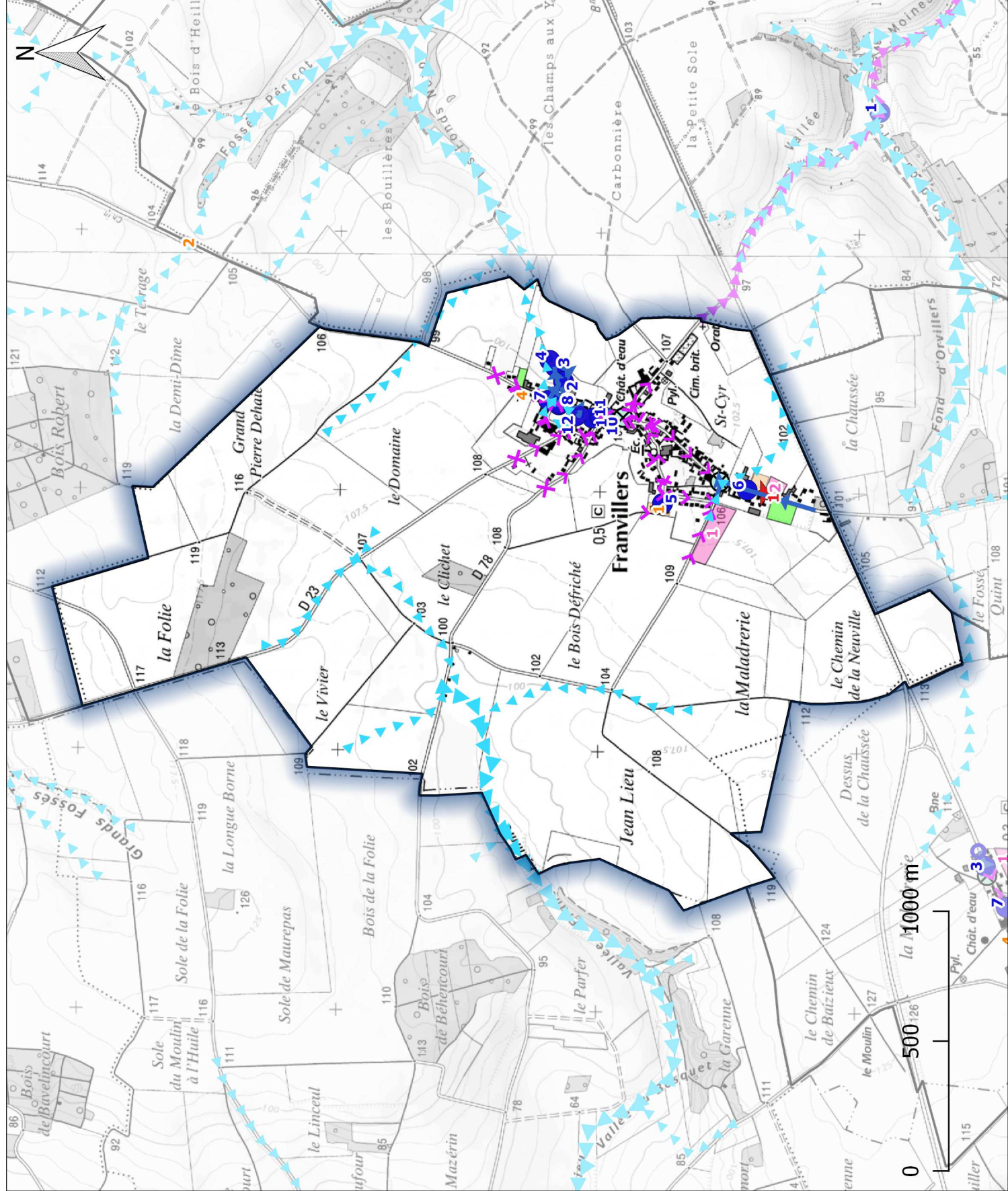
Typologie d'urbanisation :

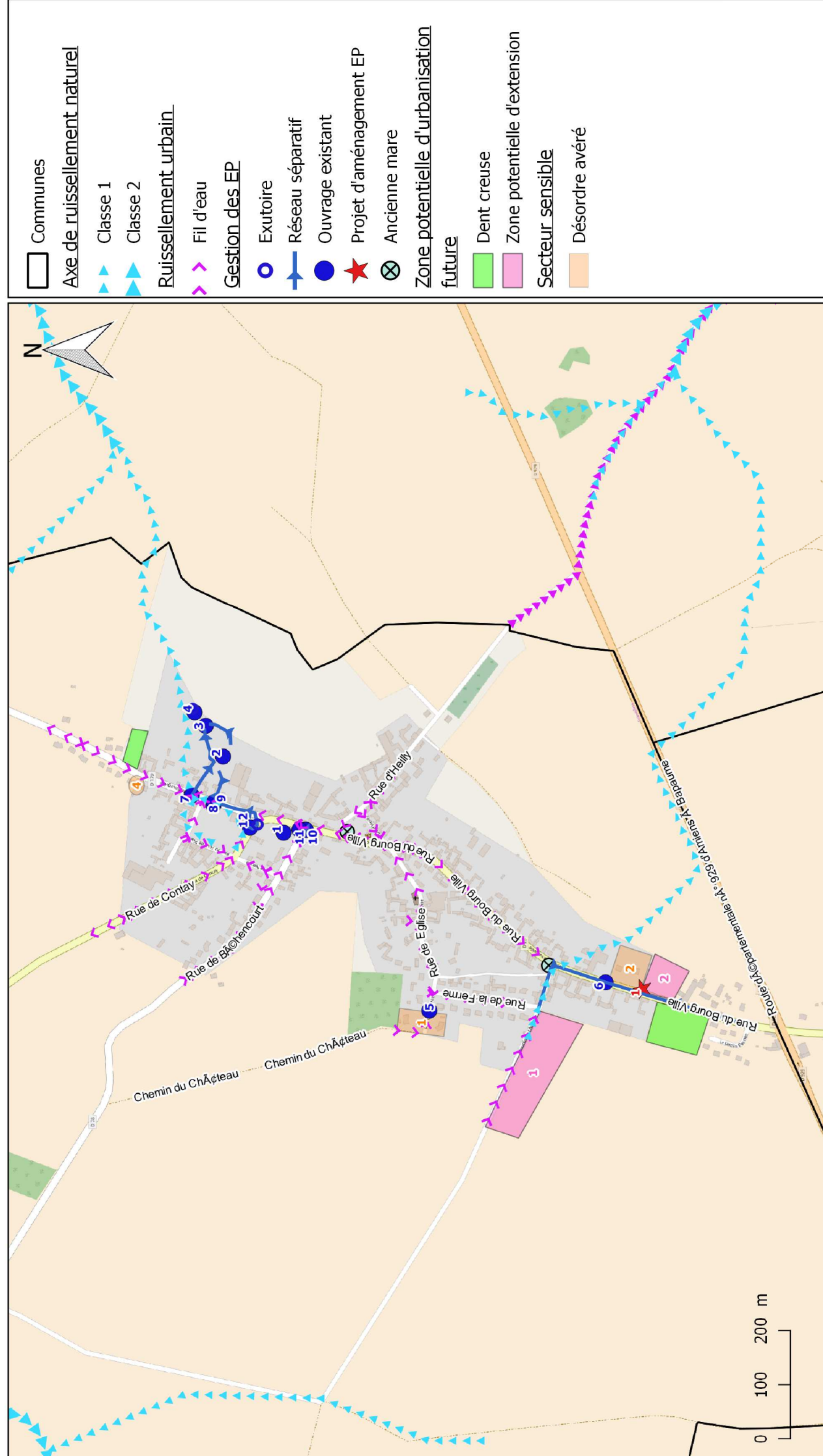
Franvillers est une commune très verte. De nombreux espaces verts sont disséminés entre autre derrière la mairie, la place publique et la mare communale. Cependant, très peu de trottoirs sont engazonnés. La commune possède 2 dents creuses en centre-bourg, localisées rue du Bourgville côté Baizieux et côté Bonnay. Le maire projette de construire sur une parcelle agricole rue de Bourgville ainsi que d'urbaniser une zone NAr.

Typologie du territoire communal :

Franvillers est une commune de plateau situé à 105 m d'altitude. La commune possède un chemin de tour de ville partiel et très peu de haies. Le territoire communal est formé de nombreuses prairies : 1 600 m² à proximité du bassin d'infiltration des EP et 1 300 m² derrière l'école communale.

Document Synthétique - Commune de Franvillers





Document Synthétique - Commune de Franvillers

Ouvrages de gestion des eaux pluviales

N°	Type	Précisions
1	Mare	Cette mare communale, toujours en eau, possède une capacité de 1 200 m ³ . Elle était autrefois équipée d'une pompe, pour assurer une hauteur de marnage de 0,4 m. Elle possède une canalisation de trop plein de diamètre 400 mm. Cette canalisation dirige les EP jusqu'au regard de visite 9.
2	Bassin de décantation	Fossé ou bassin de décantation qui récupère les EP du trop plein de la mare 1 via une canalisation de diamètre 600 mm. Les EP sont ensuite dirigées vers l'actuel bassin d'infiltration 3.
3	Bassin d'infiltration	Bassin d'infiltration de 500 m ³ qui récupère les EP de voiries des rues du Tour de place et de Bourgville via une canalisation de 400 mm mais également les EP en provenance du fossé de décantation 2 via une canalisation de diamètre 600 mm.
4	Fossé	Fossé d'infiltration présent en aval du bassin d'infiltration au cas où celui-ci surverserait.
5	Puits d'infiltration	Puits d'infiltration récupérant les eaux de voiries de la rue du Château.
6	Bouche d'égout	Bouche d'égout à avalement frontal située rue du Bourgville devant la maison 12.
7	Bouche d'égout	Bouche d'égout à avalement frontal située rue du Bourgville entre les maisons 90 et 92. Cette bouche a été créée pour stopper les inondations des deux maisons.
8	Bouche d'égout	Création de deux bouches d'égout à avalement frontal pour récupérer les EP de la rue du Tour de Place et les ruissellements de voiries de la rue du Bourgville.
9	Grille	Les EP récupérées par les bouches d'égout 8 rejoignent le regard de visite à grille 9 et le branchement d'EP existant sur une longueur de 9 m. Les EP s'écoulent ensuite vers le fossé de décantation 2.

Désordres liés à la gestion des eaux pluviales

N°	Fréquence	Remarques
1	Lors d'événements pluvieux importants	Accumulation d'eau sur la chaussée rue du Château en raison d'un puits d'infiltration comblé. Ceci a engendré l'inondation de deux habitations.
2	Lors d'événements pluvieux importants	La canalisation de diamètre 400 mm est sous dimensionnée rue du Bourgville. En cas d'importantes précipitations, les EP débordent de la bouche d'égout à avalement frontal située devant l'entrée du 12 rue du Bourgville. La chaussée à cet endroit présente un point bas. Les EP ruissellent sur la voirie et inondent les sous-sol des deux maisons voisines. Le maire a proposé au propriétaire du 12 de cette rue de prendre en charge la moitié des travaux de rehaussement du trottoir devant son entrée de maison. Ce dernier a refusé la proposition. La maison voisine ne se plaint pas d'être inondée car le propriétaire a conscience d'avoir fait une entrée de garage alors que le terrain est en pente.
3	Lors d'événements pluvieux importants	Le propriétaire de la maison à l'angle des rues de Béhencourt et du Bourgville est fréquemment contraint de curer la grille 10. Dans le cas contraire, en cas de fortes pluies, les eaux en provenance de la rue du Bourgville s'accumulent sur la chaussée et inondent quasiment le trottoir.
4	Lors d'événements pluvieux importants	Selon le type de culture présent en amont, la commune a déjà été confrontée à des coulées de boue sur la chaussée, au niveau de la servitude entre les parcelles n°97 et n°99, rue du Bourgville.

Document Synthétique - Commune de Franvillers

Projets d'aménagements de gestion des EP

N°	Type	Précisions
1	Noue	L'adjoint au maire pour résoudre le dysfonctionnement 2, souhaiterait poser une canalisation de diamètre 400 mm en parallèle de celle présente sur la chaussée et relier cette canalisation à une noue.

Secteurs sensibles potentiels

N°	Remarques
----	-----------

Document Synthétique - Commune de Franvillers

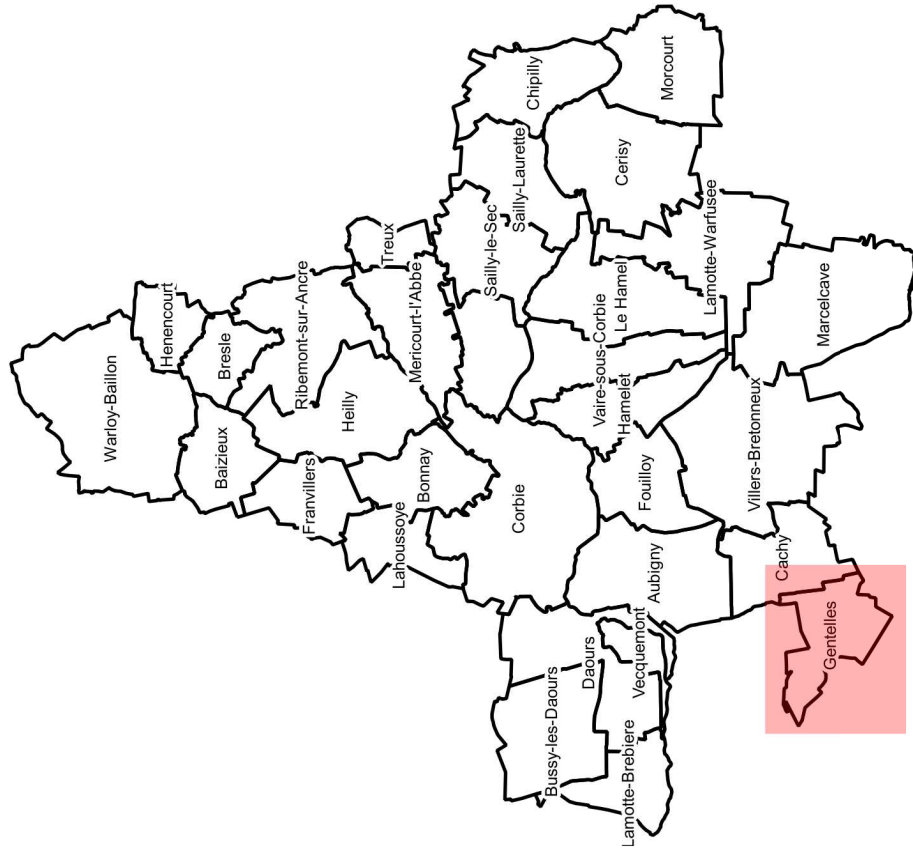
Zones potentielles d'urbanisation future

N°	Projet déjà lancé ?	Précisions
1	non	La commune dispose d'une zone à urbaniser Nar le long du chemin dit de l'Avenue.
2	non	Le maire projette de construire sur une parcelle agricole située rue du Bourgville.

Diagnostic de territoire

Etude préalable au schéma directeur de gestion des eaux pluviales

Commune de Gentelles



Document Synthétique - Commune de Gentelles

Préambule

Le présent document constitue une synthèse de la gestion des eaux pluviales (EP) sur la globalité de la Communauté de Communes du Val de Somme. Les ouvrages et désordres liés au pluvial sont localisés avec précision. Ce document identifie également les zones potentielles d'urbanisation future. Une première carte présente le territoire communal et une seconde le centre-bourg.

Date d'entretien : 31/07/17

Description de la gestion des eaux pluviales (EP)

Type d'assainissement : Assainissement non collectif (ANC)

Type de réseau : séparatif

Gestion des eaux pluviales :

Les EP sont transportées en partie naturellement et en partie par un réseau d'environ 600 mètres. La commune est équipée de deux mares. La quasi-totalité des rues urbanisées, hormis le chemin du tour de ville, sont bordurées permettant ainsi la collecte naturelle des eaux pluviales vers la mare centrale. Le lotissement collecte le fil d'eau et le dirige vers une noue.

Remarques :

Lors de fortes pluies, plusieurs cagnas se sont ouvertes dans la commune. Une cagna est un abri léger dans la terre, créée durant la guerre 14-18, où pouvait se tenir les combattants en cas de bombardements ou d'intempéries. Ainsi, lors des importants orages fin mai 2016, deux cagnas se sont ouvertes :

- une dans la rue de la Gentellière ;
- une au croisement rue Léopold Jouancoux et rue Faidherbe.

La commune n'est pas sujette à des coulées de boues. La mare a débordé en 2016.

Description de l'urbanisation de la commune et du territoire communal

Typologie d'urbanisation :

La commune ne possède pas d'importants espaces verts. Néanmoins, elle a assuré l'aménagement paysager des deux mares présentes sur son territoire. De plus, plus de la moitié des trottoirs présents sur la commune sont engazonnés.

Il existe quelque dents creuses en centre-bourg : notamment une importante sur les parcelles AA 68 et 69.

Typologie du territoire communal :

Le territoire de Gentelles constitue le point haut de la CCVS avec une altitude comprise entre 60 et 117 m NGF. C'est une commune de plateau située dans un creux. Aucun cours d'eau ne traverse le territoire communal et on relève l'absence de surface boisée. Ce dernier possède un chemin de tour de ville mais il est pratiquement totalement urbanisé. De plus, quelques haies et prairies sont encore présentes sur le territoire de la commune mais en très faible quantité.

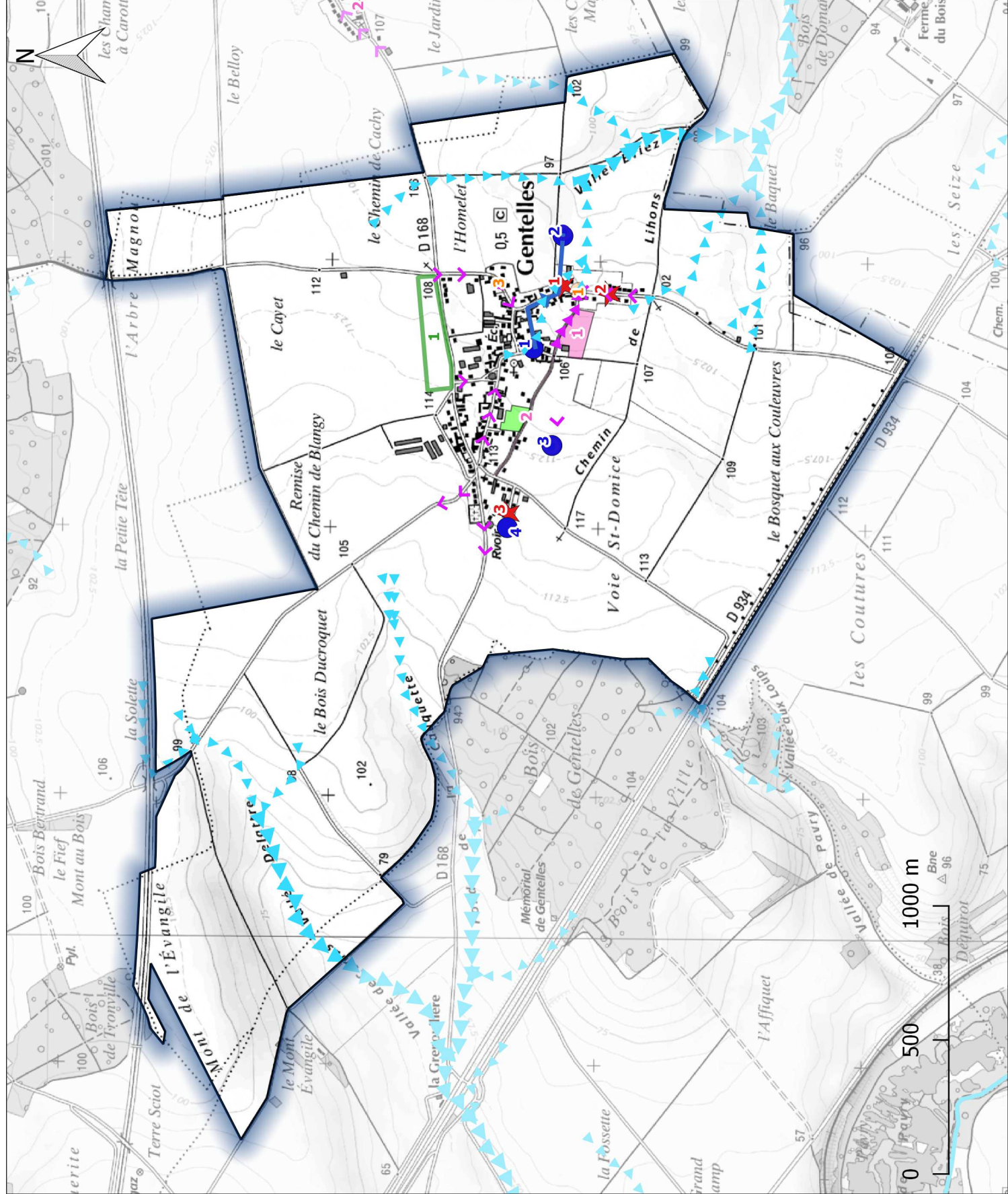
Monsieur le maire a notamment indiqué deux prairies importantes en bordure du village :

- Une entre Cachy et Gentelles ;

- Une au nord de la commune le long de la Départementale.

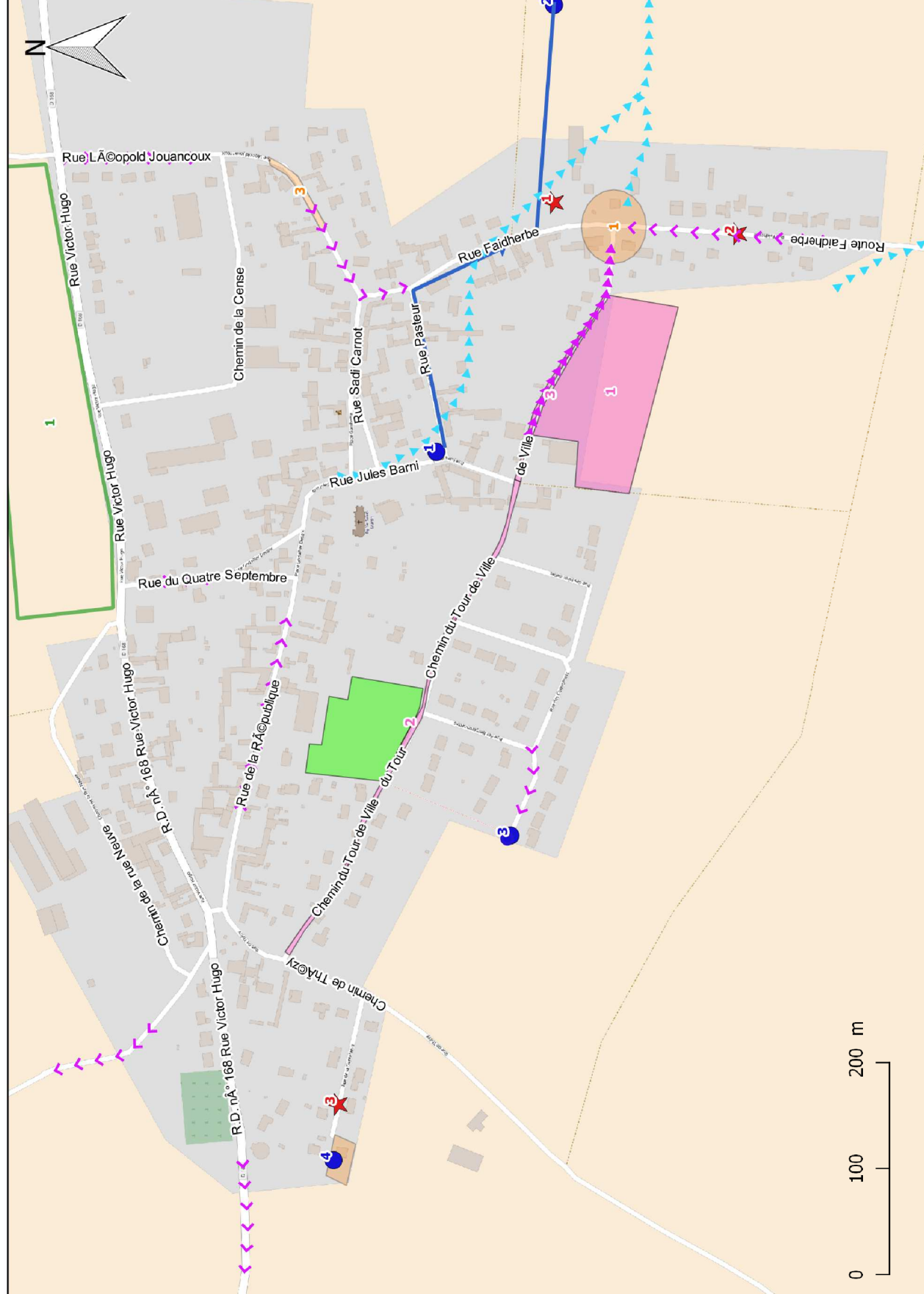
Cependant, Monsieur le maire, s'interroge sur le devenir de cette deuxième prairie, l'exploitant devant cesser son activité d'éleveur d'ici peu. De plus, il s'interroge sur les impacts possibles d'un retournement de prairie, cette dernière étant située en légère pente.

Document Synthétique - Commune de Gentelles



	Communes
	Axe de ruissellement naturel
	Classe 1
	Classe 2
	Ruissellement urbain
	Axe de ruissellement artificiel
	Fil d'eau
	Gestion des EP
	Exutoire
	Réseau séparatif
	Ouvrage existant
	Projet d'aménagement EP
	Zone potentielle d'urbanisation future
	Dent creuse
	Zone potentielle d'extension
	Secteur sensible
	Désordre avéré
	Secteur potentiellement sensible

Document Synthétique - Commune de Gentelles



Ouvrages de gestion des eaux pluviales

N°	Type	Précisions
1	Mare	Cette mare reçoit le ruissellement de voiries des EP. Le trop plein est évacué vers la 2ème mare via une canalisation.
2	Bassin d'infiltration	Successions de trois bassins d'infiltration creusés dans la craie. Ces bassins reçoivent le trop plein de la 1ère mare. Ils ont été curés en 2015 jusqu'à la craie. Cependant le premier se colmate.
3	Noue	Exutoire du lotissement : elle est mal située et pose des problèmes pour les habitations
4	Puits d'infiltration	Ce puitsard est situé dans le jardin de la maison située au bout de la rue de la Gentellière. Il a 20 ans.

Désordres liés à la gestion des eaux pluviales

N°	Fréquence	Remarques
1	Lors d'événements pluvieux importants	Un léger point d'accumulation d'eaux de ruissellement est constaté dans le bas du village, et notamment dans la rue Faidherbe, en cas de précipitations exceptionnelles. Le réseau présent dans cette rue ne semble pas sous dimensionné, ou bouché car 10 minutes après la fin de l'orage, il n'y a plus d'eaux dans les rues. Néanmoins, il est possible qu'un manque d'avaloir sur cette portion explique cet important ruissellement. De plus, pour lutter contre cette problématique, monsieur le Maire a comme projet de créer un fossé à l'air libre qui irait du bas du village jusqu'à la grande mare entre Gentelles et Cachy. Suite aux importants orages du 11/05/2016, la maison au croisement avec la rue Faidherbe et le chemin du tour de ville, a reçu les ruissellements de l'ensemble du chemin du tour de ville. Il y a eu accumulation de 30 cm d'eau sur la chaussée.
2	Très exceptionnel	Lors d'un orage exceptionnel, les EP de la rue de la Gentelière ont déversées dans le jardin du propriétaire de la dernière maison. Le jardin s'est affaissé. Le maire souhaiterait réaliser un bassin enterré à l'aide de module d'infiltration des EP sous la chaussée de la moitié de la rue.
3	Lors d'événements pluvieux importants	Présence de deux dos d'ânes rue Léopold Jouancoux. En cas de fortes précipitations, l'eau vient s'accumuler entre les deux dos d'ânes.

Document Synthétique - Commune de Gentelles

Projets d'aménagements de gestion des EP

N°	Type	Précisions
1	Fossé	Monsieur le Maire a comme projet de créer un fossé à l'air libre qui irait du bas du village jusqu'à la grande mare entre Gentelles et Cachy pour lutter contre les problèmes de ruissellement.
2	Bouche d'égout	Une bouche d'égout pourrait-être créée route de Faidherbe, pour limiter le ruissellement de voirie.
3	Bassin d'infiltration	Le maire souhaiterait mettre en place sous la chaussée des modules d'infiltration/rétentions pour gérer les EP de ruissellement de voirie. Ces modules seraient posés sur une moitié de la rue de la Gentellière.

Secteurs sensibles potentiels

N°	Remarques
1	Des semis ont été effectués au printemps 2017 dans les champs parallèles à la rue Victor Hugo. Le terrain est en légère pente. Étant donné qu'il n'a pas plu, le maire ne sait pas s'il pourrait y avoir des coulées de boues.

Document Synthétique - Commune de Gentelles

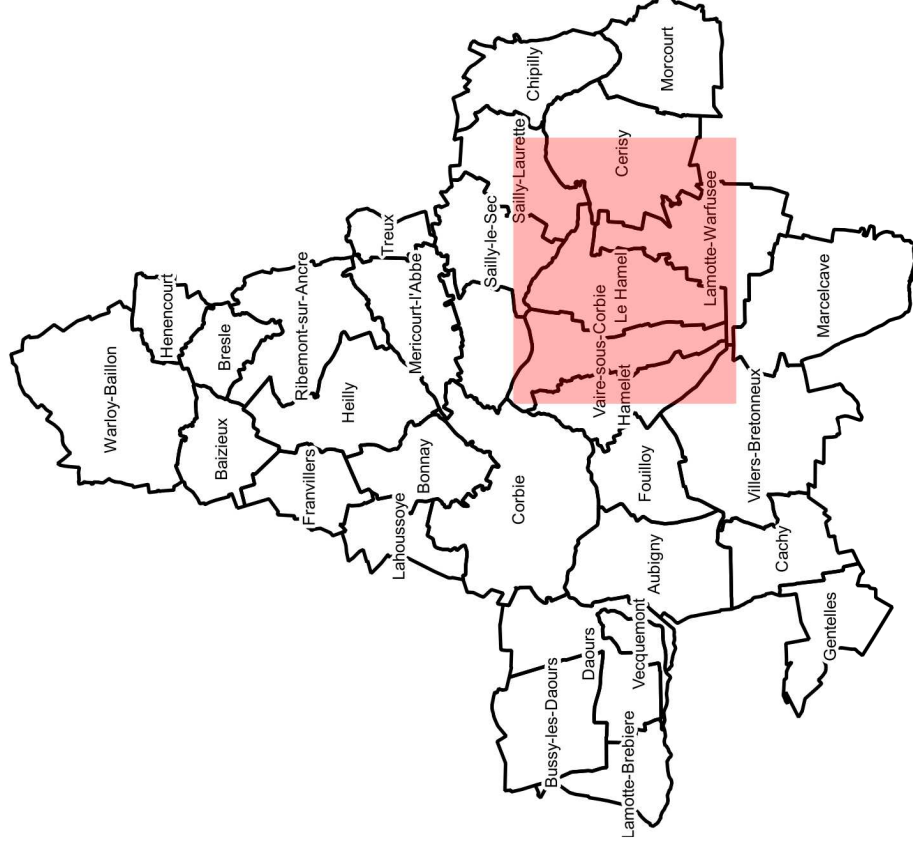
Zones potentielles d'urbanisation future

N°	Projet déjà lancé ?	Précisions
1	non	Le maire souhaiterait construire un nouveau lotissement à côté du premier sur une zone naturelle (prairie).
2	non	Premier tronçon de travaux d'élargissement de la chaussée.
3	non	Second tronçon de travaux d'élargissement de la chaussée.

Diagnostic de territoire

Etude préalable au schéma directeur de gestion des eaux pluviales

Commune de Le Hamel



Document Synthétique - Commune de Le Hamel

Préambule

Le présent document constitue une synthèse de la gestion des eaux pluviales (EP) sur la globalité de la Communauté de Communes du Val de Somme. Les ouvrages et désordres liés au pluvial sont localisés avec précision. Ce document identifie également les zones potentielles d'urbanisation future. Une première carte présente le territoire communal et une seconde le centre-bourg.

Date d'entretien : 17/07/17

Description de la gestion des eaux pluviales (EP)

Type d'assainissement : Assainissement non collectif (ANC)

Type de réseau : séparatif

Gestion des eaux pluviales :

La commune possède un assainissement de type non collectif. Les EP sont gérées par un réseau pluvial important qui draine un linéaire de 1 700 m de rues et abouti dans un bassin de décantation et d'infiltration situé dans le vallon au Nord de la commune, à l'intersection entre la rue du Marais et la rue de l'Abbé Loir. Le Hameau de Bouzencourt situé le long de la Somme n'est pas équipé d'un réseau d'eau pluvial car il est situé dans des prairies humides. Ainsi, les EP s'évacuent naturellement vers la Somme canalisée. De plus, la rue de Bouzencourt n'est pas bordurée mais ceci a été demandé à la Communauté de communes.

Document Synthétique - Commune de Le Hamel

Remarques :

Selon Monsieur AUBRIN, Adjoint au Maire, le réseau EP fonctionne correctement. Cependant, quand le débit est trop important, les avaloirs n'arrivent pas à absorber l'eau.

Le Plan de Prévention des Risques d'Inondations indique que la commune est soumise à des faibles risques d'inondation par ruissellement (rue de Marcelcave, rue du Tour de Ville et Petite Rue).

Une ancienne mare était présente sur l'actuel jardin du maire.

Les coulées de boues sont très fréquentées dans cette commune, à raison de une à deux coulées de boues par an. Elles ont lieu au printemps après les semis de PDT/betteraves et les dégâts sont d'autant plus importants que bien souvent les sillons des engins agricoles sont dirigés dans le sens de la pente. En 2001, le camping Le Hamel - Bouzencourt a été inondé lors des crues de la Somme.

Au niveau du monument aux morts, les eaux usées se rejettent dans le réseau EP.

Description de l'urbanisation de la commune et du territoire communal

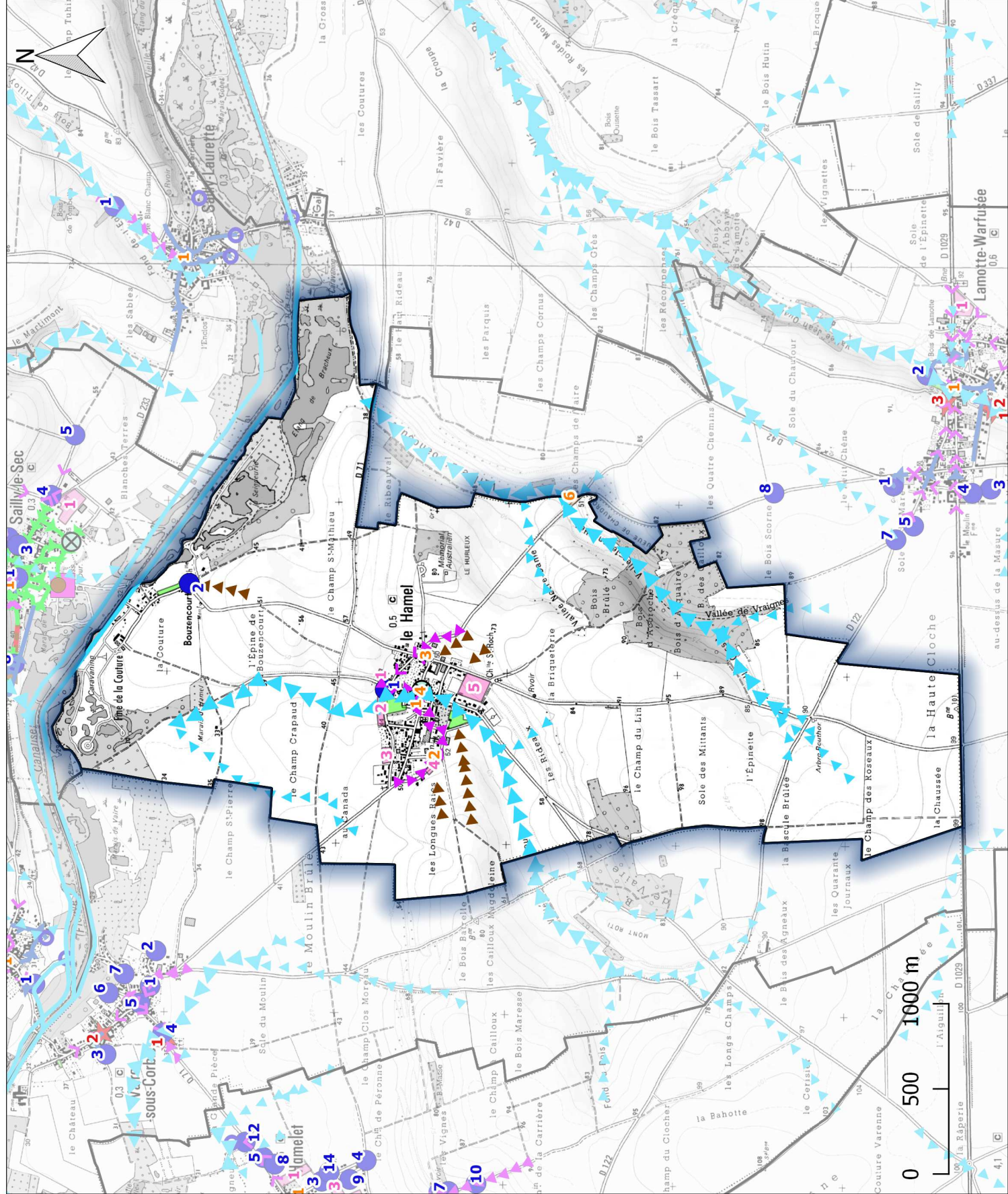
Typologie d'urbanisation :

La commune possède entre 1 à 2 hectares d'espaces verts divers sur son territoire (derrière l'église, entre la rue Michel et le chemin de Tour de Ville, entre l'église et le chemin du Marais, etc.). De plus, environ 70 % des trottoirs sont engazonnés. Le territoire de la commune possède une dent creuse rue du Marais sur lequel il serait possible de construire. En revanche l'importante dent creuse donnant sur la rue Anne-Marie Gamant est exclue de l'urbanisation. La commune est limitée en terme de construction de nouveaux lotissements. En effet, le paysage du territoire communal est inscrit au patrimoine de l'Unesco. De plus son mémorial ainsi que celui de Villers Bretonneux sont inscrits dans la liste des sites mémoriaux nationaux. Toutefois, le maire souhaite faire la demande dans le cadre du PLUi de réserver certains secteurs pour bâtir quelque maisons.

Typologie du territoire communal :

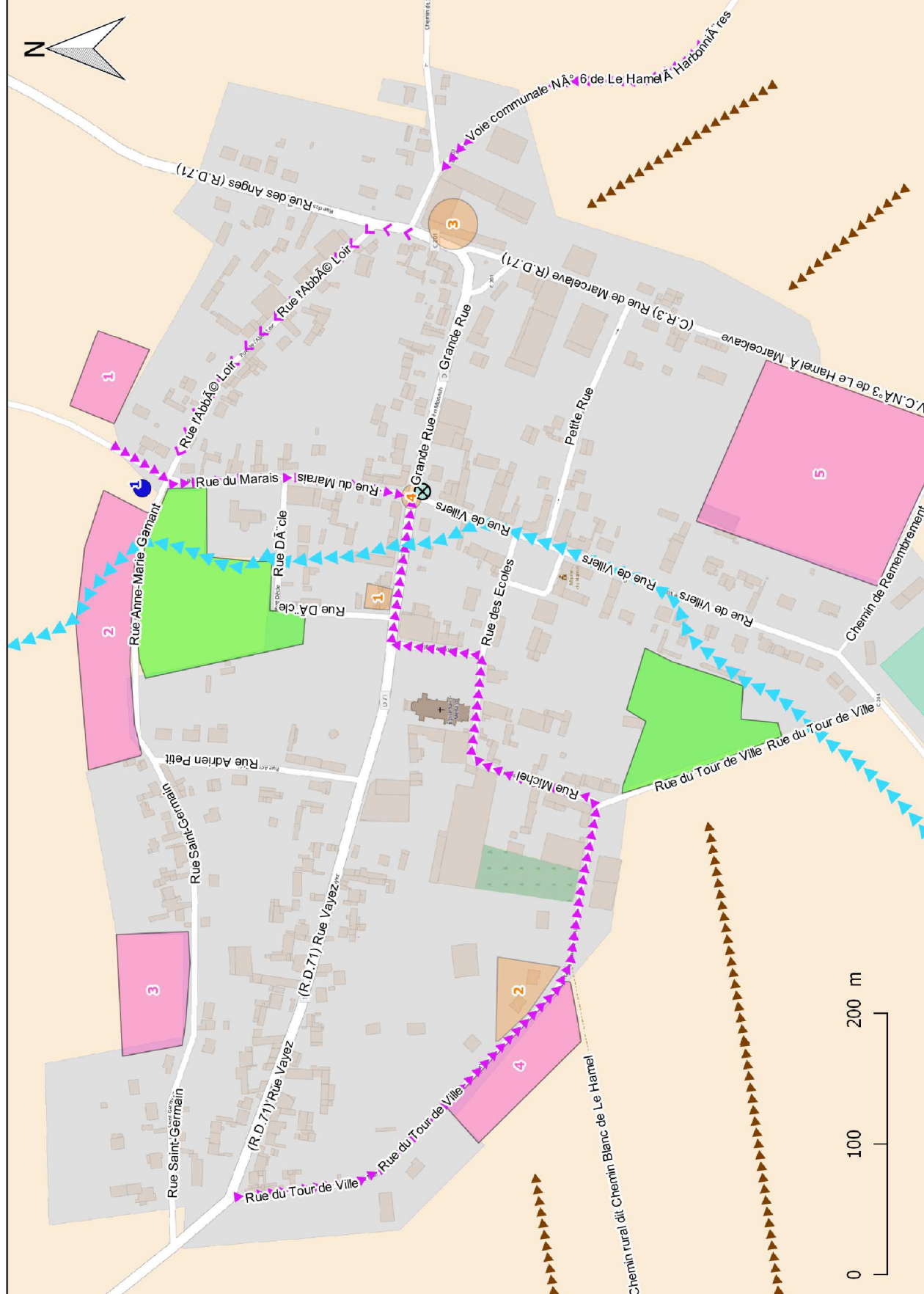
La vallée sèche appelée "la Vallée à Loup" traverse le centre du village et draine les eaux de ruissellement. Le territoire de la commune possède un chemin de tour de ville presque complet, mais il n'est pas borduré de haies. De plus, quelques prairies (environ 20 hectares) sont encore présentes sur le territoire de la commune, entre le centre-bourg et la Somme. Lehameau Bouzencourt se trouve en bordure de Somme, sur un terrain très marécageux. Au nord est du territoire communal se trouve l'étang de Bracheux. Au total la commune possède 52 ha d'étangs et prairies humides.

Document Synthétique - Commune de Le Hamel



	Communes		Ouvrage existant		Dent creuse
	Cours d'eau		Ancienne mare		Zone potentielle d'extension
	Ruissellement agricole		Zone potentielle d'urbanisation future		Secteur sensible
	Axe de ruissellement naturel		Désordre avéré		
	Classe 1				
	Classe 2				
	Ruissellement urbain				
	Axe de ruissellement artificiel				
	Fil d'eau				
	Gestion des EP				

Document Synthétique - Commune de Le Hamel



Ouvrages de gestion des eaux pluviales

N°	Type	Précisions
1	Bassin de décantation	Il s'agit d'une succession de deux bassins de décantation, infiltration. Ces derniers sont bien entretenus. Ils sont situés dans le vallon au Nord de la commune, à l'intersection entre la rue du Marais et la rue de l' Abbé Loir.
2	Caniveau	Caniveau réalisé dans la rue du Marais, hameau de Bouzencourt.

Désordres liés à la gestion des eaux pluviales

N°	Fréquence	Remarques
1	Lors d'événements pluvieux importants	Selon le maire les coulées de boues au niveau du centre-bourg sont fréquentes. Elles surviennent entre une ou deux fois par an. En 2008, une maison située rue Vayez a été inondée.
2	Lors d'événements pluvieux importants	Selon le maire les coulées de boues au niveau du centre-bourg sont fréquentes. Elles surviennent entre une ou deux fois par an. En 2008, deux maisons situées rue de Tour de Ville ont eu leur sous-sol inondé. L'accès au sous-sol se fait par une descente de garage.
3	Lors d'événements pluvieux importants	Une coulée de boue s'est produite en 2016 au nord - est du bourg, rue du 4 juillet 1918. Les gravats et la terre provenaient d'un champ situé en amont de la rue. Aucune habitation n'a été touchée. 30 min après l'orage, l'ensemble des eaux se sont évacuées. Néanmoins, à l'intersection entre la rue des Anges et la rue de Marcelcave, une ferme est présente et le puisard de celle-ci s'est retrouvé saturé.
4	Lors d'événements pluvieux importants	La chaussée du carrefour situé au niveau de la maison du maire présente un point bas. Lorsqu'il pleut, les EP viennent s'accumuler sur la chaussée.
5	Lors d'événements pluvieux importants	En 2008, dans le Hameau de Bouzencourt, de l'eau en provenance d'un champ est rentrée dans une chambre d'hôtes, située en contrebas de la route. En 2016, la route a été refaite et volontairement rehaussée devant la maison d'hôtes. Les bordures ont été aussi relevées pour diriger l'eau sur la droite.
6	Lors d'événements pluvieux importants	A l'extrémité Est du territoire communal, les parcelles agricoles en bord de la voie communale n°6 sont régulièrement inondées : en effet elles se trouvent dans l'axe de la vallée sèche d'Adancourt.

Document Synthétique - Commune de Le Hamel

Projets d'aménagements de gestion des EP

N°	Type	Précisions

Secteurs sensibles potentiels

N°	Remarques

Document Synthétique - Commune de Le Hamel

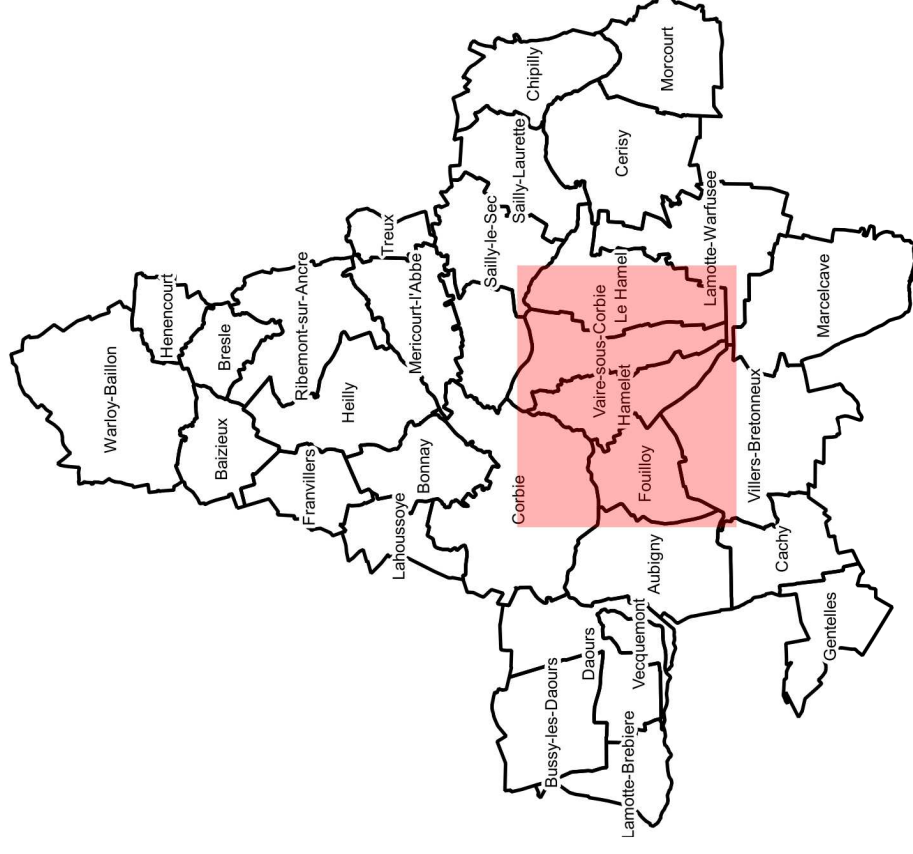
Zones potentielles d'urbanisation future

N°	Projet déjà lancé ?	Précisions
1	non	Secteur demandé par le maire comme zone à urbaniser dans le nouveau PLUi.
2	non	Secteur demandé par le maire comme zone à urbaniser dans le nouveau PLUi.
3	non	Secteur demandé par le maire comme zone à urbaniser dans le nouveau PLUi.
4	non	Secteur demandé par le maire comme zone à urbaniser dans le nouveau PLUi.
5	non	Secteur demandé par le maire comme zone à urbaniser dans le nouveau PLUi.

Diagnostic de territoire

Etude préalable au schéma directeur de gestion des eaux pluviales

Commune de Hamellet



Document Synthétique - Commune de Hamelet

Préambule

Le présent document constitue une synthèse de la gestion des eaux pluviales (EP) sur la globalité de la Communauté de Communes du Val de Somme. Les ouvrages et désordres liés au pluvial sont localisés avec précision. Ce document identifie également les zones potentielles d'urbanisation future. Une première carte présente le territoire communal et une seconde le centre-bourg.

Date d'entretien : 01/08/17

Description de la gestion des eaux pluviales (EP)

Type d'assainissement : Assainissement non collectif (ANC)

Type de réseau : séparatif

Gestion des eaux pluviales :

Collecte au fil d'eau et par des canalisations qui se rejettent vers une ancienne pâture. La totalité des rues urbanisées sont bordurées. Ainsi, pour les rues non équipées d'un ouvrage de gestion des eaux pluviales, la collecte naturelle des eaux pluviales vers les marais ou vers les rues équipées se fait.

Remarques :

L'assainissement collectif est prévu pour dans trois ans. Le devis est acté. Le maire informe SEPIA Conseils que les cultivateurs rebouchent systématiquement les saignées pour éviter queles EP de ruissellement viennent inonder leurs cultures.

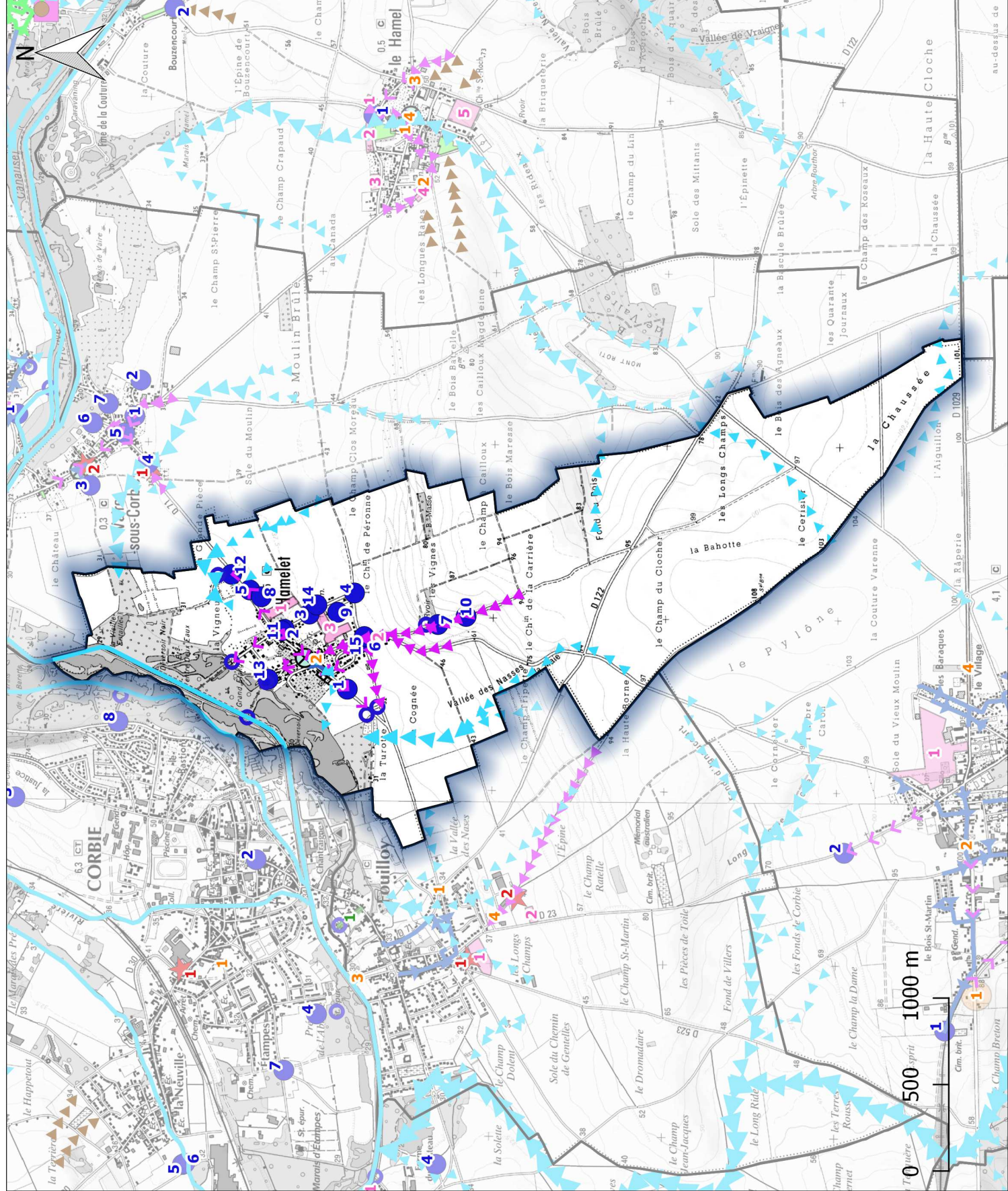
Description de l'urbanisation de la commune et du territoire communal

Typologie d'urbanisation :

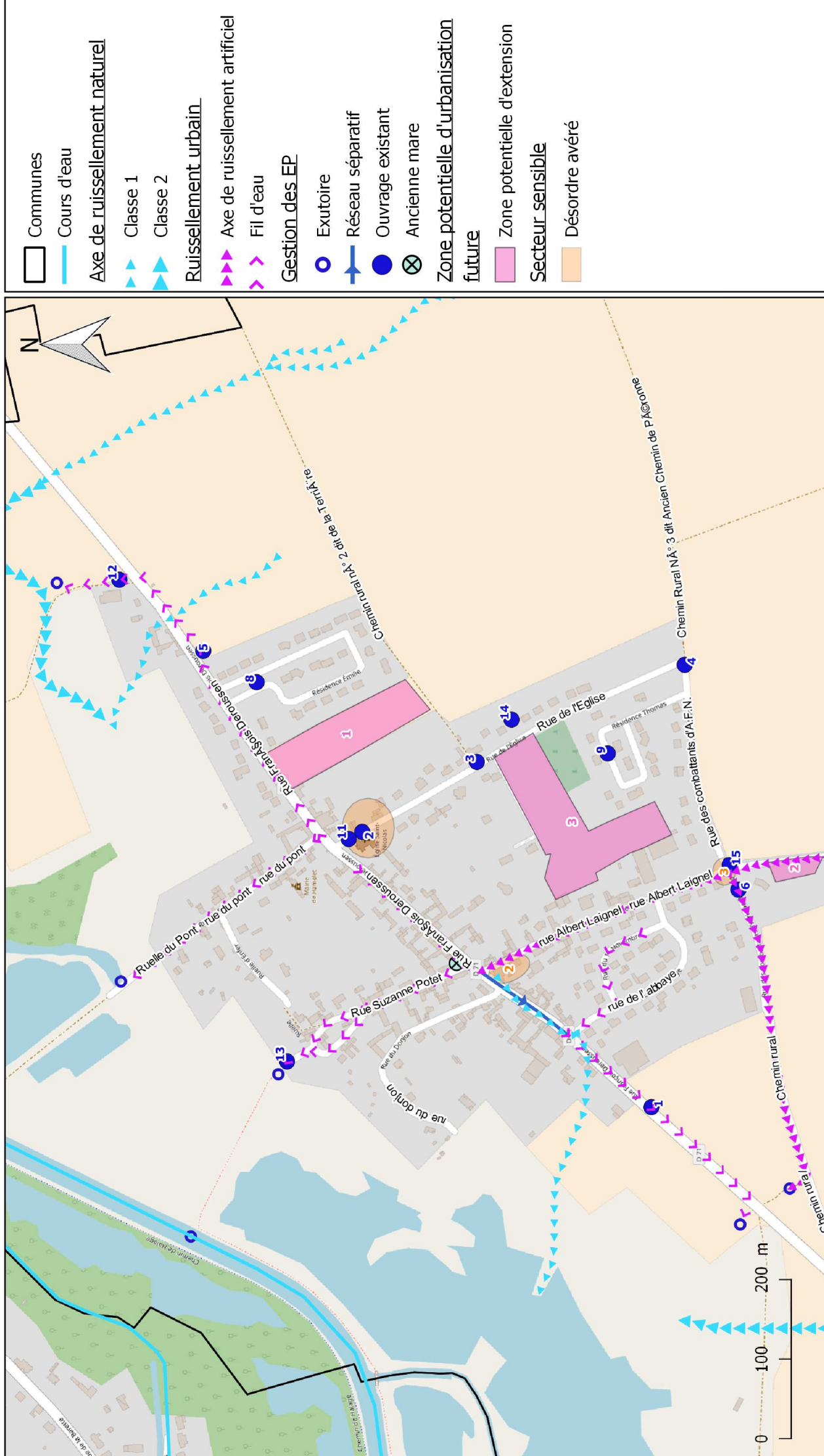
La commune possède environ 6 000m² d'espaces verts divers (ancien camping, devant l'église etc.). Néanmoins, la place publique et les trottoirs ne sont pas engazonnés.
Le territoire de la commune possède quelques dents creuses en centre-bourg, environ 3 hectares, situées principalement dans la rue de l'Église et derrière la partie sud du village dit « Le Gros Grés ».

Typologie du territoire communal :

Le territoire de la commune possède un chemin de tour de ville incomplet. Quelques prairies sont présentes, notamment dans les marais. Il y a absence de haies sur le territoire. Au nord de la commune coule la Vieille Somme. Derrière elle se trouvent des étangs.



Document Synthétique - Commune de Hamelet



Document Synthétique - Commune de Hamelet

Ouvrages de gestion des eaux pluviales

N°	Type	Précisions
1	Fossé	Fossé commençant à l'intersection entre la rue François Deroussen et la rue de l'Abbaye. Il conduit les EP jusqu'à une ancienne pâture marécageuse.
2	Puits d'infiltration	Puits d'infiltration qui ne joue plus son rôle car il est en partie colmaté. Un siphon a été créé à proximité pour récupérer les EP.
3	Puits d'infiltration	Puits situé à l'intersection entre le chemin rural dit de la Terrière et la rue de l'Église. Ce puits d'infiltration fonctionne bien.
4	Puits d'infiltration	Puits d'infiltration situé à l'intersection entre le chemin rural dit ancien chemin de Péronne et la rue de l'Église.
5	Fossé	Fossés rue François Deroussen pour récupérer les eaux de la chaussée et les évacuer vers un deuxième fossé (fossé 12)
6	Fossé	Fossé rue des Combattants d'AFN pour récupérer les EP qui ruissellent le long des chemins ruraux et éviter qu'elles ne rentrent dans le centre-bourg
7	Saignée	Des saignées ont été créées dans le chemin communal menant de la carrière vers le centre-bourg. Par conséquent moins d'EP ruissellent suivant cet axe.
8	Noue	Noue centrale récupérant les EP de voiries du nouveau lotissement.
9	Puits d'infiltration	Ce puits récupère les eaux pluviales de voiries de l'ancien lotissement.

Désordres liés à la gestion des eaux pluviales

N°	Fréquence	Remarques
1	Lors d'événements pluvieux importants	Problématiques de ruissellement et d'accumulation d'eau. La chaussée rue de l'Eglise est surélevée avant d'entrer sur la D71 (rue François Duroussen). Pour résoudre le dysfonctionnement, un siphon a été réalisé dernière semaine de juillet. Le maire n'a pas encore de retour d'expérience si l'ouvrage fonctionne bien lors des orages.
2	Très exceptionnel	Il y a 10 ans, une coulée de boue est arrivée des chemins communaux dans la rue Albert Laignel. Une habitation située à l'intersection entre les rues Albert Laignel et François Deroussen a été inondé. Cette maison se situe en face de l'ancien café. Le seuil de la maison et le rez-de-chaussée sont en effet plus bas que la route. Dès qu'il y a des précipitations d'intensité de 50 mm en une demi-heure, cette maison est systématiquement inondée.
3	Lors d'événements pluvieux importants	A l'intersection entre la rue Albert Laignel et rue des combattants d'AFN, lors de coulées de boue, l'avaloir se bouchait et le fossé a du mal à évacuer à lui seul les eaux de ruissellement. Conséquence, les maisons du carrefour sont de temps en temps inondées. Il s'agit du dysfonctionnement le plus critique. Le maire parle de faire modifier l'avaloir.

Document Synthétique - Commune de Hamelet

Projets d'aménagements de gestion des EP

N°	Type	Précisions

Secteurs sensibles potentiels

N°	Remarques

Document Synthétique - Commune de Hamelet

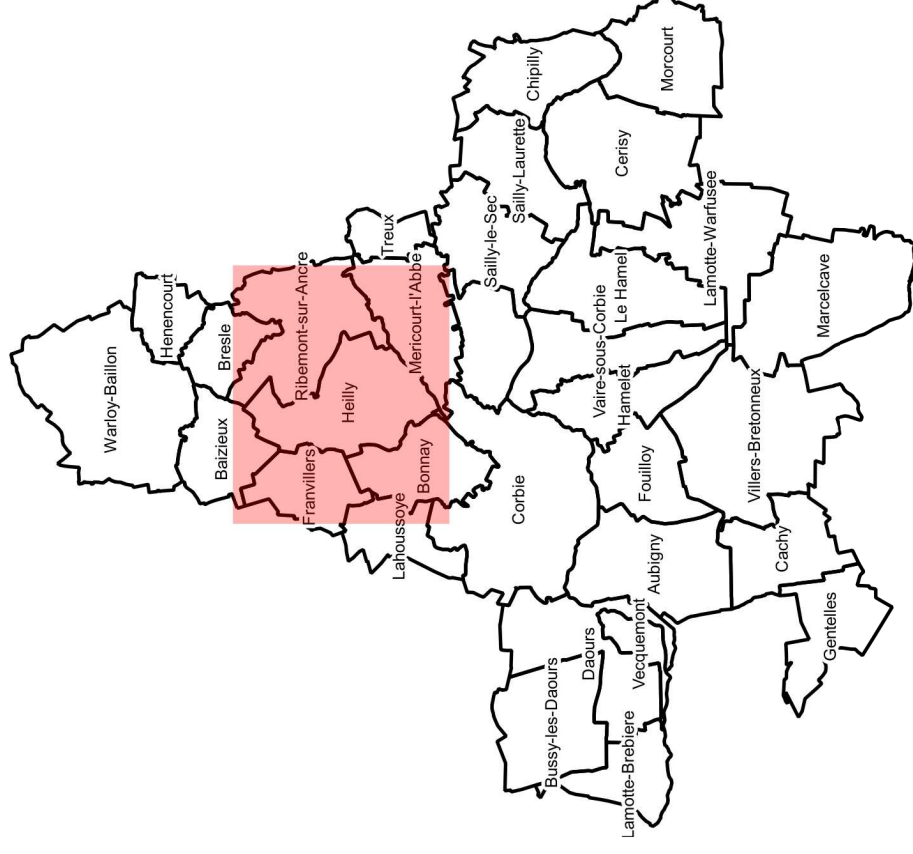
Zones potentielles d'urbanisation future

N°	Projet déjà lancé ?	Précisions
1	non	Le maire souhaite réaliser une rangée d'une dizaine de maisons sur le terrain d'un agriculteur. Ce dernier était d'accord à la base et s'est rétracté ensuite. Dans le cas où cet aménagement pourrait se faire, le maire ferait réaliser une bande enherbée de 3 à 4 m de large devant les maisons pour infiltrer les eaux de ruissellements agricoles.
2	non	Le maire dispose d'une dent creuse sur laquelle il serait possible de bâtir 3 à 4 maisons le long de la rue Albert Laignel, après l'intersection avec la rue des combattants d'AFN
3	non	Importante zone constructible.

Diagnostic de territoire

Etude préalable au schéma directeur de gestion des eaux pluviales

Commune de Heilly



Document Synthétique - Commune de Heilly

Préambule

Le présent document constitue une synthèse de la gestion des eaux pluviales (EP) sur la globalité de la Communauté de Communes du Val de Somme. Les ouvrages et désordres liés au pluvial sont localisés avec précision. Ce document identifie également les zones potentielles d'urbanisation future. Une première carte présente le territoire communal et une seconde le centre-bourg.

Date d'entretien : 18/07/17

Description de la gestion des eaux pluviales (EP)

Type d'assainissement : Assainissement collectif (AC)

Type de réseau : séparatif

Gestion des eaux pluviales :

La commune possède un réseau qui dirigent les EP vers un bassin sec situé dans l'ancien lotissement. Les EP qui ne vont pas dans ce bassin, partent dans des buses qui se déversent dans un fossé naturel, petit affluent de l'Ancre, en trois exutoires. Ce fossé suit le contour de l'ancien canal et le marais. Sous la place du Général de Gaulle, existe un tronçon de canalisation voûté d'EP, réalisé en briques. Ce tronçon récupère les eaux de ruissellements en provenance de Franvillers. L'exutoire se fait dans l'Ancre, au droit de l'ancien abreuvoir, situé rue du Moulin. Le bas de la rue du Moulin est aussi desservi par un fossé. Ce dernier est canalisé ou à ciel ouvert et passe dans six propriétés privées. Le problème est que ce fossé fait transiter les EP de toitures donc privées les EP de voiries (domaine public). La mairie se pose à l'avenir le problème de la compétence de gestion de cet ouvrage. La commune ne souhaiterait pas garder cette compétence à sa charge. Le bout du fossé est enterré jusqu'à la fin et l'exutoire donne sur d'autres petits affluents de l'Ancre et marécages. Quant aux EP de voiries du nouveau lotissement, situé à l'Est d'Heilly, la collecte du fil d'eau vers un bassin sec à ciel ouvert se fait. L'idée serait d'envoyer les EP du bassin de l'ancien lotissement vers ce nouveau bassin si le dimensionnement de ce dernier est suffisant.

Remarques :

La commune fonctionne à 90 % en assainissement collectif et à 10 % en assainissement non collectif. Cette zone en assainissement non collectif est excentrée de la commune car située à proximité de la gareet concerne une dizaine de maisons. Une étude de fonctionnement de la STEP de Méricourt l'Abbé a été réalisée par ACTEA. Les EU d'Heilly vont dans la STEP de Méricourt l'Abbé. La pompe de relevage du réseau EU déversent beaucoup d'une manière générale. Globalement le réseau EP ne présente pas de problème majeur. Les EP rejoignent le milieu naturel. Le fossé, affluent de l'Ancre, ne déborde jamais. En revanche, après de grosses averses, il devient boueux. Aucun décanteur n'est présent après le fossé: les EP déversent directement dans le milieu naturel. Leterritoire d'Heilly ne compte pas d'anciennes marres, mais présente un ancien abreuvoir. Le terrain de football n'est jamais inondé.

Description de l'urbanisation de la commune et du territoire communal

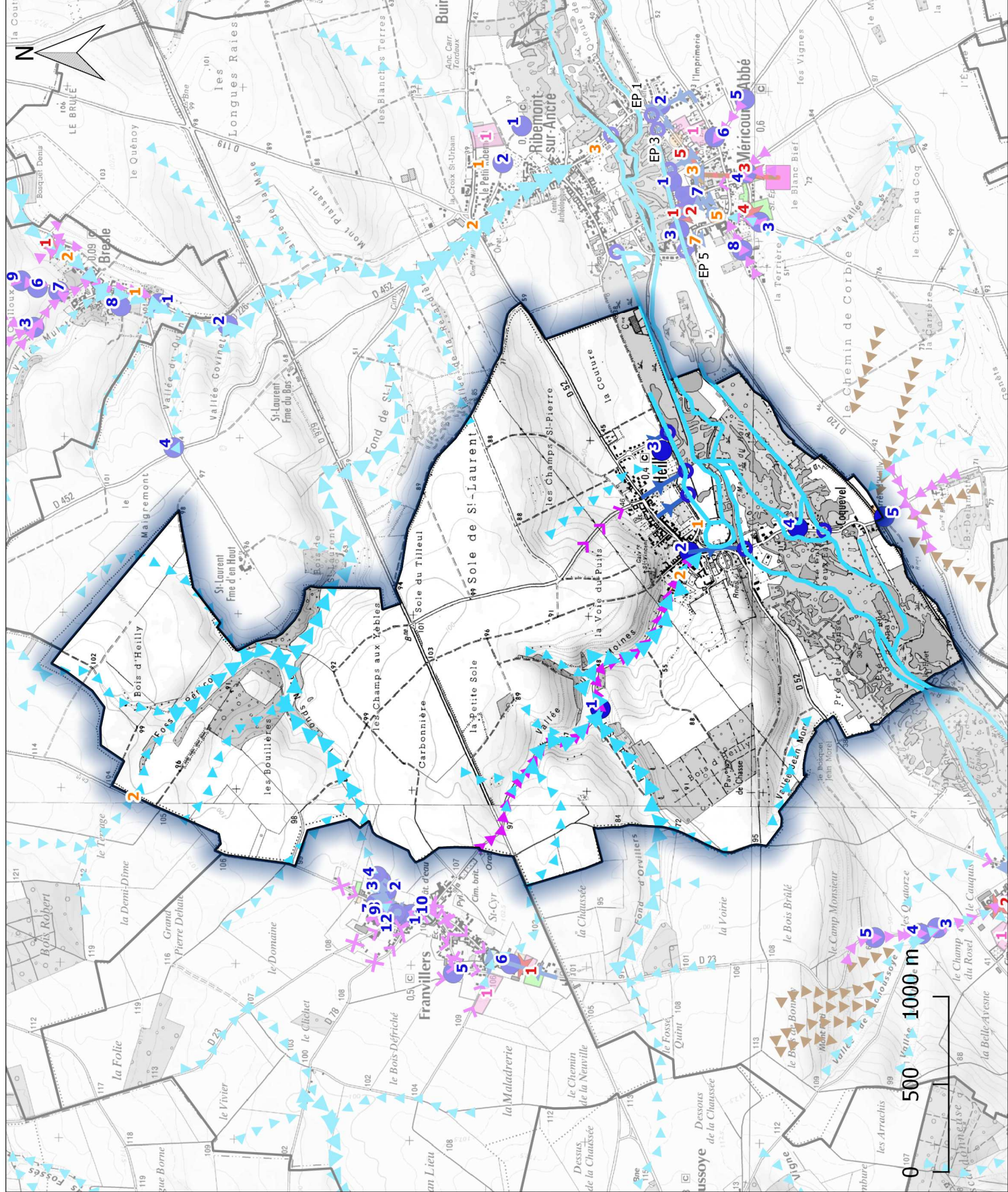
Typologie d'urbanisation :

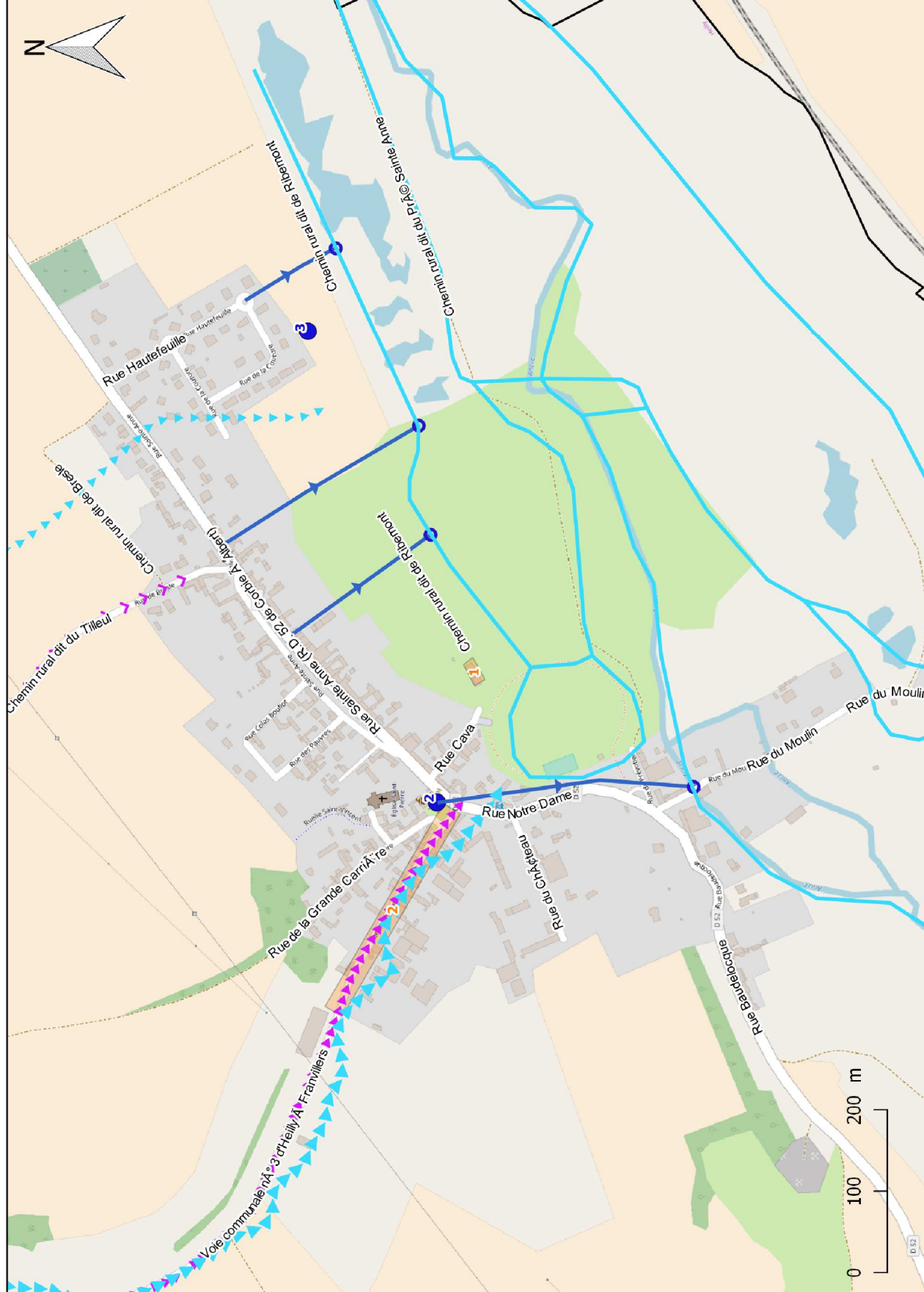
Le centre-bourg se situe en contrebas du territoire communal, dans une cuvette. Il est traversé par un axe de ruissellement majeur : la vallée aux Moines, qui rejoint la rue de Bordevilliers, axe reliant Franvillers à Heilly. La commune possède environ 10 hectares d'espaces verts divers (parc du grand canal, tour de l'église, étang fédéral etc.). De plus, la place publique est engazonnée mais pas les trottoirs. La commune possède environ 10 hectares d'espaces verts divers (parc du grand canal, tour de l'église, étang fédéral etc.). De plus, la place publique est engazonnée mais pas les trottoirs. Le centre-bourg est doté de quelques dents creuses, situées en terrain privé. Aucun projet d'aménagement n'est prévu pour le moment : le maire est attendu pour le futur PLUi pour bâtir.

Typologie du territoire communal :

Tout autour de la commune d'Heilly, des étangs issus de l'ancienne exploitation de la tourbe sont présents. Le territoire communal ne possède pas de chemin de tour de ville. Néanmoins, quelques haies et prairies sont présentes en faible quantité, le long de la D52. De plus on compte au nord de la commune de nombreux chemins de remembrement.

Document Synthétique - Commune de Heilly





Ouvrages de gestion des eaux pluviales

N°	Type	Précisions
1	Saignée	Suites aux inondation par coulées de boues de 2015, la commune a fait réaliser de part et d'autre de la chaussée de la rue de Bordevillers des saignées. Ces dernières fonctionnent bien. Les pâtures autour de la chaussée servent de zones tampons pour les boues et absorbent ces dernières.
2	Autre	Entrée du tronçon vouté du réseau EP, réalisé en maçonnerie, qui passe sous la place du Général de Gaulle et qui récupère les EP de voiries en provenance de Franvillers. L'exutoire de ce tronçon se fait dans l'Ancre au droit de l'ancien Abreuvoir, situé rue du Moulin.
3	Bassin d'infiltration	Bassin sec à ciel ouvert situé dans le nouveau lotissement à l'Est de la commune. Celui-ci permet de récupérer les eaux de voiries du lotissement. Ce bassin n'est jamais plein. Il pourrait - être suffisant pour récupérer les EP d'une quinzaine de maisons supplémentaires.
4	Fossé	Fossé situé rue du Moulin qui récupère les EP de voiries et qui passe en propriétés privées. La maire pense qu'il récupère également les EP de toitures. L'exutoire du fossé se fait aussi en propriété privée.
5	Bassin de rétention	Au sud d'Heilly, à hauteur du passage à niveau du chemin de fer, une cuve de rétention a été mise en place afin de récupérer les graves et boues issues des champs lors des averses de printemps. Cette cuve envoie ces dernières vers les marais.

Désordres liés à la gestion des eaux pluviales

N°	Fréquence	Remarques
1	Très exceptionnel	Début juin 2016, lors des importants orages, la commune a rencontré des problématiques de capacité de son réseau EP. Ainsi, au niveau de la rue Cava, de l'eau s'est accumulée et la dernière maison a eu son sous-sol d'inondé. Selon Madame Bernadette GALLET, Maire de la commune, ce cas était exceptionnel et s'explique notamment par la présence d'un véhicule garé devant la bouche d'égout et qui bloquait l'accès à celle-ci.
2	Très exceptionnel	En juin 2015, la commune a été confrontée à des inondations par coulées de boue, lors d'événements pluvieux importants. En effet, les EP ont suivi « la Vallée aux Moines ». Ainsi, elles ont ruisselé le long de la route qui vient de Franvillers, traversées la D929 et ont suivi la rue de Bordevillers pour arriver en centre-bourg. Aucune habitation n'a été touchée mais la chaussée était submergée. Suite à ces inondations, des saignées ont été réalisées. Les coulées de boues suivant l'axe de la Vallée aux Moines sont exceptionnelles. Cela fait maintenant deux ans qu'aucune coulée de boue en provenance de cet axe n'est survenue. Les trottoirs le long de la rue de Bordevillers étaient en cailloux. Comme la voirie est bâtie en pente, les eaux de ruissellements ravinaient les trottoirs et les cailloux étaient dirigés avec les EP vers les avaloirs et le réseau. La commune a fait goudronner les trottoirs. Des précautions d'entretiens doivent être prises : il est impératif de curer les canalisations régulièrement. Dans le fossé naturel, on retrouve des cailloux provenant de regards.
3	Lors d'événements pluvieux importants	En juin 2015, des eaux boueuses sont arrivées de Méricourt-l'Abbé en suivant la D120 en direction de Corbie, puis le Chemin communal et elles sont venues inonder la gare d'Heilly. Pour résoudre ce dysfonctionnement, la commune a mis en place une cuve de rétention pour récupérer les boues et graves qui traversent vers le marais lors des gros orages.

Document Synthétique - Commune de Heilly

Projets d'aménagements de gestion des EP

N°	Type	Précisions

Secteurs sensibles potentiels

N°	Remarques

Document Synthétique - Commune de Heilly

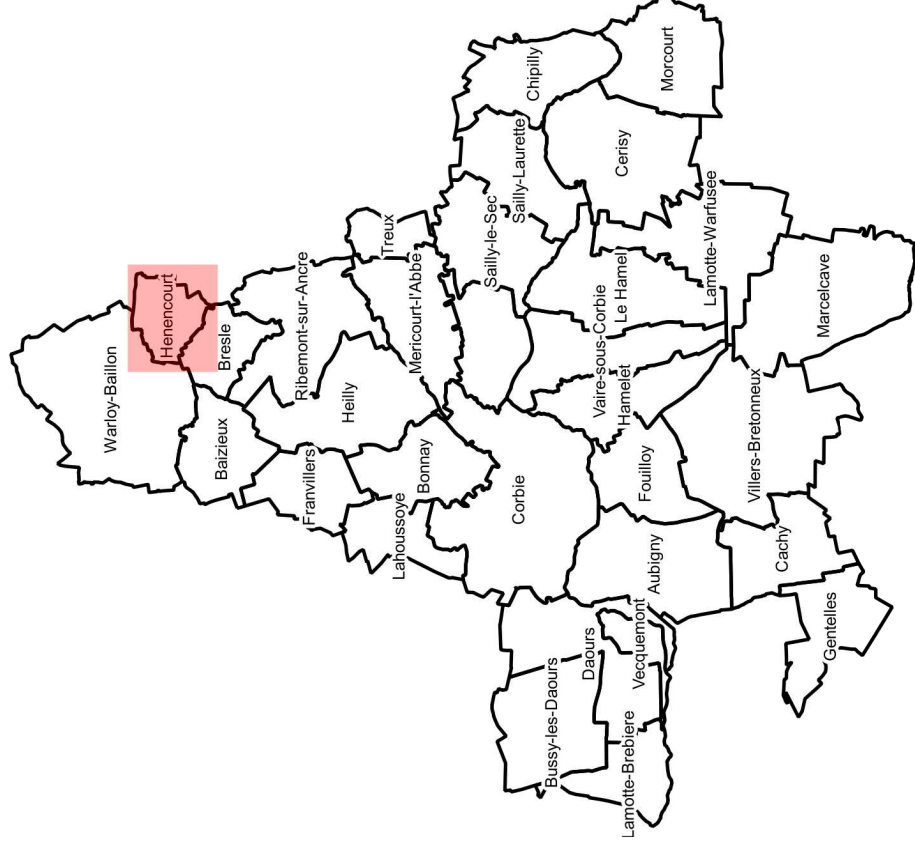
Zones potentielles d'urbanisation future

N°	Projet déjà lancé ?	Précisions

Diagnostic de territoire

Etude préalable au schéma directeur de gestion des eaux pluviales

Commune de Henencourt



Document Synthétique - Commune de Henencourt

Préambule

Le présent document constitue une synthèse de la gestion des eaux pluviales (EP) sur la globalité de la Communauté de Communes du Val de Somme. Les ouvrages et désordres liés au pluvial sont localisés avec précision. Ce document identifie également les zones potentielles d'urbanisation future. Une première carte présente le territoire communal et une seconde le centre-bourg.

Date d'entretien : 18/07/17

Description de la gestion des eaux pluviales (EP)

Type d'assainissement : Assainissement non collectif (ANC)

Type de réseau : séparatif

Gestion des eaux pluviales :

La commune possède une canalisation sur une longueur de 200 à 300 mètres, dans les rues Michel Vion et de l'Arbret. Elle se déverse dans un fossé d'infiltration et de stockage, présent rue de l'Arbret. La commune fonctionne en assainissement individuel et il n'existe pas de réseau EP séparatif. Plusieurs puits d'infiltration sont présents sur la commune. Aucun n'infiltrer car la commune a été bâti sur un terrain argileux. Aucun test de perméabilité avait été mené car il y a trente ans, cela n'existait pas. Les puits ont été réalisés en même tempsque la réalisation du bordurage des rues. En amont de chacun se trouve un décanteur. Ces puits sont vite plein, mais ça ne pose pas de problème car le fil d'eau est collecté et dirigé vers le fossé. Il existe également une mare. La totalité des rues urbanisées sont bordurées. Ainsi, pour les ruesnon équipées d'un ouvrage de gestion des eaux pluviales, les eaux pluviales sont naturellementdirigées au fil d'eau vers la rue de l'Arbret (point le plus bas).

Document Synthétique - Commune de Henencourt

Remarques :

Selon Monsieur Michel VANDEPITTE, Maire de la commune, la commune ne rencontre pas de problématiques de ruissellement par temps de pluie. La commune ne possède pas de cours d'eau sur son territoire. Avant les EP de ruissellement des chemins ruraux se retrouvaient dans les champs. Désormais les agriculteurs font des espèces de talus en terre pour empêcher l'écoulement naturel ainsi éviter l'inondation de leur parcelle. Maintenant, ce sont les routes qui sont inondées. Lorsqu'il pleut beaucoup sur la route principale de la commune, le ruissellement EP passe par dessus les bordures. Les maisons étant en surplomb par rapport à la chaussée, elles ne sont pas inondées. Selon le maire un projet de gestion de l'aléa ruissellement de la vallée de l'Hallée devra être réalisé dans les prochaines années. La commune présente deux anciennes mares, sur laquelle a été bâtie une maison, chemin rural du Tour deville et l'autre sert de réserve incendie de 100 m³.

Description de l'urbanisation de la commune et du territoire communal

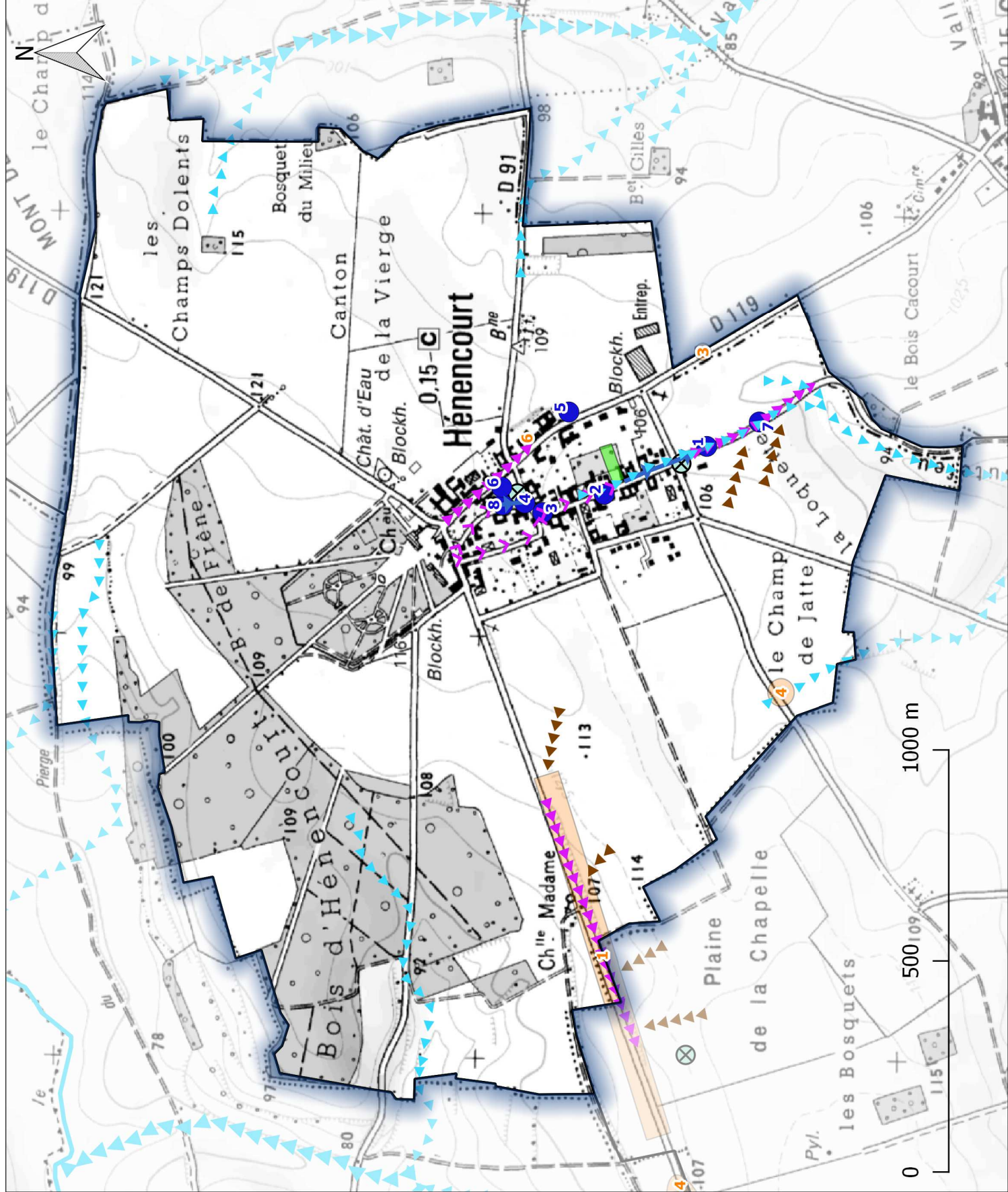
Typologie d'urbanisation :

Le centre-bourg comprend des prairies à hauteur de la rue de Millencourt et du carrefour entre les rues du Presbytère et de la Tour des Haies. La commune possède des espaces verts dispersés dans le centre-bourg (place publique engazonnée, terrain de jeu derrière l'église, etc.). De plus, presque la totalité des trottoirs sont engazonnés. On dénombre quelque dents creuses situées dans le centre-bourg. La commune n'a pas de projet d'aménagement de défini.

Typologie du territoire communal :

Hénencourt a été bâti sur une haute plaine, entre les deux vallées de l'Ancre et de l'Hallue. Le point haut de la commune est à 109 mètres d'altitude. Le territoire communal est dépourvu de chemin de tour de ville. Il présente quelque haies (rue du Tour des Haies et en bordure de pâtures) et prairies.

Document Synthétique - Commune de Henencourt



Communes

Ruissellement agricole

Axe de ruissellement naturel

Classe 1

Ruissellement urbain

Axe de ruissellement artificiel

Fil d'eau

Gestion des EP

Réseau séparatif

Ouvrage existant

Ancienne mare

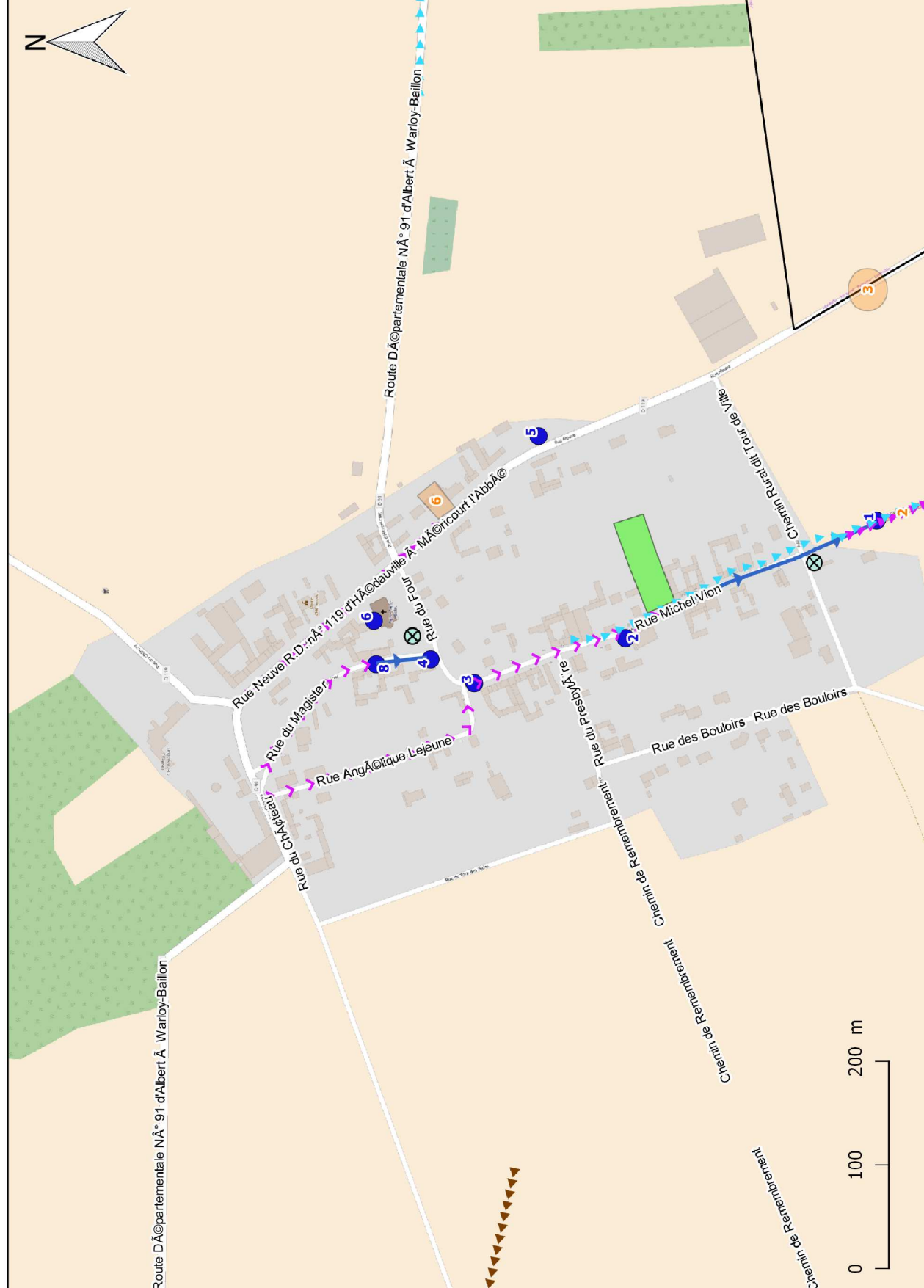
Zone potentielle d'urbanisation future

Dent creuse

Secteur sensible

Désordre avéré

Document Synthétique - Commune de Henencourt



Ouvrages de gestion des eaux pluviales

N°	Type	Précisions
1	Fossé	Fossé de 250 à 300 m de long situé le long de la rue de l'Arbret sur le côté droit de la chaussée en quittant Henencourt. Il sert à collecter les EP en provenance des rues Michel Vion et de l'Arbret. Il s'agit d'un fossé d'infiltration et de stockage. Il a été curé il y a deux ans. Ce fossé ne déborde jamais car il est suffisamment profond. Il comporte des cailloux qui servent à briser la vitesse des EP.
2	Puits d'infiltration	Puits d'infiltration non fonctionnel présent avant la canalisation, rue Michel Vion et réalisé il y a 30 ans.
3	Puits d'infiltration	Puits d'infiltration non fonctionnel présent avant la canalisation, rue Michel Vion et réalisé il y a 30 ans.
4	Puits d'infiltration	Puits d'infiltration présent rue du Majister.
5	Mare	Une mare est présente rue Neuve, sur la parcelle 376. Celle-ci permet de récupérer les eaux pluviales qui ruissellent le long de la rue Neuve. De plus, une canalisation est présente sous la voirie pour récupérer les eaux qui arrivent de l'autre côté de la chaussée. Cette mare n'est pas étanche : elle n'a jamais débordé.
6	Puits d'infiltration	Un puits d'infiltration est présent pour infiltrer les EP de toitures de la mairie et de l'église à la parcelle.
7	Saignée	Saignées réalisées le long de la rue de l'Arbret. Elles sont régulièrement rebouchées par les agriculteurs.
8	Bouche d'égout	Bouche d'égout à avalement frontal qui récupère les EP de voirie et les dirige vers le fossé d'infiltration situé rue du Majister.

Document Synthétique - Commune de Henencourt

Désordres liés à la gestion des eaux pluviales

N°	Fréquence	Remarques
1	Lors d'événements pluvieux importants	La chemin rural n°1 menant à Baizieux est inondée trois fois par ans par des coulées de boues issues de parcelles agricoles en amont. Dès qu'il y a un orage, les EP ruissellent dans les sillons creusés par les engins agricoles. A chaque fois il y accumulation d'une hauteur d'eau de 10 cm sur la chaussée de la route. La dernière coulée de boue importante remonte en 2016, où lors d'un événement pluvieux important et de la présence d'une culture de PDT en amont qui ne permettait pas de retenir et/ou de ralentir le ruissellement des eaux pluviales, la commune a été confrontée à des phénomènes de coulées de boue à l'extérieur du centre-bourg. La chaussée de la route a été entièrement submergée : plus de 50 cm d'eau sur 40 à cm de large.
2	Lors d'événements pluvieux importants	Ruissellements importants de voirie accompagnées parfois de coulées de boues sur le chemin rural dit de l'Arbret entre Henencourt et Bresle, où la chaussée a été entièrement submergée. Aux mêmes endroits, des ravines se sont créées dans les parcelles agricoles.
3	Lors d'événements pluvieux importants	Creux sur la chaussée formé par un petit talus fait par l'agriculteur pour protéger sa parcelle. De ce fait les EP viennent s'y accumuler et inondent la chaussée. Avant le ruissellement était évacué vers le champ.
4	Lors d'événements pluvieux importants	Creux sur la chaussée formé par un petit talus fait par l'agriculteur pour protéger sa parcelle. De ce fait les EP viennent s'y accumuler et inondent la chaussée. Avant le ruissellement était évacué vers le champ.
5	Lors d'événements pluvieux importants	Creux sur la chaussée formé par un petit talus fait par l'agriculteur pour protéger sa parcelle. De ce fait les EP viennent s'y accumuler et inondent la chaussée. Avant le ruissellement était évacué vers le champ.
6	Lors d'événements pluvieux importants	Particulier a réalisé une descente de garage. Lors des fortes précipitations, les EP ruissellent jusqu'à inonder son garage. Il devrait rehausser son entrée de garage.

Document Synthétique - Commune de Henencourt

Projets d'aménagements de gestion des EP

N°	Type	Précisions
----	------	------------

Secteurs sensibles potentiels

N°	Remarques
----	-----------

Document Synthétique - Commune de Henencourt

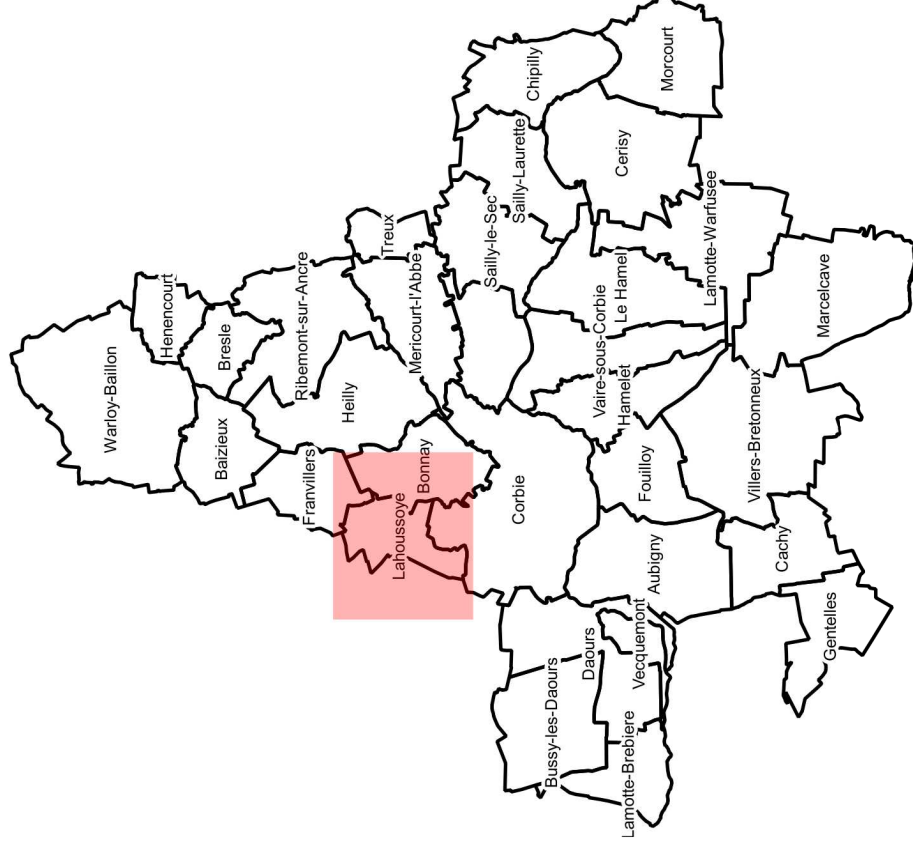
Zones potentielles d'urbanisation future

N°	Projet déjà lancé ?	Précisions

Diagnostic de territoire

Etude préalable au schéma directeur de gestion des eaux pluviales

Commune de Lahoussoye



Document Synthétique - Commune de Lahoussoye

Préambule

Le présent document constitue une synthèse de la gestion des eaux pluviales (EP) sur la globalité de la Communauté de Communes du Val de Somme. Les ouvrages et désordres liés au pluvial sont localisés avec précision. Ce document identifie également les zones potentielles d'urbanisation future. Une première carte présente le territoire communal et une seconde le centre-bourg.

Date d'entretien : 18/07/17

Description de la gestion des eaux pluviales (EP)

Type d'assainissement : Assainissement non collectif (ANC)

Type de réseau : séparatif

Gestion des eaux pluviales :

Les EP sont gérées en partie naturellement et en partie grâce à un réseau pluvial.

Réseau EP séparatif :

La rue nommée « La Ruelle » est équipée d'une canalisation de Ø 300 mm qui draine les EP de la partie haute du village vers la mare implantée dans la partie basse, rue du l'Église.

Il existe ensuite une canalisation de surverse allant de la mare, vers un fossé, vers le Bois Madame. Cette canalisation se développe donc sur des terrains privés. En bas de La Cavée, un avaloir récupère les eaux de pluies et les rejette dans les champs au niveau de la route qui mène vers la Neuville. Un avaloir est également présent route Nationale (en allant vers Franvillers).

Des fossés sont présents le long de la rue des Houx .

Eaux pluviales dirigées au fil d'eau :

De plus, la quasi-totalité des rues urbanisées sont bordurées, permettant ainsi la collecte naturelle des eaux pluviales vers la mare centrale (rue de l'Église) ou vers l'extérieur du village (vers les champs).

Remarques :

Pour parer à toute conséquence et assurer une sécurité accrue en cas d'orage, la commune a inscrit au plan de zonage du PLU une aire non constructible de 15 mètres autour de la mare. Sur la Route nationale ou route D929 se trouve une ancienne mare rebouchée.

De manière générale, SEPIA Conseils a constaté que lors de la réfection de la chaussée, les voiries adoptaient un profil bombé. De ce fait les EP peuvent passer au dessus des bordures de trottoir et venir inonder les propriétés privées. Certains avaloirs sont totalement obturés. Un particulier a réalisé une descente de garage suivant l'axe de la route rue de la Cavée. Le Maire avait pourtant déconseillé le propriétaire de la maison de réaliser une descente de garage.

Description de l'urbanisation de la commune et du territoire communal

Typologie d'urbanisation :

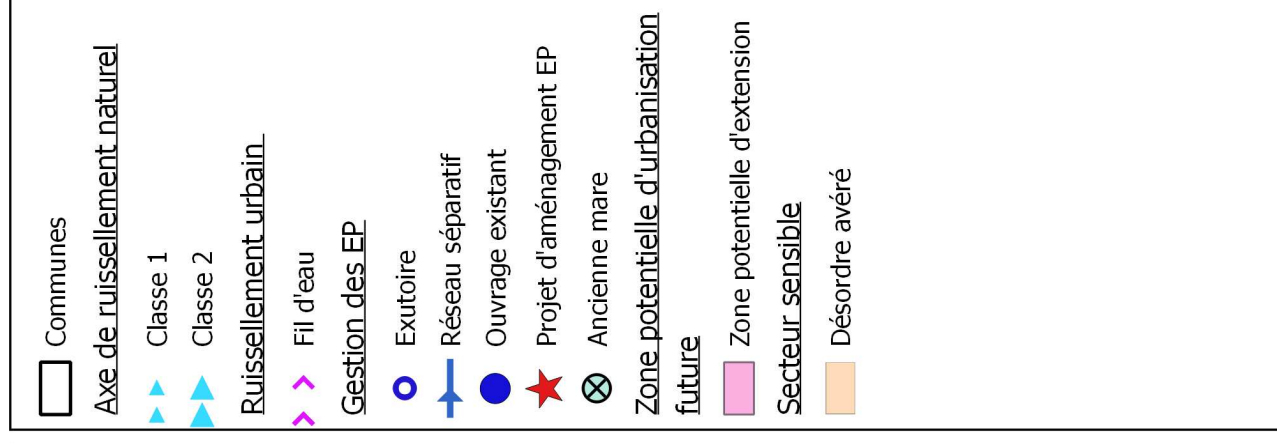
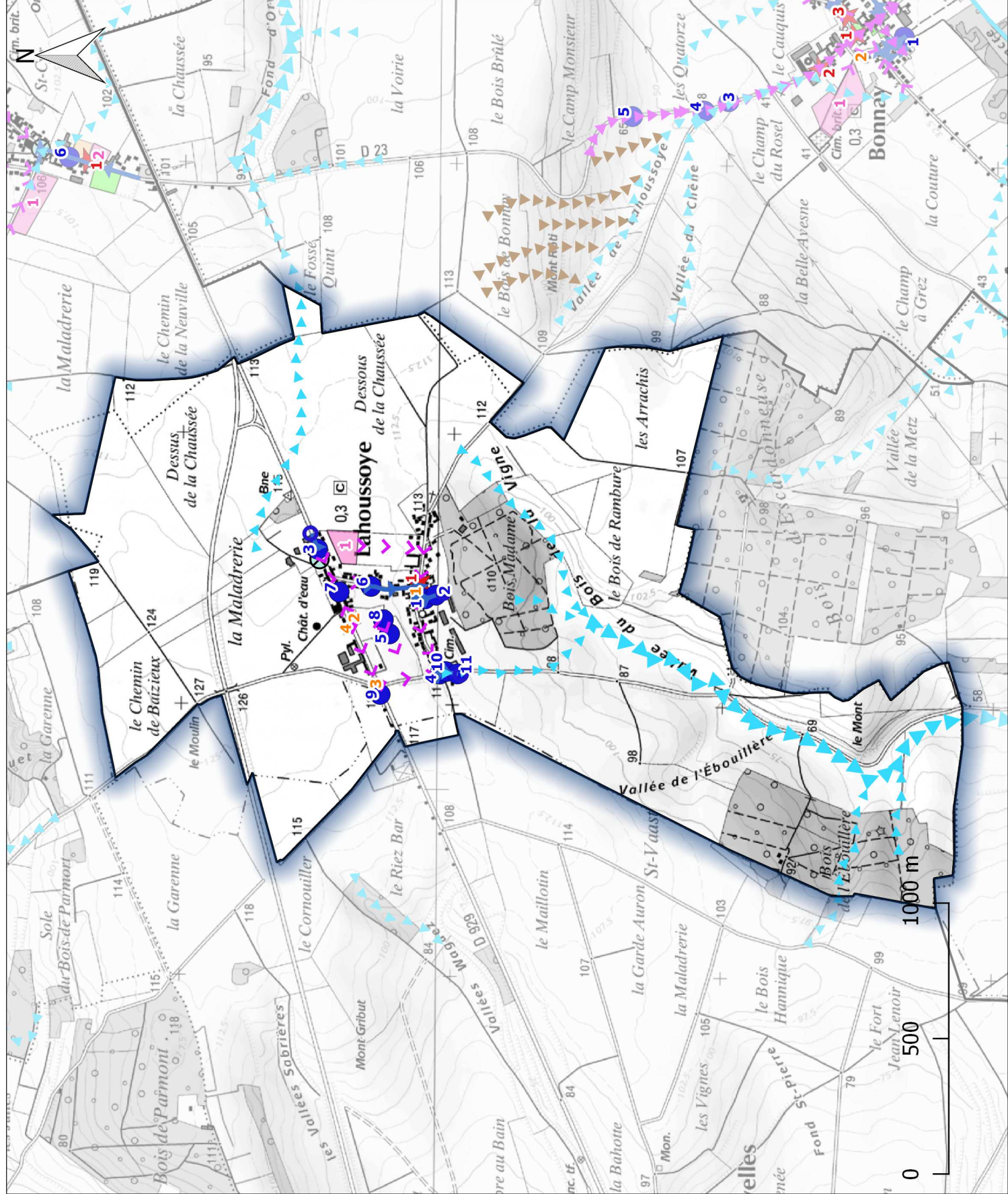
La commune possède des espaces verts dispersés dans le centre-bourg (terrain de jeu, zone de dépôt des déchets verts etc.) De plus, presque la moitié des trottoirs sont engazonnés. Le centre-bourg possède deux dents creuses : rues des Templiers et du cimetière.

La commune n'a pas de projet de lotissement, mais en revanche un projet de construction d'une résidence pour personnes âgées. Un zonage a été fait dans le cadre du PLU mais n'a jamais été validé.

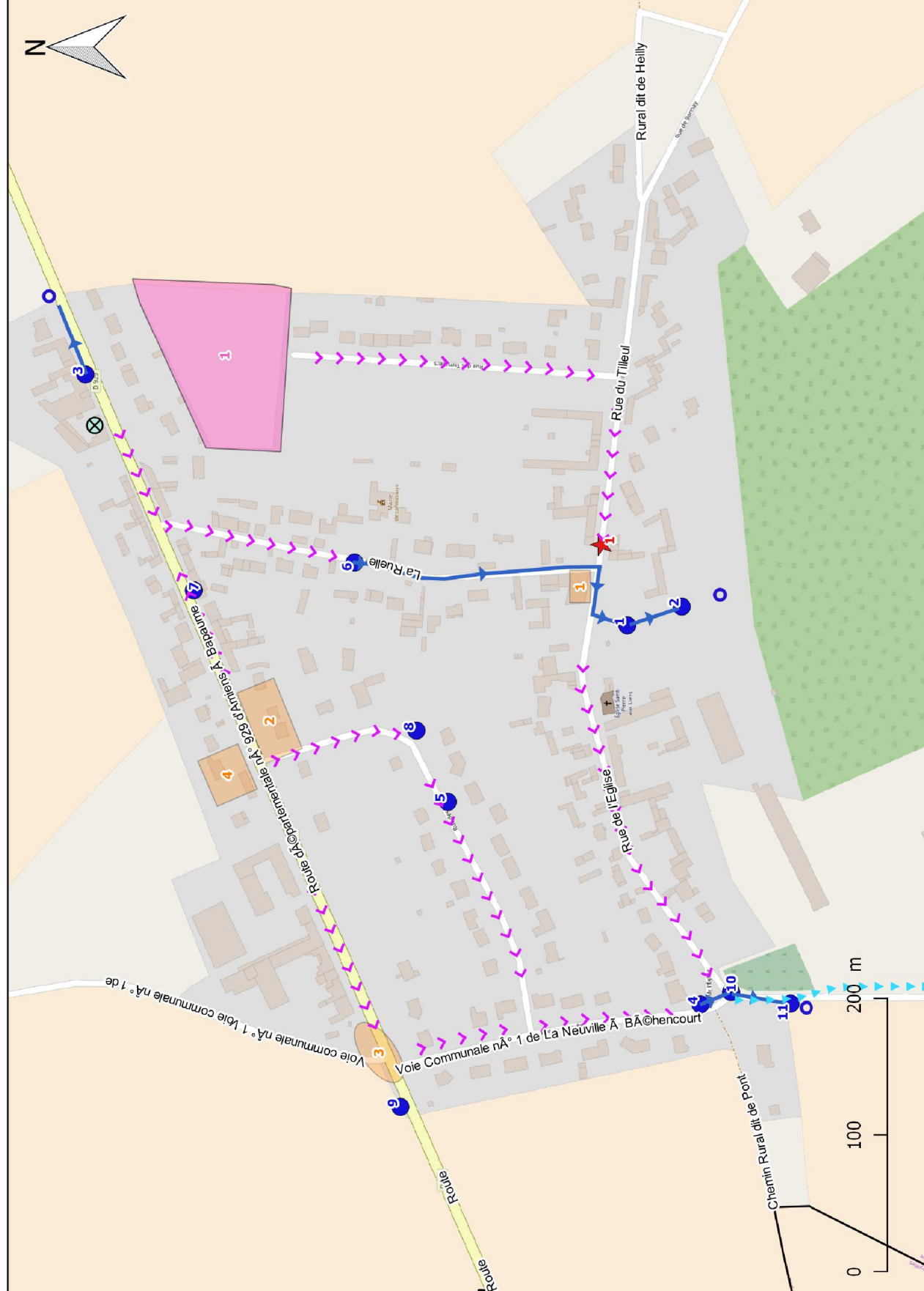
Typologie du territoire communal :

Le territoire communal se situe au nord de la vallée de l'Ancre et présente une topologie peu accidentée. La commune est située sur un plateau avec une légère inclinaison du Nord vers le Sud. Le point haut de la commune est à 115 m d'altitude. Le territoire communal est encerclé par des talwegs : vallée de l'Hallue à l'Ouest, vallées du Bois de la vigne et de l'Ebouillère au Sud, du Chêne et de Lahoussoye à l'Est et Fond d'Orvillers au Nord Est.

Le territoire de la commune ne possède pas de chemin de tour de ville. Néanmoins, des haies et des prairies sont présentes (à côté du cimetière, derrière la rue des Templiers, rue des Houx, à côté du parc de jeux, etc.). Le territoire de Lahoussoye est très boisé car comprend trois bois : Bois Madame situé au Sud du centre - bourg et Bois de l'Ebouillère et d'Escardonneuse plus au Sud.



Document Synthétique - Commune de Lahoussoye



Document Synthétique - Commune de Lahoussoye

Ouvrages de gestion des eaux pluviales

N°	Type	Précisions
1	Mare	La mare située rue de l'Église, récupère les EP drainées par la canalisation de diamètre 300 mm, elle-même installée dans la rue nommée "La Ruelle".
2	Fossé	Ce fossé sert de stockage de la surverse en provenance de la Mare 1. Les eaux sont ensuite dirigées vers le bois Madame
3	Bouche d'égout	Bouche d'égout à avalement frontal située sur la rue route Nationale
4	Grille	Grille de collecte ponctuelle canalisée contre trottoir en bas de la rue de la Cavée au niveau de l'intersection avec la rue de l'Église.
5	Fossé	Fossés présents le long de la rue des Houx dans le lotissement. Ces fossés absorbent vite les ruissellements urbains. Le curage est effectué régulièrement.
6	Bouche d'égout	Bouches d'égout à avalement frontal situées de part et d'autre de la rue de la Ruelle
7	Caniveau	Caniveau réalisé sur trottoir sur le tronçon de la rue route Nationale ou route D929 compris entre la rue des Houx et de la Ruelle. La collecte du fil d'eau se fait donc sur le trottoir.
8	Bassin d'infiltration	Bassin d'infiltration réalisé rue des Houx.
9	Fossé	Fossé situé à l'Ouest de la commune sur la route départementale D929.
10	Grille	Grille de collecte ponctuelle canalisée contre trottoir sur la voie communale n°1. La grille est souvent bouchée.
11	Fossé	Fossé situé le long des champs sur la voie communale n°1.

Désordres liés à la gestion des eaux pluviales

N°	Fréquence	Remarques
1	Lors d'événements pluvieux importants	Accumulation d'eau sur la chaussée (deux à trois fois par an) et inondation d'une cour d'habitation (ancienne ferme) rue de la Ruelle. L'eau stagne entre 15 et 20 min. Ceci est dû à un problème de capacité du réseau EP par temps de pluie et au fait qu'un avaloir est obturé. Un nouveau avaloir a été rajouté, il dirige maintenant les EP vers le fossé pour éviter que la cour de la maison soit inondée. Le problème persiste pour autant. Une solution serait de diriger également le fil d'eau de la rue du Tilleul vers le fossé en créant une bouche d'égout en biais à avalement frontal.
2	Lors d'événements pluvieux importants	Au niveau de la rue Route Nationale ou D929, deux sous-sol ont été impactés par les EP. Ceci s'explique par le fait que leur descente de garage soit orientée dans le sens d'écoulement du fil d'eau.
3	Lors d'événements pluvieux importants	Présence d'un creux sur la chaussée de la départementale D929 avant le fossé 9.
4	Lors d'événements pluvieux importants	Deux maisons situées sur la rue de la Route Nationale en face de la rue des Houx ont leur évacuation EP plus bas que la chaussée. C'est un problème de conformité. Le trottoir va être macadamé.

Document Synthétique - Commune de Lahoussoye

Projets d'aménagements de gestion des EP

N°	Type	Précisions
1	Bouche d'égout	Le maire envisage de réaliser une bouche d'égout en biais à avalement frontal rue du Tilleul pour diriger le ruissellement EP directement vers fossé et éviter les problèmes d'inondation au niveau de la chaussée devant la cour de la ferme lors des fortes précipitations.

Secteurs sensibles potentiels

N°	Remarques
----	-----------

Document Synthétique - Commune de Lahoussoye

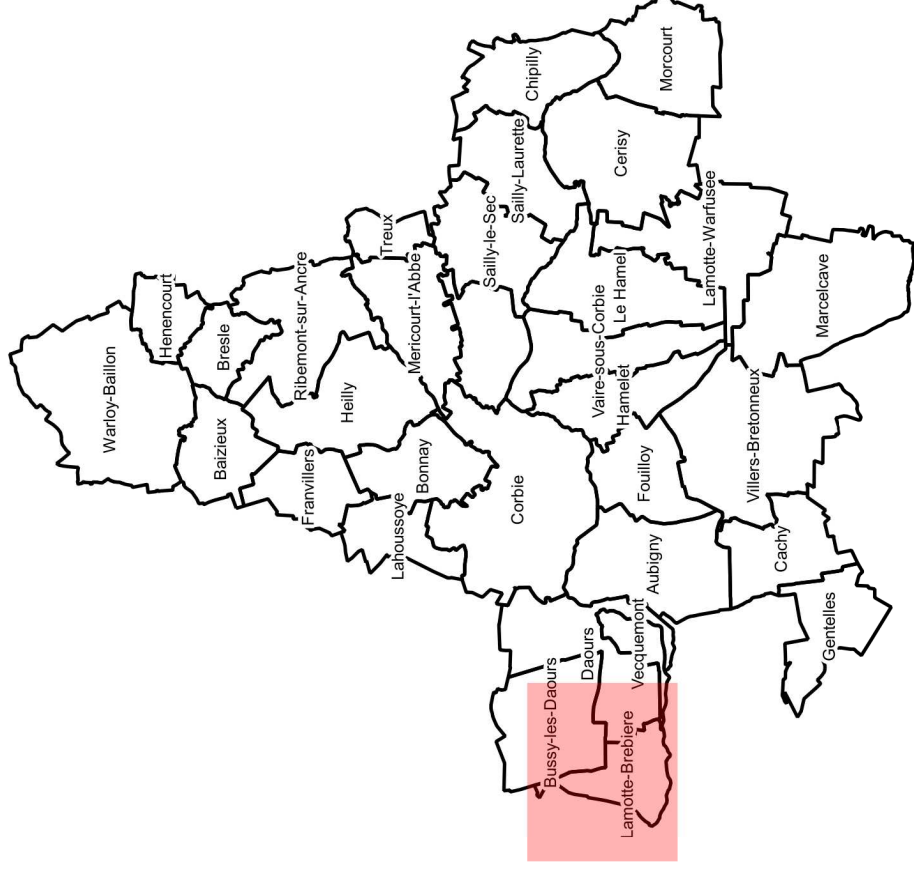
Zones potentielles d'urbanisation future

N°	Projet déjà lancé ?	Précisions
1	non	Le maire souhaiterait créer une résidence pour personnes âgées sur une parcelle en jachère.

Diagnostic de territoire

Etude préalable au schéma directeur de gestion des eaux pluviales

Commune de Lamotte- Brebriere



Document Synthétique - Commune de Lamotte-Brebiere

Préambule

Le présent document constitue une synthèse de la gestion des eaux pluviales (EP) sur la globalité de la Communauté de Communes du Val de Somme. Les ouvrages et désordres liés au pluvial sont localisés avec précision. Ce document identifie également les zones potentielles d'urbanisation future. Une première carte présente le territoire communal et une seconde le centre-bourg.

Date d'entretien : 03/08/17

Description de la gestion des eaux pluviales (EP)

Type d'assainissement : Assainissement non collectif (ANC)

Type de réseau : séparatif

Gestion des eaux pluviales :

La gestion des EP se fait majoritairement par collecte du fil d'eau : la quasi-totalité des rues urbanisées sont bordurées. Les rejets EP se font dans la Somme à travers des passages busés. Une canalisation fait transiter les EP sous la voie de chemin de fer et un petit bout de canalisation récupère le ruissellement de voirie rue de l'École et le dirige vers un puits d'infiltration.

La partie urbanisée de la commune est située à l'aval de la partie agricole. Il convient donc de prendre des dispositions dès l'amont pour réduire les problèmes de ruissellement et de coulées de boue. L'analyse de la gestion actuelle des eaux en partie agricole ne décèle pas de problème urgent.

Remarques :

La commune participe à la gestion et à la régulation des eaux pluviales. 29,7 ha de talus et boisements significatifs du territoire communal ont été classés et protégés dans le PLU. La commune a fait réalisé conjointement à l'étude d'élaboration de son PLU en 2012, un SGEP par Latitudes. SEPIA Conseils est en possession de ce SGEP.

Description de l'urbanisation de la commune et du territoire communal

Typologie d'urbanisation :

La commune possède quelques espaces verts divers (place publique engazonnée, terrain de foot, etc.). Les trottoirs ne sont pas engazonnés. La commune possède une ou deux dents creuses dans le centre-bourg. Un projet de 24 à 26 logements à l'entrée ouest du village est en cours de discussion.

Typologie du territoire communal :

La commune de Lamotte-Brebière est située dans le talweg de la Somme, à une altitude comprise entre 25 et 30 m. Deux axes de ruissellement naturel traversent la commune. Le point haut du territoire, dont proviennent les ruissellements, est situé à une altitude 67.5 m. Le territoire communal ne comporte pas de haies en rideau, mais présente des talus. Les parcelles sont cultivées en pente en amont de la partie urbanisée. Deux prairies sont présentes en périphérie du centre-bourg, au niveau de l'écluse et des étangs. Il n'y a pas d'ancienne mare.

Communes

Cours d'eau

Axe de ruissellement naturel

Classe 1

Classe 2

Ruissellement urbain

Axe de ruissellement artificiel

Fil d'eau

Gestion des EP

Exutoire

Réseau séparatif

Ouvrage existant

Zone potentielle d'urbanisation future

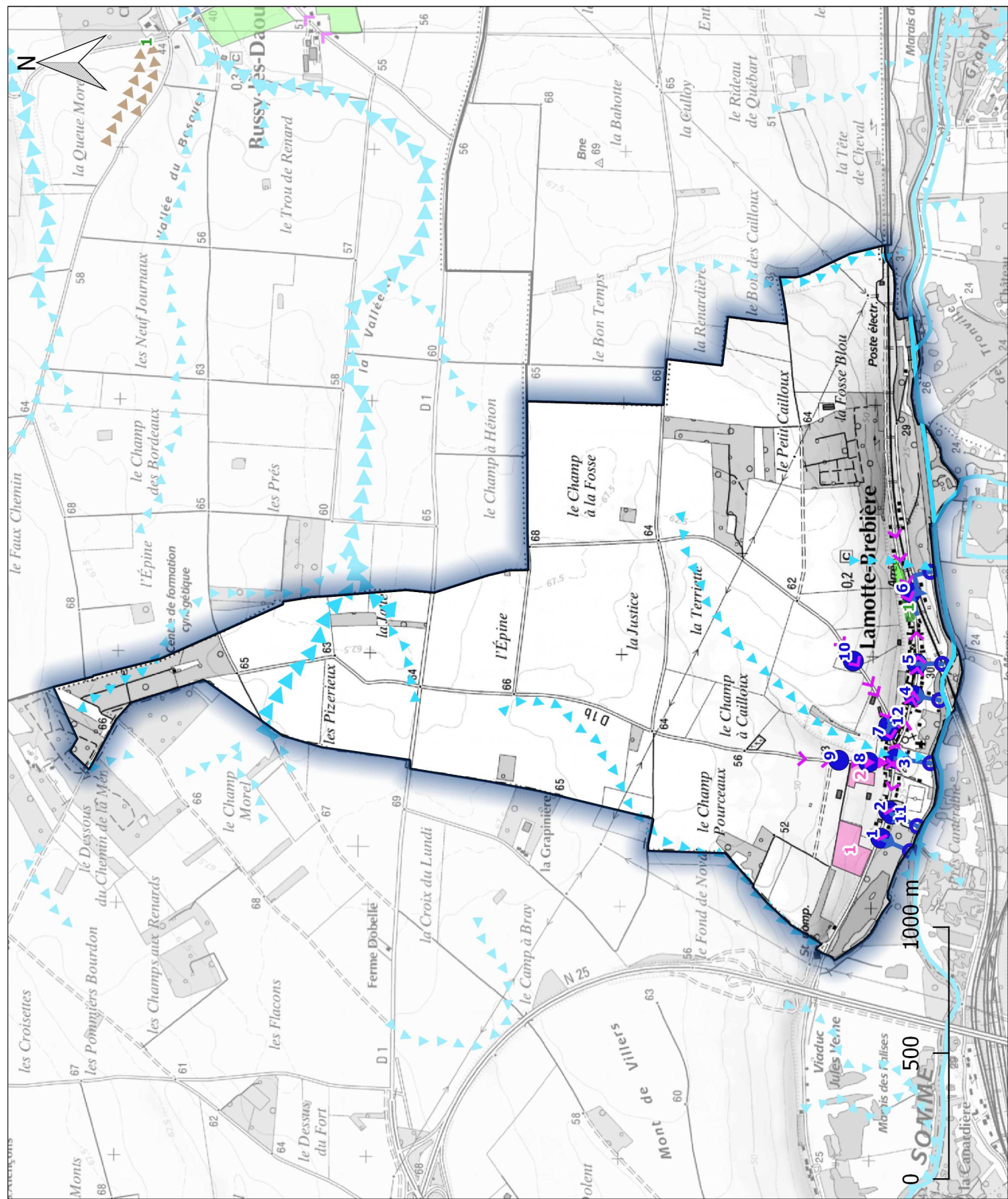
Dent creuse

Zone potentielle d'extension

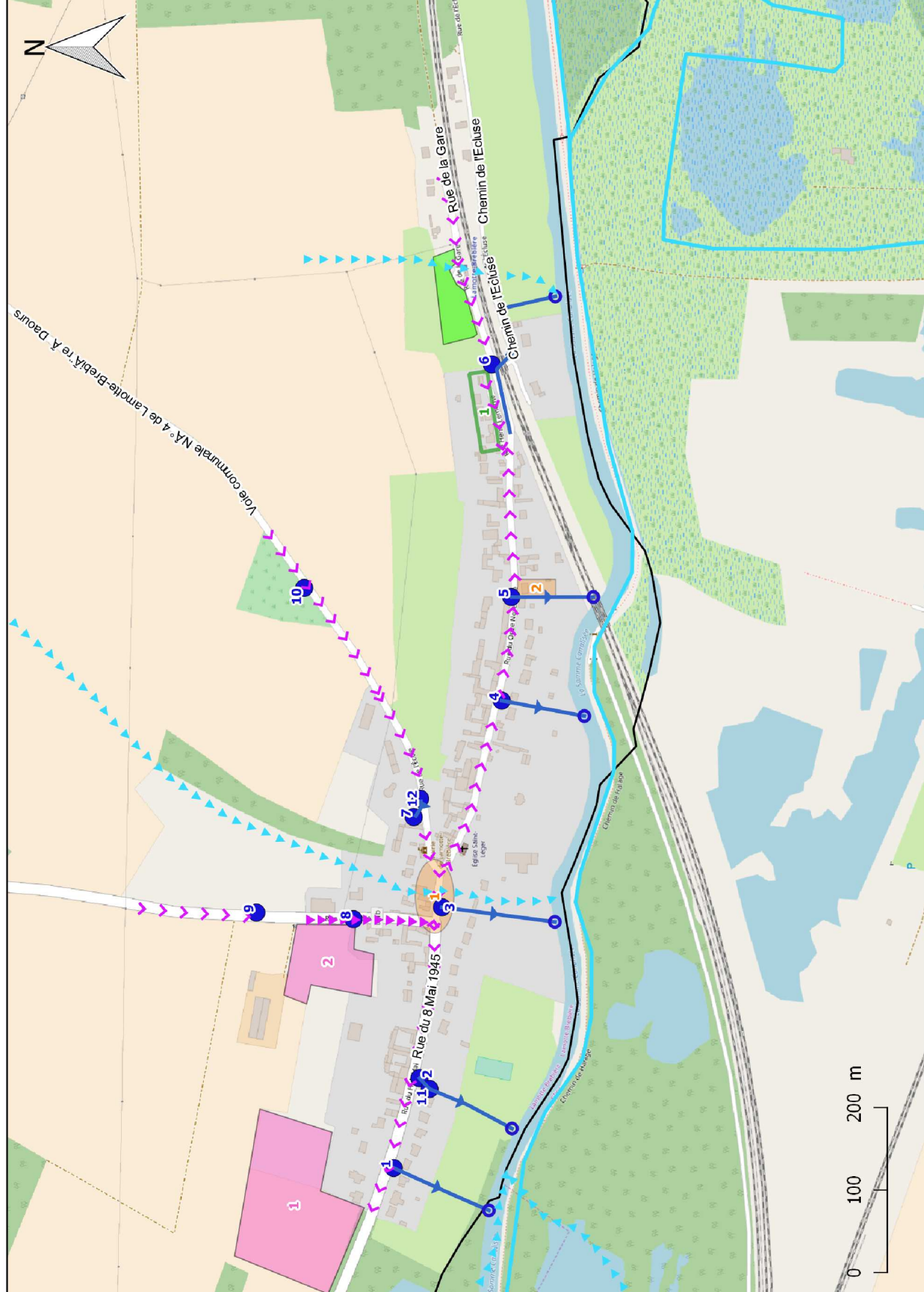
Secteur sensible

Désordre avéré

Secteur potentiellement sensible



Document Synthétique - Commune de Lamotte-Brebiere



	Communes
	Cours d'eau
	Axe de ruissellement naturel
	Classe 1
	Classe 2
	Ruissellement urbain
	Axe de ruissellement artificiel
	Fil d'eau
	Gestion des EP
	Exutoire
	Réseau séparatif
	Ouvrage existant
	Zone potentielle d'urbanisation future
	Dent creuse
	Zone potentielle d'extension
	Secteur sensible
	Désordre avéré
	Secteur potentiellement sensible

Ouvrages de gestion des eaux pluviales

N°	Type	Précisions
1	Bouche d'égout	Une bouche d'égout à avalement frontal est présente rue du 8 mai.
2	Bouche d'égout	Une bouche d'égout à avalement frontal est présente rue du 8 mai.
3	Bouche d'égout	Une bouche d'égout à avalement frontal est présente place des Tilleuls
4	Bouche d'égout	Une bouche d'égout à avalement frontal est présente rue du 11 Novembre
5	Bouche d'égout	Une bouche d'égout à avalement frontal est présente rue du 11 Novembre
6	Bouche d'égout	Une bouche d'égout à avalement frontal est présente rue de la gare
7	Puits d'infiltration	Un puisard est présent dans l'accotement de la rue de l'École. Il récupère les EP de voirie.
8	Noue	Noues à redans présentes le long de la rue de Corbie
9	Saignée	Des saignées ont été créées le long de la route départementale D1B pour infiltrer les EP de ruissellement.
10	Saignée	Des saignées ont été réalisées sur la voie communale n°4 pour infiltrer les EP de ruissellement.
11	Décanteur	Un décanteur est présent en aval de la canalisation faisant transiter les EP depuis la bouche d'égout à avalement frontal 2.
12	Bouche d'égout	Une bouche d'égout à avalement frontal est située dans la rue de l'École et dirige le fil d'eau vers le puisard 7.

Désordres liés à la gestion des eaux pluviales

N°	Fréquence	Remarques
1	Lors d'événements pluvieux importants	Lors de précipitations importantes, la place des Tilleuls récupère la majorité des ruissellements de voiries. Le rez de chaussée de la maison de la maire a déjà été inondé.
2	Lors d'événements pluvieux importants	Un particulier a son sous-sol régulièrement inondé lors de fortes précipitations. Un passage busé d'EP passe sur son terrain et provoque des refoulements.

Document Synthétique - Commune de Lamotte-Brebiere

Projets d'aménagements de gestion des EP

N°	Type	Précisions
----	------	------------

Secteurs sensibles potentiels

N°	Remarques
1	La Maire a des craintes concernant la rue Henri Lememe. Une petite dizaine de maisons sont situées en pied de talus et au dessus se trouvent des champs cultivés en pente. Les habitants craignent que lors de précipitations importantes, les EP ruissellent dans les champs et entraînent une coulée de boue, qui viendrait inonder leur maison.

Document Synthétique - Commune de Lamotte-Brebiere

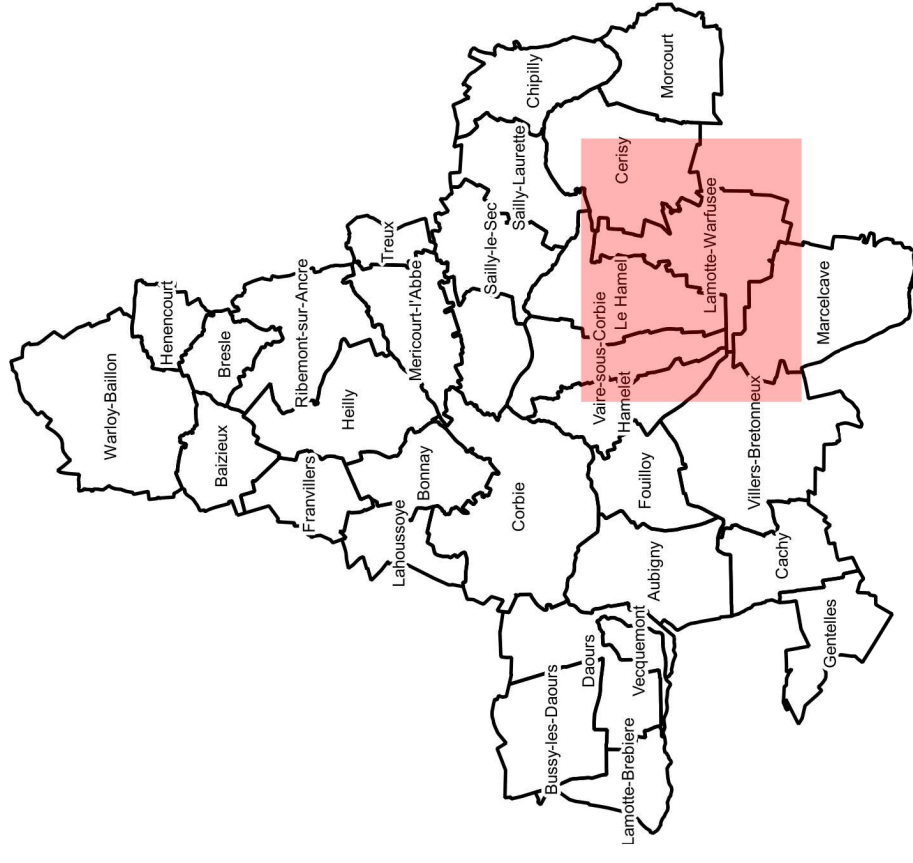
Zones potentielles d'urbanisation future

N°	Projet déjà lancé ?	Précisions
1	non	Un projet de lotissement de 24 à 26 maisons est en discussion.
2	non	La maire dit qu'il serait possible de construire sur ce terrain privé.

Diagnostic de territoire

Etude préalable au schéma directeur de gestion des eaux pluviales

Commune de Lamotte- Warfusee



Document Synthétique - Commune de Lamotte-Warfusee

Préambule

Le présent document constitue une synthèse de la gestion des eaux pluviales (EP) sur la globalité de la Communauté de Communes du Val de Somme. Les ouvrages et désordres liés au pluvial sont localisés avec précision. Ce document identifie également les zones potentielles d'urbanisation future. Une première carte présente le territoire communal et une seconde le centre-bourg.

Date d'entretien : 20/07/17

Description de la gestion des eaux pluviales (EP)

Type d'assainissement : Assainissement non collectif (ANC)

Type de réseau : séparatif

Gestion des eaux pluviales :

La commune dispose d'un réseau pluvial de 1 525 ml, sur presque l'ensemble du territoire communal. En effet, une partie de la rue de Corbie (500 à 600 mètres) n'est pas équipée. Les eaux de pluies s'évacuent donc naturellement en suivant les caniveaux.

Deux mares constituent les exutoires du réseau EP :

- la première, située derrière le cimetière récupère les EP de voiries de la partie haute de la rue de Sailly-Laurette, d'abord par collecte du fil d'eau et ensuite via une canalisation enterrée ;

- la mare principale située derrière le terrain defoot au Nord de la commune, récupère la majorité des EP.

L'infiltration des EP de voirie se fait sur les rues des Érables et des Charmes ainsi que sur le chemin d'Abancourt grâce à des noues.

De nombreux fossés extérieurs au centre-bourg permettent de collecter les EP de voirie ainsi que les ruissellements agricoles.

Remarques :

La commune ne possède pas de cours d'eau sur son territoire. Le terrain situé en amont des maisons inondées rue Adrien Detre est inscrit dans la carte communale en secteur constructible. Cependant le maire a refusé de construire car ce terrain situé dans un axe de ruissellement naturel est en réalité inondable. Le maire aurait pour projet de réaliser une mare qui absorberait le ruissellement agricole et les éventuelles coulées de boues.

La commune a acheté un terrain au nord de la route nationale 29, pour pouvoir gérer les EP en hors sol, en plus du réseau existant (canalisation de diamètre 400 mm). Les EP peuvent s'infiltrer directement dans ce terrain (ancien terrain de foot) ou ruisseler jusqu'à la mare. Des terrains ont également été achetés par la commune à l'Est entre la route N 29 et la rue de Montreuil pour que l'accès au tuyaux se fasse sur un domaine public.

Description de l'urbanisation de la commune et du territoire communal

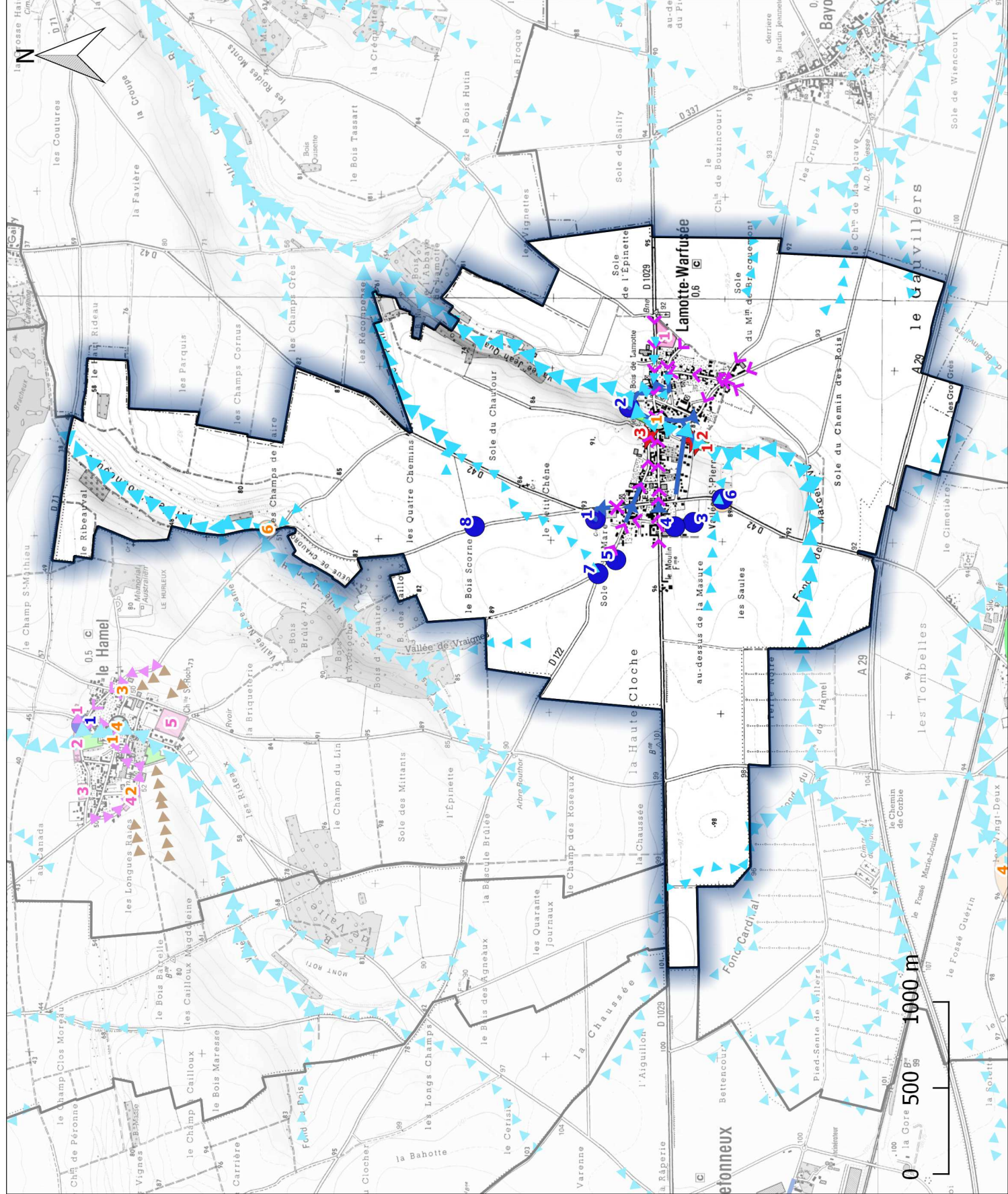
Typologie d'urbanisation :

La commune possède de nombreux espaces verts, répartis sur l'ensemble de la commune (autour de l'église, ancien terrain de foot, etc.). De plus, les deux places communales et environ la moitié des trottoirs présents sur la commune sont engazonnés. Le centre-bourg ne comporte pas énormément de dents creuses : la plupart sont en cours de vente. Les plus importantes se situent rue de Corbie et de Montreuil. Un projet de lotissement d'une quinzaine de maisons est en cours à l'Est de la commune.

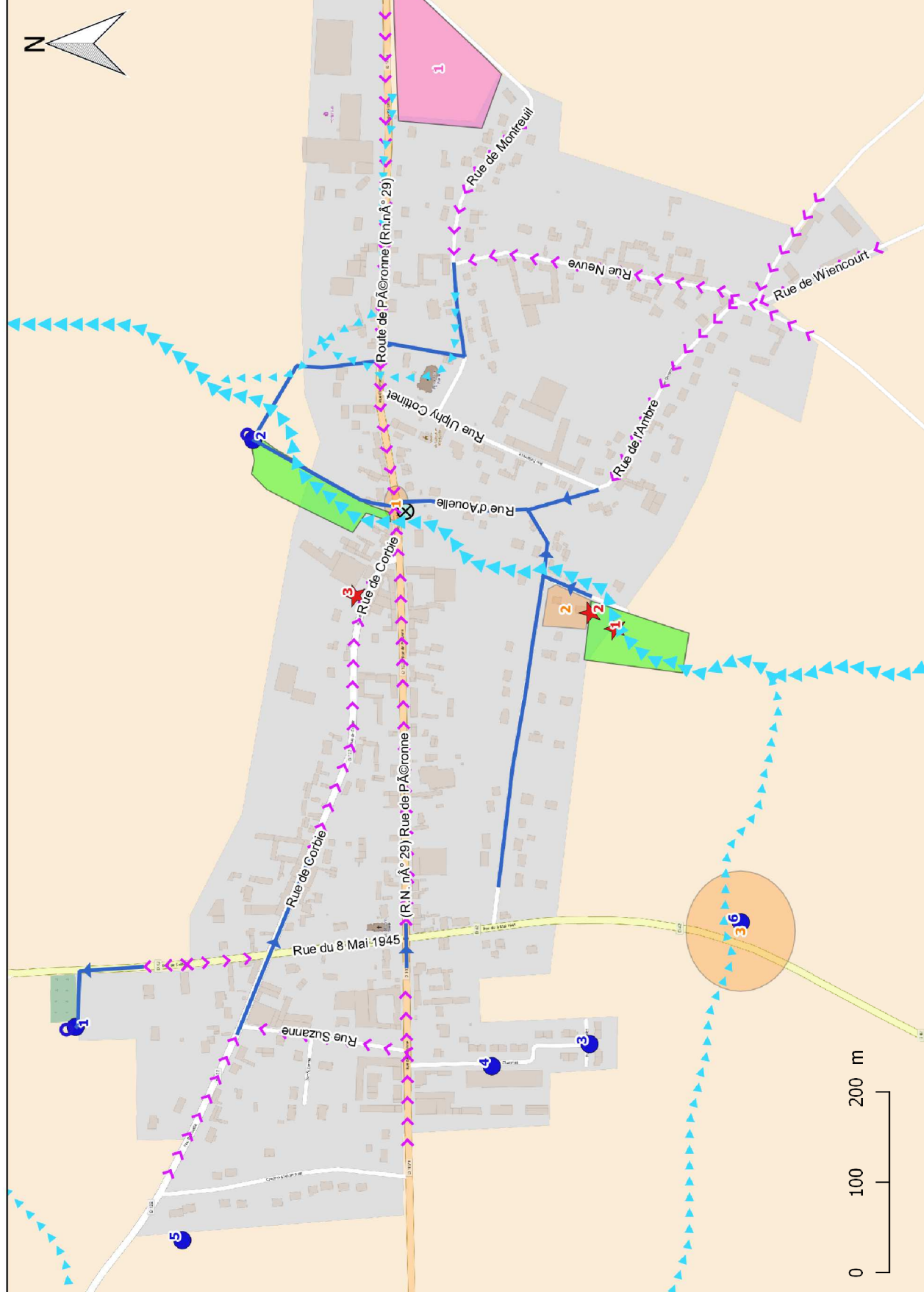
Typologie du territoire communal :

Le territoire de la commune possède un chemin de tour de ville mais il n'est pas complet. Ce dernier est présent plus au sud du territoire communal. Cependant, il n'est pas borduré de haies. Environ une vingtaine d'hectares de prairies sont présents sur le territoire communal, dont huit hectares, rue de Montreuil, en bord de centre bourg.

Document Synthétique - Commune de Lamotte-Warfusée



Document Synthétique - Commune de Lamotte-Warfusée



Document Synthétique - Commune de Lamotte-Warfusee

Ouvrages de gestion des eaux pluviales

N°	Type	Précisions
1	Mare	Mare située derrière le cimetière et qui récupère une partie des EP de voiries de la rue de Sailly-Laurette via une canalisation enterrée.
2	Mare	Mare principale située en aval d'un terrain racheté par la commune. La mare est curée tous les 4 ans.
3	Noue	Noue présente rue des Érables. La noue est curée tous les 3 ans.
4	Noue	Noue présente rue des Charmes. La noue est curée tous les 3 ans.
5	Noue	Noue présente sur le chemin d'Abancourt. Cet ouvrage fonctionne bien.
6	Fossé	Petits fossés permettant d'infiltrer les EP de la voirie et d'intercepter le ruissellement agricole au niveau de la route D 42.
7	Mare	Une mare située le long de la route D 122 récupère les EP de voirie de celles-ci ainsi que les ruissellements agricoles.
8	Fossé	Fossé situé sur la voie communale n°2 qui infiltre les EP de voirie.

Désordres liés à la gestion des eaux pluviales

N°	Fréquence	Remarques
1	Lors d'événements pluvieux importants	La commune a rencontré des problèmes de capacité de son EP, en bas de la N 29, au niveau de la rue d'Aouelle. En effet, lors d'événements pluvieux importants, le réseau est saturé et 20 à 30 centimètres d'eau s'accumulent sur la chaussée. De plus, une maison a déjà été inondée, rue d'Aouelle. Pour résoudre le problème de saturation de réseau, la commune a acheté un terrain au nord de la route nationale, pour pouvoir gérer les eaux pluviales en hors sol, en plus du réseau existant (canalisation de diamètre 400 mm). Ce terrain permettra de guider l'eau jusqu'à l'ancien terrain de foot, puis vers la mare principale.
2	Lors d'événements pluvieux importants	Deux maisons rue Adrien Detre ont fréquemment leur jardin inondé par des coulées de boue ou des ruissellements agricoles. Elles sont situées dans l'axe de ruissellement de la vallée sèche Fond de Marcelcave. La coulée de boue de 2008 a particulièrement causé de dégâts. La commune envisage de créer un muret le long de la maison située en aval de la zone inondable pour retenir les eaux, au cas où cela se reproduirait.
3	Très exceptionnel	Une coulée de boue exceptionnelle a inondé la chaussée de la route D 42 et a créé des ravines dans les champs. Cette chaussée se trouve dans l'axe de ruissellement de la vallée sèche St Pierre.

Document Synthétique - Commune de Lamotte-Warfusee

Projets d'aménagements de gestion des EP

N°	Type	Précisions
1	Mare	Le maire propose de réaliser une mare au droit du terrain inondable. Ce terrain est localisé en amont des deux maisons inondées rue d'Adrien Detre. Cette mare infiltrerait une partie des ruissellements agricoles.
2	Autre	Un mur va être construit pour empêcher que les ruissellements agricoles pénètrent dans les propriétés situées en aval de la zone inondable rue Adrien Detre.
3	Canalisation	La rue de Corbie pourrait-être raccordée directement à la mare par une canalisation d'EP qui cheminerait le long du chemin rural dit chemin du Chauffour ou rue de Saily.

Secteurs sensibles potentiels

N°	Remarques
----	-----------

Document Synthétique - Commune de Lamotte-Warfusee

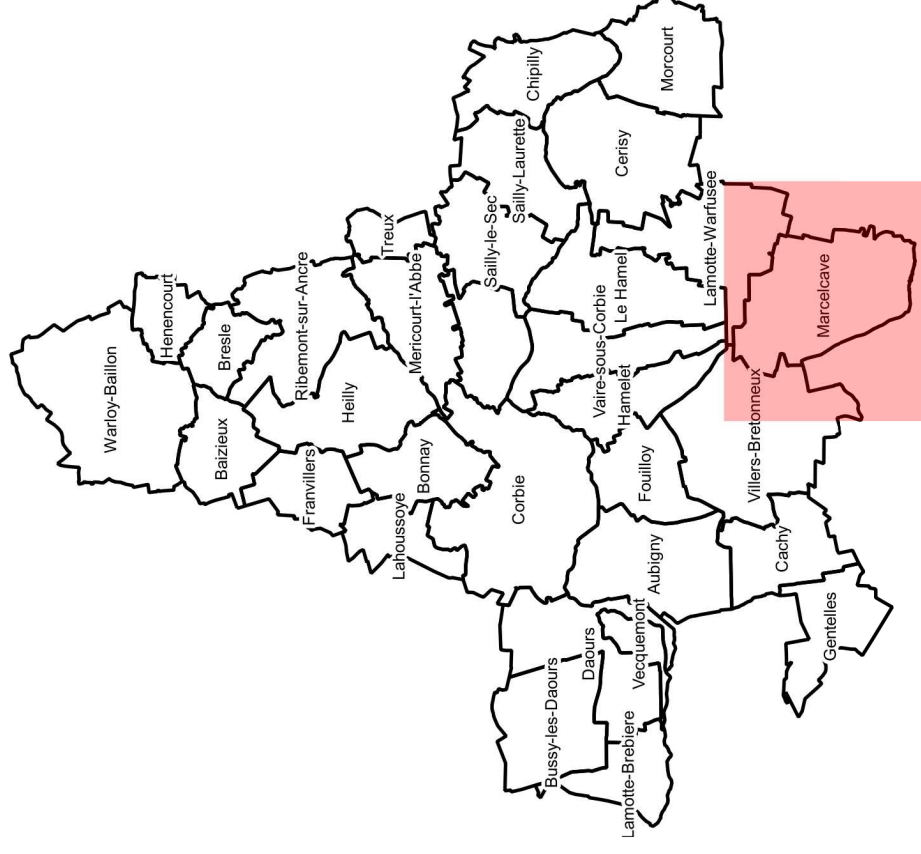
Zones potentielles d'urbanisation future

N°	Projet déjà lancé ?	Précisions
1	non	La commune souhaite réaliser un projet de lotissement d'une quinzaine de maisons le long de la route nationale N°29 à l'entrée Est du centre-bourg.

Diagnostic de territoire

Etude préalable au schéma directeur de gestion des eaux pluviales

Commune de Marcelcave



Document Synthétique - Commune de Marcelcave

Préambule

Le présent document constitue une synthèse de la gestion des eaux pluviales (EP) sur la globalité de la Communauté de Communes du Val de Somme. Les ouvrages et désordres liés au pluvial sont localisés avec précision. Ce document identifie également les zones potentielles d'urbanisation future. Une première carte présente le territoire communal et une seconde le centre-bourg.

Date d'entretien : 18/07/17

Description de la gestion des eaux pluviales (EP)

Type d'assainissement : Assainissement collectif (AC)

Type de réseau : unitaire

Gestion des eaux pluviales :

L'assainissement de la commune fonctionne globalement en réseau unitaire : ainsi les EP parcourent les mêmes canalisations que les EU. La commune possède sa propre STEP. Il s'agit d'une succession de deux bassins d'infiltration. Un déversoir d'orage est présent en amont de l'ouvrage. Quelques rues fonctionnent toutefois en réseau EP séparatif. Notamment des fossés sont présents route d'Harbonnières, dans la direction de Wiencourt - l'Équipée. Les rues des Canadiens et le la Briqueterie (lotissements récents) sont dotées de noues récupérant les EP de la chaussée.

Document Synthétique - Commune de Marcelcave

Remarques :

La STEP de Marcelcave a été dimensionnée pour 12 100 habitants. Aujourd'hui, la STEP a atteint largement son état limite de saturation. Il faut réfléchir soit à créer un réseau séparatif des EP pour soulager le réseau EU, soit à agrandir la STEP en dimensionnant un nouveau bassin d'infiltration. Dans tous les cas ces deux solutions doivent être étudiées si le maire souhaite étendre sa commune. Le maire informe SEPIA Conseils que de nombreux tronçons de canalisation EU ont été rechemisés : notamment dans les rues Foiraine, du onze Novembre et de l'Hirondelle.

La commune ne rencontre pas de soucis de débordement du réseau unitaire lors des orages exceptés les bassins de la STEP.

Le profil de la chaussée rue de l'abbaye est bombé (Photo 20170718_163942) . L'eau s'évacue d'un coté plus que de l'autre. Cette rue possède deux bouches d'égout à avallement frontal connectées avec le réseau unitaire. Le Maire souhaiterait en créer davantage, bien que le bureau d'étude ACTEA avait déclaré que ce n'était pas la solution au problème.

Dans une rue de la commune des clapets anti reflux ont été colmatés par un habitant et également une entreprise qui en réalisant leur travaux respectifs ont rejeté dans le réseau unitaire pour l'un, un mélange de ciment et d'eau, et pour l'autre de la peinture.

Description de l'urbanisation de la commune et du territoire communal

Typologie d'urbanisation :

La commune possède des espaces verts divers répartis de manière homogène. On peut notamment en localiser autour de l'église et au niveau des lotissements, rues des Canadiens et de la Briqueterie. Les trottoirs ne sont pas engazonnés.

Le centre-bourg possède deux dents creuses situées rues de l'Eglise et de l'Hirondelle. Le maire informe SEPIA Conseils, que le secteur de la rue de la Gare, bien que possédant des prairies, est difficilement constructible. Un silo à grain appartenant à la coopérative agricole Cap Seine se trouve à proximité et rend la zone non urbanisable. Il s'agit d'une installation soumise à autorisation préfectorale, identifiées par la directive SEVESO. En revanche, le maire souhaiterait s'étendre en réalisant deux lotissements rues du Bois et de la Gare (derrière une rangée de maisons déjà bâties).

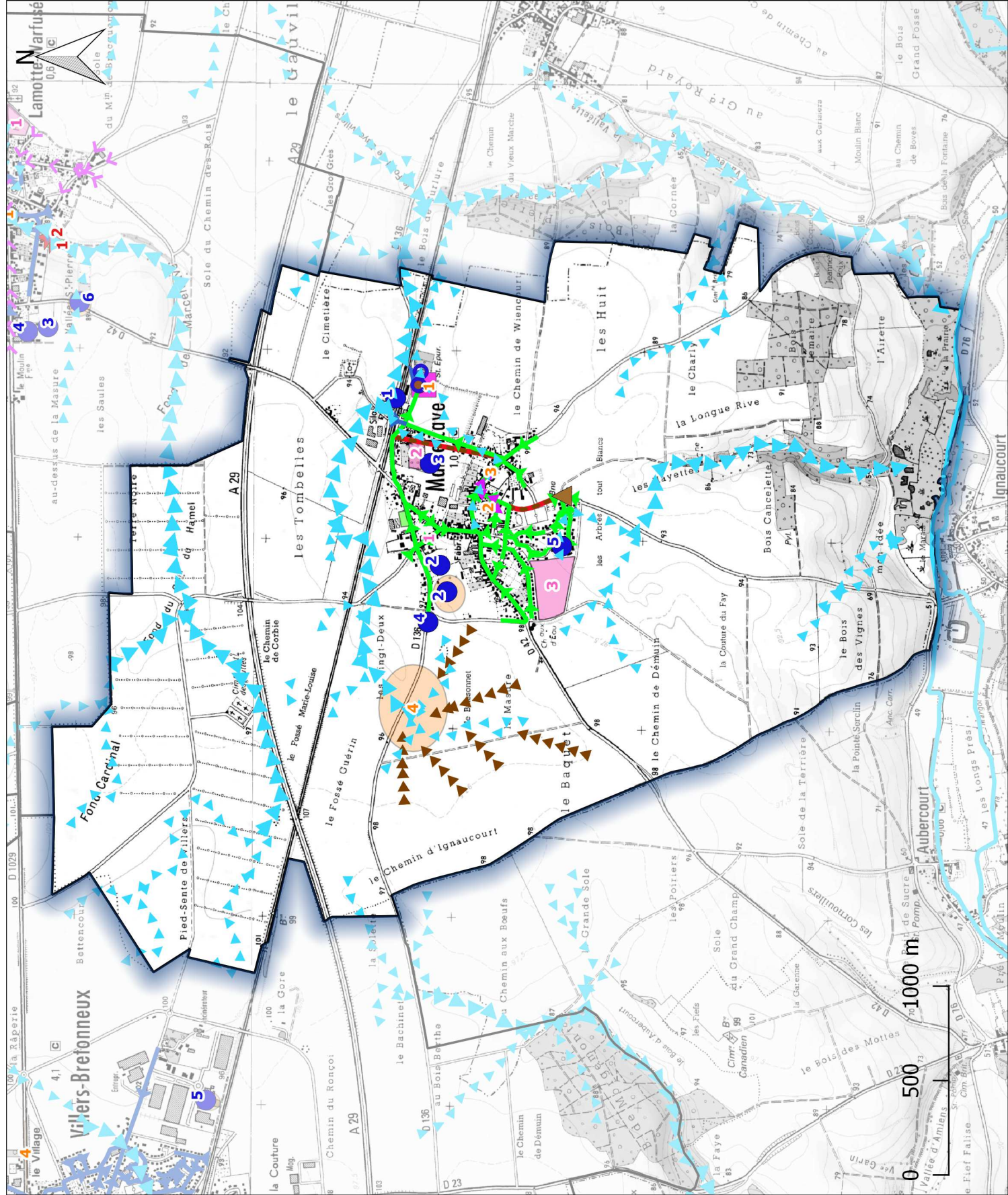
La commune possède deux lotissements : rue de l'Hirondelle et rue de la Briqueterie.

Typologie du territoire communal :

Le territoire de la commune possède encore quelques portions de son ancien chemin de tour de ville. Toutefois, ce chemin de tour de ville n'est plus borduré de haie. Quelques haies sont encore présentes autour de certaines parcelles agricoles. Le territoire dispose de prairies derrière le lotissement rue de la Gare et dans la rue de la Ferme.

Avant la guerre 14-18, le territoire comptait une trentaine de mares et de nombreux souterrains. Désormais il n'y en a plus aucune.

Document Synthétique - Commune de Marcelcave



Communes

Cours d'eau

Ruissellement agricole

Axe de ruissellement naturel

Classe 1

Classe 2

Ruissellement urbain

Axe de ruissellement artificiel

Gestion des EP

Exutoire

Réseau séparatif

Ouvrage existant

Déversoir d'orage

Gestion des EU

Poste de refoulement

Réseau unitaire

Canalisation de refoulement

STEP

Zone potentielle d'urbanisation future

Dent creuse

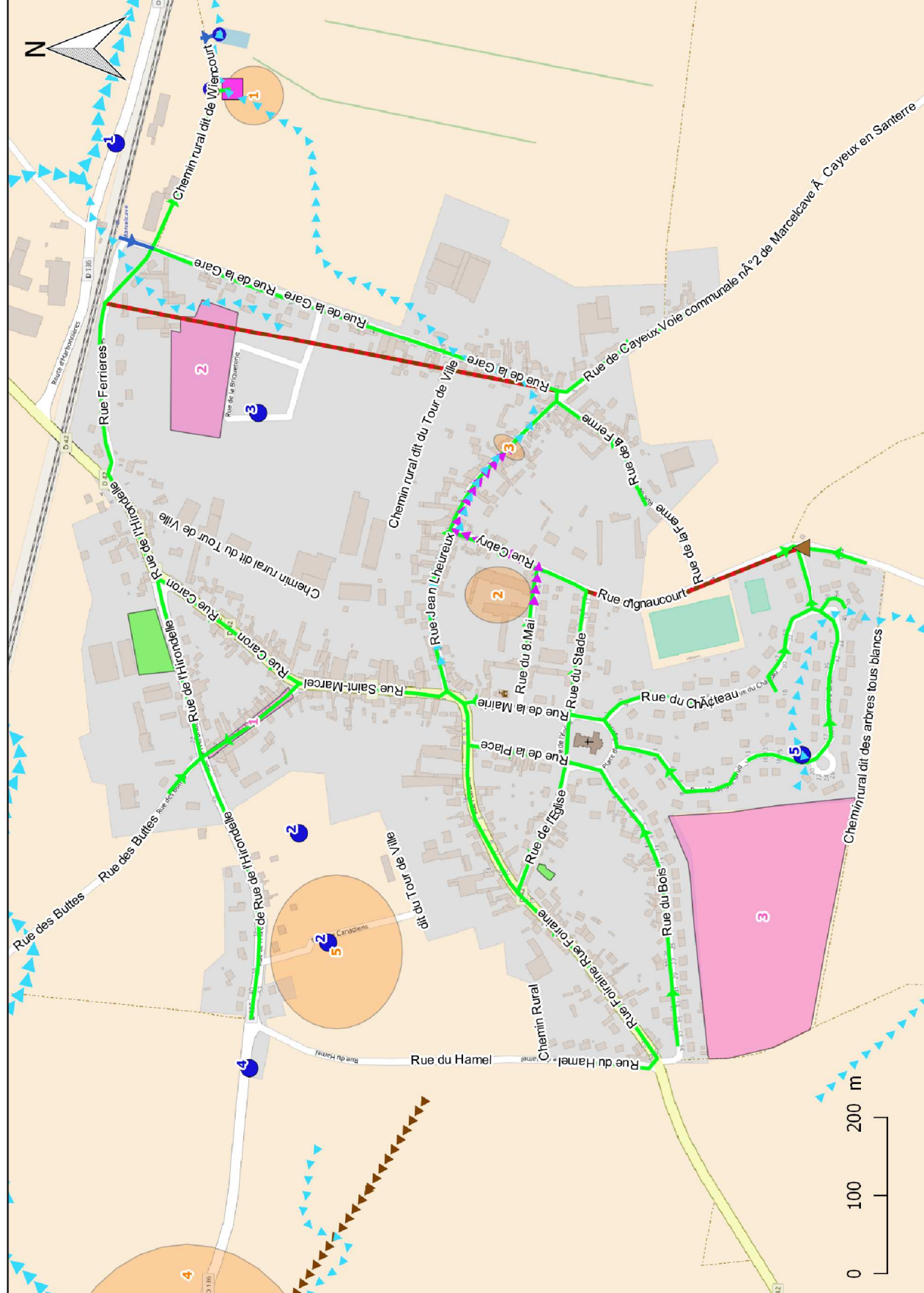
Zone potentielle d'extension

Secteur sensible

Désordre avéré

Page | 5

Document Synthétique - Commune de Marcelcave



- Communes
- Cours d'eau
- Ruissellement agricole
- Axe de ruissellement naturel
- Classe 1
- Classe 2
- Ruissellement urbain
- Axe de ruissellement artificiel
- Gestion des EP
- Exutoire
- Réseau séparatif
- Ouvrage existant
- Déversoir d'orage
- Gestion des EU
- Poste de refoulement
- Réseau unitaire
- Canalisation de refoulement
- STEP
- Zone potentielle d'urbanisation future
- Dent creuse
- Zone potentielle d'extension
- Secteur sensible
- Désordre avéré

Ouvrages de gestion des eaux pluviales

N°	Type	Précisions
1	Fossé	Présence de fossés au niveau de la rue d'Harbonnières dans la direction de Wiencourt - l'Équipée.
2	Noue	Présence de deux noues en parallèle, réalisant le tour du lotissement rue des Canadiens. Elles servent à récupérer les EP de la chaussées.
3	Noue	Présence de noues au niveau du lotissement rue de la briquetterie servant à récupérer les eaux de la chaussées.
4	Fossé	Au niveau de la route D 136, des fossés ont été réalisés car se trouvent en permanence des flaques d'eau sur la chaussée. Presque tous les ans, lors de fortes pluies des voitures se mettent dans le fossé à cause de l'aquaplaning.
5	Noue	Des noues à redans sont présentes rue Alexandre Gruit. Elles sont surdimensionnées. Ces dernières ne fonctionnent pas : il n'y a jamais d'eau dedans.

Désordres liés à la gestion des eaux pluviales

N°	Fréquence	Remarques
1	Lors d'événements pluvieux importants	Il y a trois ans, lors d'un événement pluvieux très important, la STEP est montée en charge et les deux bassins d'infiltration ont débordé. Par conséquent, les EU se sont écoulées dans les champs et le champ de PDT qui était présent en aval a été raviné. Le maire pense qu'un troisième bassin au niveau de la STEP serait nécessaire.
2	Lors d'événements pluvieux importants	Une entreprise de dépôt située rue du 8 Mai a fait entièrement bitumer sa cour, sans créer de puits d'infiltration. Auparavant, elle était réalisée de cailloux drainants. L'entreprise possède une vingtaine de descentes de toitures. Ses EP de toitures et cour sont désormais rejetées vers le domaine public.
3	Lors d'événements pluvieux importants	Le maire dit à SEPIA Conseils que depuis l'imperméabilisation de la cour, lors d'orages, les EP de l'entreprise mêlées aux EP de voiries ruissellent dans la rue du 8 mai et inondent la rue de l'Abbaye. La rue de l'Abbaye prend l'apparence d'une rivière. De plus, le réseau unitaire dans cette rue n'est plus en capacité d'avalier les EP. Ainsi, de l'eau s'est accumulée sur la chaussée et des sous-sols d'habitations ont été inondés.
4	Très exceptionnel	Au niveau de la D136, à l'extérieur du centre bourg, en cas de fortes pluies et selon la culture présente en amont, des coulées de boue se produisent sur la chaussée, en suivant le « Buissonnet ».
5	Très exceptionnel	Le lotissement rue de canadien a déjà été impacté par des coulées de boues en provenance des champs. Les champs sont surélevés par rapport au lotissement.

Document Synthétique - Commune de Marcelcave

Projets d'aménagements de gestion des EP

N°	Type	Précisions

Secteurs sensibles potentiels

N°	Remarques

Document Synthétique - Commune de Marcelcave

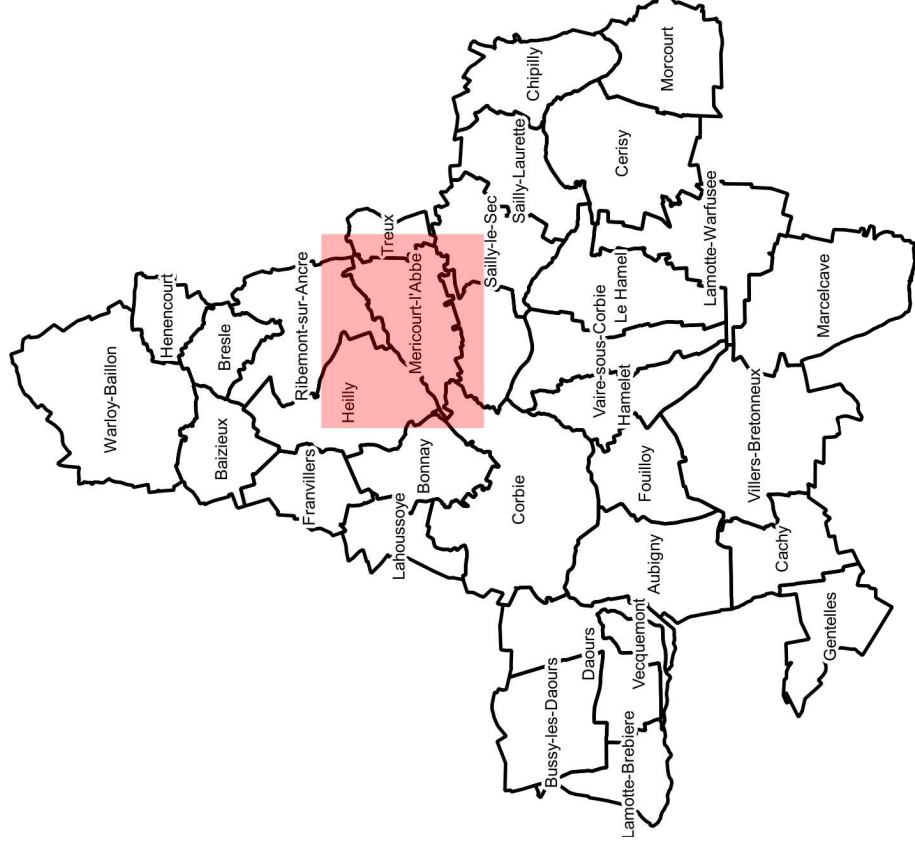
Zones potentielles d'urbanisation future

N°	Projet déjà lancé ?	Précisions
1	non	Le maire souhaite refaire la rue du Onze Novembre.
2	non	Le maire souhaite réaliser un lotissement rue de la Gare.
3	non	Le maire souhaite réaliser un lotissement rue du Bois.

Diagnostic de territoire

Etude préalable au schéma directeur de gestion des eaux pluviales

Commune de Mericourt- l'Abbe



Document Synthétique - Commune de Mericourt-l'Abbe

Préambule

Le présent document constitue une synthèse de la gestion des eaux pluviales (EP) sur la globalité de la Communauté de Communes du Val de Somme. Les ouvrages et désordres liés au pluvial sont localisés avec précision. Ce document identifie également les zones potentielles d'urbanisation future. Une première carte présente le territoire communal et une seconde le centre-bourg.

Date d'entretien : 21/07/17

Description de la gestion des eaux pluviales (EP)

Type d'assainissement : Assainissement collectif (AC)

Type de réseau : séparatif

Gestion des eaux pluviales :

La commune fonctionne en réseau EP séparatif. Ce dernier dessert toute les rues. Les EP s'évacuent en 5 points de rejet vers un fossé situé le long de la voie ferrée. Le lotissement, rue de la Briqueterie, infiltre les EP à la parcelle. Une surverse dans le réseau EP est néanmoins prévue en cas d'évènements pluviaux d'occurrence supérieure à 10 ans. Un puits d'infiltration est présent pour infiltrer les EP du domaine public. Deux bouches d'égout, situées dans la rue de la Gare sont directement raccordées au fossé, et trois bouches d'égout, situées rue Jean Michel, sont directement raccordées à l'Ancre.

Remarques :

Le curage de l'ensemble du réseau EP remonte à 2015.

Dans le cadre du PADD, plusieurs principes ont été instaurés pour faciliter la gestion des EP sur la commune :

- les surfaces imperméabilisées sont limitées au minimum par la mise en place d'un coefficient d'espace vert, dans les zones UA (30%), UB (60%) et AU1 (50%).
- les EP sont infiltrés à la parcelle et la récupération des eaux pour l'arrosage des jardins est encouragée.
- les eaux de ressuyage de la voirie sont conduites vers des bassins d'infiltrations (à créer).
- des emplacements réservés « D » sont créés pour améliorer la rétention des EP ruisselant depuis le coteau en amont des zones urbaines (création de saignées).

La commune projette de réaliser deux nouveaux bassins de rétention (ouvrages 3 et 4).

Des tensions semblent exister entre les deux communes voisines : Mericourt-l'Abbé et Ribemont. Le maire de Mericourt -l'Abbé reproche au maire de Ribemont de ne pas entretenir correctement son fossé. Ce dernier ne veut plus entretenir la partie de son fossé car très rapidement la végétation reprend le dessus. Les EP de Mericourt-l'Abbé ont des difficultés à s'infiltrer dans le fossé et des problèmes de refoulement des EP dans le réseau ont lieu. De son côté le maire de Mericourt-l'Abbé n'a pas fait construire des bacs de décantation en amont du rejet 3. Ces bacs de décantations permettraient de stocker les fines provenant des EP traitées de la STEP et d'éviter les envasements sur la partie du fossé de Ribemont.

Description de l'urbanisation de la commune et du territoire communal

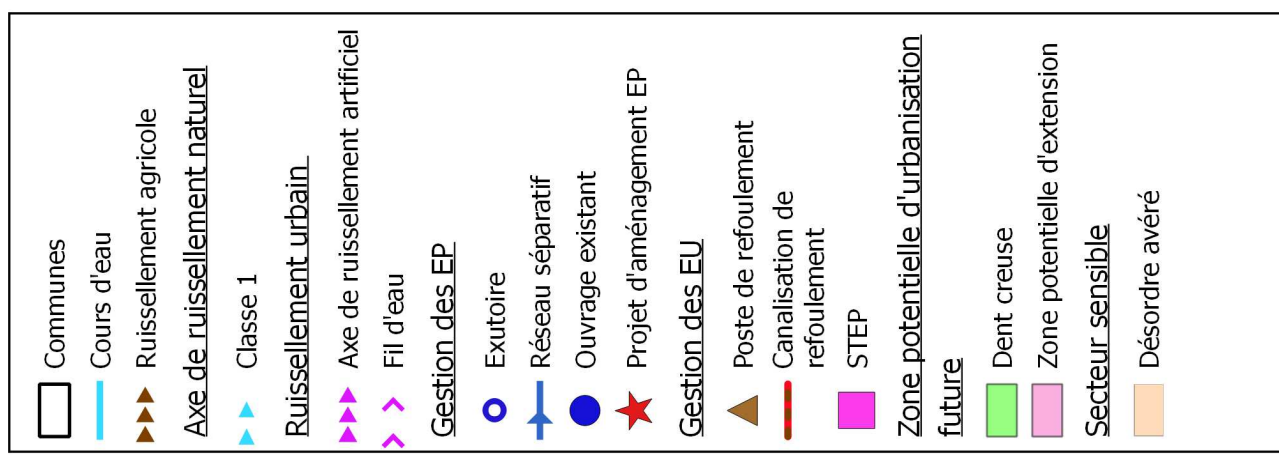
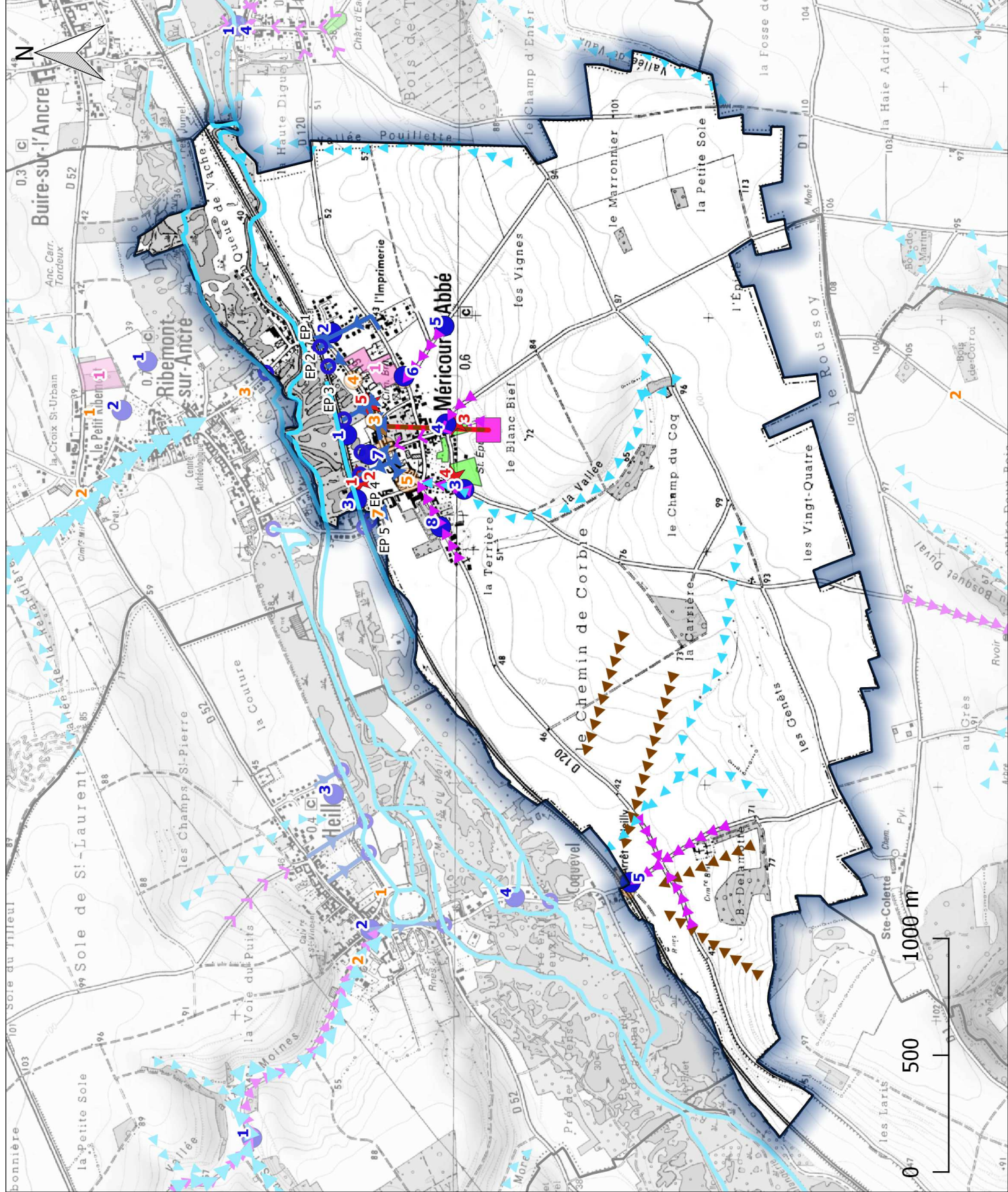
Typologie d'urbanisation :

2 000 m² d'espaces verts sont présents sur la commune. La place communal et la moitié des trottoirs sont engazonnés. Deux prairies se situent au niveau des rues de Treux et de Vaux. Cependant, ces dernières risquent de disparaître car elles sont répertoriées dans le cadre du PLU en zones à urbaniser. Sur celle rue de Treux, le maire souhaite construire un nouveau lotissement et sur celle rue de Vaux, le maire souhaite créer un bassin d'infiltration.

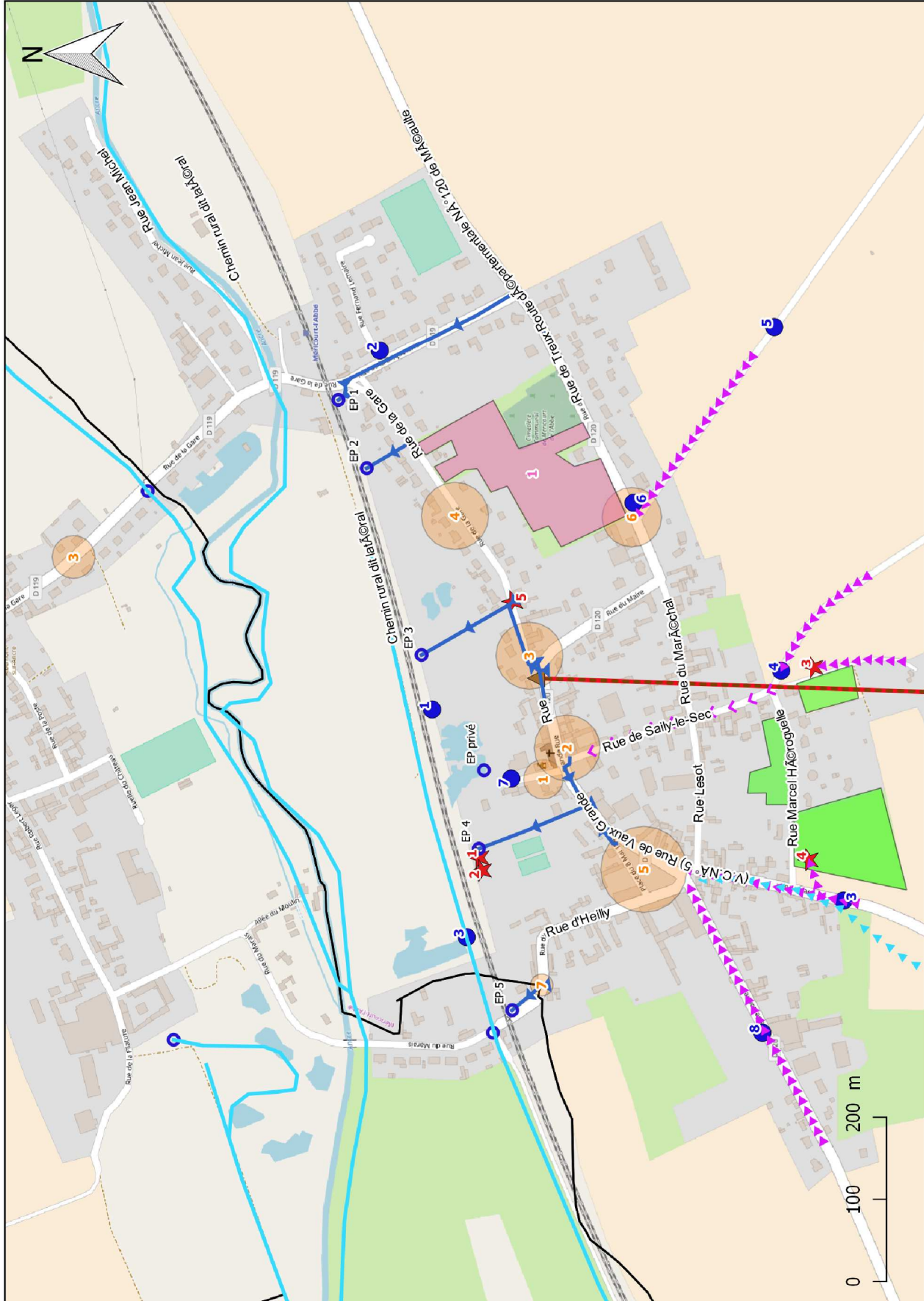
Typologie du territoire communal :

La commune de Méricourt-l'Abbé est située le long de la voie ferrée, qui longe l'Ancre. Elle est au pied de la colline "Le Roussoy". Le territoire de la commune ne possède pas de chemin de tour de ville mais il est prévu d'en créer un dans le cadre du PLU. On relève l'absence de haies sur le territoire. Il n'y a pas d'ancienne mare.

Document Synthétique - Commune de Méricourt-l'Abbe



Document Synthétique - Commune de Mericourt-l'Abbe



Ouvrages de gestion des eaux pluviales

N°	Type	Précisions
1	Fossé	Exutoire du réseau EP en 5 points de rejet et un 6 ème réalisé dans une mare privée.
2	Puits d'infiltration	Allée de puits avec anneaux en béton remplis de galets qui correspond à l'exutoire des EP du domaine public pour le lotissement.
3	Saignée	Ces saignées ont été créés pour limiter les eaux de ruissellements agricoles et de voiries.
4	Fossé	Ce fossé récupère les eaux de ruissellements agricoles.
5	Saignée	Ces saignées sont localisées le long du chemin rural de la Haute Borne.
6	Fossé	Ce fossé est situé le long du chemin rural de la Haute Borne et sert à infiltrer les EP de voiries.
7	Puits d'infiltration	Ce puits ne possède pas d'anneaux.
8	Saignée	Les saignées sont réalisées pour récupérer les eaux de ruissellement de voiries en provenance de la D120 (rue de Corbie).

Désordres liés à la gestion des eaux pluviales

N°	Fréquence	Remarques
1	Très exceptionnel	La commune connaît des problèmes de ruissellement important sur les pentes et parcelles agricoles. En effet, les eaux ruissellent le long de ces dernières, s'engouffrent sur les voiries et s'accumulent en centre-bourg. Cela entraîne des problèmes d'engorgement des buses, d'inondation de l'ancien terrain de foot et des voiries notamment devant la mairie et l'école.
2	Lors d'événements pluvieux importants	Les eaux épurées issues de la STEP sont véhiculées par un réseau EU qui est raccordé au réseau EP à l'intersection entre la rue de Sally-le-Sec et la Grande Rue. Cela pose deux problèmes : - une eau très riche est envoyée de la station d'épuration vers le fossé, ce qui favorise la croissance de la végétation et exige un suivi régulier de celui-ci par la commune. Ce n'est pas le cas sur toute la longueur du fossé. Par conséquent, le fossé est obstrué par la végétation et des dépôts de fines sous forme de vase, ce qui empêche l'eau de circuler. L'eau stagne dans le fossé. La commune a donc dû agrandir celui-ci pour qu'il puisse recevoir le maximum d'eau et qu'il ne déborde pas. De plus, en cas de pluies importantes, le fossé n'assure plus l'évacuation des EP, ce qui a pour conséquence de provoquer des inondations en amont de la commune. - le réseau d'eaux usées se rejetant dans le réseau EP, au niveau de la Grande Rue, lors d'événements pluvieux importants, il se retrouve saturé. Ainsi, l'eau stagne au niveau de la Grande Rue car le débit de la canalisation est insuffisant. Pour résoudre ce problème, il faudrait installer deux canalisations différentes.
3	Lors d'événements pluvieux importants	Lors d'événements pluvieux importants, la pompe n'arrive pas à assurer la remontée des eaux usées et parasites (EP rejetées dans le réseau EU) jusqu'à la STEP. Ainsi, le réseau est saturé. Cela cause des inondations sur les 4 premières maisons de la rue de la Gare. Pour résoudre ce problème, la SAUR a installé des clapets anti-retours au niveau de ces maisons (4 premières de la rue de la Gare). Néanmoins, selon Monsieur DE BLANGIE, Maire de la commune, cela ne résout pas le problème et le reporte aux habitations suivantes qui ne possèdent pas de clapet anti-retour. Une solution serait d'installer une deuxième pompe de refoulement EU à côté de la première.

Document Synthétique - Commune de Mericourt-l'Abbe

Projets d'aménagements de gestion des EP

N°	Type	Précisions
1	Bac de décantation	Un bac de décantation ou de lagunage pourrait-être réalisé.
2	Bac de décantation	Un bac de décantation ou de lagunage pourrait-être réalisé.
3	Bassin de rétention	La commune projette de réaliser un bassin de rétention pour récupérer les ruisselements agricoles.
4	Bassin de rétention	La commune projette de réaliser un bassin de rétention pour récupérer les ruisselements agricoles.

Secteurs sensibles potentiels

N°	Remarques
----	-----------

Document Synthétique - Commune de Mericourt-l'Abbe

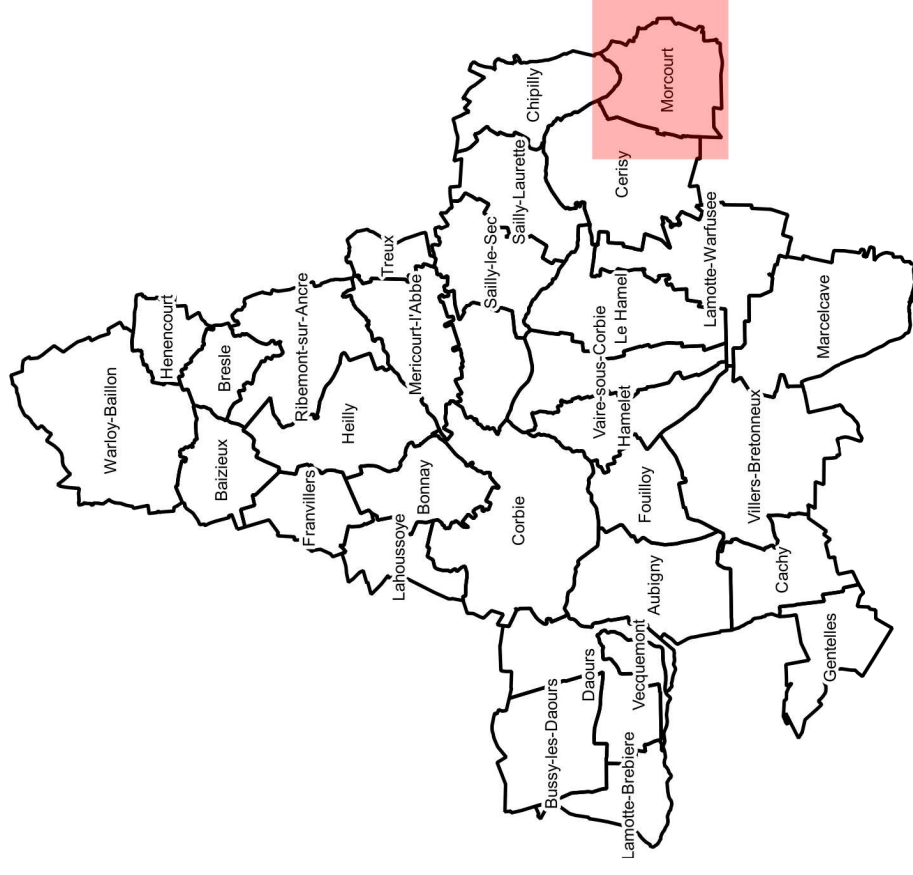
Zones potentielles d'urbanisation future

N°	Projet déjà lancé ?	Précisions
1	non	Le maire souhaite réaliser au droit de la prairie située rue de Treux derrière le cimetière un futur lotissement.

Diagnostic de territoire

Etude préalable au schéma directeur de gestion des eaux pluviales

Commune de Morcourt



Document Synthétique - Commune de Morcourt

Préambule

Le présent document constitue une synthèse de la gestion des eaux pluviales (EP) sur la globalité de la Communauté de Communes du Val de Somme. Les ouvrages et désordres liés au pluvial sont localisés avec précision. Ce document identifie également les zones potentielles d'urbanisation future. Une première carte présente le territoire communal et une seconde le centre-bourg.

Date d'entretien : 20/07/17

Description de la gestion des eaux pluviales (EP)

Type d'assainissement : Assainissement non collectif (ANC)

Type de réseau : séparatif

Gestion des eaux pluviales :

Le réseau EP est ancien car il date des années 1980. Il dessert la majorité des rues de la commune, excepté les rues de la Vallée et l'extrémité de Péronne. Les EP se rejettent dans les marais en deux exutoires. Les EP de la rue de Péronne sont récupérées par des fossés présents de chaque côté de la voirie. De plus, des fossés sont présents en plaine pour récupérer les eaux de ruissellements agricoles.

Document Synthétique - Commune de Morcourt

Remarques :

La commune ne connaît pas de problématique de capacité de son réseau EP, par temps de pluie. Le maire pense que le plan du réseau se trouve aux archives de la DDE.

En 1963, le centre du village a été inondé(50 cm d'eau), lors d'événements pluvieux importants. Néanmoins, depuis la création du réseau, de pareilles inondations ne se sont jamais reproduites.

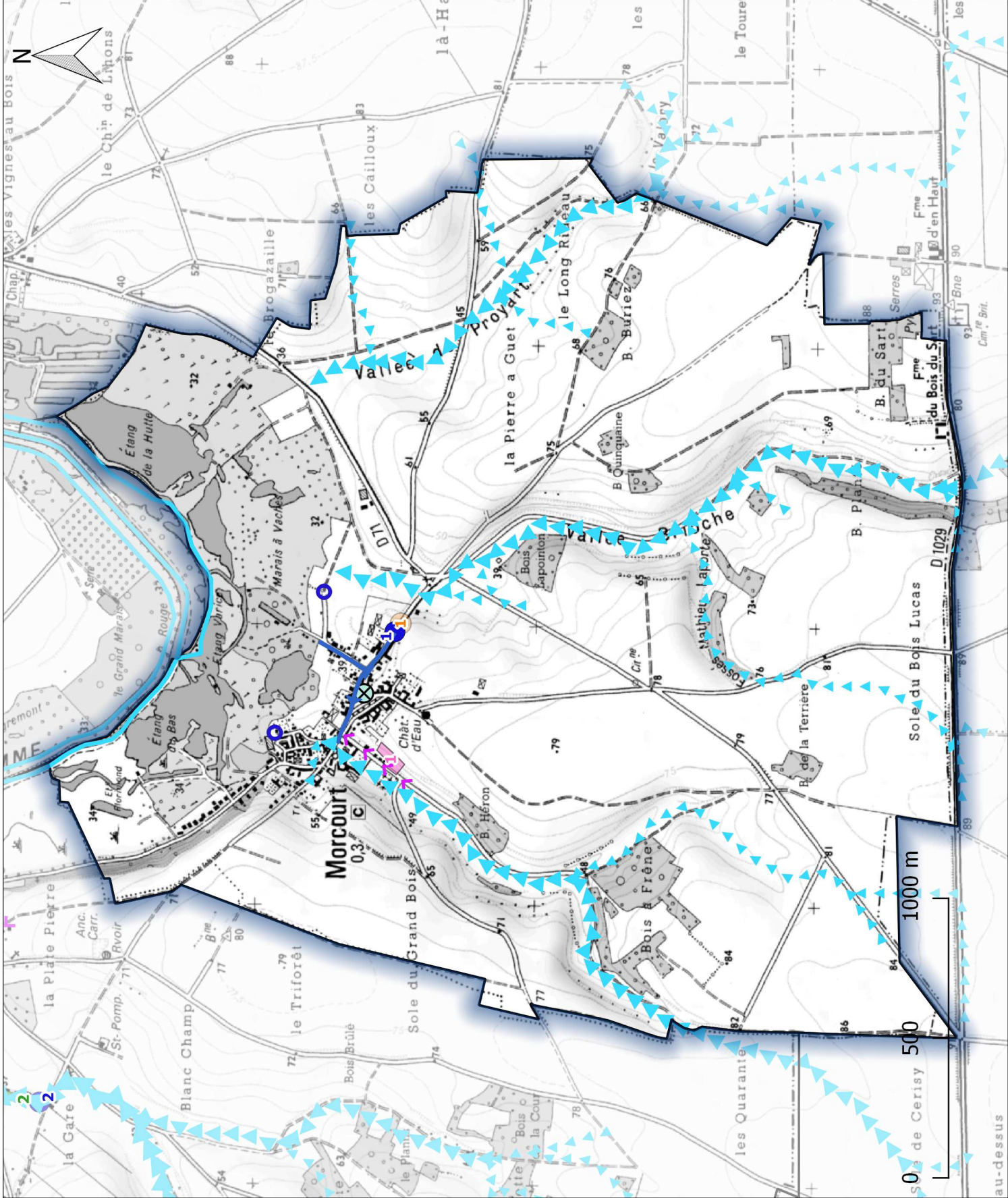
Description de l'urbanisation de la commune et du territoire communal

Typologie d'urbanisation :

La commune possède environ 4 000 m² d'espaces verts divers. La moitié des trottoirsprésents sont engazonnées. Le centre-bourg compte peu de dents creuses.Rue de la vallée se trouve une prairie, sur laquelle le maire a pour projet de bâtir des habitations.

Typologie du territoire communal :

La commune de Morcourt est bâtie en pente jusqu'à aboutir à la vallée de la Somme vers 35 m d'altitude. Le point haut, qui correspond au château d'eau est situé à une altitude d'environ 65 m. Au nord de la commune, le terrain est marécageux, avec des étangs : étangs du Bas, Varice, Florimont. Au Sud, c'est les parcelles agricoles qui façonnent le paysage. Le territoire est entaillé par de nombreuses vallées sèches : le Bois à Frêne, la vallée Brioché et la vallée de Proyart. Le territoire de la commune ne possède pas de chemin de tour de ville. Néanmoins, de nombreuses haies sont présentes dans le secteur agricole et quelques prairies subsistent aux abords du centre-bourg au niveau de la rue de la Vallée et de la D71 direction Péronne. La commune possède une ancienne mare dans la rue de la Mare.





Document Synthétique - Commune de Morcourt

Ouvrages de gestion des eaux pluviales

N°	Type	Précisions
1	Fossé	Les EP de la rue de Péronne sont récupérées par des fossés présents de chaque côté de la voirie.

Désordres liés à la gestion des eaux pluviales

N°	Fréquence	Remarques
1	Très exceptionnel	En septembre 2014, à l'extérieur du village, au niveau de la rue de Péronne, des coulées de boue se sont produites. Ces dernières ont été influencées par les cultures présentes en amont. Celles-ci étaient des pommes de terre, plantées dans le sens de la pente. Des coulées de boue se sont donc produites sur la voirie, mais n'ont impacté aucune habitation.

Document Synthétique - Commune de Morcourt

Projets d'aménagements de gestion des EP

N°	Type	Précisions
----	------	------------

Secteurs sensibles potentiels

N°	Remarques
----	-----------

Document Synthétique - Commune de Morcourt

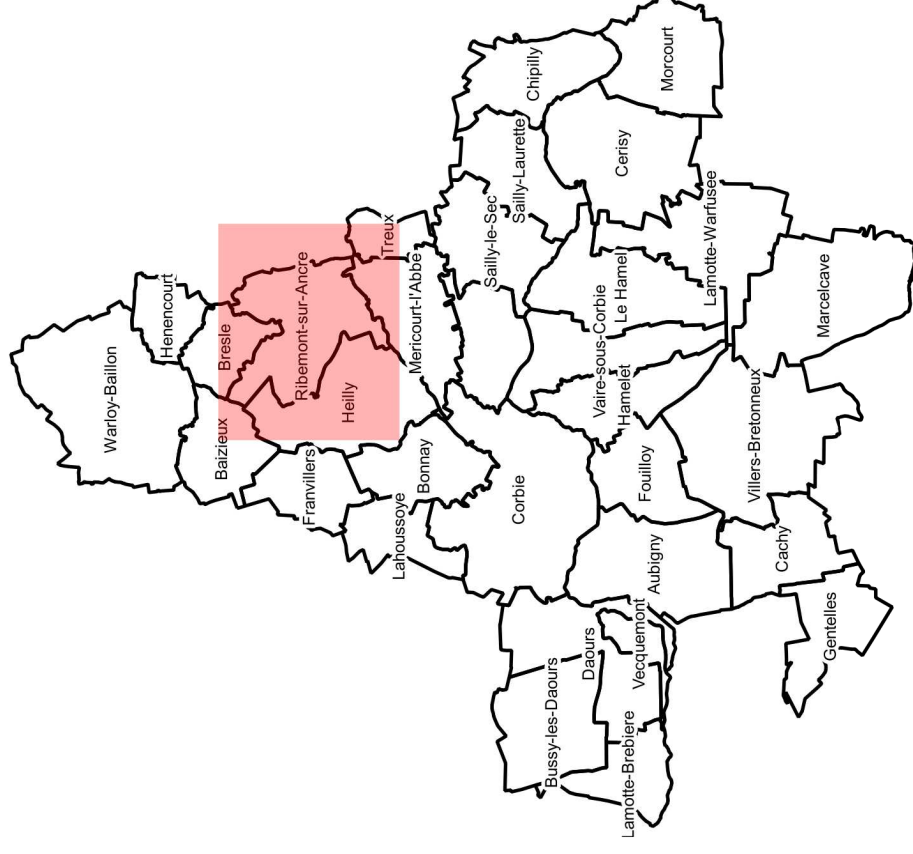
Zones potentielles d'urbanisation future

N°	Projet déjà lancé ?	Précisions
1	non	Le maire projette de réaliser des constructions d'habitations au nord de la commune, en face du cimetière, rue de la Vallée.

Diagnostic de territoire

Etude préalable au schéma directeur de
gestion des eaux pluviales

Commune de Ribemont- sur-Ancre



Document Synthétique - Commune de Ribemont-sur-Ancre

Préambule

Le présent document constitue une synthèse de la gestion des eaux pluviales (EP) sur la globalité de la Communauté de Communes du Val de Somme. Les ouvrages et désordres liés au pluvial sont localisés avec précision. Ce document identifie également les zones potentielles d'urbanisation future. Une première carte présente le territoire communal et une seconde le centre-bourg.

Date d'entretien : 20/07/17

Description de la gestion des eaux pluviales (EP)

Type d'assainissement : Assainissement collectif (AC)

Type de réseau : séparatif

Gestion des eaux pluviales :

Les EP sont gérées par canalisations sur l'ensemble de la commune. Le réseau EP a pour exutoires un fossé et 2 rejets dans l'Ancre. Le maire de Ribemont-sur-Ancre refuse d'entretenir son fossé car il reproche au maire de Méricourt-l'Abbé de ne pas retenir les fines provenant des eaux usées traitées. Il pointe du doigt le fait que le maire de la commune voisine n'a pas suivi les prescriptions consistants à la construction d'un bassin de rétention au droit du rejet EP n°5. En effet le fossé de Ribemont-sur-Ancre ne peut pas fonctionner correctement car il est encombré par des "limons de printemps".

Remarques :

Environ une heure trente après un gros orage, l'eau de la rivière est complètement marron pendant quelques heures voire quelques jours.

Description de l'urbanisation de la commune et du territoire communal

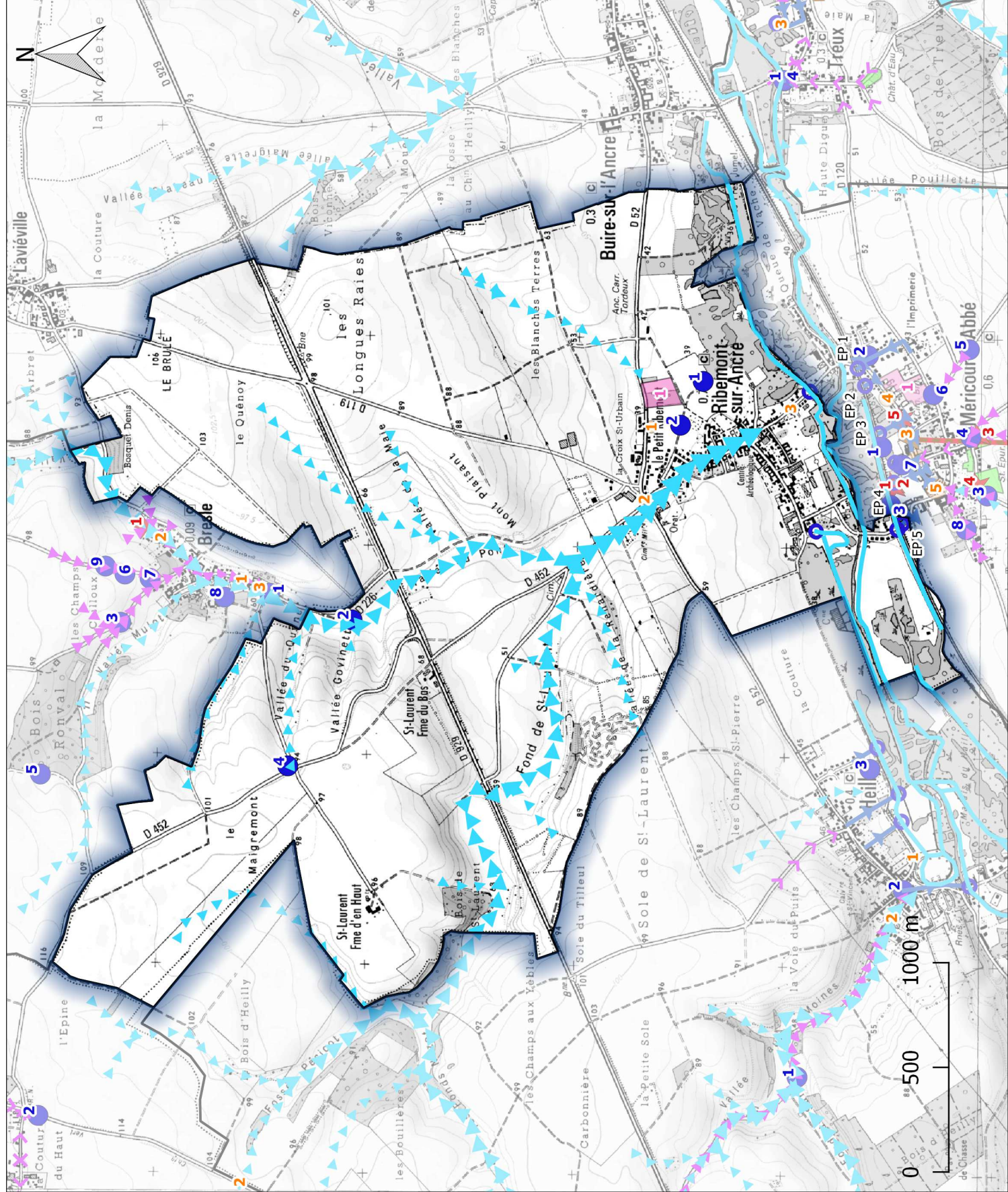
Typologie d'urbanisation :

De nombreux massifs arbustifs et floraux sont présents dans le centre-bourg et les trottoirs sont conçus en matériaux perméables. La commune possède très peu de dentscreuses. La plus importante se situe rue de la Gare. Quelque unes sont situées en hauteur. L'accommune ne présente pas d'anciennes mares. Le maire de la commune est en train de passer une transaction avec un lotisseur pour un lot de 25-26 maisons.

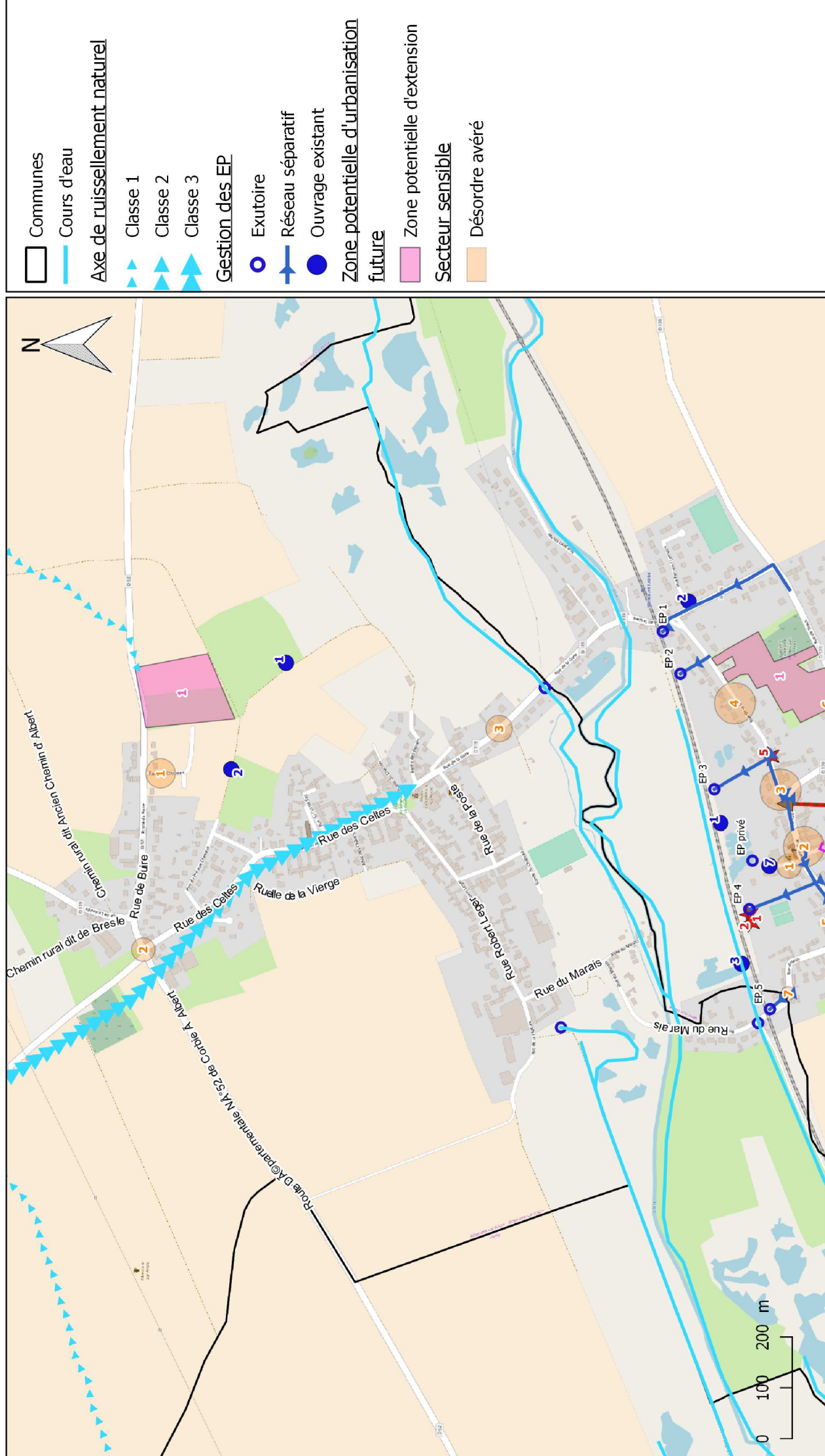
Typologie du territoire communal :

Ribemont-sur-l'Ancre est située de l'autre côté de la voie de chemin de fer longeant Méricourt-l'Abbé. La partie Sud de la commune se trouve dans la vallée de l'Ancre. La commune est située dans une cuvette. Elle se trouve sur l'axe de ruissellement d'une importante vallée sèche formée par l'embranchement des vallées sèches de la Renardière et du Pont. La commune possède en partie un chemin de tour de ville. En effet, du fait de la présence de la zone urbanisée, il n'est pas complet.

Le territoire communal ne présente pas de haies et de prairies en bordure du centre-bourg. La commune ne présente pas d'anciennes mares.



Document Synthétique - Commune de Ribemont-sur-Ancre



Ouvrages de gestion des eaux pluviales

N°	Type	Précisions
1	Bassin de rétention	Il est relié à la commune par un fossé. Le bassin de rétention est aussi très bien entretenu.
2	Fossé	Il relie le bassin de rétention à la commune. Ce fossé est très sensible car il concentre l'ensemble des EP de la commune. Ce fossé est nettoyé trois fois par an.
3	Fossé	Un fossé est présent le long de la ligne de chemin de fer, côté Méricourt-l'Abbé et côté Ribemont-sur-Ancre. Le fossé côté Méricourt-l'Abbé sert d'exutoire des EP et reçoit les eaux usées traitées en provenance de la STEP de Méricourt-l'Abbé. Ce dernier rejoint le fossé de la commune de Ribemont-sur-Ancre à hauteur du passage à niveau. Méricourt-l'Abbé fait transiter ses limons de printemps qui viennent se déposer sur la portion du fossé situé dans la commune de Ribemont-sur-Ancre. Le fossé est donc constamment encombré sur la commune de Ribemont-sur-Ancre.

Désordres liés à la gestion des eaux pluviales

N°	Fréquence	Remarques
1	Lors d'événements pluvieux importants	Selon la culture en amont et le sens de réalisation des semis, des coulées de boue peuvent ruisseler jusqu'au lotissement « Les coutures du Mont Ribeau » construit route de Buire et inonder le sous-sol des maisons
2	Lors d'événements pluvieux importants	Sur le carrefour entre les routes D119 et D52, des coulées de boue parviennent sur ce dernier et bouchent le réseau EP. Une explication de ce problème de ruissellement est que les cultures sont orientées dans le sens de la pente. Ce dysfonctionnement est à résoudre en priorité.
3	Très exceptionnel	Des stagnations d'eau de faible durée sont rencontrées rue de la Gare. Néanmoins, pour lutter contre cela et favoriser l'évacuation des eaux, monsieur le Maire, a fait rectifier le réseau d'évacuation des EP vers le fossé (rue de la Gare) qui était auparavant en angle droit et maintenant en ligne droite.

Document Synthétique - Commune de Ribemont-sur-Ancre

Projets d'aménagements de gestion des EP

N°	Type	Précisions

Secteurs sensibles potentiels

N°	Remarques

Document Synthétique - Commune de Ribemont-sur-Ancre

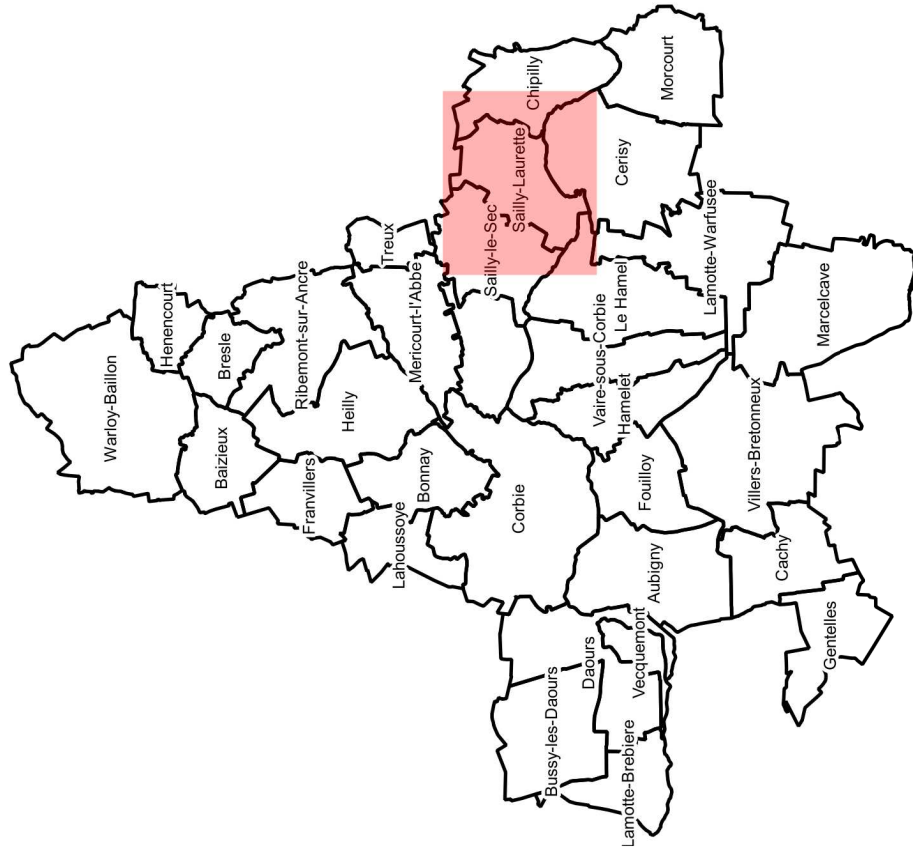
Zones potentielles d'urbanisation future

N°	Projet déjà lancé ?	Précisions
1	oui	Futur lotissement de 25 à 26 maisons.

Diagnostic de territoire

Etude préalable au schéma directeur de gestion des eaux pluviales

Commune de Saily- Laurette



Document Synthétique - Commune de Sailly-Laurette

Préambule

Le présent document constitue une synthèse de la gestion des eaux pluviales (EP) sur la globalité de la Communauté de Communes du Val de Somme. Les ouvrages et désordres liés au pluvial sont localisés avec précision. Ce document identifie également les zones potentielles d'urbanisation future. Une première carte présente le territoire communal et une seconde le centre-bourg.

Date d'entretien : 19/07/17

Description de la gestion des eaux pluviales (EP)

Type d'assainissement : Assainissement non collectif (ANC)

Type de réseau : séparatif

Gestion des eaux pluviales :

La commune possède un réseau séparatif EP qui a été créé dans les années 75-80. Au niveau de la route D 42, la collecte du fil d'eau se fait. Le réseau EP se rejette dans la vieille Somme en 3 exutoires.

Remarques :

En 2008, 60 à 70 % des eaux grises étaient rejetées dans le caniveau pluvial. Selon Monsieur Jean-Louis GREVIN, Maire de la commune, cette situation s'est améliorée (aujourd'hui environ 50 %) et est en amélioration continue. Le maire ne possède pas de plan de son réseau EP. Le réseau EP fonctionne bien : aucun débordement en cas d'orage.

Description de l'urbanisation de la commune et du territoire communal

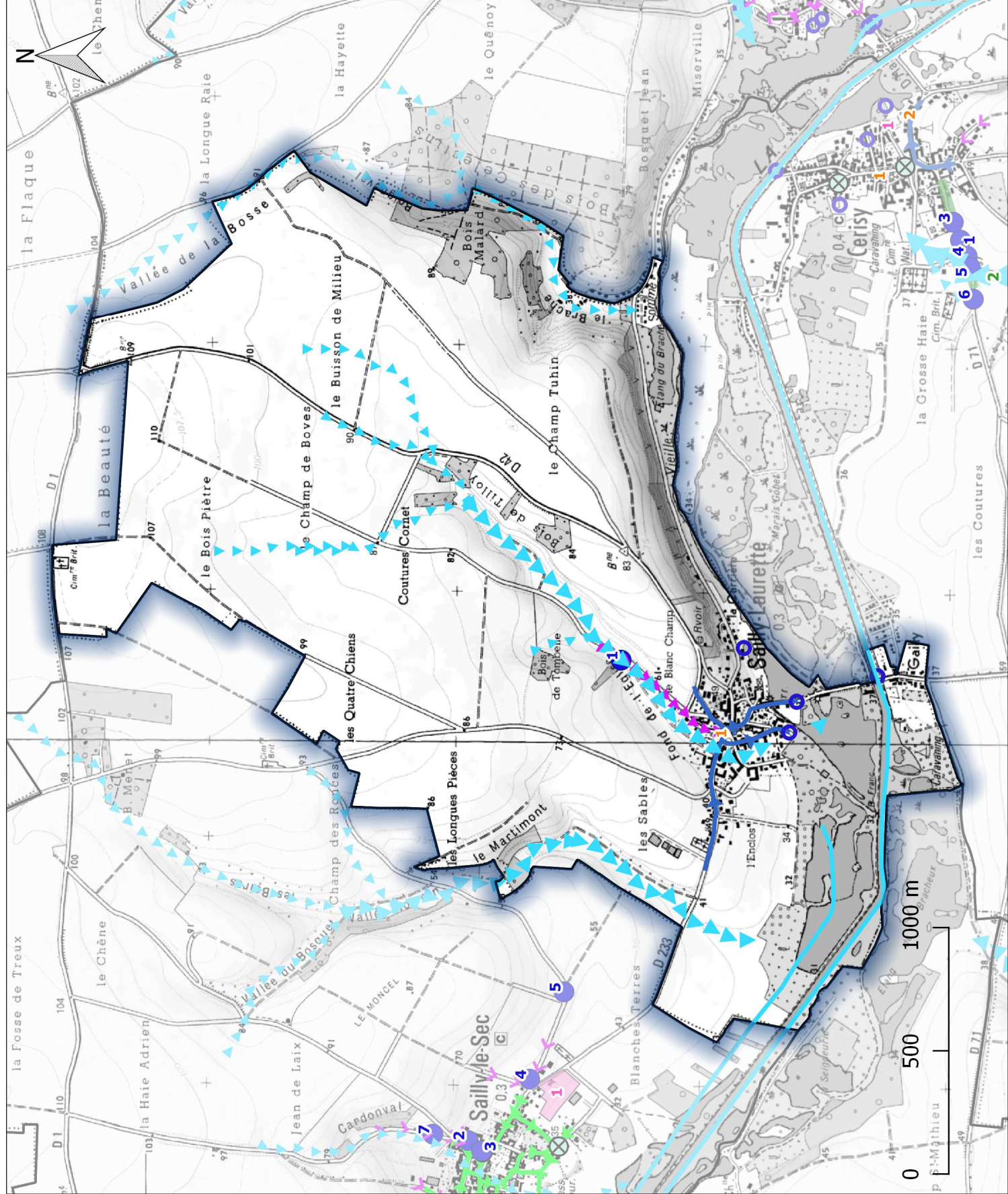
Typologie d'urbanisation :

La commune possède environ 4 000 m² d'espaces verts divers. La place publique et 70 % des trottoirs sont engazonnés. Sailly-Laurette est une commune dépourvue de lotissement. Le centre-bourg est doté de trois dents creuses : deux dans la rue du Port et une dans la rue de Chipilly. Le maire ne prévoit pas de projet d'aménagement sur sa commune.

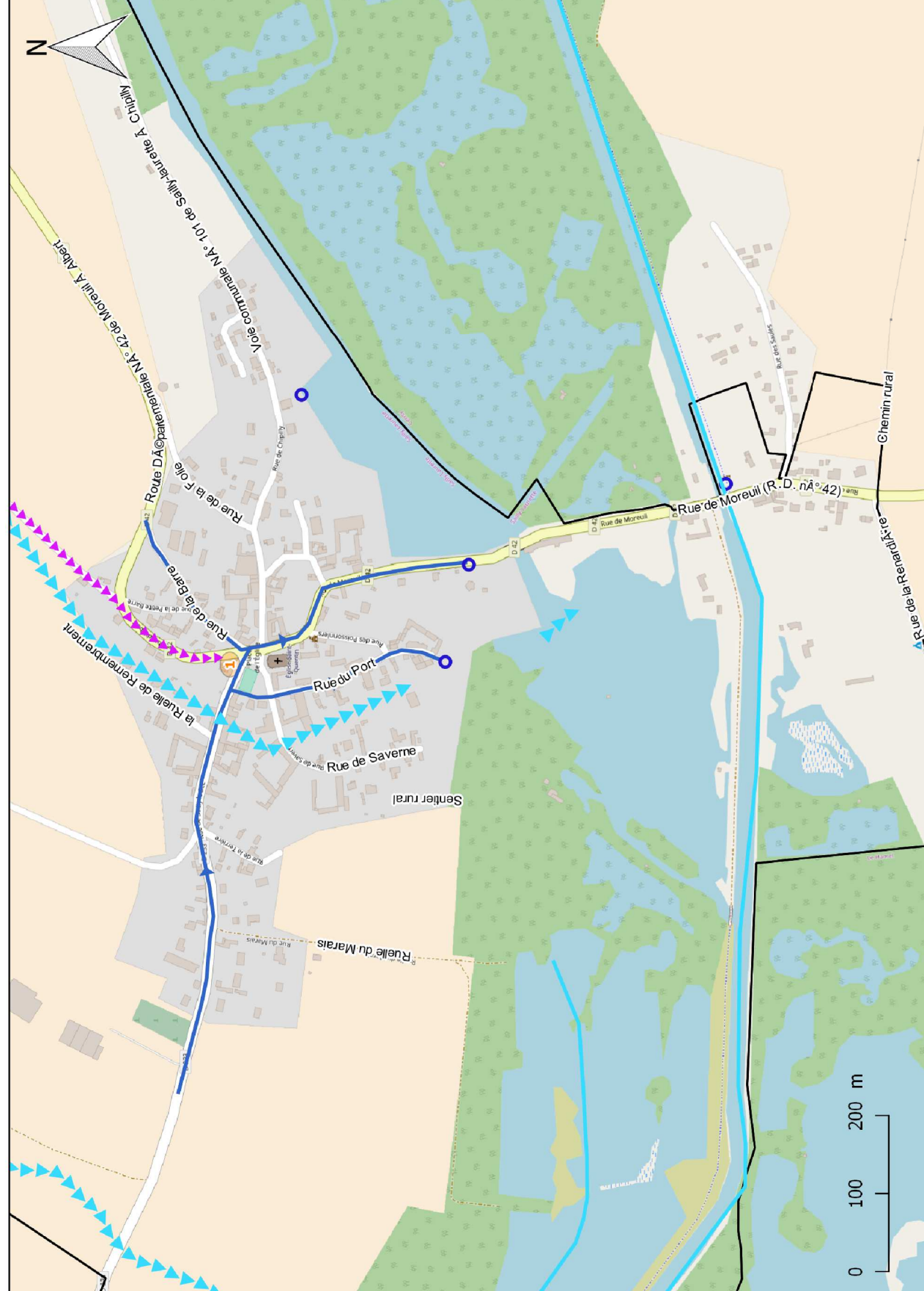
Typologie du territoire communal :

Le centre-bourg de la commune est entaillée par la vallée sèche du Fond de l'Église. La commune se situe dans la vallée de la Somme. Une deuxième vallée sèche traverse le territoire communal à l'ouest : Le Martimont. Au nord du territoire se trouvent 350 ha de parcelles agricoles, tandis qu'au Sud se trouvent des étangs communiquant avec la vieille Somme. La commune possède un chemin de tour de ville, en partie urbanisé, borduré de haies privatives. De plus, environ 15 hectares de prairies sont présents au nord du territoire communal. La commune ne possède pas d'ancienne mare.

Document Synthétique - Commune de Sailly-Laurette



Document Synthétique - Commune de Sailly-Laurette



Ouvrages de gestion des eaux pluviales

N°	Type	Précisions
1	Bassin de rétention	Un bassin de rétention a été créé en 2013 au niveau de La Terrière suite à la coulée de boue de 2010. Il sert à récupérer le ruissellement amont. La Terrière est une ancienne réserve de terre argileuse. Le bassin de rétention dispose d'un trop plein. Il est clôturé.

Désordres liés à la gestion des eaux pluviales

N°	Fréquence	Remarques
1	Très exceptionnel	En 2010, lors d'un événement pluvieux important et de la présence d'une culture en amont qui ne permettait pas de retenir et/ou de ralentir le ruissellement des EP, une coulée de boue s'est produite en centre-bourg. En effet, les eaux sont arrivées des champs dans le chemin de l'Épinette et elles ont pris la Ruelle jusqu'à la rue de Sailly-le-Sec. Par conséquent, la chaussée était saturée et l'habitation à côté du café du Tennis a été inondé (30 cm d'eau). La bouche d'égout était dans l'incapacité d'absorber le ruissellement. De plus, selon Monsieur le Maire, le propriétaire de la maison était aussi en cause (réalisation de travaux non autorisés). En 2013, pour résoudre ce problème, la commune a créé un bassin de rétention, pour récupérer les eaux en amont, au niveau de « La Terrière ». Depuis, la commune n'est plus impactée.

Document Synthétique - Commune de Sailly-Laurette

Projets d'aménagements de gestion des EP

N°	Type	Précisions

Secteurs sensibles potentiels

N°	Remarques

Document Synthétique - Commune de Sailly-Laurette

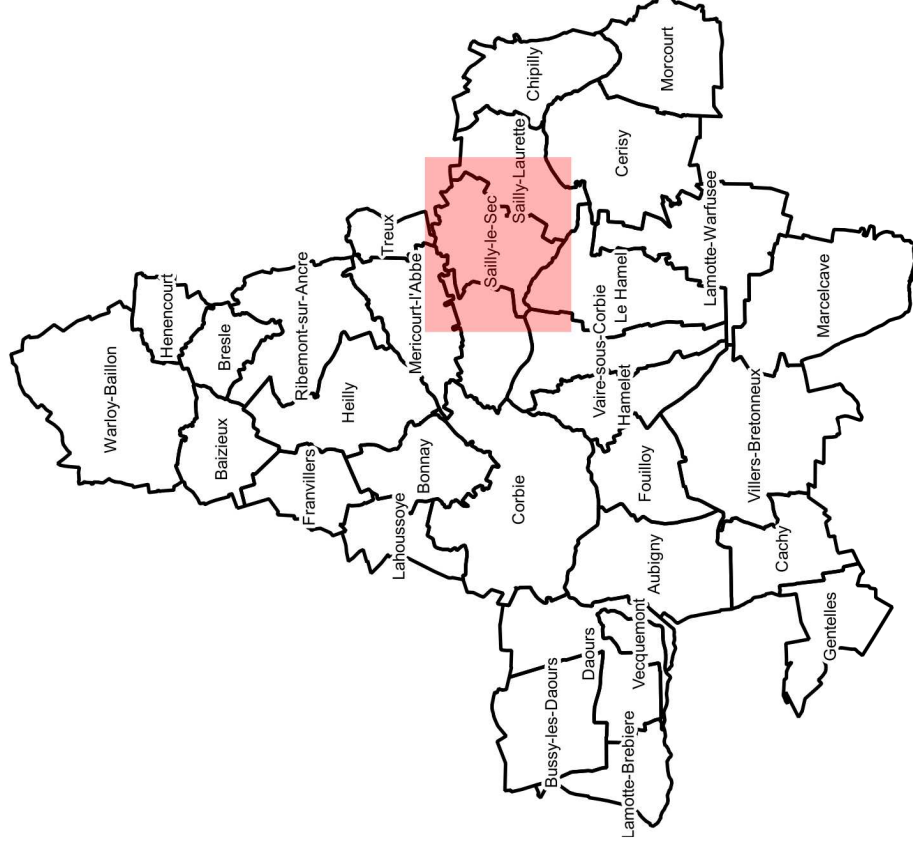
Zones potentielles d'urbanisation future

N°	Projet déjà lancé ?	Précisions

Diagnostic de territoire

Etude préalable au schéma directeur de gestion des eaux pluviales

Commune de Sailly-le-Sec



Document Synthétique - Commune de Sailly-le-Sec

Préambule

Le présent document constitue une synthèse de la gestion des eaux pluviales (EP) sur la globalité de la Communauté de Communes du Val de Somme. Les ouvrages et désordres liés au pluvial sont localisés avec précision. Ce document identifie également les zones potentielles d'urbanisation future. Une première carte présente le territoire communal et une seconde le centre-bourg.

Date d'entretien : 03/08/17

Description de la gestion des eaux pluviales (EP)

Type d'assainissement : Assainissement collectif (AC)

Type de réseau : unitaire

Gestion des eaux pluviales :

La commune est desservie par un réseau unitaire dont les effluents sont dirigés vers une STEP par lagunage avec trois bassins de décantation. Les eaux épurées s'évacuent vers un fossé situé en bordure d'un camping et l'exutoire du fossé donne sur les étangs. Un DO en amont de la lagune permet en cas de précipitations importantes d'envoyer le surplus d'eaux usées directement dans le fossé. Le maire informe SEPIA Conseils que la STEP a atteint sa capacité maximale d'épuration. Il revient à la communauté de commune du Val de Somme de prévoir un agrandissement de la STEP dans les années à venir. Seules les maisons situées à l'extrémité de la rue de la Sence sont en assainissement autonome.

En mai 2014, une étude de déconnexion des eaux pluviales a été réalisée sur le territoire communal par ACTEA environnement. Cette dernière avait pour objectif de limiter l'arrivée d'EP à la station en déconnectant dans un maximum de rues les EP du réseau unitaire, en particulier les eaux de ruissellement provenant du nord de la commune. Ainsi, suite à l'étude, des travaux ont été réalisés au niveau de :

- la place publique ;
- la rue Verte;
- la rue du Marais;
- la rue de Sailly-Laurette.

Majoritairement ces travaux consistent à créer des bassins d'infiltration et un bassin de rétention, à remplacer et raccorder des bouches d'égout à ces bassins et à installer de nouvelles bouches d'égout.

Depuis la création de ces différents ouvrages (puisards et bassins), le réseau unitaire ne monte plus en charge.

Remarques :

Les sous-sols de la ruelle des Jardins et de la rue de la Sence sont situés légèrement au dessus niveau du réseau unitaire. Par conséquence lors de précipitations importantes, le réseau montait en chargeet les EU refoulaient chez les particuliers en inondant les sous-sols des habitations. Pour résoudre le problème, les propriétaires de ces habitations ont décidé de déconnecter leur évacuation d'EP du réseau unitaire et d'installer des puisardssur leur propriété. Désormais il n'y a plus de refoulement d'EU dans les sous-sols lors de précipitations importantes. La commune n'a pas subit de coulée de boue suite aux intempéries de juin 2016.

Description de l'urbanisation de la commune et du territoire communal

Typologie d'urbanisation :

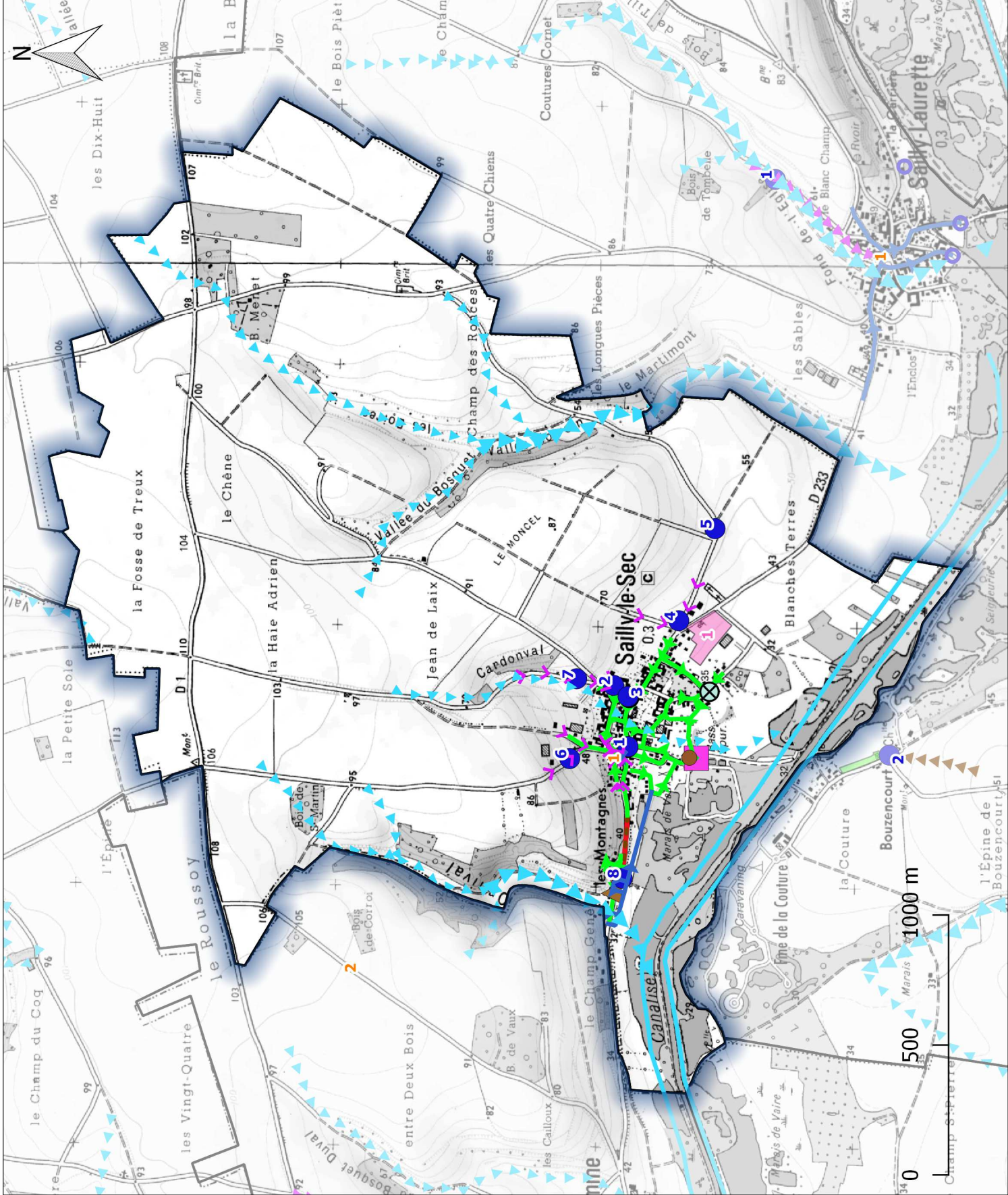
La commune a environ 2000 m² d'espaces verts (derrière la mairie, sur la place publique, autour de l'église etc.) mais les trottoirs ne sont pas engazonnés. L'ensemble de la commune sesitue en terrain crayeux, excepté le camping qui lui est en terrain marécageux. La commune ne possède pas de terrains constructibles dont elle soit propriétaire. Sur le territoire communal se trouvequelques dents creuse en centre-bourg. Les plus importantes se situent dans les rues des Australiens, du Marais et à l'extrémité de la rue de la Sence. Cependant les propriétaires de ces terrainsse conçoivent pas à vendre leur parcelle.

Typologie du territoire communal :

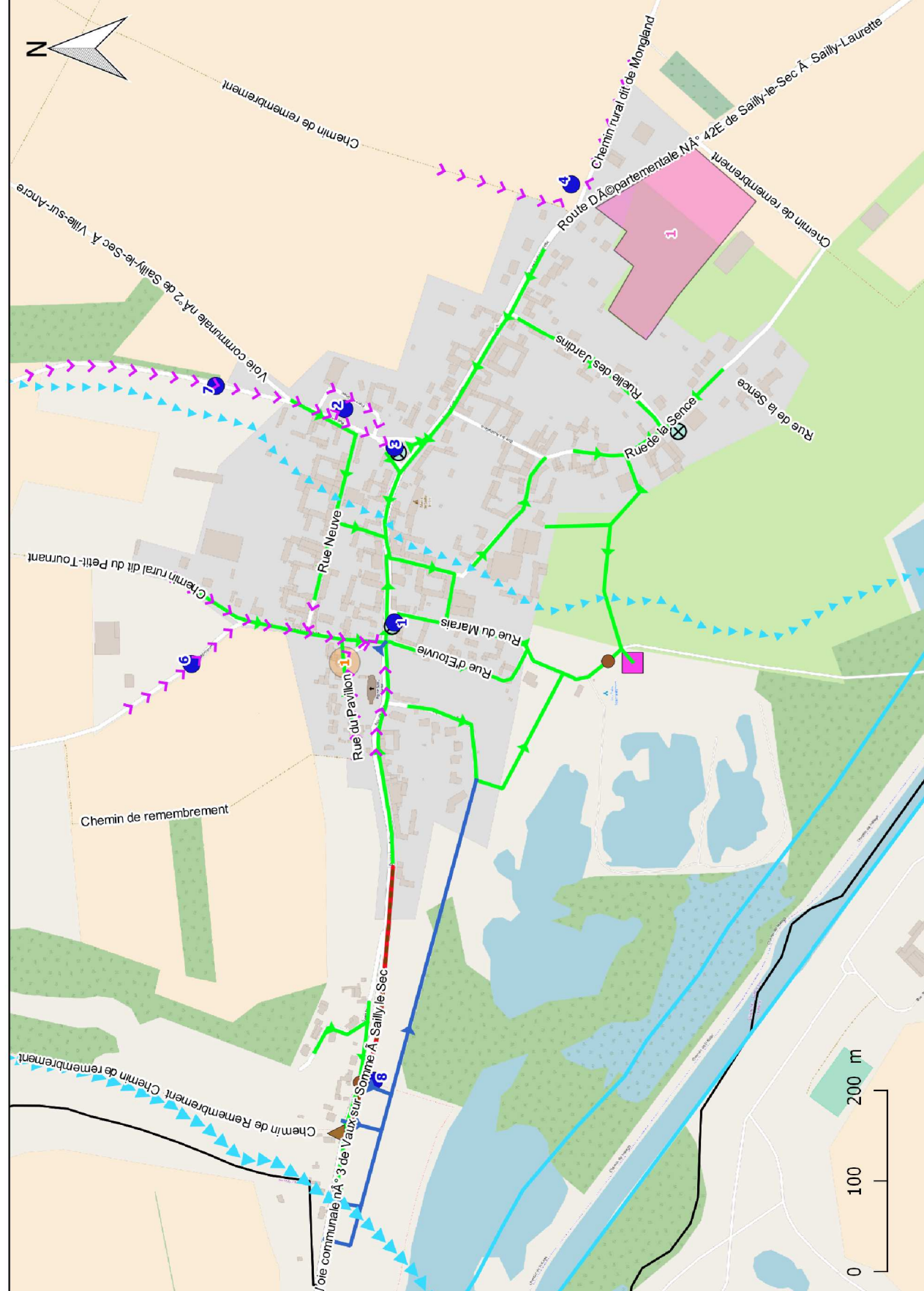
Sailly-le-Sec est une commune de coteau pentu. Au Sud de la commune se trouvent les marais du Vaux. La commune ne possède pas de chemin de tour de ville. Néanmoins, le territoire communal présente une rangée de haies au niveau du chemin de remembrement situé au nord est de la commune dans un secteur agricole. Des prairies sont situées au niveau des marais.

La commune a environ 2000 m² d'espaces verts (derrière la mairie, sur la place publique, autour de l'église etc.) mais les trottoirs ne sont pas engazonnés. L'ensemble de la commune se situe en terrain crayeux, excepté le camping qui lui est en terrain marécageux.

Document Synthétique - Commune de Sailly-le-Sec



Document Synthétique - Commune de Sailly-le-Sec



- Communes
- Cours d'eau
- Axe de ruissellement naturel
- Classe 1
- Classe 2
- Ruissellement urbain
- Fil d'eau
- Gestion des EP
- Réseau séparatif
- Ouvrage existant
- Déversoir d'orage
- Ancienne mare
- Gestion des EU
- Poste de refoulement
- Réseau unitaire
- Canalisation de refoulement
- STEP
- Zone potentielle d'urbanisation future
- Zone potentielle d'extension
- Secteur sensible
- Désordre avéré

Ouvrages de gestion des eaux pluviales

N°	Type	Précisions
1	Bassin d'infiltration	Ce bassin d'infiltration enterré se situe à l'intersection entre la D233 et la rue du Marais. Il se trouve sous une rangée de stationnement, au droit d'une ancienne mare. Ce bassin a été réalisé en 2016. Il possède une surverse donnant sur le réseau unitaire.
2	Bassin d'infiltration	Ce bassin d'infiltration enterré se situe sur la place publique, à côté de la salle des fêtes. Il a été réalisé en 2016. Il possède une surverse donnant sur le réseau unitaire.
3	Bassin d'infiltration	Ce bassin d'infiltration enterré se situe sur le rond point de la rue verte. Il a été réalisé en 2016 au droit d'une ancienne marre. Une surverse est prévu dans le bassin d'infiltration donnant sur le réseau unitaire.
4	Bassin de rétention	Ce bassin de stockage est situé à l'entrée est de la commune, le long du chemin rural dit de Mongland. Il est à ciel ouvert et a été réalisé en septembre 2017. Ce dernier ne possède pas de surverse.
5	Saignée	Réalisation de saignées par la commune sur le chemin rural du Mont Gland tous les 20 mètres de chaque côté de la route, afin de capter une partie des eaux de ruissellement du bassin versant agricole et de les infiltrer dans la craie. Ces saignées sont à refaire tous les ans.
6	Saignée	Réalisation de saignées tous les 20 mètres de chaque côté de la route sur le chemin rural qui abouti à la patte d'oie entre les rue de la plaine et de Méricourt l'Abbé. Ces saignées sont faites pour capter une partie des eaux de ruissellement du bassin versant agricole et les infiltrer dans la craie. Ces saignées sont en très bon état.

Désordres liés à la gestion des eaux pluviales

N°	Fréquence	Remarques
1	Très exceptionnel	Il y a 5-6 ans, lors de la réalisation de travaux dans la rue de Méricourt l'Abbé et d'événements pluvieux importants, la cour d'une habitation au niveau de l'église a été impactée par une coulée de boue

Document Synthétique - Commune de Sailly-le-Sec

Projets d'aménagements de gestion des EP

N°	Type	Précisions

Secteurs sensibles potentiels

N°	Remarques

Document Synthétique - Commune de Sailly-le-Sec

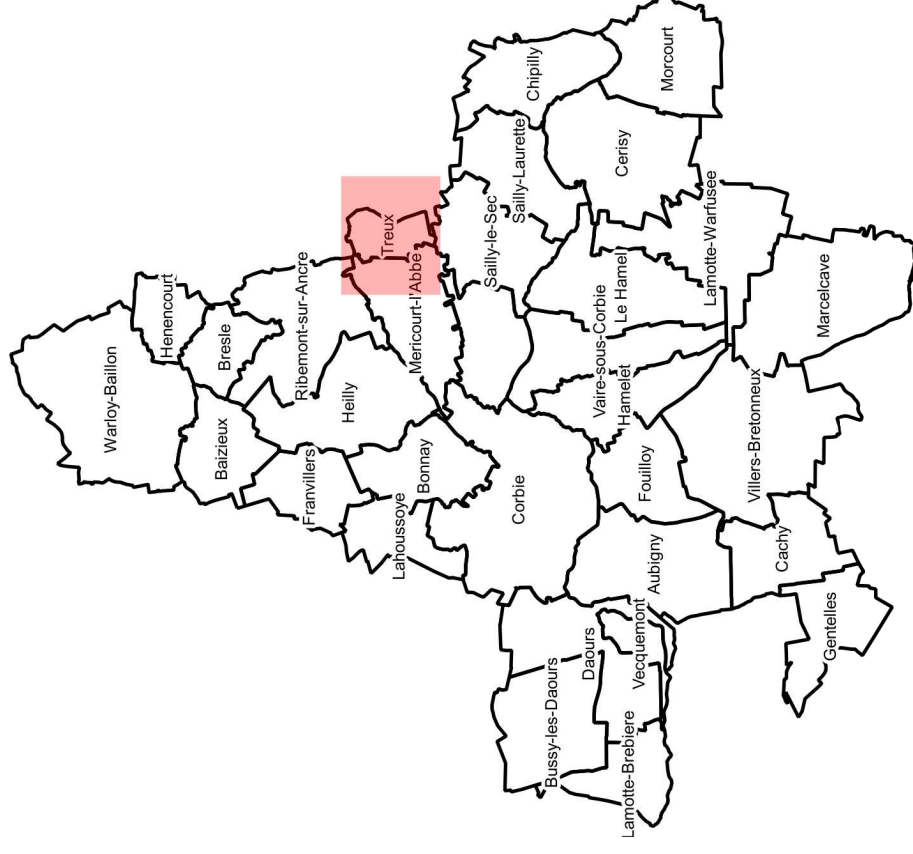
Zones potentielles d'urbanisation future

N°	Projet déjà lancé ?	Précisions
1	non	Le maire aimerait construire sur des pâtures appartenant à un propriétaire privé. Le terrain est constructible. Ce dernier est localisé à l'entrée Est de Sailly-le-Sec, sur le chemin rural dit de Mongland.

Diagnostic de territoire

Etude préalable au schéma directeur de gestion des eaux pluviales

Commune de Treux



Document Synthétique - Commune de Treux

Préambule

Le présent document constitue une synthèse de la gestion des eaux pluviales (EP) sur la globalité de la Communauté de Communes du Val de Somme. Les ouvrages et désordres liés au pluvial sont localisés avec précision. Ce document identifie également les zones potentielles d'urbanisation future. Une première carte présente le territoire communal et une seconde le centre-bourg.

Date d'entretien : 06/09/17

Description de la gestion des eaux pluviales (EP)

Type d'assainissement : Assainissement collectif (AC)

Type de réseau : séparatif

Gestion des eaux pluviales :

La gestion des EP de la commune s'effectue à la fois par collecte du fil d'eau et par réseau. Les EP sont dirigées vers trois exutoires :

- un rejet vers les marais via unecanalisation enterrée située rue du Marais ;
- un rejet vers un étang localisé derrière le lotissement des années 80 ;
- un rejet des EP dans l'Ancre à hauteur de la rue du Calvaire via une buse connectée à une grille de collecte ponctuelle des EP et à deux bouches d'égout à avalement frontal.

Remarques :

La commune dispose d'un réseau d'assainissement collectif. Les EU sont dirigées vers la STEP de Méricourt-l'Abbé. Ce réseau date des années 90. Au niveau d'un poste de refoulement, un test à la fumée d'intrusion d'eaux météoritiques a été réalisé. Ce test a révélé que deux maisons rejetaient leurs EP dans le réseau EU. Un constat général est que beaucoup d'anciennes habitations ont encore leur gouttière dirigée vers la chaussée, ce qui contribue au ruissellement urbain par temps de pluie et à la saturation du réseau EP. On peut citer comme exemple le cas de la rue de Calvaire.

Description de l'urbanisation de la commune et du territoire communal

Typologie d'urbanisation :

La commune possède quelques espaces verts notamment au niveau de la place public. Les trottoirs ne sont pas engazonnés. Au niveau de la rue du Marais se trouve une rangée de maisons datant des années 70. Un fossé d'infiltration des EP se situait au droit de l'actuel trottoir devant ces maisons. Derrière a été construit un lotissement datant des années 80.

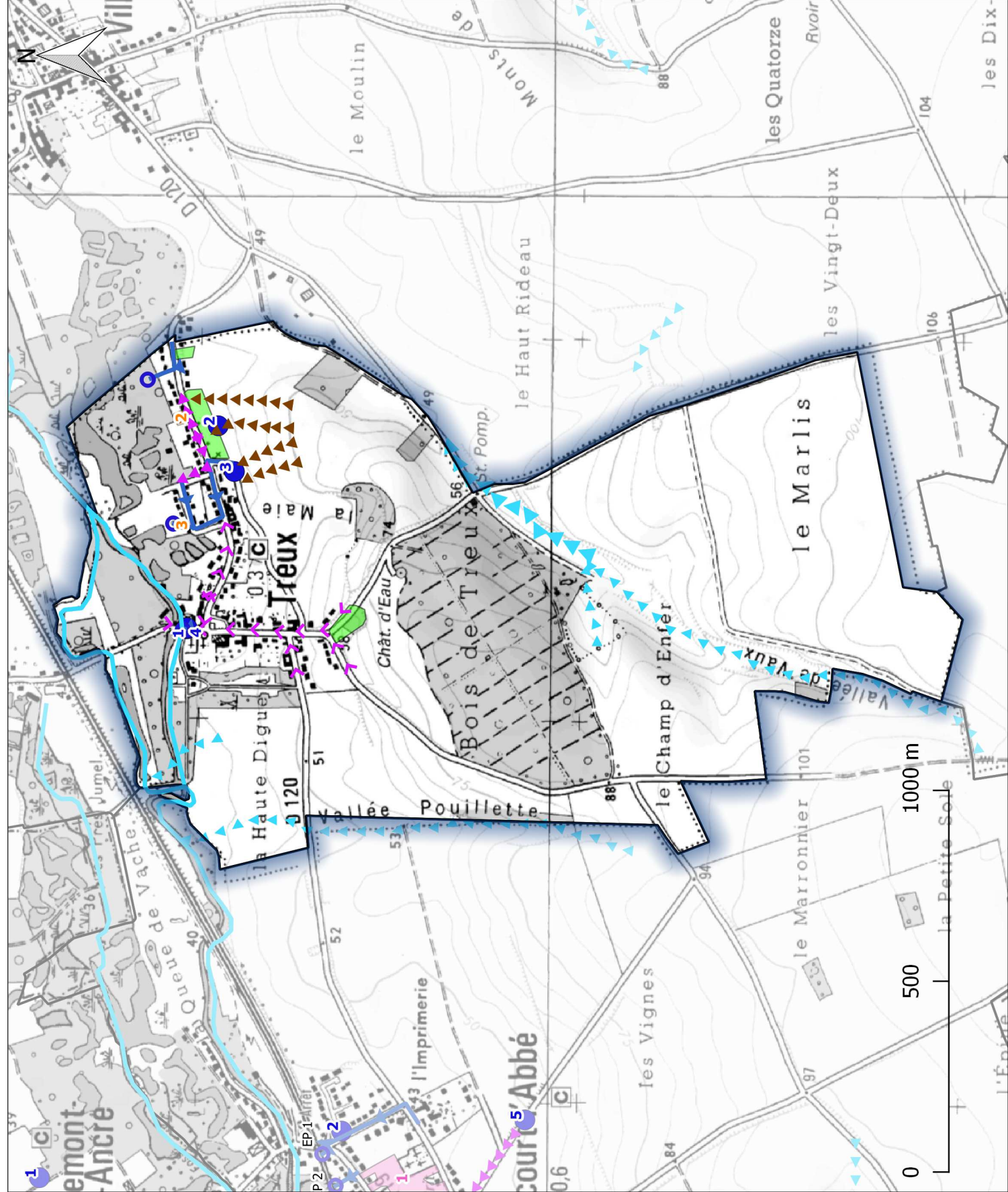
Le centre-bourg possède des dents creuses situées rue du Marais et route de Sailly.

Typologie du territoire communal :

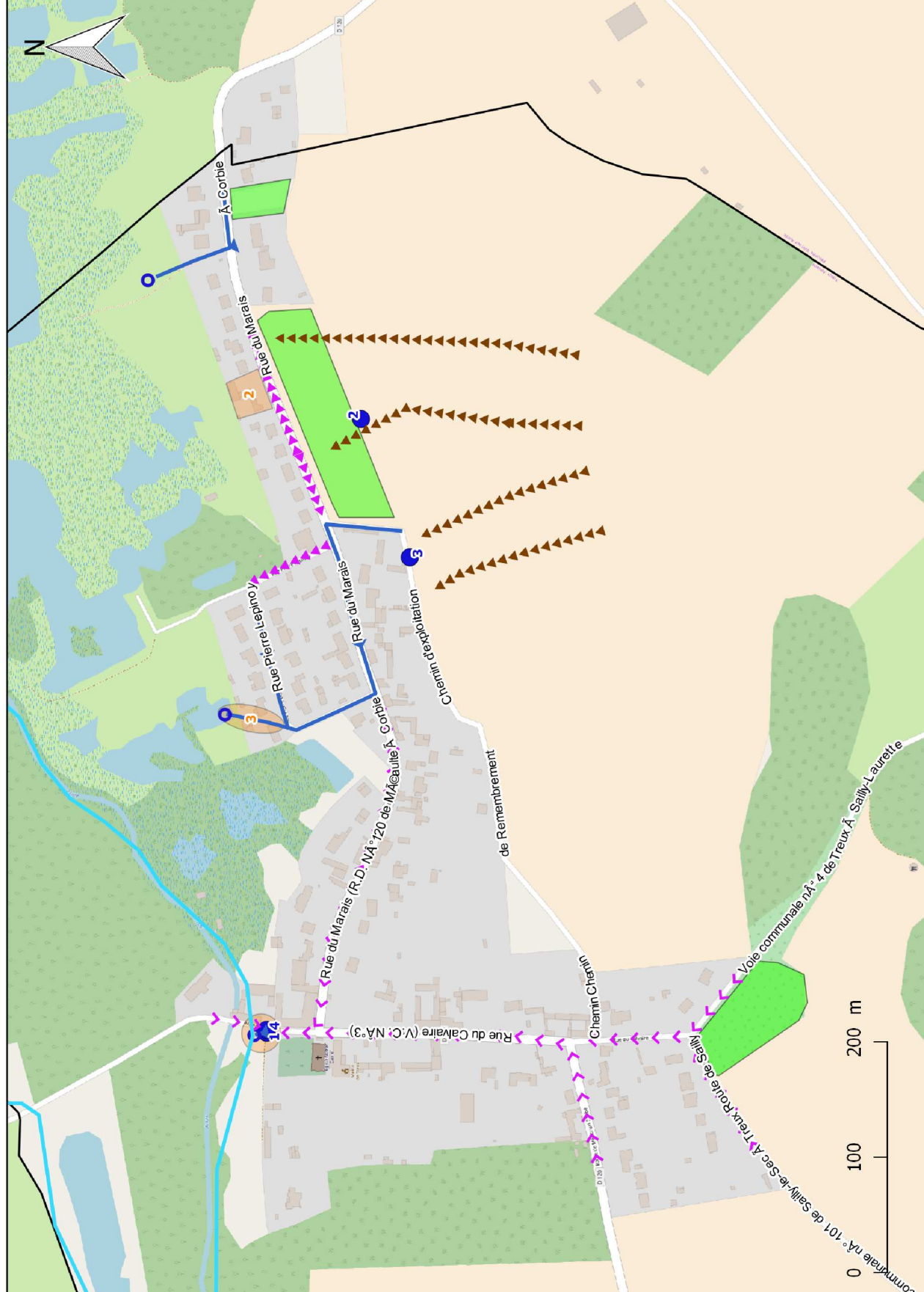
La commune de Treux est localisée dans la vallée de l'Ancre, à l'extrémité Est du territoire de la CCVS. Le territoire communal de Treux est concerné par le PPRI de 2001. Des débordements de l'Ancre se sont produits sur la commune au droit des marais d'extraction de la tourbe.

La commune possède un chemin de tour de ville partiel, quelque haies et prairies dans le marais communal. Il n'y a pas d'ancienne mare de présent.

Document Synthétique - Commune de Treux



Document Synthétique - Commune de Treux



	Communes
	Cours d'eau
	Ruisselement agricole
	Axe de ruissellement naturel
	Classe 1
	Classe 2
	Ruisselement urbain
	Axe de ruissellement artificiel
	Fil d'eau
	Gestion des EP
	Exutoire
	Réseau séparatif
	Ouvrage existant
	Zone potentielle d'urbanisation future
	Dent creuse
	Secteur sensible
	Désordre avéré

Document Synthétique - Commune de Treux

Ouvrages de gestion des eaux pluviales

N°	Type	Précisions
1	Grille	Une grille de collecte ponctuelle est située rue du Calvaire. Elle collecte le fil d'eau et le dirige vers l'Ancre. Le maire informe SEPIA Conseils que cette grille est souvent colmatée par des feuilles.
2	Autre	Un chemin de 6 m de large et de 200 m de long a été creusé perpendiculairement à la pente pour infiltrer les EP de ruissellement agricole en provenance d'une parcelle de 17 ha. Il a été réalisé suite aux prescriptions de la chambre de l'Agriculture.
3	Autre	Un talus a été réalisé suite aux prescriptions de la chambre d'Agriculture pour protéger les habitations de la rue du Marais des risques de coulées de boues. Il agit comme un obstacle aux ruissellements agricoles.
4	Bouche d'égout	Deux bouches d'égout à avalement frontal sont situées dans la rue du Calvaire au niveau du point bas.

Désordres liés à la gestion des eaux pluviales

N°	Fréquence	Remarques
1	Lors d'événements pluvieux importants	Lors de fortes précipitations, le réseau de la rue du Calvaire se retrouve saturé. En effet, les deux bouches d'égout situées dans cette rue à hauteur d'un point bas récupèrent l'important ruissellement urbain en provenance de la route de Saily, mais aussi les EP de ruissellement en provenance du Calvaire à hauteur du pont qui enjambe l'Ancre. Le réseau se retrouve ainsi saturé et des débordements d'EP se font sur la chaussée. En cas d'orage vraiment important, une habitation est souvent inondée. Une grille de collecte a été créée pour absorber davantage le ruissellement mais elle se colmate souvent. De plus les EP de toitures de la ferme et des maisons de la rue du Calvaire sont directement rejetées vers la voirie, ce qui aggrave le phénomène de saturation du réseau.
2	Lors d'événements pluvieux importants	Une parcelle agricole de 17 ha est située en face de la rue du Marais. Elle est cultivée par un agriculteur qui loue la parcelle. Ce dernier cultive dans le sens de la pente. Il y a deux ans, quatre habitations de cette rue ont eu leur sous-sol d'inondé suite à une coulée de boue en provenance de ce champ. Il s'agissait d'une culture de pommes de terre. Des ravines dans les parcelles s'étaient créées. Pour éviter que les maisons soient de nouveau inondées, un programme de lutte contre l'érosion et le ruissellement des sols a été préconisé par la Chambre d'Agriculture. Suite à cela, la commune a réalisé un chemin de 6 m de large sur 200 m de long. Il sert de drain pour infiltrer les EP. Derrière ce drain une parcelle de 1 ha est cultivée perpendiculairement au sens de la pente et contribue à freiner les ruissellements agricoles. Un talus a également été réalisé pour protéger les maisons situées le long de la rue du Marais.
3	Lors d'événements pluvieux importants	La buse d'arrivée des EP dans l'étang est trop basse. Par temps sec, la canalisation est déjà en charge.

Document Synthétique - Commune de Treux

Projets d'aménagements de gestion des EP

N°	Type	Précisions

Secteurs sensibles potentiels

N°	Remarques

Document Synthétique - Commune de Treux

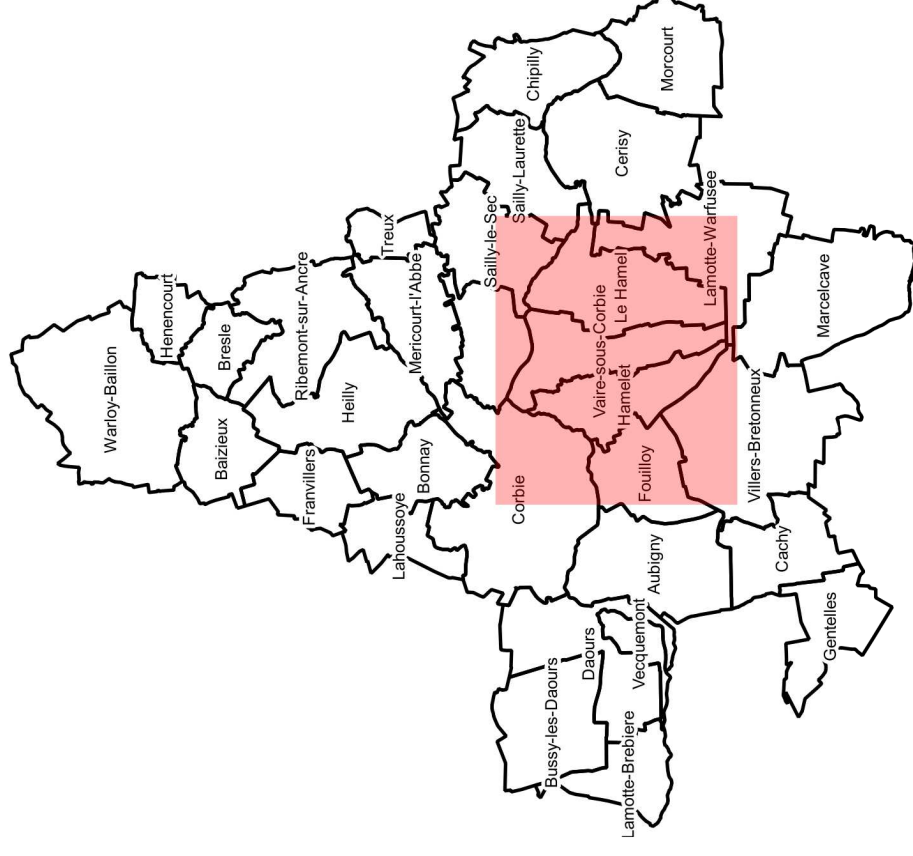
Zones potentielles d'urbanisation future

N°	Projet déjà lancé ?	Précisions

Diagnostic de territoire

Etude préalable au schéma directeur de gestion des eaux pluviales

Commune de Vaire-sous- Corbie



Document Synthétique - Commune de Vaire-sous-Corbie

Préambule

Le présent document constitue une synthèse de la gestion des eaux pluviales (EP) sur la globalité de la Communauté de Communes du Val de Somme. Les ouvrages et désordres liés au pluvial sont localisés avec précision. Ce document identifie également les zones potentielles d'urbanisation future. Une première carte présente le territoire communal et une seconde le centre-bourg.

Date d'entretien : 21/07/17

Description de la gestion des eaux pluviales (EP)

Type d'assainissement : Assainissement collectif (AC)

Type de réseau : séparatif

Gestion des eaux pluviales :

La commune possède une canalisation de 600 mL, et réalise également la collecte du fil d'eau pour diriger les EP vers différents exutoires :

- les fossés ;
- les bassins de rétention ;
- les champs.

Remarques :

Rien de particulier à signaler.

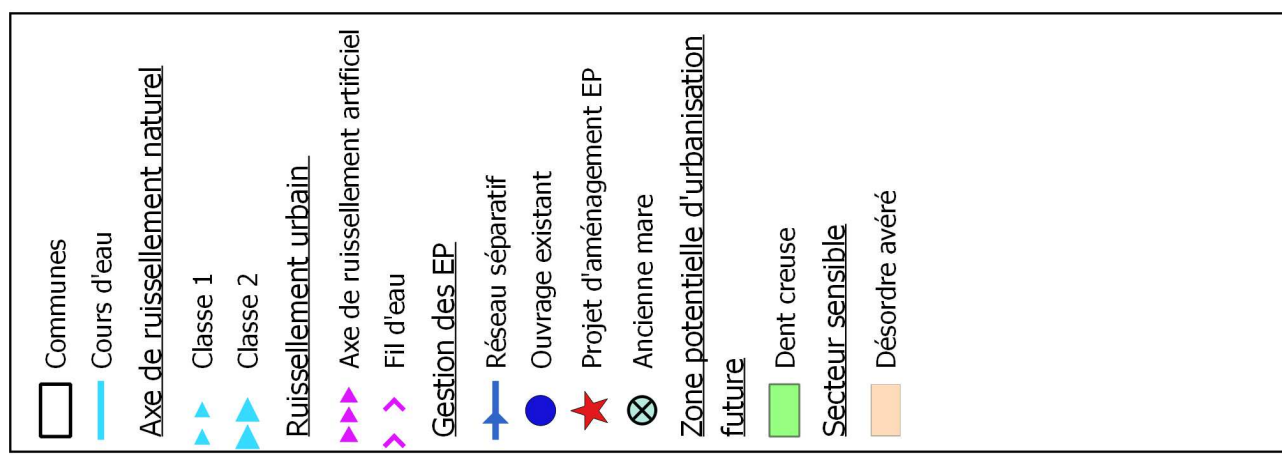
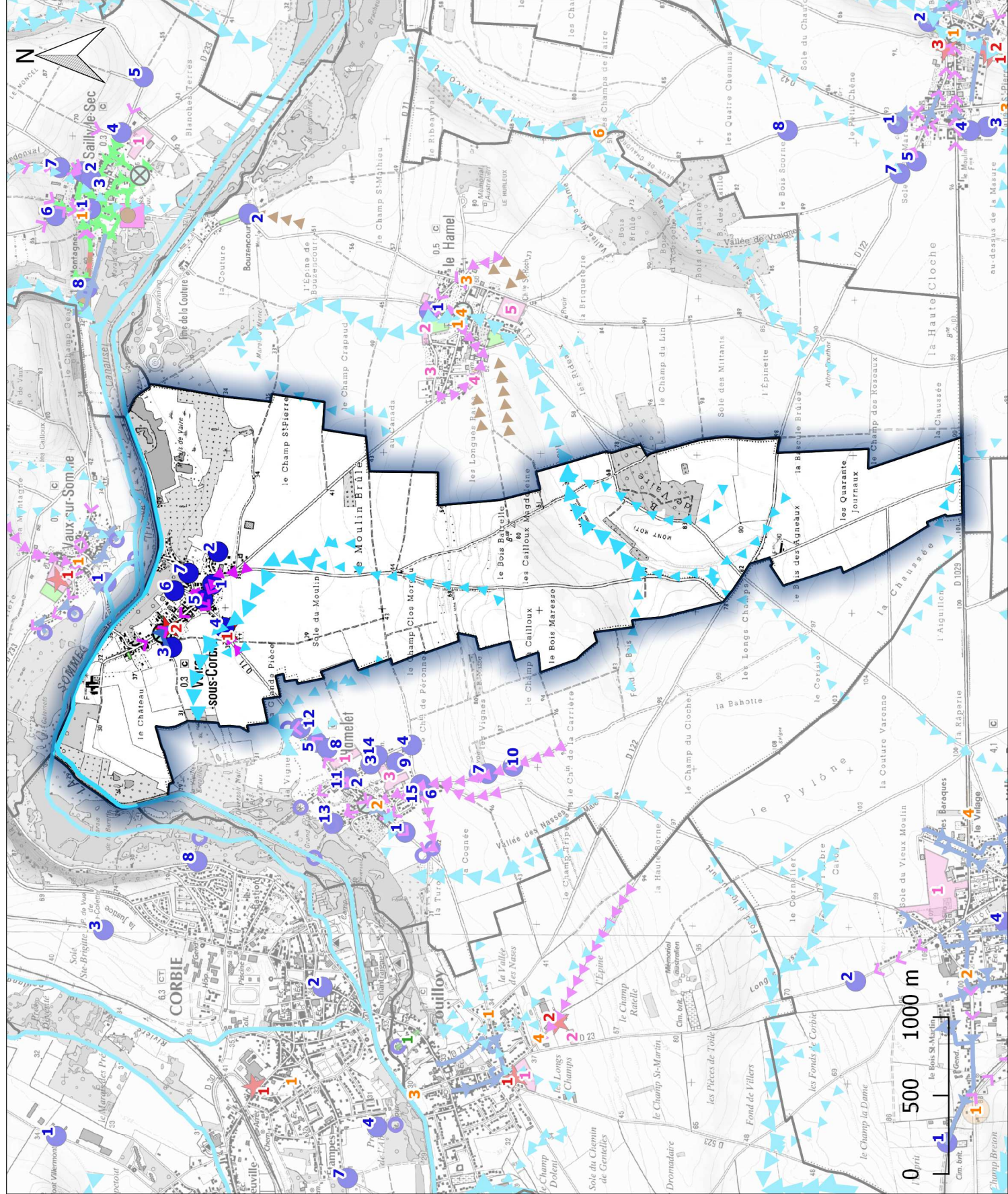
Description de l'urbanisation de la commune et du territoire communal

Typologie d'urbanisation :

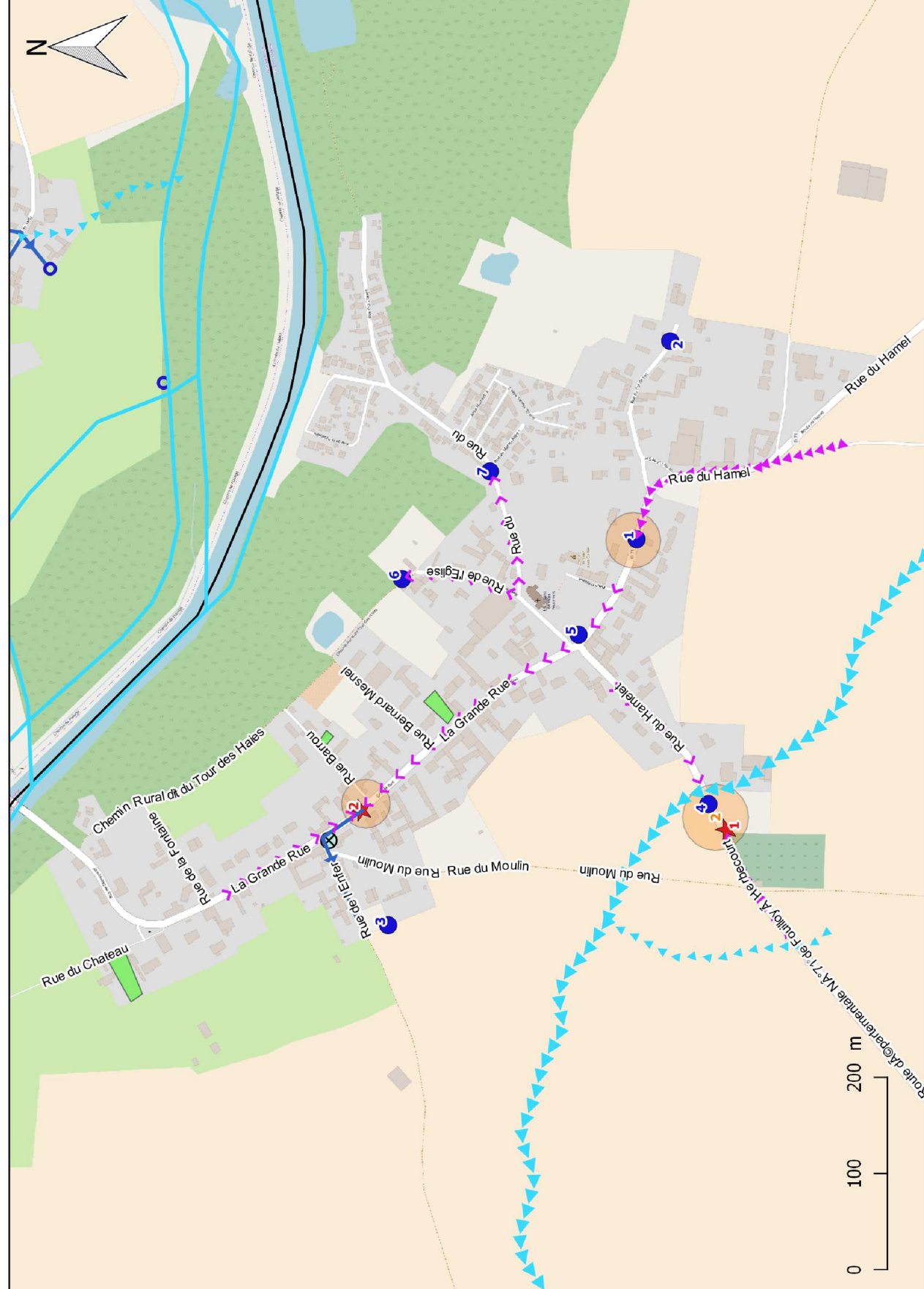
La commune possède un important espace vert au niveau de la Grande Rue. De plus, la place du village et presque la totalité des trottoirs sont engazonnés.
Le centre-bourg possède quelque dents creuses.

Typologie du territoire communal :

La commune est située dans la vallée de la Somme. Le territoire de la commune possède un chemin de tour de ville qui est plus ou moins matérialisé. De plus, environ trois hectares de prairies sont présents au nord-ouest et quelques haies au nord du territoire communal. La commune possède une ancienne mare à l'emplacement de l'ancien abreuvoir.



Document Synthétique - Commune de Vaire-sous-Corbie



Ouvrages de gestion des eaux pluviales

N°	Type	Précisions
1	Fossé	Ce fossé récupère les eaux de ruissellement agricoles et du chemin rural n°2.
2	Fosse de récupération	Il s'agit d'une fosse de récupération des EP de la rue du Cul de Sac.
3	Bassin de rétention	Ce bassin de rétention récupère les eaux de la Grande Rue via la canalisation.
4	Fosse de récupération	Il s'agit d'une fosse de drainage rempli de cailloux.
5	Fosse de récupération	Il s'agit d'une fosse EP Fosse possédant deux bouches d'égouts. Elle récupère les EP de la Grande Rue.
6	Fosse de récupération	Cette fosse récupère les EP de la rue de l'Eglise.
7	Fosse de récupération	Cette fosse récupère les EP de la rue du Marais.

Document Synthétique - Commune de Vaire-sous-Corbie

Désordres liés à la gestion des eaux pluviales

N°	Fréquence	Remarques
1	Très exceptionnel	En cas d'orages exceptionnels (exemple en juin 2016), le fossé, rue du Hamel, a débordé et de l'eau s'est retrouvée sur la chaussée.
2	Lors d'événements pluvieux importants	Une accumulation d'eau se forme sur la chaussée et sur le trottoir (qui n'est pas matérialisé), rue d'Hamelet (départementale 71) avant le cimetière. Cela perturbe l'accès au cimetière. De plus, la commune avait réalisé des travaux (ajout de cailloux) pour régler ce problème mais cela n'a pas fonctionné. En outre, monsieur le Maire, souhaiterait réaliser un bassin pour éviter que cette accumulation se reforme mais un problème de surface se pose.
3	Lors d'événements pluvieux importants	La canalisation est saturée, en bas de la Grande Rue vers le n°12 du fait de l'accumulation d'eau de ruissellement : point bas. Les eaux pluviales ne sont plus évacuées vers le bassin de rétention. Cela pose des problèmes au niveau des habitations qui reçoivent des eaux dans leur sous-sol. La buse donnant sur le bassin de rétention a été réparée en 2017 par la CC Val de Somme. Le maire ne peut dire si le soucis est réglé car il n'a pas plu suffisamment. De plus il souhaiterait rajouter des bouches d'égout à avalement frontal au niveau du point bas.

Document Synthétique - Commune de Vaire-sous-Corbie

Projets d'aménagements de gestion des EP

N°	Type	Précisions
1	Bassin d'infiltration	Monsieur le Maire souhaiterait réaliser un bassin d'infiltration pour récupérer les eaux de ruissellement voiries au niveau du cimetière. Il y a clairement un problème de place pour réaliser un tel ouvrage.
2	Bouche d'égout	Le maire souhaiterait pour résoudre le désordre 3, réaliser des bouches d'égout à avalement frontal ou horizontal sur la chaussée.

Secteurs sensibles potentiels

N°	Remarques
----	-----------

Document Synthétique - Commune de Vaire-sous-Corbie

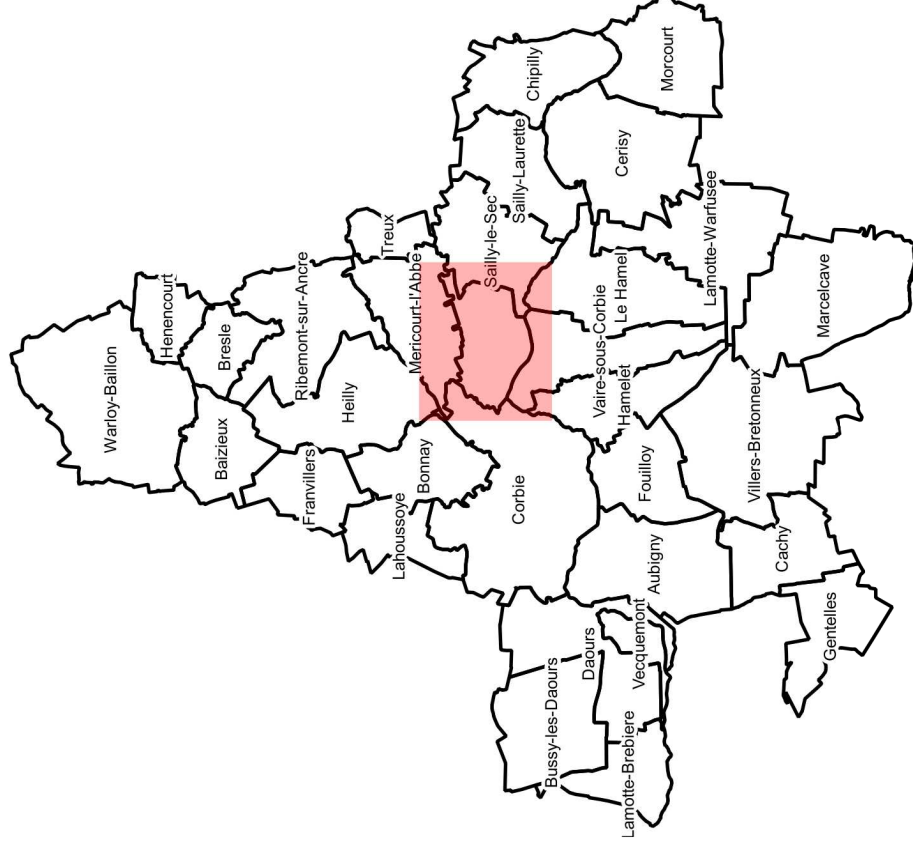
Zones potentielles d'urbanisation future

N°	Projet déjà lancé ?	Précisions

Diagnostic de territoire

Etude préalable au schéma directeur de gestion des eaux pluviales

Commune de Vaux-sur-Somme



Document Synthétique - Commune de Vaux-sur-Somme

Préambule

Le présent document constitue une synthèse de la gestion des eaux pluviales (EP) sur la globalité de la Communauté de Communes du Val de Somme. Les ouvrages et désordres liés au pluvial sont localisés avec précision. Ce document identifie également les zones potentielles d'urbanisation future. Une première carte présente le territoire communal et une seconde le centre-bourg.

Date d'entretien : 01/08/17

Description de la gestion des eaux pluviales (EP)

Type d'assainissement : Assainissement non collectif (ANC)

Type de réseau : séparatif

Gestion des eaux pluviales :

Quelques canalisation EP sont présentes et ont pour exutoire les marais :

- 2 canalisations qui traversent la rue de Corbie (route D 233) et rejettent les EP dans les marécages ;
- 1 traversée de la rue de l'Abreuvoir pour diriger le fil d'eau vers le fossé artificiel du château ;
- 1 canalisation qui traverse la rue de Saint-Léger et qui s'agrandit en diamètre 400 mm rue de Sailly

Des saignées sont réalisées le long des chemins communaux pour absorber les ruissellements agricoles et de voiries. Elles fonctionnent bien, malgré le fait qu'elles soient mal entretenues.

Document Synthétique - Commune de Vaux-sur-Somme

Remarques :

La commune ne rencontre pas de problèmes de capacité de son réseau EP par temps de pluie. Elle n'a pas été confrontée à des inondations par coulées de boue et/ou ruissellement lors d'orage hormis l'évènement de ruissellement de voirie remontant aux années 80. Même lors des forts orages de juin 2016, il n'y a pas eu de phénomène de ruissellement urbain ou d'inondation sur la commune de Vaux-sur-Somme.

Description de l'urbanisation de la commune et du territoire communal

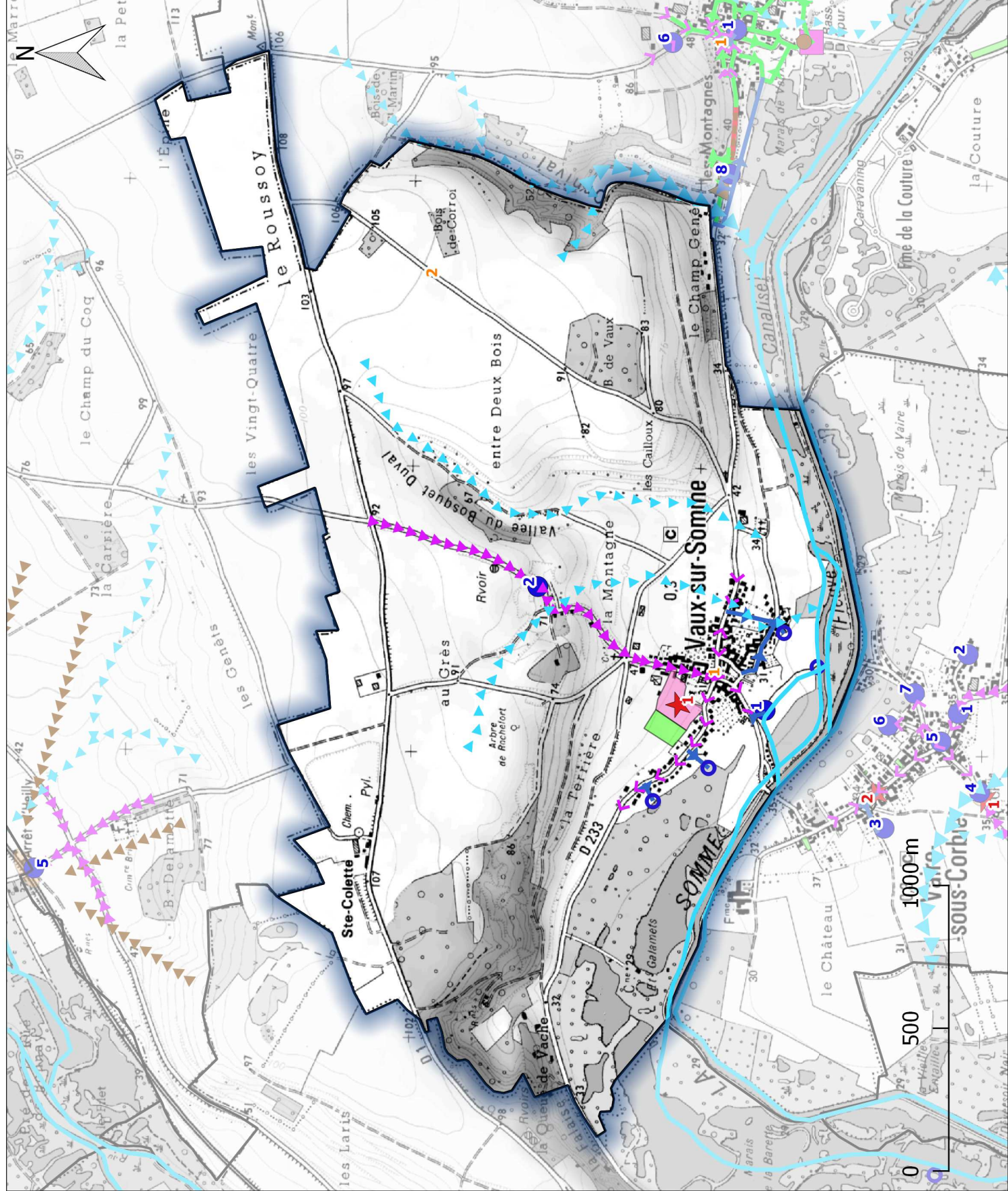
Typologie d'urbanisation :

La commune possède deux espaces verts : au niveau de la place communale (qui est enherbée) et à l'entrée du village, rue de Corbie. La totalité des rues urbanisées étant bordurées, elles permettent ainsi la collecte naturelle des EP vers les marais.
Le centre-bourg possède quelques dents creuses et notamment une importante dans la rue Saint-Léger.

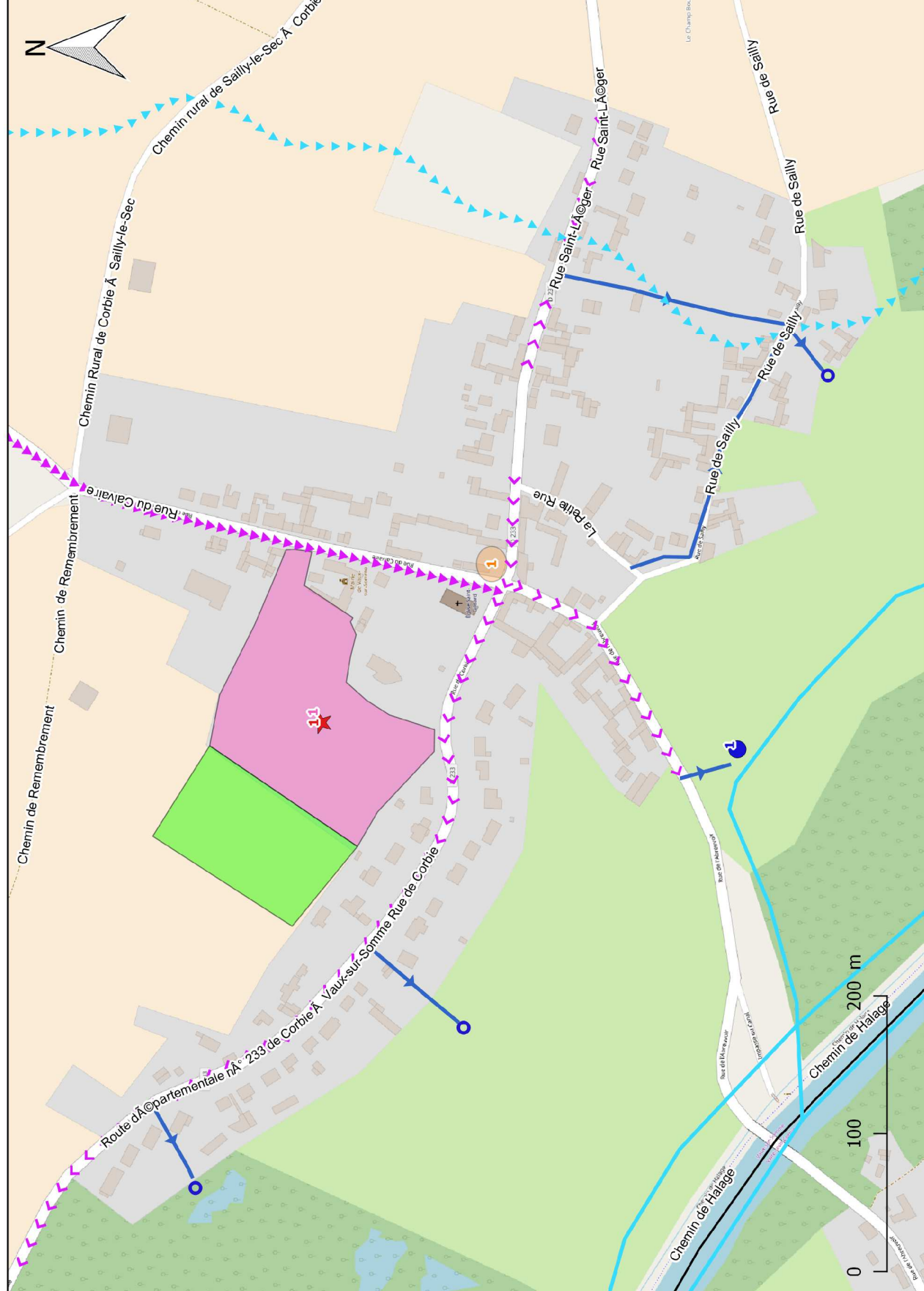
Typologie du territoire communal :

Le territoire communal possède deux types de relief. Premièrement, un relief de plateau qui correspond au sud du territoire, dans la cuvette formée par l'intersection de la vallée de la Somme avec la vallée sèche du Bosquet et également au nord du territoire avec les parcelles agricoles. Deuxièmement un relief de versant plutôt pentu au niveau de la parcelle agricole Les Cailloux et la forêt de la Terrière à l'Ouest. Le point haut de la commune est situé à 47 m. Le bas de la commune est en terrain marécageux. Au Sud Ouest du territoire se trouve des étangs. Le territoire de la commune ne possède pas de chemin de tour de ville, ni de haies. Cependant, quelques prairies sont encore présentes, notamment au niveau du marais communal. Le territoire communal possède un site classé Natura 2000 en dévers le long de la vallée sèche du Bosquet et du Noircin, en limite du territoire communal de Sailly-Laurette.

Document Synthétique - Commune de Vaux-sur-Somme



Document Synthétique - Commune de Vaux-sur-Somme



- Communes
- Cours d'eau
- Axe de ruissellement naturel
- Classe 1
- Classe 2
- Ruissellement urbain
- Axe de ruissellement artificiel
- Fil d'eau
- Gestion des EP
- Exutoire
- Réseau séparatif
- Ouvrage existant
- Projet d'aménagement EP
- Zone potentielle d'urbanisation future
- Dent creuse
- Zone potentielle d'extension
- Secteur sensible
- Désordre avéré

Ouvrages de gestion des eaux pluviales

N°	Type	Précisions
1	Fossé	Un fossé artificiel est présent rue de l'Abreuvoir. Il n'est pas curé car il passe en propriété privée. Il est géré par le notaire. Ce dernier a été creusé pour l'ancien château. Il permet de récupérer les EP de la rue du Calvaire, puis ces dernières sont dirigées vers la Somme via l'abreuvoir.
2	Saignée	Des saignées ont été réalisées le long du chemin communal n°4 au dessus du calvaire pour absorber le ruissellement de voirie et agricole.

Désordres liés à la gestion des eaux pluviales

N°	Fréquence	Remarques
1	Très exceptionnel	Dans les années 80, des EP venant de la voirie départementale D1 ont ruisselé le long du chemin communal C14, se sont chargée en terre et ont emprunté la rue du calvaire pour aboutir à l'intersection avec la rue de Corbie. Un café a été inondé avec une hauteur d'eau de 30 cm. Ce jour là, il ne pleuvait pas sur la commune de Vaux-sur-Somme. Il s'agit d'un événement exceptionnel. Le maire ne sait pas en combien de temps l'eau de pluie s'est résorbée.
2	Lors d'événements pluvieux importants	Présence d'une stagnation d'EP sur le revêtement du chemin communal dit du Bois des Corrois. Cela est dû à une cuvette naturelle formée par la chaussée.

Document Synthétique - Commune de Vaux-sur-Somme

Projets d'aménagements de gestion des EP

N°	Type	Précisions
1	Noue	La commune a pour projet de gérer les EP de voiries du futur lotissement par une noue. Les EP des toitures seront quant à elles gérées à la parcelle.

Secteurs sensibles potentiels

N°	Remarques
----	-----------

Document Synthétique - Commune de Vaux-sur-Somme

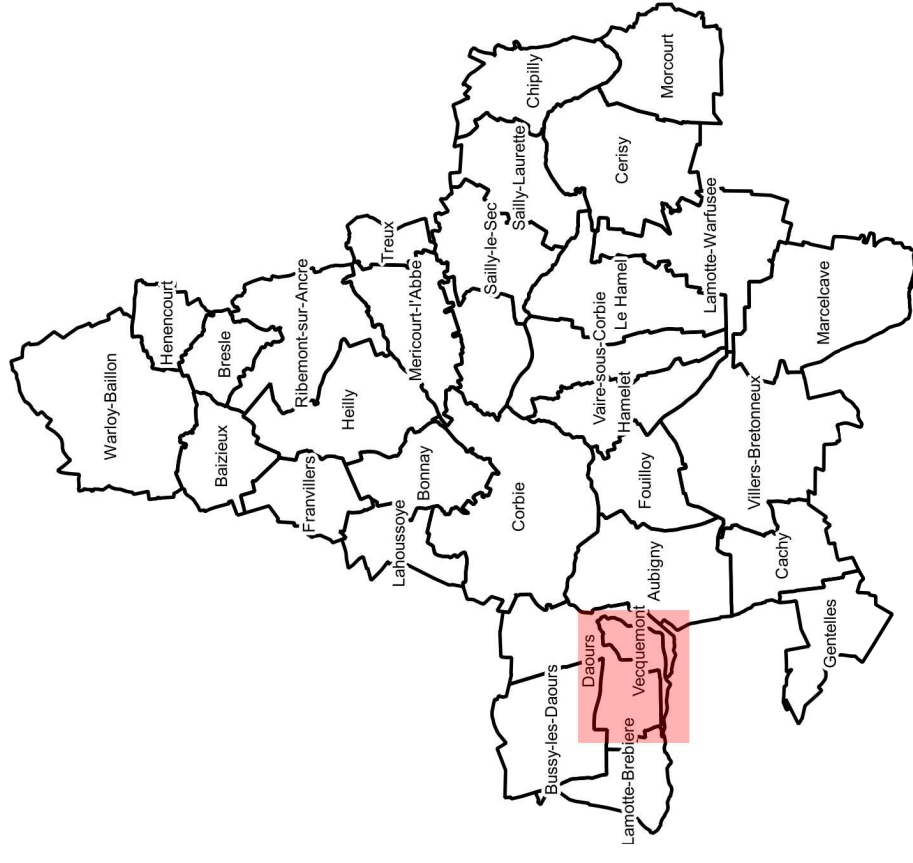
Zones potentielles d'urbanisation future

N°	Projet déjà lancé ?	Précisions
1	non	La commune possède un terrain communal disponible derrière la salle des fêtes de la commune. Elle compte réaliser un lotissement de 25 logements. Elle est en train de réfléchir à la localisation de l'entrée et la sortie du futur lotissement.

Diagnostic de territoire

Etude préalable au schéma directeur de gestion des eaux pluviales

Commune de Vecquemont



Document Synthétique - Commune de Vecquemont

Préambule

Le présent document constitue une synthèse de la gestion des eaux pluviales (EP) sur la globalité de la Communauté de Communes du Val de Somme. Les ouvrages et désordres liés au pluvial sont localisés avec précision. Ce document identifie également les zones potentielles d'urbanisation future. Une première carte présente le territoire communal et une seconde le centre-bourg.

Date d'entretien : 02/08/17

Description de la gestion des eaux pluviales (EP)

Type d'assainissement : Assainissement collectif (AC)

Type de réseau : séparatif

Gestion des eaux pluviales :

La collecte du fil d'eau est réalisée sur l'ensemble de la commune. L'évacuation des EPse fait en 4 points de rejet :

- un rejet dans la Somme(canal) ;
- un rejet dans la vieille Somme (non navigable) ;
- un rejet dans l'Halluette (affluent de l'Hallue) ;
- un rejet dans l'Hallue.Nb : le sens d'écoulement du fil d'eau ne figure pas sur la carte car le maire ne le connaît pas.

Remarques :

La gestion des EP ne pose pas de problème à la commune. Néanmoins, le débit de la STEP augmente par temps de pluie : il y a donc des branchements d'EP sur le réseau d'eaux usées (EU). La STEP est située à Aubigny dans les marais. Elle récupère les EU des communes suivantes : Daours, Vecquemont, Bussy-lès-Daours et une portion du réseau d'assainissement d'Aubigny. Selon Monsieur le Maire, la commune n'est pas confrontée à des inondations par coulées de boue et/ou ruissellement.

Les habitations en bordure de l'Hallue rejettent leurs eaux pluviales de toitures directement dans le cours d'eau. La commune de Daours fait de même. La chaussée urbaine fait la séparation entre les communes de Vecquemont et de Daours. L'entreprise ROQUETTE, quant à elle, rejette ses EP dans la Somme canal.

Monsieur le maire nous informe que le cheminement d'assainissement du sentiers des Violettes vient d'être refait. Ce dernier avait fait réaliser un contrôle de ce tronçon du réseau assainissement par vidéo périscopée et avait trouvé quelque fissures dans la conduite. Des eaux parasites proviendraient de la Somme canalisée et s'infiltreraient dans la conduite.

Description de l'urbanisation de la commune et du territoire communal

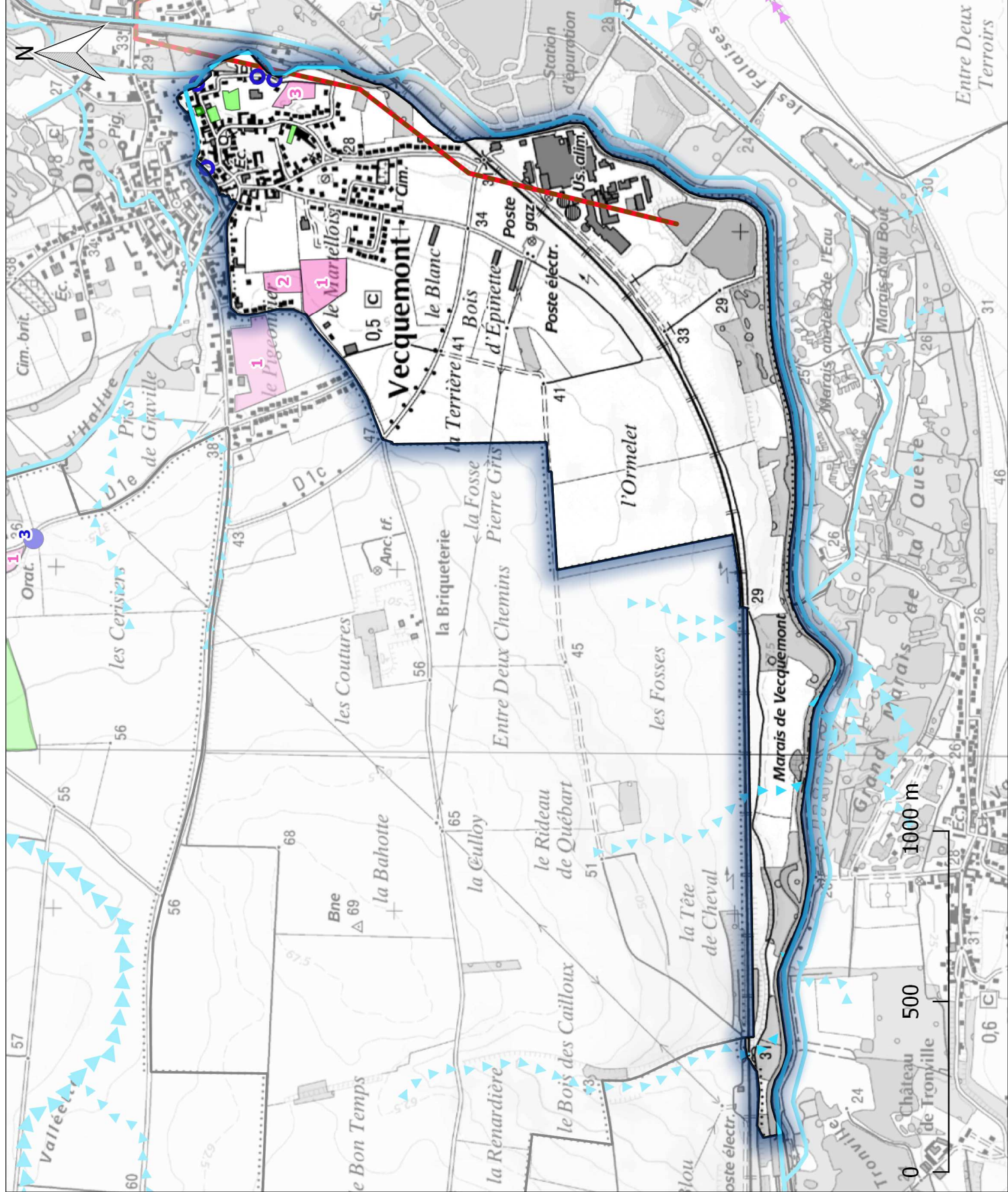
Typologie d'urbanisation :

Le territoire communal de Vecquemont est enclavé dans celui de Daours. Les trottoirs et la place publique sont en enrobés. La commune possède quelques dents creuses dispersées en centre-bourg.

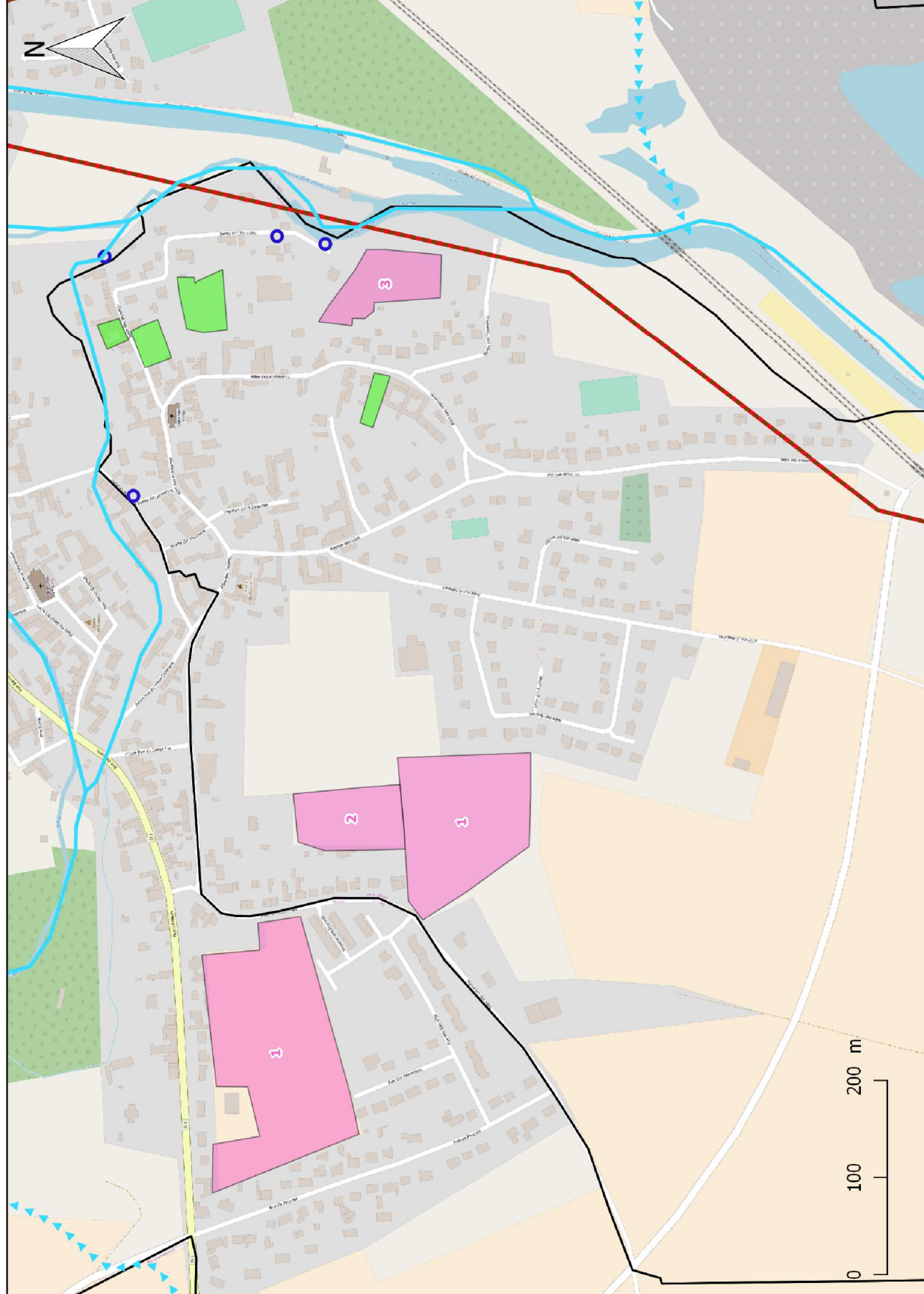
Typologie du territoire communal :

Le territoire de Vecquemont ne possède ni chemin de tour de ville, ni haies. Quelques prairies sont encore présentes sur le territoire de la commune, au niveau des marais. La commune possède environ 1 hectare d'espaces verts divers sur son territoire.

Document Synthétique - Commune de Vecquemont



Document Synthétique - Commune de Vecquemont



- Communes
- Cours d'eau
- Axe de ruissellement naturel
- Classe 1
- Gestion des EP
- Exutoire
- Gestion des EU
- Canalisation de refoulement
- Zone potentielle d'urbanisation future
- Dent creuse
- Zone potentielle d'extension

Document Synthétique - Commune de Vecquemont

Ouvrages de gestion des eaux pluviales

N°	Type	Précisions
----	------	------------

Désordres liés à la gestion des eaux pluviales

N°	Fréquence	Remarques

Document Synthétique - Commune de Vecquemont

Projets d'aménagements de gestion des EP

N°	Type	Précisions
----	------	------------

Secteurs sensibles potentiels

N°	Remarques
----	-----------

Document Synthétique - Commune de Vecquemont

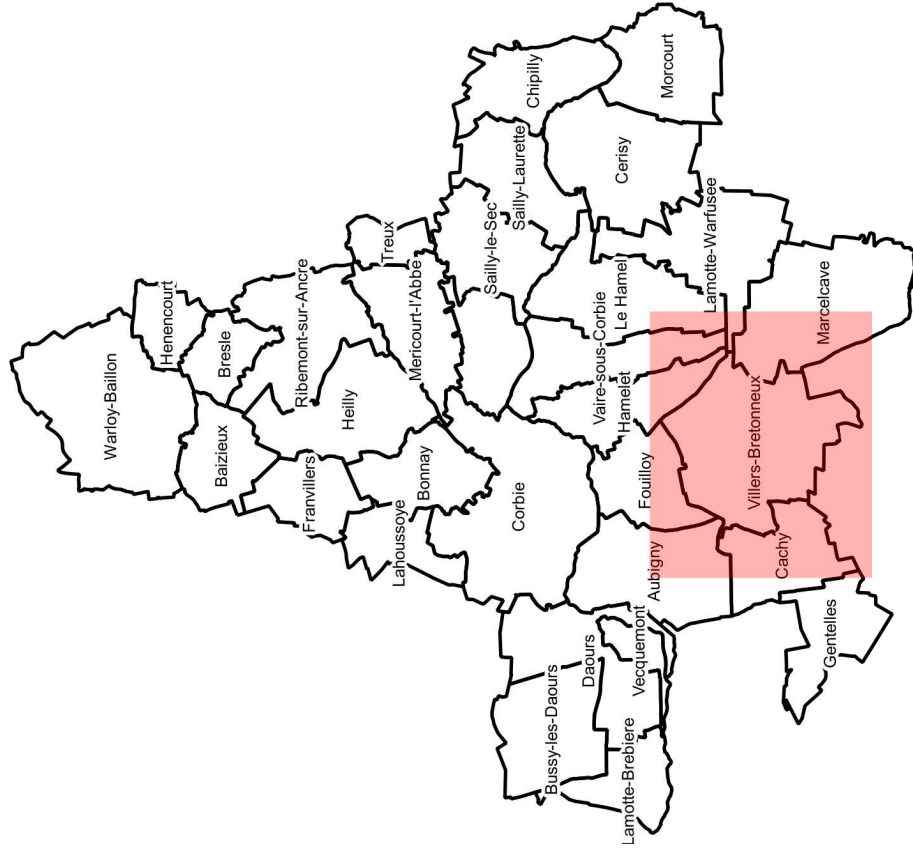
Zones potentielles d'urbanisation future

N°	Projet déjà lancé ?	Précisions
1	non	La commune possède un lotissement récent, réalisé il y a 10 ans et dont l'entrée se fait par l'allée des Aubépines. Il avait été prévu de poursuivre l'agrandissement de ce lotissement car une pénétrante à l'allée des Acacias a été réalisée. Le maire souhaiterait acquérir le terrain à l'heure actuelle classé en zone NA et appartenant à 4 propriétaires d'une même famille mais ne concédant pas tous à vendre leur bien. L'actuel lotissement pourrait être agrandi de 30 logements. L'entrée du lotissement se ferait par l'actuelle pénétrante à l'allée des Acacias, et la sortie par la rue Lamotte dont le milieu de la chaussée sépare le nouveau lotissement de Daours de la commune de Vecquemont. Le maire déclare ne pas avoir fait construire de nouvelles maisons depuis 10 ans. Ce projet de prolongation logique de lotissement s'échelonnerait sur 10 ans.
2	non	La commune possède un terrain situé sur le Martellois. Le maire souhaiterait bâtir sur ce terrain. Ce terrain est rendu difficile à construire. En effet il est situé derrière une maison récente et un hangar agricole appartenant à l'ancien maire dont les seuils de rez-de-chaussée donne sur l'allée des Aubépines. L'ancien maire ayant anticipé la construction potentielle de maisons et donc d'une voie d'accès débouchant sur ce terrain communal avait volontairement fait déplacer les limites cadastrales de son terrain. Maintenant la seule entrée possible vers les quelques maisons à bâtir s'effectuerait à gauche du terrain de la maison récente. L'ancien maire a ainsi évité que la voie d'accès aux futures maisons soit faite entre son hangar et la maison. De plus sa clôture de propriété empiète sur la voie piétonne empêchant le passage de poussettes ou d'handicapés sur le trottoir devant le hangar. Le maire souhaiterait faire refaire le trottoir au niveau du hangar. Concernant la réalisation de maison sur le terrain communal, le maire est extrêmement pessimiste. Il ne voit pas comment le propriétaire de l'actuelle maison accepterait qu'une voie d'accès soit réalisé côté gauche de sa maison, entraînant une perte en largeur de son terrain, mais aussi forcément en profondeur pour la réalisation de voiries autour des futures maisons.

Diagnostic de territoire

Etude préalable au schéma directeur de gestion des eaux pluviales

Commune de Villers- Bretonneux



Document Synthétique - Commune de Villers-Bretonneux

Préambule

Le présent document constitue une synthèse de la gestion des eaux pluviales (EP) sur la globalité de la Communauté de Communes du Val de Somme. Les ouvrages et désordres liés au pluvial sont localisés avec précision. Ce document identifie également les zones potentielles d'urbanisation future. Une première carte présente le territoire communal et une seconde le centre-bourg.

Date d'entretien : 19/07/17

Description de la gestion des eaux pluviales (EP)

Type d'assainissement : Assainissement collectif (AC)

Type de réseau : séparatif

Gestion des eaux pluviales :

Le centre-bourg fonctionne entièrement en réseau séparatif pour les EP, seules quelques voiries sont gérées au fil d'eau. Les voiries du centre-bourg sont en pentes. Les EP sont dirigées vers les bassins sec de la STEP. Il s'agit d'une succession de 4 bassins. Seules les EP en provenance du lotissement Saint Martin et de la route N29 sont, elles dirigées, vers une succession de trois bassins d'infiltration localisés en face du cimetière britannique au nord ouest de la commune dans un sous-bois. La commune possède également deux fossés qui permettent de collecter les eaux de ruissellement de la voirie au nord et au sud de la route D23. La ZAC du Val de Somme ne possède pas d'aménagements particuliers de gestion des EP. L'ancienne STEP a été détruite.

Remarques :

Villers-Bretonneux a choisi de faire réaliser une étude de zonage de ruissellement urbain par ACTEA en octobre 2012. Pour les zones d'urbanisation existantes, l'étude démontre que les réseaux de la commune sont suffisamment dimensionnés, et qu'aucun risque de débordement n'est à craindre à Villers-Bretonneux sur la partie urbanisée.

La commune ne présente pas d'ancienne mare sur son territoire mais en revanche elle comporte une ZAC. Cette dernière se situe au Sud Est de la commune.

Selon Monsieur le Maire, le territoire n'est pas confronté à des inondations par coulées de boue et/ou par ruissellement. Cela s'explique notamment par le fait que le centre-bourg se trouve sur un plateau. Avant la rénovation de la station d'épuration (en janvier 2014), lors de pluies importantes, certains regards se levaient et les bassins de la station d'épuration débordaient. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas.

Description de l'urbanisation de la commune et du territoire communal

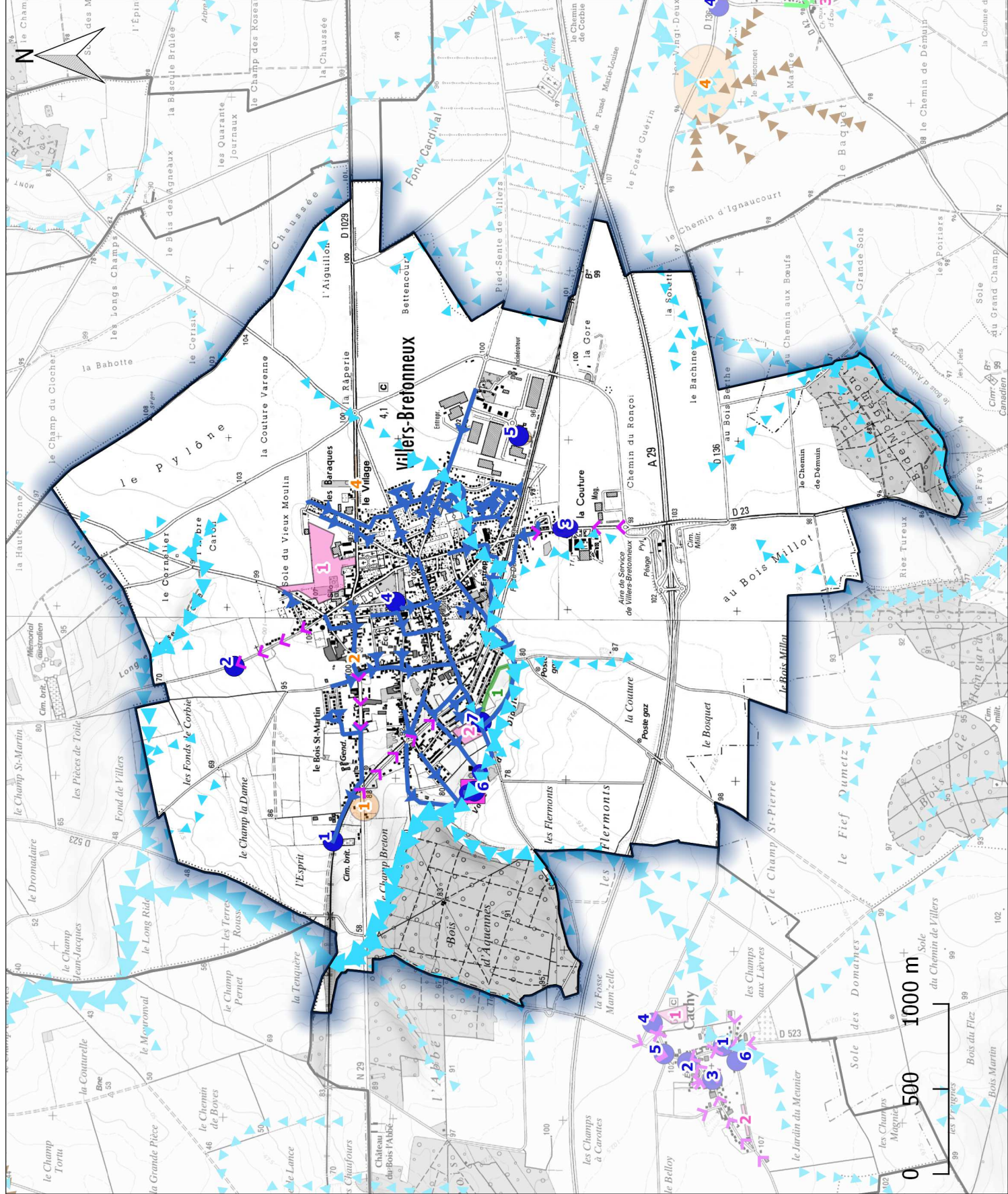
Typologie d'urbanisation :

Il s'agit de la deuxième commune appartenant à CCVS du Val de Somme la plus peuplée. La commune possède quelque dents creuses. Ce sont généralement des parcelles réservées pour la commune, la plus importante est située rue d'Herville. Pour les zones à urbaniser, la collectivité accompagne les aménageurs en leur proposant un certain nombre de principes qu'il conviendrait de prendre en compte dans les opérations de gestion des EP. De plus, le PLU impose une gestion des EP à la parcelle. Le PLU est conforme au SCOT de 2015 et les zones d'urbanisation ont été définies en tenant compte du risque de ruissellement. La commune prévoit à l'heure actuelle deux projets de lotissements. Son règlement introduit également des règles spécifiques à la gestion des EP tels que la mise en place d'un pourcentage d'espaces verts défini, d'espaces de stationnement qui ne doivent pas augmenter les surfaces imperméables, etc.

Typologie du territoire communal :

Villers Bretonneux est une commune de plateau. Le territoire de la commune ne possède pas de chemin de tour de ville mais dans le cadre du PLU, il est prévu d'en matérialiser un. De plus, il n'y a plus d'élevage agricole et par conséquent il n'y a pratiquement pas de prairies sur le territoire. Il n'y a pas de haies en bord de ville. Le règlement du PLU introduit également des règles spécifiques à la gestion des EP tels que la mise en place d'un pourcentage d'espaces verts défini, d'espaces de stationnement qui ne doivent pas augmenter les surfaces imperméables, etc.

Document Synthétique - Commune de Villers-Bretonneux



Communes

Axe de ruissellement naturel

Classe 1

Classe 2

Classe 3

Ruissellement urbain

Fil d'eau

Gestion des EP

Exutoire

Réseau séparatif

Ouvrage existant

Gestion des EU

STEP

Zone potentielle d'urbanisation future

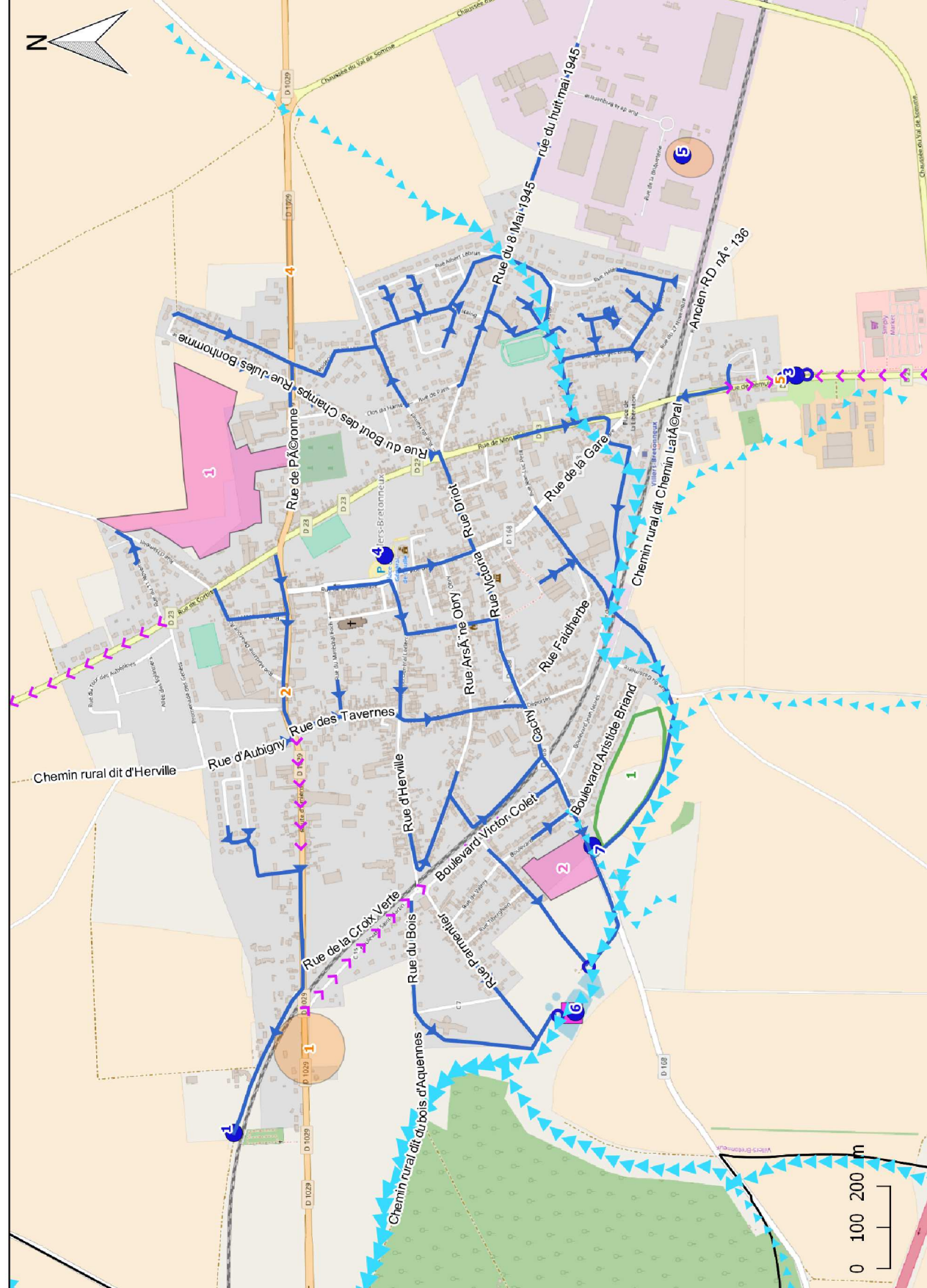
Zone potentielle d'extension

Secteur sensible

Désordre avéré

Secteur potentiellement sensible

Document Synthétique - Commune de Villers-Bretonneux



Document Synthétique - Commune de Villers-Bretonneux

Ouvrages de gestion des eaux pluviales

N°	Type	Précisions
1	Bassin d'infiltration	Une succession de trois bassins d'infiltration récupère les EP au niveau du cimetière britannique à proximité de la route N29.
2	Fossé	Ce fossé végétalisée situé le long de la route D23 au nord (route vers Corbie) collecte les EP de ruissellement de voirie.
3	Fossé	Ce fossé végétalisée situé le long de la route D23 au sud collecte les EP de ruissellement de voirie.
4	Mare	Mare située devant la mairie qui récupère les EP de la toiture de la mairie. En cas de grosses précipitations, la mare déverse son trop plein vers le parc.
5	Bassin de rétention	Réserve d'EP pour usage lutte contre incendie. Il s'agit d'une succession de deux bassins de rétention.
6	Bassin d'infiltration	L'ensemble des EP de la commune de Villers-Bretonneux se rejettent dans la STEP. Il s'agit d'une succession de 4 bassins sec.
7	Fossé	Fossé réalisé par un agriculteur pour protéger sa maison s'il venait à avoir des ruissellements urbains et agricoles importants. Sa maison est située en zone inondable.

Désordres liés à la gestion des eaux pluviales

N°	Fréquence	Remarques
1	Lors d'événements pluvieux importants	Lors de fortes précipitations il y a accumulation d'eau sur la chaussée et inondation d'une maison. Il s'agit de la maison du 85 bis située sur la route N29. Celle-ci a son entrée de RDC qui est située à un niveau plus bas que la chaussée. Selon le maire cette inondation par débordement est dû à un problème de colmatage du premier bassin d'infiltration, qui entraîne un refoulement des EP lors des orages importants. Ce refoulement provoque une montée en charge du réseau et les EP ressortent par une bouche d'égout à avalément frontal située à proximité de la maison. Une solution serait de réaliser un nouvel avaloir frontal en amont de cette rue avant la maison pour éviter de l'inonder.
2	Lors d'événements pluvieux importants	Présence d'amas d'alluvion qui qui font obstacle à l'écoulement du fil d'eau du caniveau du parking. Ceci engendre une légère inondation de la chaussée.
3	Très exceptionnel	Lors d'événements pluvieux exceptionnels, le bassin pompier de la ZAC déborde. Une vanne a été mise en place pour éviter un refoulement du bassin de rétention des EP vers une entreprise. Le bassin est curé régulièrement. Sur l'année 2016, il n'a pas débordé.
4	Lors d'événements pluvieux importants	La chaussée de la route D1029 en direction de Lamotte - Warfusée est bombée. Les EP débordent sur les trottoirs lors de pluies importantes.
5	Lors d'événements pluvieux importants	Il y a par temps de pluie accumulation d'eau sur la chaussée au niveau de la route de Demuin avant le rejet du fil d'eau dans le fossé. Il s'agit d'un point bas.

Document Synthétique - Commune de Villers-Bretonneux

Projets d'aménagements de gestion des EP

N°	Type	Précisions
----	------	------------

Secteurs sensibles potentiels

N°	Remarques
1	Présence d'une zone inondable pour une pluie trentennale, située sur une parcelle agricole en face du Boulevard Aristide Briand. Cette zone est classé en zone agricole suivant le PLU de 2014. Un fossé a été créé par un agriculteur pour infiltrer les EP si le réseau venait à déborder. Il y un potentiel risque pour les maison situées boulevard Aristide Briand : en effet cette rue est située à l'intersection de plusieurs axes de ruissellements naturels.

Document Synthétique - Commune de Villers-Bretonneux

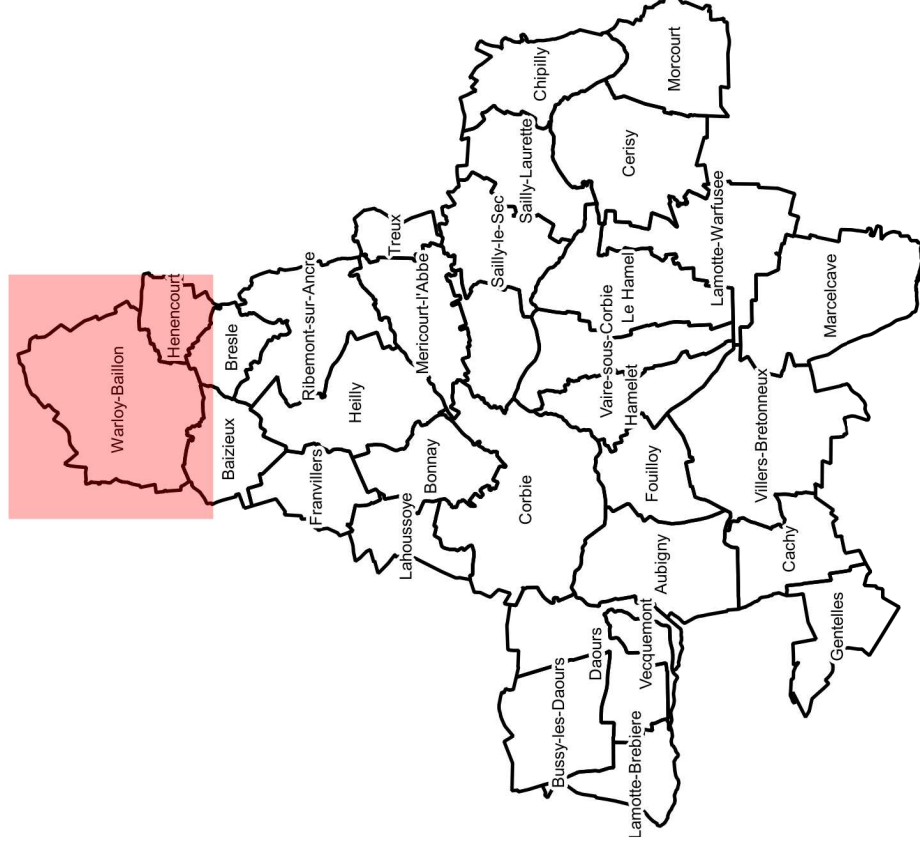
Zones potentielles d'urbanisation future

N°	Projet déjà lancé ?	Précisions
1	non	Le maire souhaiterait réaliser un lotissement au droit d'une ancienne pâture, localisée au nord est de la commune à proximité de la rue Jules Bonhommes. D'après le PLU 2014, il s'agit bien d'une zone Aur.
2	non	Le maire souhaiterait réaliser un lotissement au niveau de la D168 au sud ouest de la commune.

Diagnostic de territoire

Etude préalable au schéma directeur de gestion des eaux pluviales

Commune de Warloy-Baillon



Document Synthétique - Commune de Warloy-Baillon

Préambule

Le présent document constitue une synthèse de la gestion des eaux pluviales (EP) sur la globalité de la Communauté de Communes du Val de Somme. Les ouvrages et désordres liés au pluvial sont localisés avec précision. Ce document identifie également les zones potentielles d'urbanisation future. Une première carte présente le territoire communal et une seconde le centre-bourg.

Date d'entretien : 21/07/17

Description de la gestion des eaux pluviales (EP)

Type d'assainissement : Assainissement non collectif (ANC)

Type de réseau : séparatif

Gestion des eaux pluviales :

Réseau partiel EP sur les rues Général Leclerc, Jean Mermoz, de l'Hallue, du Moulin, du 8 Mai, Henri Carnoy et Place Robert Beaumont. Le réseau se rejette dans le cours d'eau le Ravin. Ce cours d'eau s'écoule en partie de manière busée le long des rues de l'Hallue et Jules Verne. Sinon il s'écoule à ciel ouvert dans un lit mineur semblable à un fossé, au niveau de 2 points de rejet.

Une mare et un fossé permettent également de collecter les eaux pluviales.

Remarques :

La commune a fait réaliser un programme de lutte contre le ruissellement par SOMEA.

Des remontée de la nappe phréatique sont fréquentes.

Remarque concernant les eaux usées : le maire souhaitait faire de l'assainissement collectif, mais la communauté de commune considère que Warloy-Baillon n'est pas prioritaire en terme d'aménagement d'un réseau assainissement collectif.

Description de l'urbanisation de la commune et du territoire communal

Typologie d'urbanisation :

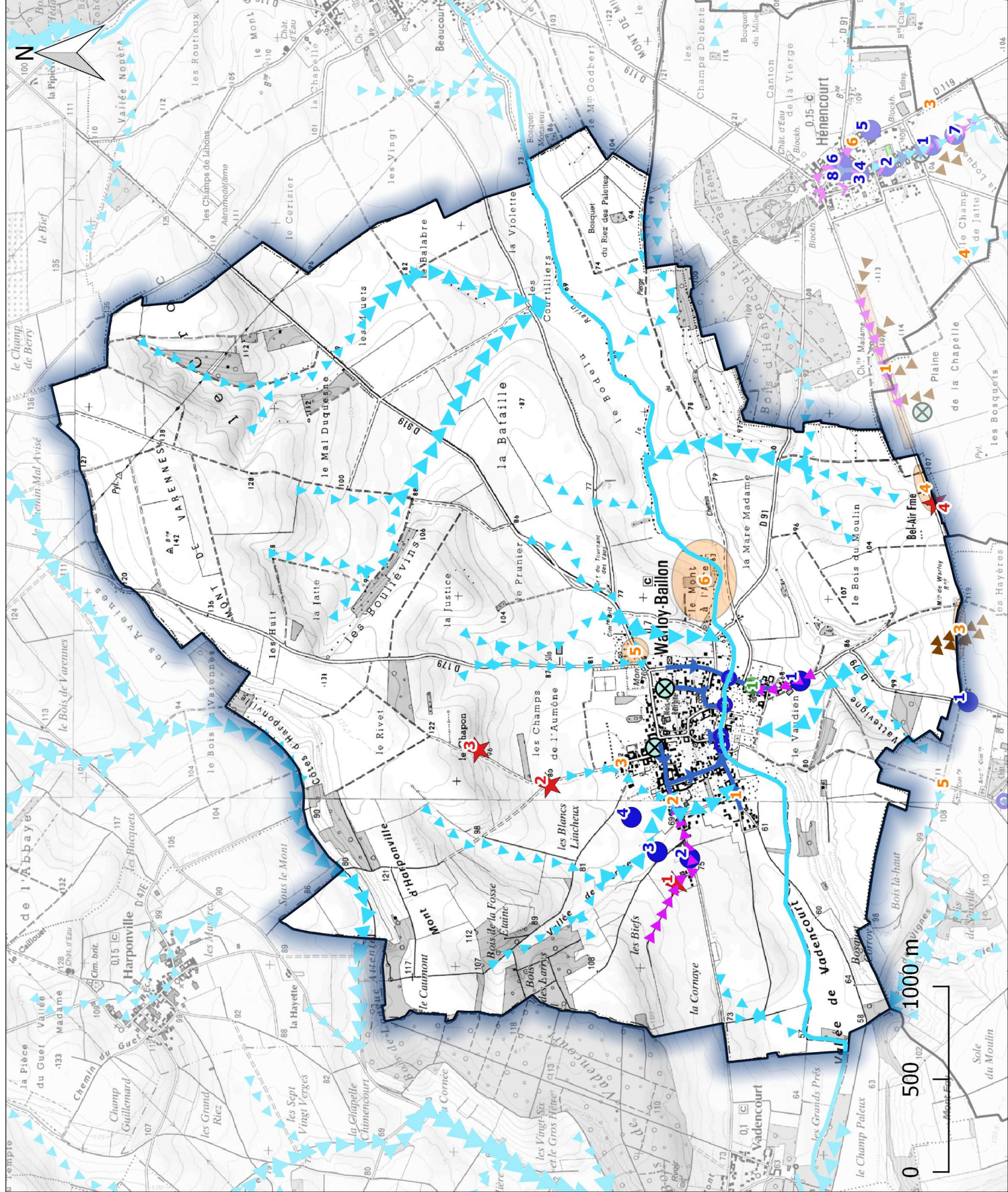
La commune possède quelques espaces verts divers sur son territoire (deux places communales, ravin, etc.) mais les trottoirs ne sont pas engazonnés. La quasi-totalité des rues urbanisées, à l'exception d'une parties des rues du Général Leclerc et du Fort, sont bordurées.

Le territoire de la commune compte une dizaine de parcelles libres (dents creuses), dispersées dans le centre-bourg. La commune n'a pas de projet de lotissement.

Typologie du territoire communal :

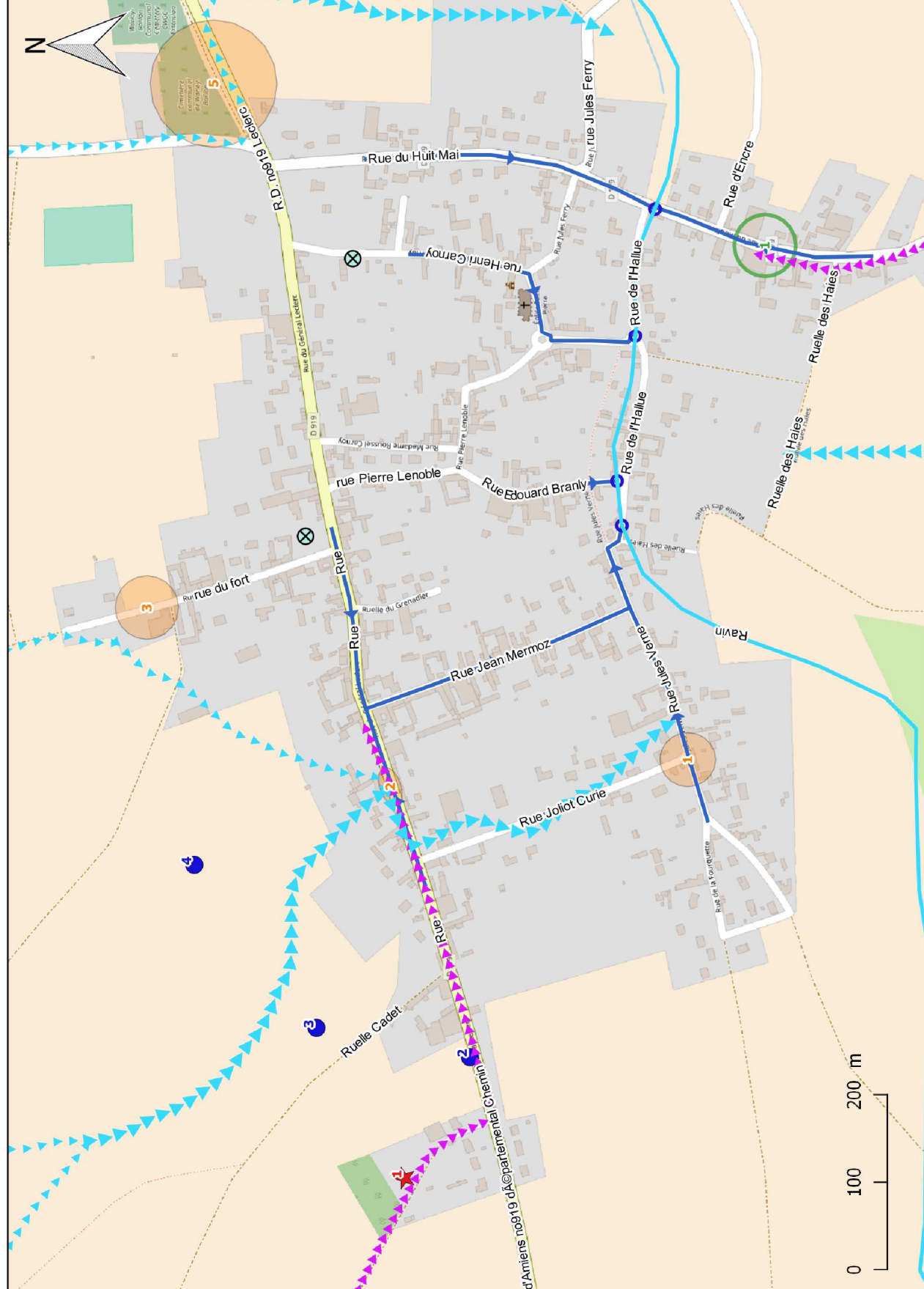
La commune est située dans une cuvette. Son territoire possède un chemin de tour de ville maisil est incomplet (environ 600 mètres). De plus, quelques haies et prairies sont encore présentesen périphérie du territoire (côté Baizieux et Hénencourt). La commune possède deux anciennes mares qui ont été rebouchées.

Document Synthétique - Commune de Warloy-Baillon



- Communes
- Cours d'eau
- ▲ Ruissellement agricole
- ▲ Axe de ruissellement naturel
- ▲ Classe 1
- ▲ Classe 2
- Ruissellement urbain
- ▲ Axe de ruissellement artificiel
- Gestion des EP
- Exutoire
- + Réseau séparatif
- Ouvrage existant
- ★ Projet d'aménagement EP
- ⊗ Ancienne mare
- Secteur sensible
- Désordre avéré
- Secteur potentiellement sensible

Document Synthétique - Commune de Warloy-Baillon



Ouvrages de gestion des eaux pluviales

N°	Type	Précisions
1	Mare	Récupère les eaux pluviales qui s'accumulent sur la chaussée en provenance de Baizieux (D179) et des chemins ruraux, avant qu'elles ne rentrent dans le centre-bourg
2	Fossé	Fossé situé sur bas côté gauche de la D919 sens Vadencourt vers Warloy-Baillon. Il sert à retenir les eaux pluviales de la chaussée avant le centre-bourg, pour éviter qu'elles aillent dans le réseau.
3	Bassin de rétention	En plaine, récupère le ruissellement du Mont d'Harponville qui suit la vallée de Crineval et les chemins ruraux jusqu'au centre bourg. Le bassin est curé tous les ans.
4	Mare	Il s'agit d'une grosse mare qui fonctionne comme un bassin de rétention. En plaine, récupère le ruissellement du Mont d'Harponville qui suit la vallée de Crineval et les chemins ruraux jusqu'au centre bourg. La mare est curée tous les ans.

Désordres liés à la gestion des eaux pluviales

N°	Fréquence	Remarques
1	Lors d'événements pluvieux importants	Saturation du réseau EP qui déborde : les EP ruissellent et s'accumulent sur la chaussée. Les eaux qui s'accumulent sont très souvent boueuses. Deux maisons sont inondées.
2	Lors d'événements pluvieux importants	Il y a accumulation d'eau sur 30 cm dans la rue, s'accompagnant ou non d'inondation des maisons. Les eaux qui s'accumulent sont très souvent boueuses. Trois maisons sont régulièrement inondées rue Général Leclerc. Lors de forts orages le réseau EP sature et ceci est renforcé par d'importants ruissellements voiries et agricoles. Le maire a fait doubler le nombre de bouche d'égout. Malgré tout le problème persiste.
3	Lors d'événements pluvieux importants	Inondation par coulées de boue, selon le type de culture présent en amont. La rue du Fort reçoit les eaux pluviales des chemins ruraux en provenance du Mont d'Harponville (1 habitation touchée, maison du maire). La création de 2 bassins d'infiltration est envisagée.
4	Lors d'événements pluvieux importants	Inondation par coulées de boue, selon le type de culture présent en amont : au niveau de la voie communale Baizieux - Hénencourt, au Lieu-dit « Bel Air », la route doit être fermée et la ferme Bel Air est impactée. La création de 2 bassins d'infiltration est envisagée.
5	Lors d'événements pluvieux importants	Inondation par coulées de boue, selon le type de culture présent en amont : la D919 au niveau du cimetière La création de 2 bassins d'infiltration est envisagée.
6	Lors d'événements pluvieux importants	Champs inondés à hauteur du Mont à l'Ancre quand nappe d'accompagnement du cours d'eau ravin monte.

Document Synthétique - Commune de Warloy-Baillon

Projets d'aménagements de gestion des EP

N°	Type	Précisions
1	Bassin de rétention	Projet de création d'un bassin à l'ouest de la commune pour récupérer les ruissellements agricoles de la vallée de Crineval.
2	Bassin d'infiltration	Projet de création d'un bassin au nord de la commune pour récupérer les ruissellements agricoles en provenance du mont Harponville.
3	Bassin d'infiltration	Projet de création d'un bassin au nord de la commune pour récupérer les ruissellements agricoles en provenance.
4	Bassin d'infiltration	Projet de création d'un bassin d'infiltration pour résoudre désordre 5

Secteurs sensibles potentiels

N°	Remarques
1	Saturation du réseau EP qui déborde : les EP ruissellent et s'accumulent sur la chaussée. Les eaux qui s'accumulent sont très souvent boueuses. 1 maison est régulièrement inondée rue du Moulin. Des travaux d'agrandissement de buse ont été réalisés en 2014/2015, au niveau de la D179, pour favoriser l'évacuation des eaux pluviales de la voirie vers la mare. Depuis, la maison n'est plus inondée.

Document Synthétique - Commune de Warloy-Baillon

Zones potentielles d'urbanisation future

N°	Projet déjà lancé ?	Précisions